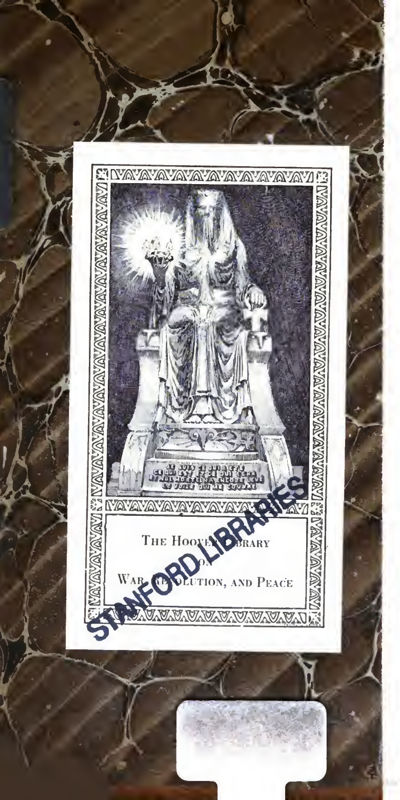


The Hoover Library
on
War, Revolution, and Peace
STANFORD LIBRARIES



DE L'ECONOMIE

PUBLIQUE ET RURALE

DES EGYPTIENS ET DES CARTHAGINOIS.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

De l'Economie publique et rurale des Celtes, des Germains et des autres peuples du nord et du centre de l'Europe, 1 vol. 8°.

De l'Economie publique et rurale des Perses et des Phéniciens, 1 vol. 8°.

De l'Egypte sous la domination des Romains, 1 vol. 8°.

Précis d'une collection de médailles antiques, contenant la description de toutes celles qui n'ont pas été décrites, ou qui sont peu connues, 1 vol. 8°.

De l'Economie publique et rurale des Arabes et des Juifs, 1 vol. 8°.

LAUSANNE,
De l'Imprimerie de HIGNOU Aîné.

DE L'ÉCONOMIE

PUBLIQUE ET RURALE

DES EGYPTIENS ET DES CARTHAGINOIS,

PRÉCÉDÉ DE CONSIDÉRATIONS SUR LES ANTIQUITÉS ÉTHIOPIENNES.

PAR L. REYNIER.

GENÈVE,
J. J. PASCHOUD, Imprimeur-Libraire.
PARIS,
Même maison de commerce, rue de Seine N°. 48.

1823.

189094



PRÉFACE.

Deux peuples, célèbres sous des rapports différens, forment le sujet de ce volume : l'un, occupé de ses croyances religieuses, y avait subordonné toutes ses institutions ; l'autre, voué aux spéculations commerciales, dirigeait vers ce but toutes ses vues.

Les Egyptiens étaient dominés par une théocratie, qui avait concentré, dans une seule caste, tous les genres d'instruction, et qui les a fait périr par les soins mêmes qu'elle a pris pour en dérober la connaissance au reste de la nation. Je n'aurais jamais osé tenter de percer le voile obscur qui enveloppait l'administration du pays, dont elle avait usurpé la direction exclusive, si un concours d'événemens ne m'en avait



pas ouvert les moyens. Appelé à faire partie de la mémorable expédition d'Egypte, j'y ai occupé dans l'administration les fonctions qui me permettaient le mieux d'étudier son organisation actuelle, et c'est en la comparant aux notions incomplètes que les anciens ont données, sur ce qui a existé jadis, que le présent m'a donné la clef du passé, parce que la nature du pays y rend certaines formes tellement nécessaires, que tous les gouvernemens, qui se sont succédés, ont dû les conserver. J'ai déjà parlé briévement de la manière dont j'ai conçu le mécanisme de l'administration ancienne de ce pays dans un autre ouvrage que j'ai publié, en 1807, sous le titre ; *De l'Egypte sous la domination des Romains ;* un aperçu de son état antérieur m'était nécessaire pour faire comprendre ce qu'elle a été sous le gouvernement de

ce peuple dominateur. Dans le volume, au contraire, que je publie maintenant, je parle avec développement de l'état antérieur de l'Egypte, et je ne dis que peu de choses de ce qu'elle a été sous les Romains ; parce que le plan que je me suis tracé est de faire connaître les peuples à l'époque de leur indépendance, et de m'arrêter au moment où ils ont été engloutis par l'empire colossal de Rome : ils deviennent alors partie intégrante du travail que je lui destine, puisqu'il y sera traité du sort de ses provinces.

Les Carthaginois occupent la seconde partie de ce volume. Combien n'aurait-il pas été intéressant de voir naître et se développer par le commerce cette république sans territoire et qui cependant a balancé les destinées de Rome ! Une étude approfondie de son système d'administration nous aurait appris le mécanisme de son gouvernement et la

manière dont elle l'avait combiné pour encourager l'industrie, et la faire contribuer aux besoins de l'état sans nuire à la fortune des individus. Malheureusement ses propres annales sont détruites ; plusieurs ouvrages des Grecs, antérieurs à leur soumission aux Romains en ont parlé ; mais ils n'existent plus, et ne sont connus que par quelques citations, peut-être tronquées. C'est dans les écrits partiaux des Romains que nous sommes réduits à puiser la majeure partie des notions qui nous restent de Carthage. Privé d'autant de ressources, il était bien difficile d'en traiter l'histoire ; j'ai fait mes efforts pour y parvenir et pour rectifier les assertions des Romains, en me servant le plus possible du témoignage des écrivains qui ont écrit hors de leur influence. Il était essentiel d'étudier les causes de la décadence des Carthaginois, peuple jadis si puissant ;

car ce n'est pas dans une seule guerre malheureuse qu'il faut les chercher; lorsque de bonnes institutions conservent leur force des échecs sont bientôt réparés. C'est lorsque les institutions qui ont fait la fortune d'un peuple se corrompent, ou sont négligées, qu'il s'y forme un germe interne de destruction: le vulgaire croit voir dans les événemens, qui en résultent, une cause première; tandis qu'ils ne sont que des conséquences inévitables d'un mal antérieur, mais caché. C'est d'après cette manière de voir que j'ai cherché à découvrir les causes réelles qui ont préparé la ruine de cette république: j'aurais désiré pouvoir étayer mon opinion sur des preuves plus nombreuses; mais le peu que j'en ai pu réunir me parait cependant fournir des données suffisantes.

DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
ET RURALE
DES EGYPTIENS ET DES CARTHAGINOIS.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les antiquités éthiopiennes.

Les Egyptiens ont reconnu qu'ils tiraient leur origine de l'Ethiopie, d'où ils ont aussi reçu leurs institutions civiles et religieuses; il est donc nécessaire de jeter un coup d'œil sur le peu qui nous est connu de cet ancien centre de civilisation, aussi éloigné de nous par l'époque de son existence, que par la contrée où il s'est formé. L'aveu de cette civilisation antérieure, fait par les Egyptiens, qui méttaient beaucoup d'importance à leur propre antiquité, devient par cela même très-important, et on ne peut pas le révoquer en doute, puisqu'il est attesté par plusieurs écrivains différens, qui ne paraissent pas l'avoir puisé aux mêmes sources (1). Il

(1) Herod. L. 2, c. 19 et 29. Lucian. Astrol. Diod. Sic. L. 3, c. 2. Eus. præp. evang. L. 1, c. 9.

faut donc en conclure que les Ethiopiens ont été un peuple dont la civilisation a précédé celle des Egyptiens, et que leurs systèmes religieux et politiques ont été les mêmes, puisque ces derniers ont reconnu que les leurs en étaient une imitation.

Tous les livres historiques et sacrés de cet ancien peuple sont perdus, ceux des Egyptiens le sont aussi; c'est dans quelques lambeaux épars, conservés par les écrivains de la Grèce et de Rome, et dans les narrations de quelques anciens voyageurs, qui ont visité ces contrées, que nous devons puiser les seuls renseignemens qui nous en restent; encore ces narrations, perdues en grande partie, n'existent plus que dans quelques fragmens, dont l'intégrité n'est pas bien certaine. On peut mettre au premier rang des écrits de ce genre, dont nous devons regretter la perte, celui que Démocrite a publié sous le titre de Periple de Méroé, après le voyage qu'il y a fait (1); l'opinion juste qu'il s'était formée sur les causes de la crue du Nil (2), prouve qu'il avait vu le pays en observateur. Thalès

(1) Eus. præp. evang. L. 10, c. 4. Diog. Laert. in Democr.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 39.

avait aussi écrit sur l'Ethiopie, mais il n'en existe que le souvenir (1). On ne connaît de la relation d'Ephore, que les emprunts que Strabon lui a fait, et des livres d'Agatharchides, que les extraits conservés par Photius, où, au milieu de beaucoup de contes, se trouvent plusieurs faits intéressans; il est même probable que Photius, séduit par le merveilleux des contes, a précisément choisi, pour ses extraits, cette partie la moins utile de l'ouvrage; il a négligé ce qui aurait été le plus instructif (2).

Le plus ancien des auteurs, dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, est Hérodote, et il n'a pas étendu son voyage au-delà de l'Egypte; ce qu'il y a vu lui-même, il l'a peint avec exactitude; le reste il l'a appris de ses conversations avec les prêtres d'Héliopolis, ou plutôt avec leurs interprêtes, qui ne lui ont dit que ce qu'ils ont voulu, et lui-même s'est aperçu de leur répugnance à s'expliquer sur plusieurs choses (3). Diodore qui, postérieurement, a fait ce même voyage, s'est plaint aussi de l'obscurité où ces mêmes person-

(1) Diog. Laert. in Thalet.

(2) Phot. myr. cod. 250 Geogr. min. T. 1.

(3) Herod. L. 2, c. 128.

nages s'enveloppaient. Strabon, plus tard encore, a jugé que toute leur instruction se bornait au rituel de leur temple (1). Peut-on en conclure que leur répugnance antérieure provenait de leur ignorance, qu'ils cherchaient à cacher, et dont ni Hérodote, ni Diodore ne se sont aperçus, parce qu'ils leur supposaient des lumières étendues, et aussi parce qu'ils avaient eux-mêmes trop peu d'instruction, le premier surtout, pour se faire une idée positive des connaissances que ces prêtres pouvaient avoir? Il faut posséder à fond une science pour juger jusqu'à quel point d'autres personnes y sont versées; des notions superficielles ne suffisent pas, et Hérodote n'avait pas même ces notions.

Il résulte, de tout ce qui précède, que la plupart des sources, où nous aurions pu nous procurer des renseignemens un peu exacts, sur les Ethiopiens, sont perdues, et que nous ne devons nous servir de celles qui existent qu'avec beaucoup de méfiance, parce qu'elles sont moins le résultat d'observations directes, que celui d'informations obtenues par des intermédiaires, dont la véracité peut être suspectée à plus d'un titre.

(1) Str. geogr. L. 17.

Mais la méfiance que nous devons avoir, sur l'exactitude des notions qui nous restent des Ethiopiens, ne peut pas s'étendre jusqu'à nier leur existence. Trop d'auteurs attestent avoir appris des Egyptiens eux-mêmes, qu'ils les regardaient comme les ayant précédé dans la civilisation, pour que nous puissions révoquer ce fait là en doute (1). Cette opinion de leur antériorité est même exprimée sur les monumens de l'Egypte. Une peinture des tombeaux des rois, à Thébes, représente des hommes fortement bazannés, aux-

(1) Quelques traditions ont attribué aux Ethiopiens la fondation du Memnonium de Thébes et de plusieurs autres édifices de la haute Egypte, ainsi que celle du temple de Jupiter Ammon, qui, par sa localité, tenait davantage à l'Egypte qu'à l'Ethiopie (Phot. myriob. cod. 201, c. 9, Herod. L. 2, c. 42). Il se peut que les Ethiopiens aient jeté les premiers fondemens de ces monumens religieux, en construisant des édifices plus simples, auxquels les temples somptueux, dont les ruines existent, auront ensuite succédé; c'est dans ce sens, à ce qu'il me paraît, que ces traditions doivent être entendues, plutôt que dans celui que nous a transmis Agatharchides. Suivant lui, les Ethiopiens ont construit ces monumens à une époque où ils ont fait une irruption dans la haute Egypte et s'y sont maintenus par la force (Phot. myr. cod. 250, c. 11. Geogr. min. T. 1 exc. ex Agath. p. 26); mais il est hors de vraisemblance qu'un conquérant se soit occupé à construire des monumens pareils, qui ne peuvent être que le résultat d'une aisance générale, fruit de la paix.

quels on a donné une courbure forcée en arrière, pour lier leur bouche par un trait avec un scarabée posé sur la terre, et un autre trait unit des enfans d'une couleur plus claire avec leurs organes générateurs : la figure du soleil plane au-dessus d'eux (1). Ce singulier tableau exprime clairement deux idées : l'une, que les hommes sont nés de l'action génératrice du soleil sur le limon, représenté par le scarabée, opinion que les anciens reconnaissent avoir existé dans la philosophie égyptienne (2) ; l'autre, que ces premiers hommes, nés dans les régions méridionales, ont donné le jour à la race moins colorée qui habitait l'Egypte. Si on veut donner un sens allégorique à cette peinture, ce seront ces mêmes hommes du midi auxquels l'Egypte aura dû sa civilisation. D'une manière ou de l'autre nous arrivons au même résultat, c'est que les institutions de l'Egypte ont pris naissance chez un peuple plus méridional (3).

---

(1) Pugnest. Traité de la peste, frontisp.

(2) Eus. præp. eveng. L. 1, c. 7.

(3) Des membres de la commission d'Egypte ont donné une autre explication de ce tableau, ou peut être d'un autre analogue, car les mêmes sujets ont été fréquemment répétés sur les monumens de l'Egypte : leur explication est très-admissible,

Les antiquités égyptiennes fournissent d'autres faits qui sont favorables à cette manière de voir. Quoique, dans l'opinion de quelques savans, l'invention du zodiaque soit attribuée aux Egyptiens, on observe, sur ceux de l'Egypte, quelques circonstances, dans les formes emblématiques des constellations, qui sembleraient prouver qu'elles ont été imaginées sous un climat plus méridional. Ainsi, tandis que, sur nos zodiaques modernes, le verseau est représenté par un homme penché sur une urne dont il sort un cours d'eau; il l'est, sur le zodiaque égyptien, que Dupuis a publié, par un vase percé de trous nombreux où l'eau trouve une issue (1); cette même forme se retrouve sur le zodiaque des tombeaux des rois à Thébes (2). Elle est remplacée, sur les zodiaques de Denderah, par un homme debout, tenant dans ses mains deux vases dont l'eau tombe (2). Aucune de ces figures ne rend, comme le zodiaque moderne, l'idée de l'épanchement des eaux d'un fleuve

---

mais j'ai préféré celle que je propose (Descr. de l'Eg. ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 412).

(1) Dup. orig. des cultes, T. 3, p. 332.

(2) Descr. de l'Eg. ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 410.

(2) Descr. de l'Eg. ant. mém. pl. A.

les tableaux des monumens égyptiens, serait une preuve qu'elle a été adoptée comme signe hiéroglyphique, dans un autre pays, où elle pouvait être un emblême positif de quelque saison rurale, ou de quelque phénomène céleste, qu'elle rappelait par les circonstances de sa végétation.

Enfin, d'après le témoignage des anciens, la caste des prêtres avait, en Egypte, une langue sacrée, différente de celle usitée par le reste de la nation, et cette langue était l'idiome vulgaire en Ethiopie (1). Les langues sacrées sont des langues plus anciennes, qui, ayant cessé d'être d'un usage général, ont été conservées par les prêtres, d'après leur système de ne rien innover, craignant d'ébranler leur échaffaudage. Aussi, cette identité de langue fournit une preuve de plus, que c'est en Ethiopie, où les institutions religieuses de l'Egypte ont pris naissance, comme aussi la langue dont la caste dépositaire de ces institutions, a consacré l'usage.

Tous ces faits confirment l'ancienne civilisation de ce peuple plus méridional, chez qui l'Egypte a puisé la sienne ; mais ils ne

(1) Diod. Sic. L. 3, c. 3.

nous fournissent aucune donnée sur le temps où elle a commencé, non plus que sur sa durée, et sur l'époque où elle s'est étendue à l'Egypte. Les prêtres de ce dernier pays ont dit à Hérodote, que, dans le cours des siècles où remontaient les annales de leur pays, le soleil s'était levé au point opposé à son lever d'alors (1). S'ils ont voulu lui parler du point de l'horizon visuel, c'est-à-dire, de son lever à l'occident, ils lui ont dit une absurdité : mais si, d'après la tradition, qu'à cette époque ils pouvaient avoir conservée, de la précession des équinoxes, ils l'ont entendu de son lever au signe opposé à celui où il se levait au temps d'Hérodote, leur assertion rentrerait dans la série des événemens possibles, puisqu'un pareil déplacement s'opère dans le cours d'environ quinze mille ans (2). Ils n'avaient certainement pas des annales qui remontaient à une époque aussi reculée, mais ils pouvaient avoir la connaissance astronomique de la possibilité du fait. Il est certain

---

(1) Herod. L. 2, c. 142.

(2) Pomponius Mela paraît l'avoir entendu dans ce sens (Pomp. Mela, L. 1, c. 9), et M. Fourier s'est servi de cette tradition, comme d'un moyen de fixer ce qu'était l'année syderale des Egyptiens (Descr. de l'Eg. Ant. Mém. T. 1, p. 819).

que, s'il avait existé de pareilles annales, toutes les contradictions qui existent dans les catalogues des anciens rois de l'Egypte, donnés par différens auteurs, n'existeraient pas (1). L'examen attentif des nombres indiqués dans ces listes chronologiques, a fait penser qu'ils pourraient bien n'être pas des dates d'époques, mais des indications de périodes astronomiques; d'où il résulterait que les narrations d'événemens, auxquelles ils sont liés, seraient des tableaux cosmiques et non pas de l'histoire, comme on l'a cru (2). Ainsi, tous les efforts que plusieurs érudits ont faits, pour concilier ces différentes listes entr'elles, n'ont abouti qu'à un travail stérile, et nous ne pouvons en tirer aucune notion certaine sur le commencement du gouvernement de l'Egypte, et par conséquent sur le temps où l'Ethiopie, déjà civilisée, y a introduit ses institutions.

Nous n'avons, non plus, que des données vagues sur l'étendue du pays, qui était habité

(1) Tandis que Diodore a parlé d'un roi nommé Bocchoris, grand législateur, suivant lui, dont les lois sont restées en vigueur jusqu'au temps des Romains, il n'est pas même nommé par Hérodote.

(2) Bibl. univ. an. 1817 Décembre, p. 237.



par cet ancien peuple civilisé, et sur les phases diverses de son existence. Quelques traditions et des faits isolés paraîtraient indiquer, qu'à une époque ancienne, il s'en est séparé des émigrations, qui n'ont conservé aucuns rapports avec leur patrie. Il faut en conclure qu'elles ont été la suite de convulsions politiques, où des opinions religieuses étaient mêlées: le fanatisme seul exalte les passions haineuses, au point de former des plaies qui ne peuvent jamais se cicatriser. Les hommes qui en ont été les victimes, et qui fuient le sol qui les a vu naître, où il n'existe plus de sûreté pour eux, ne conservent alors aucunes relations avec une patrie, où dominent des ennemis implacables par superstition, et dont ils n'auraient que des maux à attendre. Je reviendrai sur ces crises et sur ces émigrations; d'autres considérations doivent précéder l'examen des traces qui en sont restées.

Il existe en Afrique deux races d'hommes bien distinctes; l'une est celle des Négres, caractérisée par un nez applati et des lèvres proéminentes: l'autre a les traits européens, le nez fin et saillant, et les lèvres moyennes; la teinte de sa peau varie depuis le brun, plus



ou moins foncé, jusqu'au noir (1). Cette race est remarquable par la beauté de ses formes, que les anciens lui ont reconnues, sous les noms factices de Macrobes et de Garamantes (2); seulement on a reproché aux femmes un défaut, qui est une suite de la chaleur du climat (3), et qui rappelle la scène plaisante dont Synesius a été témoin en Lybie (4). Les Grecs, et à leur imitation les Romains, ont donné à cette race d'hommes le nom d'Æthiops, mot grec qui exprime la nuance foncée de leur couleur; mais ce n'est pas le nom que ces peuples se donnaient eux-mêmes, et les Grecs ont négligé de nous l'apprendre: c'est par des tatonnemens que j'essayerai de le retrouver.

Au sud de l'Egypte sont des peuples de cette race, concentrés maintenant sur quelques points, par des invasions successives des

(1) Ludolf, hist. Æthiop. L. 1, c. 14. Bibl. Britt. Littér T. 4, p. 243 et 258.

(2) Pomp. Mela, L. 3. Sol. polyh. c. 43. Paus. in Att. Ptol. geogr. L. 4. Herod. L. 3, c. 20 et 114; L. 4, c. 174.

(3) Juv. sat. 13, v. 116, *in Meroe crasso majorem infante mamillam.*

(4) Syn. epist. 4.

Arabes et des Négres. Bruce, qui a reconnu en eux les restes des anciens habitans du pays, en a parlé sous le nom de *pasteurs* (1); eux-mêmes se donnent le nom de *Berberis*, que quelques voyageurs ont transformé en celui de Barabras. C'est sous ce même nom, que plusieurs écrivains arabes ont désigné les fondateurs des monumens de la haute Egypte, et, sous ce rapport, il devient synonime d'Ethiopien, puisque d'autres auteurs ont dit la même chose de ces derniers (2). Les géographes anciens ont donné le nom de mer des Berberis à celle qui longe les côtes de l'Afrique, au sud du détroit de Bab-el-mandeb (3), et à ces mêmes côtes celui de Barbarie, ou pays des Berberis; ils l'ont aussi étendu à ces mêmes cantons, situés au sud de l'Egypte, où nous venons de voir que des peuples de ce nom existent encore (4). Ainsi on a des preuves de l'ancienne existence du

(1) Bruce, Voy. en Abyss. L. 2, ch. 1; L. 5, ch. 10 et passim.

(2) Langlès, notes au voyage de Norden, T. 3, p. 258 et 263.

(3) Per. erythr. D'herb. Bibl. orient. art. Berberah et Cafarah. Ptol. geogr. L. 4, c. 7. Marc. heracl. apud geogr. min. T. 1, p. 12.

(4) Per. erythr.

peuple Berberi sur de vastes contrées qui, depuis l'Egypte, s'étendaient assez loin dans la partie sud-est de l'Afrique (1).

Strabon a conservé, dans sa géographie, un passage d'Ephore, où ce dernier parle d'une tradition conservée à Tartessus, que les Ethiopiens s'étaient étendus anciennement jusqu'à l'Océan occidental, où ils avaient formé des établissemens le long des côtes (2). De nos jours encore, il existe, dans les chaînes de l'Atlas dépendantes de Maroc, un peuple particulier, qui se donne le nom de Berberi, et qui ressemble, sous beaucoup de rapports, à celui des bords du Nil (3). On a beaucoup parlé des momies que préparaient les Guanches, anciens habitans des Canaries; ce point de ressemblance, avec les Ethiopiens, n'aurait plus rien qui surprenne, puisque ces derniers ont pu porter leurs institutions dans ces îles,

(1) Les Aschantées, chez qui les voyageurs ont reconnu plusieurs particularités, dans leurs habitudes, qui rappellent les Ethiopiens, telles que la circoncision, à laquelle il n'attachent aucun motif religieux, sont originaires de cette portion de l'Afrique (Journ. des Savans, an. 1819, Sept. p. 518 et suiv.).

(2) Str. geogr. L. 1.

(3) Chenier, Recherches sur les Maures introd. Lettre de M. Marsden à M. Banks, faisant suite au Voy. d'Hornemann.

îles, depuis les établissemens dont je viens de parler.

Il existe enfin des peuplades, qui portent le même nom de Berberis, dans les cantons qu'arrose le Niger; elles occupent un point intermédiaire entre ceux du Nil et ceux de l'Atlas (1).

On ignore l'époque où le nom de Barbarie a été donné au nord de l'Afrique. Chenier pensait que son adoption est infiniment antérieure à l'époque où il a été reçu dans les langues européennes (2), et son opinion me paraît très-probable. Les Grecs et les Romains n'ont parlé des peuples, qui habitaient ces contrées, que sous les noms de Lybiens, de Maures, de Numides, etc., qui peuvent avoir été les noms partiels de chacun d'eux; ce qui ne prouve rien contre l'existence d'un nom collectif commun à tous. Il en aurait été de même, pour ces peuples, que maintenant chez les Arabes, où chaque tribu a son nom particulier, quoiqu'elles adoptent toutes le même nom générique. Le silence des Grecs et des Romains n'est pas une ob-

(1) Journ. des Voy. Janv. 1821, p. 45 et suiv.

(2) Chenier, Recherches sur les Maures introd.

jection solide à cette manière de voir: nullement observateurs, les derniers surtout, ils nous ont laissé ignorer une foule de choses, que d'autres peuples, dans la même position, auraient remarquées. Mais,en admettant l'opinion, que le nom de Barbarie, ou pays des Berberis, a été donné très-anciennement à la partie septentrionale de l'Afrique, il faut convenir qu'il n'est devenu d'un usage habituel, dans les langues européennes, que depuis l'époque des Arabes.

Ce sont les différentes considérations, que je viens de développer, qui m'ont conduit à penser que le nom de Berberis a été celui de la race d'hommes, à laquelle les Grecs ont donné celui d'Ethiopiens. Il est évidemment ancien, puisque des démembremens de ce même peuple, séparés par de grandes distances, l'ont conservé depuis l'époque ignorée où ils ont été réunis.

Sans ces preuves de l'ancienne extension de ce nom, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, je me serais arrêté à celui d'*Agazi*, que se donnent les habitans d'Axum, antique centre de l'un des gouvernemens de l'Ethiopie, à cause de son rapport marqué avec le mot geez, nom de la langue sacrée de l'Abys-

sinie (1). A la vérité, sa signification *homme libre* paraît être plutôt une épithète qu'un nom réel, et il se peut, qu'après l'une des convulsions politiques, qui ont déchiré le pays, une partie de la nation l'ait adopté après avoir brisé ses chaînes. Je donnerai plus bas quelques conjectures à cet égard.

Nous avons suivis les traces de l'extension des Berberis en Afrique, elles sont plus difficiles à saisir du côté de l'Europe et de l'Asie. Pline rapporte une tradition, que les Ethiopiens ont très-anciennement dominé sur une partie de l'Europe (2); mais il n'indique pas la source où il l'a puisée, et ne donne aucun détail sur les souvenirs conservés de cet événement; dès lors, cette assertion isolée, surtout émise par un écrivain qui ne portait aucune critique dans sa méthode de compilation, ne peut être considérée que comme l'indice d'un fait possible. Homère, dans un endroit de son Iliade, dit que les habitans de la Carie parlaient le langage des Barbares (3); s'il a voulu donner à ce mot la même

(1) Ludolf. hist. æth. L. 1, c. 1 et comment. p. 56.
(2) Pl. hist. nat. L. 6, c. 29.
(3) Hom. Il. L. 2, v. 867 et 897.

extension que les Grecs plus modernes, lorsqu'ils l'ont appliqué à tout ce qui n'était pas eux, il serait sorti de sa précision ordinaire; car parmi tant de peuples, qui avaient des langages différens, auquel celui des Cariens aurait-il ressemblé? Si, au contraire, il a voulu dire qu'ils parlaient le langage des Berberis, il devient clair et intelligible (1). Des traditions anciennes attribuent l'origine des Cariens à des colonies venues de l'île de Crête (2): si le fait est vrai, il explique comment ils parlaient la langue des Berberis, puisque les Crétois reconnaissaient que les Ethiopiens étaient au nombre de ceux qui avaient peuplé leur île (3).

Epiphane, voulant classer les différens systèmes religieux, a divisé les temps où ils ont prédominé en quatre grands périodes successifs, le barbarique, le scythique, l'hellénique et le judaïque; il place le premier avant le déluge, et le second immédiatement après

(1) Si on parvient à déchiffrer les inscriptions en langue carienne, découvertes depuis peu, il sera intéressant de les comparer avec ce qui est connu de la langue des Berberis. (Voir sur ces inscriptions, Journal des savans, 1821, Février, p. 108).

(2) Str. geogr. L. 14.

(3) Herod. L. 7, c. 90.

(1). On ne peut pas plus appliquer à ce passage, qu'à celui d'Homère, le sens que les Grecs ont donné au mot *barbare*, puisque le système barbarique embrasserait alors nécessairement ceux qu'il nomme scythique et judaïque, tandis, au contraire, qu'il les en distingue. Je crois y apercevoir les traces d'une tradition confuse d'une ancienne irruption des Berberis sur l'Europe et l'Asie, qui a été suivie d'une autre semblable des peuples du nord, et toutes les deux auraient porté avec elles leurs opinions religieuses. La tradition d'Epiphane, entendue de cette manière, confirmerait celle de Pline, et cet ancien séjour des Ethiopiens en Europe, expliquerait beaucoup de ressemblances, qu'on observe entre les cultes plus modernes des Grecs et des Romains, et celui des habitans de l'Ethiopie.

Les anciennes annales de la Grèce et de Rome conservent le souvenir confus des invasions d'un peuple, qu'elles nomment *Pélasges*, en disant que ce nom lui a été donné parce qu'il a long-temps erré sur les mers (2); ainsi ce nom n'était pas celui que lui-même se

(1) Epiph. adv. hæres. ad init. Chron. pasch. p. 23.
(2) Pl. hist. nat. L. 3, c. 8.

donnait, mais bien celui que les habitans de l'Europe avaient imaginé pour le désigner. Ce peuple a tenté, avec des succès variés, de former des établissemens en divers lieux; il y a réussi quelquefois, et a fini par se mêler avec les indigènes: ailleurs il a été expulsé, après un séjour plus ou moins long, et ses débris, disséminés à la suite de chaque échec, ont fini par s'éteindre. Au temps d'Hérodote, il ne restait, dit-il, des Pélasges que sur un petit nombre de points des côtes de la Thrace et de l'Hellespont, et leur langue, qu'ils avaient conservée, prouvait leur origine étrangère; car, ajoute cet auteur, elle n'avait aucun rapport avec les autres langues connues (1). Malheureusement, il n'a rien dit qui puisse nous en faire connaître les élémens; et Thucidide, qui a aussi parlé de quelques cantons, où de son temps cette langue était conservée, ne fournit pas plus de notions sur ce qu'elle pouvait être (2).

Les savans modernes ont émis beaucoup d'opinions différentes sur ces Pélasges et sur le pays dont ils étaient originaires. Dupuis,

(1) Herod. L. 1, c. 57.
(2) Thuc. hist. L. 4, c. 109.

dans un mémoire lu à l'Institut, et qui, je le crois, n'a pas encore été publié, les a considérés comme étant sortis de l'Afrique. Larcher et d'autres les ont crus Phéniciens (1) : comme ce dernier peuple paraît avoir eu la même origine, d'après les preuves que j'en ai données (2), ces deux opinions n'en forment qu'une. D'autres écrivains se sont arrêtés à ce que les Romains ont dit de ce peuple, au sujet des antiquités de leur pays ; et, parce que les Pélasges y ont passé depuis l'Arcadie, ils en ont conclu que c'était ce canton de la Grèce qui devait être leur patrie primitive. Mais les mystères de Samothrace étaient une institution des Pélasges (3) ; et le nom de ces divinités *Cabires* tient évidemment à la langue phénicienne, qui doit avoir eu des rapports avec celle de l'Ethiopie, puisque le peuple qui la parlait en était originaire. Les Pélasges qui, suivant Homère (4), sont venus au secours de Troie, occupaient, dit Ménécrate d'Elée, une grande partie des

(1) Larch. comment. sur Hérod. L. 1, ch. 57.

(2) Econ. publ. et rur. des Perses et des Phénic. p. 324.

(3) Herod. L. 2, c. 51.

(4) Hom. Il. L. 2, v. 640.



îles et des côtes de l'Asie mineure (1). Les Pélasges, qui ont peuplé la Carie, l'une des portions de cette contrée, étaient sortis, comme nous venons de le voir, de l'île de Crête, qui, elle-même, avait reçu de l'Ethiopie une partie de sa population. Enfin, les Pélasges, qui sont venus se mêler aux Etrusques, ont été les créateurs de leur marine (2). Comment le petit canton de l'Arcadie, pays central et sans côtes, aurait-il formé des navigateurs? comment aurait-il pu fournir des colonies à tant de pays, où l'existence des Pelasges est attestée par des témoignages qui paraissent certains? Il paraît plus vraisemblable que des partis de Pélasges, après avoir occupé tout le Péloponèse, auront été resserrés par des invasions d'autres peuples, dans les contrées montagneuses de l'Arcadie, où, secondés par le physique du pays, ils auront pu se soutenir, de même que les Berberis du mont Atlas, y ont été concentrés par les peuples qui ont envahi les plaines. Ainsi l'Arcadie, au lieu d'être leur patrie primitive, ne serait qu'un des lieux où ils ont formé des établissemens un peu durables.

(1) Str. geogr. L. 13.
(2) Dion. halic. L. 1.

Le teint bazané des habitans de la Colchide, et la pratique de la circoncision qu'ils avaient conservée, comme aussi les soins qu'ils donnaient à la culture du lin, les ont fait considérer, par les anciens, comme une colonie de l'Egypte (1). Ils peuvent également avoir été l'un des établissemens qu'ont formé les Berberis, puisque c'est aussi de l'Ethiopie que les Egyptiens ont reçu la circoncision. Athênes, elle-même, a été habitée par des Pélasges, avant que les Hellènes y eussent porté leur langue et leurs institutions (2); le fait étant admis, on n'aurait plus besoin d'avoir recours à des colonies égyptiennes, pour expliquer les ressemblances de culte qu'on remarque entre ces deux pays, puisque tous les deux l'auraient reçu d'une source commune. Il en est de même de Thèbes de Béotie; elle aurait été bâtie par le même peuple à qui plusieurs traditions attribuent la première fondation de la Thèbes d'Egypte. Enfin, comment expliquer autrement, que par des colonies africaines, la dévotion ancienne des Lacédémoniens au Jupiter Ammon de Lybie

(1) Herod. L. 2, c. 104. Diod. Sic. L. 1, c. 56. Str. geogr. L. 11. Amm. Marc. L. 22, c. 8.

(2) Herod. L. 1, c. 57.

(1), puisqu'ils n'ont eu que très-tard une marine, et par conséquent des relations au-delà des mers? Mais cette dévotion aura été portée dans le Péloponèse par les Pélasges, à une époque antérieure à l'introduction du régime de Lycurgue, qui ressemble davantage aux institutions des peuples du nord. D'après la tradition d'Epiphane, les irruptions barbariques ont précédé les scythiques; ce fait, que je viens de rapporter, en fournirait une preuve de plus.

Ces Pélasges me paraissent, comme à Dupuis, une émanation de l'Afrique, et rien ne prouve qu'ils ont cherché à conserver des rapports avec leur ancienne patrie, puisque aucune tradition ne s'est conservée de leurs relations postérieures avec elle. C'est de là que j'ai cru pouvoir conclure, que leur émigration avait été précédée de déchiremens intestins, où le parti vainqueur avait forcé l'autre de s'éloigner. En effet, toutes les notions qu'on a sur les Pélasges, les présentent comme cherchant à se procurer un établissement solide, repoussés sur plusieurs points, accueillis sur d'autres, mais toujours cher-

(1) Paus. Lacon.

chant à se fixer: on ne les voit former nulle part des colonies en rapport avec un autre pays auquel ils appartenaient. Ils étaient des aventuriers, qui, ayant quitté le lieu d'où ils étaient originaires, en cherchaient un autre qui devint pour eux une patrie. Comme ils se sont séparés de l'Ethiopie, depuis le moment qu'ils l'on quittée, ce qu'on connaît d'eux se rattache à l'histoire des pays qu'ils *sont* venus habiter, plutôt qu'à celle de la contrée d'où ils sont sortis: dès-lors, c'est à mesure que j'aurai à traiter de ces pays-là, que je parlerai des traces qui y sont restées de leur ancien séjour.

Actuellement, les Berberis occupent encore des cantons assez considérables de l'Afrique septentrionale; et même quelques-uns de leurs démembremens se sont étendus vers le midi, si, réellement, les Aschantées en sont un, comme il le paraît. Outre les Berberis du sud de l'Egypte et des chaînes de l'Atlas, les peuples qui habitent l'Abyssinie, le Fezzan, et les rives du Niger, appartiennent à cette race. Tous sont trop peu connus pour qu'on puisse savoir s'ils ont conservé des traditions de leur commune origine. Ils sont déchu de leur ancien état de

civilisation; cependant, on retrouve, chez eux, quelques traces de cet état antérieur, et elles seraient peut-être plus nombreuses si on avait d'eux une connaissance moins superficielle. Ainsi, tandis que les peuples dont ils sont entourés, ne font aucun usage de l'inoculation, les Berberis du mont Atlas, et ceux des rives du Nil, la pratiquent de temps immémorial (1). Les peuples de Houza, près du Niger, la pratiquent aussi; comme le procédé qu'ils emploient leur est particulier, il prouve qu'ils ne l'ont pas adopté par imitation (2). Il est à remarquer qu'elle existe aussi de temps immémorial, chez les peuples qui habitent, à l'orient de la mer Noire, les mêmes contrées qui ont formé anciennement la Colchide. Les anciens ont célébré la douceur des mœurs de cette race d'hommes, sous les noms de Macrobes et de Garamantes, et, en effet, elles les a conservées partout où les institutions et les circonstances locales n'y ont pas porté atteinte. On la remarque chez les nations tuariques qui en font partie (3). On peut dire la même chose du

(1) Chenier, Rech. sur les Maures, T. 3, ch. 2, p. 182. Bruce, Voy. en Abyss., L. 8, ch. 9.

(2) Journal des voyages, an 1820, p. 107.

(3) Journ. des voy., Janv. 1821. Horn. voy. à l'int. de l'Afr p. 240.

paisible Dongolien et des autres Berberis des bords du Nil : ils ont vécu long-temps dans une espèce de sécurité, et, en quelque manière, respectés par les Arabes inquiets dont ils sont entourés (1). L'Abyssin est plus farouche ; des haines religieuses et de longues dissentions, l'ont exaspéré ; mais un meilleur gouvernement le ramènerait à des habitudes plus douces, qu'indique le jeu de sa physionomie et qui perce encore dans ses mœurs, malgré les circonstances qui les ont altérées. Le Berberi du mont Atlas est paisible à son intérieur ; mais, contraint de résister aux avanies du gouvernement de Maroc, l'expérience des maux qu'il en redoute le rend ombrageux ; il résiste, mais il n'attaque jamais.

On ignore si tous les hommes de cette race ont été primitivement réunis sous un même gouvernement ; mais il paraît davantage probable qu'ils ont formé plusieurs na-

(1) De l'Egypte après la bat. d'Héliop., par le général Reynier, p. 44. Le séjour des Mameluks, qui se sont réfugiés dans leur pays, et les invasions des troupes d'Ali pacha, envoyées pour leur enlever cet azile, ont éteint, peut-être pour jamais, cet état de tranquillité.



tions distinctes, ayant chacune son gouvernement particulier. Il est possible aussi que ceux qui, dans un temps, étaient réunis, se soient séparés à une autre époque, à la suite de quelques convulsions politiques. Les plus anciennes informations que nous avons sur eux, parlent réellement de plusieurs nations, dont les noms factices d'Ethiopiens, de Macrobes, de Garamantes, puisés dans la langue grecque, doivent être considérés comme des épithètes, et non comme leurs noms réels.

Les Ethiopiens on eu, dans les plus anciens temps historiques, la ville de Méroé pour centre politique et religieux (1); mais ces temps sont modernes, lorsqu'on les compare à ceux où la civilisation de ce peuple a commencé. La théocratie, qui existait à Méroé, peut avoir été précédée d'une autre forme de gouvernement, plus favorable au développement de la civilisation, ainsi que nous en avons vu de forts indices chez les Indiens (2), et en allons voir pareillement chez les Egyptiens, dans le cours de ce volume. Rien ne prouve qu'alors le siège du

(1) Hérod., L. 2, c. 29.

(2) Econ. publ. et rur. des Perses et des Phén., p. 21.

gouvernement y était établi, comme rien ne prouve le contraire.

Les anciens se sont accordés à dire que Méroé était située dans une île, formée par l'Astaboras, ou Tacazza, et l'Astapus, ou Nil (1), et à sept-cent stades de leur confluent (2). On sait, par d'autres exemples, qu'ils ont eu l'usage d'appeler île, non-seulement une terre environnée d'eau, mais encore l'espace qu'embrassent deux rivières, au point où elles s'unissent. Ainsi, le terrain, entre le Rhone et la Saone, où Lyon est situé, et celui qu'embrassent le Rhone et l'Isère, avant de mêler leurs eaux, ont reçu le nom d'îles (3). En appliquant cette

(1) Pomp. Mela, L. 1. Phot. myr., cod 250, L. 5, c. 22. Pl. hist. nat., L. 6, c. 35. Diod. Sic., L. 3, c. 2, etc. On peut consulter, sur le sens de ces noms, et sur celui d'Abaoui, que le Nil porte aussi, un mémoire curieux de M^r. Marcel. (Descr. de l'Eg., Etat Mod., T. 2, p. 43 et suiv.). Quelques personnes, et Danville lui-même, ont pensé que l'Astapus, dont Bruce a visité les sources, n'était pas le Nil, et que ce devait être le Bahr el abiad. Mais le nom de Nil, qui, dans les langues orientales, signifie bleu et même noir, ne pourrait pas convenir à un fleuve qui, par son nom, *Bahr el abiad*, *fleuve blanc*, paraît indiquer qu'il roule du limon dans ses flots, tandis que l'Astapus, au contraire, a déposé le sien dans le lac de Tsana.

(2) Str. geogr., L. 17.

(3) Pol. hist., L. 3, c. 47. Tit. Liv., L. 21, c. 31, etc.



même acception du mot au site de Méroé, on conçoit l'expression d'*insula late patens*, dont s'est servi Pomponius Mela : il existe, en effet, entre le Tacazza et le Nil, de vastes plaines, dont Bruce n'a vu qu'une des extrêmités, et c'est dans ces plaines que Méroé était située. Ce voyageur a cru en avoir découvert les ruines près de Gerri (1); mais cette position ne répond pas aux renseignemens que fournissent les anciens. J'avais indiqué aux voyageurs, celle de Menderah, comme un lieu où on pourrait, peut-être, en trouver des restes (2) et avais été conduit à cette idée, parce que c'était le centre d'un gouvernement, dont on n'a que des notions infiniment vagues (3). Mais Mr. Caillaud a récemment découvert des ruines, dans ces mêmes plaines, et dans une position qui répond mieux aux renseignemens fournis par Strabon : Mr. Jomard n'a pas hésité d'y reconnaître les ruines de Méroé (4), et j'adopte entièrement son opinion. Menderah, et

(1) Bruce, Voy. en Abyss., L. 2, ch. 1, L. 8, ch. 11,

(2) Déc. philos., an 12, trim. 3, p. 265 et suiv.

(3) Bruce, Voy. en Abyss., L. 3, vie de Socinios.

(4) Nouv. ann. des voy., T. 12, p. 202 et suiv.

et, en général, l'intérieur de ces plaines n'en doivent pas moins attirer l'attention des voyageurs, parce que l'influence des cultes, qui ont envahi cette partie de l'Afrique s'y est moins fait sentir que sur les rives du fleuve, et qu'on pourrait y observer plus de traces qu'ailleurs, des anciennes institutions de l'Ethiopie et de l'Egypte. Aucun voyageur moderne n'y a encore pénétré: les mouvemens de l'armée, qu'a suivi Mr. Cailland, l'ont porté davantage vers l'ouest, et là aussi, sur les points où les cultes modernes des mahométans et des chrétiens n'ont pas pénétré, il a remarqué plusieurs pratiques des anciens Egyptiens (1). Nous pouvons espérer de très-grandes lumières de ce voyageur, qui joint beaucoup de connaissances au caractère énergique nécessaire à de semblables entreprises.

C'est aux Ethiopiens, qui avaient leur centre de gouvernement et de culte à Méroé, que doit particulièrement s'appliquer ce que les anciens nous ont appris de leurs institutions. Il y existait, disent-ils, la même organisation politique qu'en Egypte, et le

(1) Revue encycl. Juillet 1822, p. 184.

même culte; une caste sacerdotale semblable y exerçait une théocratie, qui s'élevait au-dessus du trône, et ne laissait aux rois que l'apparence du pouvoir (1). C'est par le moyen indirect des oracles, qu'elle donnait son impulsion (2); elle s'assurait ainsi une obéissance plus passive, et évitait d'être en but aux froissemens qui pouvaient en résulter. Elle avait élevé son pouvoir jusqu'à signifier aux rois, qui lui déplaisaient, l'ordre de mourir, et elle pouvait les contraindre à s'y soumettre (3). L'un d'eux, cependant, à l'époque où les Ptolémées régnaient en Egypte, osa leur résister, et fit égorger tous les membres influens de cette caste; mais cette mesure vigoureuse fut insuffisante, et il s'établit des luttes, qui ont produit de longs déchiremens (4).

Il est possible, qu'à la suite de ces dissentions, la ville d'Axum soit devenue un centre particulier de gouvernement. Le parti qui voulait s'affranchir de la tutelle sacerdotale, et peut-être le roi lui-même, dont

(1) Diod. Sic. L. 3, c. 2 et séq. Str. geogr. L. 17.
(2) Herod. L. 2, c. 29.
(3) Str. geogr. L. 17. Diod. Sic. L. 3.
(4) Str. geogr. L. 17.

je viens de parler, ont pu chercher, en s'éloignant du centre du culte, un moyen de diminuer l'influence des prêtres, et l'épithète d'*Agazi, hommes libres*, dont j'ai déjà parlé, peut très-bien avoir été adoptée par ces hommes, qui venaient de sécouer un joug aussi lourd. On ignore l'époque où cette ville a été bâtie; les Abyssins font remonter sa construction aux époques les plus reculées (1); mais leurs annales sont aussi fabuleuses, pour les premiers temps de leur histoire, que celles de tous les autres peuples. Axum peut n'avoir été qu'une ville secondaire et sans importance, jusqu'au moment où, en devenant capitale, elle a pris un nouveau développement; mais il est certain, que les premiers écrivains connus, qui en ont fait mention, sont d'une époque bien postérieure au temps des Ptolémées (2). Maintenant cette ville n'est plus qu'un monceau de ruines; elle a déchu, depuis que le centre du gouvernement a été transféré à Gondar, et que les rois ne s'y sont plus rendus qu'une fois pendant leur règne, pour la cérémonie de leur

(1) Lud. hist. Æthiop. L. 2, c. 11. Bruce, Voy. en Abyss. L. 2, c. 1.

(2) Phot. myriob. cod. 3. Cosmos indicopl. etc.



couronnement (1). C'est ainsi que Memphis est tombée en décadence, lorsque les Ptolémées, qui avaient fait d'Alexandrie leur résidence habituelle, n'y sont venus, non plus, que pour cette même cérémonie (2).

Le parti sacerdotal, resté à Méroé, a conservé un gouvernement distinct de celui d'Axum, et il n'est pas impossible que ce soit alors, que s'est introduit l'usage d'y placer une reine à la tête des affaires, au lieu d'un roi; le sacerdoce peut très-bien avoir imaginé ce moyen de rendre la puissance civile plus soumise à ses volontés (3). Mais comme l'influence de cette caste reposait sur les richesses, que la dévotion faisait affluer vers ce centre de culte, elle a été suc-

---

(1) Ludolf. hist. Æthiop. L. 2, c. 11. Bruce, Voy. L. 3, vie de Socinios.

(2) Diod. Sic. exc. L. 33. Ameilh. inscr. de Rosette, § 34.

(3). L'assertion de quelques historiens, qu'il y avait déjà une reine lors de l'invasion de Cambyse en Egypte, serait contraire à mon opinion, si elle était certaine; mais on a mêlé tant de fables à l'histoire de cet événement, que cette circonstance peut bien avoir été une de ces inventions postérieures. Quant à l'existence de ces reines, à une époque quelconque, elle est attestée par plusieurs auteurs (Str. geogr. L. 17. Pl. hist. nat. L. 6, c. 29. Diod. Sic. L. 1, c. 27. Act. apost. c. 8.

cessivement restreinte sur de moindres espaces, par l'extension d'autres cultes qui ont envahi les régions voisines. Dès lors la décadence de Méroé en a été une suite naturelle, et avec elle a disparu la caste qui en exploitait les produits.

A une époque bien antérieure à cette scission, et peut-être antérieure aussi à l'établissement de la théocratie, les limites du gouvernement éthiopien se sont étendues jusqu'à la mer, puisqu'il a existé des rapports multipliés de ce pays avec l'Inde. Les temples souterrains, que les voyageurs ont observé depuis peu d'années dans la Nubie, ont une ressemblance plus grande encore avec ceux du midi de l'Asie, que ne l'ont ceux de la haute Egypte. On y a vérifié ce qu'ont dit les anciens, que ceux de la plus haute antiquité étaient sans statues (1), fait qui a aussi été observé dans l'Inde : on voit par leurs ruines, que ces monumens ont appartenu à un même culte. La ressemblance, qu'on remarque aussi dans ce qui est connu des doctrines, est telle, que des savans ont élevé le soupçon, que l'Inde pourrait bien les avoir

(1) Luc. de dea syr. Eus. præp. evang. L. 1, c. 9.

reçues de l'Ethiopie (1); ce qu'il y a de plus positif, c'est qu'elles ont existé chez les deux peuples, mais rien n'indique lequel les a empruntées de l'autre. Quelques personnes ont aussi remarqué de la ressemblance entre le samscrit, langue sacrée des Indiens, et le geez, qui est celle des Abyssins; j'ignore jusqu'à quel point elle est fondée, mais dans le nombre des mots, que Paulin a cités, se trouve celui de *metra*, signifiant *mère* en samscrit (2), ou plutôt l'organe sexuel de la maternité, sens que ce mot a aussi dans la langue grecque (3), et qui en geez exprime la terre dans le sens qu'elle est productrice des êtres (4), c'est-à-dire, la même idée que les anciens exprimaient par leur Mère des dieux. On a aussi remarqué l'extrême ressemblance qu'il y a entre le Phra ou prêtre-roi des Egyptiens, dont on a fait Pharaon, et le Praw des Indiens, titre qu'ils donnent à tout ce qui est consacré prêtre ou temple (5).

L'adoption d'un même culte et d'une même

(1) Langlès, notes au voy. de Norden, T. 3, p. 348 et suiv.

(2) Paulin, Voy. daus l'Inde, L. 2, ch. 6.

(3) Rech. asiat. T. 1, p. 271, note de Mr. Langlès.

(4) Ludolf. hist. Æthiop. L. 1, c. 3.

(5) Symes Ambass. d'Ava, T. 1, ch. 5, note à la page 339.

exécution des arts tenant à ce culte, ainsi que les rapports entre les langues devenues sacrées chez ces peuples, depuis qu'elles ont cessé d'être usuelles, sont des preuves de relations nombreuses entre les contrées où existent ces ressemblances. Mais aucune tradition n'a conservé le souvenir de leur durée, et encore moins celui des interruptions qu'elles ont pu éprouver. Lorsque le gouvernement de Méroé s'est affaibli, il a cessé d'étendre sa domination jusqu'à la mer. Celui d'Axum, en se formant, lui a opposé une barrière, et comme ce dernier s'est composé des portions méridionales de l'ancienne Ethiopie, les côtes, qui lui ouvraient des relations avec les mers orientales, s'y sont trouvées comprises, et ce sont elles qui les ont continuées. L'auteur du Périple de la mer Erythrée et Cosmas indicopleustes ont parlé des vaisseaux éthiopiens, qu'ils ont vus dans les ports de l'Inde (1). J'ai déjà fait mention, en parlant de la Perse, d'un port situé vers l'embouchure de l'Indus, dont le nom *Emporium barbaricum*, que lui donne l'auteur du Périple de la mer Erythrée, dénote qu'il était fréquenté, ou avait été fondé par les

(1) Per. Erythr. Collect de Purchas, p. 21.

Berberis (1). Ainsi ce peuple a été longtemps navigateur, des documens irrécusables le prouvent, mais ils ne fournissent aucune donnée sur les limites de ses navigations. Une partie de la population de Madagascar a beaucoup de ressemblance avec cette race d'hommes, et il ne serait nullement impossible qu'elle dût son origine à des colonies que les Berberis y auraient fait passer. Dans un précédent ouvrage, j'ai proposé l'opinion, que les Phéniciens sont issus d'une colonie de ce même peuple, qui s'était fixée dans les îles du golfe persique, d'où, ensuite, elle a dirigé d'autres colonies secondaires vers la Phénicie (2). Comme cette colonie primitive paraît avoir eu le commerce pour but, elle s'est formée à une époque différente que les émigrations, dont se sont composés les Pélasges; ces dernières ont été la conséquence de convulsions politiques, et, lorsqu'elles ont lieu, les peuples, qui ont le malheur de les éprouver, ne s'occupent pas à former des établissemens industriels. On ne peut pas savoir si ces colonies commerçantes ont

(1) Econ. des Perses et des Phén., p. 221.

(2) Econ. publ. et rur. des Perses et des Phén. p. 329.

eu lieu à une date antérieure aux événemens dont je viens de parler, ou si elles ont eu lieu depuis le retour de la tranquillité: les unes et les autres sont d'époques beaucoup plus reculées que les plus anciens temps historiques; à cette distance, où tous les objets se confondent, il n'est plus possible de calculer leur éloignement respectif; mais si j'osais hasarder une conjecture, sur des faits aussi obscurs, j'accorderais la priorité aux colonies de commerce, puisque celles des îles du golfe persique ont dû précéder leurs émanations qu'elles ont envoyées en Phénicie, et ces dernières étaient déjà florissantes, depuis longtemps, lorsque les Juifs ont envahi la Palestine. Il y avait, à la vérité, des Pélasges, dans l'Asie mineure, au temps d'Homère; mais rien ne prouve qu'ils y étaient depuis longtemps. Un peuple nouvellement établi, dans un pays qu'il a occupé militairement, peut aussi bien avoir envoyé des secours à Troie, que s'il y avait existé depuis un temps considérable. Il n'en est pas de même des établissemens commerciaux; il leur faut du temps pour se consolider, et bien plus encore pour être en état de fournir les élémens de colonies nouvelles. Ho-



mère, lui-même, a parlé des Phéniciens, de leur commerce et des richesses immenses qui en étaient le résultat; un peuple commerçant ne s'élève pas, tout de suite, à ce haut période de prospérité; il ne parvient à l'atteindre que par une longue suite d'efforts, continués avec persévérance. Tels sont les motifs qui me font pencher vers l'opinion que les colonies commerçantes ont été formées, par les Berberis, avant les déchiremens qui ont occasioné les émigrations des Pélasges.

Peut-être, serait-il possible de lier ce dernier événement avec l'époque où la théocratie s'est développée. Ce système, qui subordonnait tout aux volontés de la caste sacerdotale, à dû nécessairement trouver des antagonistes, et il est possible que, trop faibles pour résister à l'ascendant des prêtres dominateurs, ils aient préféré s'éloigner plutôt que de s'y soumettre. Dans cette manière de voir, le régime théocratique aurait été précédé, en Ethiopie, comme il l'a été aux Indes et en Egypte, par une époque antérieure, où un commerce étendu vivifiait la nation et l'élevait à un haut point de prospérité. Ce serait alors aussi, que le développement des

lumières aurait perfectionné plusieurs sciences et notamment l'astronomie; car cet état de perfection a existé, des preuves irrécusables le démontrent, et la tendance au perfectionnement est trop étrangère à l'esprit des théocraties, pour qu'on puisse l'attribuer à celle-ci. Mais ensuite, la caste sacerdotale, en s'emparant de tous les pouvoirs, aura aussi envahi l'instruction publique, comme un moyen de former les hommes à son usage. Afin d'y parvenir, elle aura dû s'attribuer, à elle seule, la conservation des lumières, et elle en aura accéléré la décadence en les concentrant dans son sein; car, étant certaine de son pouvoir, elle n'aura plus eu aucun motif de cultiver son instruction, et, comme je l'ai déjà fait observer ailleurs, toute instruction qui commence à devenir stationnaire prend nécessairement une marche rétrograde (1). C'est lorsque les Ethiopiens étaient déjà réduits à cet état, que les anciens ont commencé à en avoir une connaissance superficielle, et le peu qu'ils en ont dit est très-vague, aussi je ne chercherai pas à rassembler ces notions, pour en faire

(1) Econ. publ. et rur. des Celtes, p. 191.



un corps d'ouvrage séparé. Puisque les institutions et le culte des Egyptiens étaient les mêmes, je me bornerai à faire bien connaître ces derniers et l'application aux Ethiopiens en deviendra une conséquence. Il est possible qu'on puisse, un jour, faire un travail particulier sur eux, losqu'on aura une connaissance moins imparfaite, que nous ne l'avons maintenant, du pays où ils ont vécu et des peuples qui l'habitent. Malgré les changemens que de nouvelles formes de gouvernement et de culte peuvent introduire, il reste toujours, chez une nation, des traces de son ancienne manière d'être ; mais, pour les apercevoir, il faut avoir longtemps vécu dans son sein, en connaître la langue, et s'être familiarisé avec ses habitudes, et ce n'est le cas d'aucun des voyageurs qui y ont pénétré: Bruce est le seul qui forme un peu exception. Il me fournit un rapprochement qui prouve en faveur de cette manière de voir. Les anciens Ethiopiens avaient imaginé des espèces d'armures qui couvraient en entier le cheval et le cavalier: un des Ptolomées en avait fait venir un certain nombre, pour la première ligne d'un corps d'armée

(1): Bruce nous apprend qu'en Abyssinie on en a conservé l'usage et qu'on les fait venir du Sennaar, pays compris dans les limites qu'avait l'ancien gouvernement de Méroé: ainsi ces armures sont un antique usage conservé dans les mêmes lieux où il a jadis existé. On peut sentir, par cet exemple, combien d'autres notions on pourrait acquérir avec une connaissance plus parfaite de ces contrées, maintenant si peu connues.

---

(1) Phot. myriob. cod. 50 p. 1334. Geogr. min. T. 1. exc. ex Agath. p. 16.

CHAPITRE II.

Des plus anciens temps de l'Egypte.

LES anciens ont considéré l'Egypte, comme un produit des attérissemens du Nil (1), elle serait, par conséquent, d'une formation plus récente que les terres qui l'environnent, et l'aspect des lieux rend la chose vraisemblable. Il faudrait en conclure, que ses premiers habitans ont d'abord occupé la partie supérieure, d'où leurs descendans se sont ensuite étendus, dans le reste de la vallée, à mesure que le sol s'est dégagé des eaux. Les indices d'un ancien trogloditisme, qu'on observe dans cette même portion du pays, trouveraient leur explication dans cette hypothèse, puisque la population entière aurait dû se ménager longtemps des retraites, sur le penchant des montagnes, pendant que les eaux de l'inondation couvraient toute la plaine. Il existe, en effet, des excavations

(1) Plut. in Is. et adv. Stoicos. Herod. L. 2, c. 5 et 10. Diod. Sic. L. 2, c. 13. L. 3, c. 3.

considérables, qui n'ont été, ni des carrières, ni des monumens sépulchraux ou religieux, et que la tradition distingue encore de ces derniers. Le peuple donne à ceux-ci le nom de *Pharaouni*, tandis que je lui ai entendu nommer les autres *Medina*, *ville* ou *lieu d'habitation* (1). Cet ancien état de trogloditisme est d'autant plus vraisemblable, que plusieurs peuplades de l'ancienne race des Berberis, ont eu ces mêmes habitudes (2), et qu'il y en a même qui les ont conservées jusqu'à nos jours (3).

Si jamais la température du climat de l'Egypte, a permis d'y cultiver l'Enseté, plante dont j'ai parlé plus haut, c'est à cette époque-là, où le sol, moins exhaussé, conservait l'humidité constante, qui est nécessaire pour sa végétation. Les anciens nous apprennent, que les Egyptiens avaient une tradition confuse, que leurs premiers ancêtres s'étaient nourris de plantes aquatiques (4);

(1) J'ai déjà publié cette observation ailleurs. *Mém. sur l'Egypte*, *T.* 4, *p.* 21.

(2) Herod. L. 4, c. 183. Str. geogr. L. 17 ad init. Pomp. Mela L. 1. Pl. hist. nat. L. 5, c. 5. Sall. hist. Jugurth.

(3) Hornem. Voy. p. 80 et 237. Bruce, Voy. L. 2, ch. 1 et 3. L. 5, ch. 12, 14 et 15. L. 6, ch. 19. L. 8, ch. 10.

(4) Diod. Sic. L. 1, c. 10 et 43.

l'Enseté, qui en est essentiellement une, en aura fait partie, si, comme je viens de le dire, le climat a pu lui convenir; mais ils en ont eu d'autres aussi, dont l'usage s'est conservé beaucoup plus longtemps dans ce pays-là: nous y reviendrons au chapitre de l'agriculture.

Ainsi, d'après la formation successive de l'Egypte, sortie des eaux à mesure que les attérissemens du Nil ont acquis de l'extension, la partie supérieure a été habitée avant la moyenne (1), et celle-ci, avant le Delta. C'est aussi dans la partie supérieure, où était située Thèbes, centre le plus ancien du gouvernement. L'existence de cette ville remonte à la plus haute antiquité; on n'a même aucune notion positive sur l'époque de sa fondation. Hérodote l'attribue à Ménés, qu'il dit avoir été le premier roi du pays (2); Diodore, à Uchoreus, descendant d'Osymandias (3); le Syncelle, à Apis fils de Phoronée (4). Mais tous ces rois, évidemment mythologiques par le rôle qu'on leur fait jouer,

(1) Herod. L. 2, c. 4.
(2) Herod. L. 2, c. 99.
(3) Diod. Sic. L. 1, c. 5.
(4) Sync. chron. p. 148.

jouer, sont liés à des chronologies, dont les nombres paraissent être l'expression de périodes astronomiques: tout ce qu'on peut conclure, par conséquent, de ces opinions différentes, c'est que l'origine de Thèbes est ignorée. D'autres traditions, dont j'ai déjà parlé, attribuent la construction du Memnonium de cette ville, aux Ethiopiens, qui peuvent aussi en avoir été les premiers fondateurs.

Les rapports de l'astronomie avec le culte, qui souvent ont fourni des données sur les époques primitives des peuples, ne peuvent nous servir pour fixer celle-ci, parce que les divers monumens, qui se sont conservés dans les ruines de Thèbes, ne se rapportent pas tous à un même phénomène céleste. Le temple principal était consacré au soleil dans le signe du bélier, soit à Jupiter Ammon (1): il n'a commencé à quitter celui du taureau, pour entrer dans celui-ci, qu'un peu plus de deux mille ans avant notre ère; dès

(1) Str. geogr. L. 17. Eus. præp. evang. L. 3, c. 11. L'avenue qui conduisait à ce temple, était bordée de statues colossales de béliers, et de sphinx à têtes de béliers, qui subsistent encore en partie. *Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 11, 207, 254 etc.*

lors à une époque bien postérieure, à celle qu'indique un monument astronomique, observé dans les tombeaux des rois, où le taureau occupe l'équinoxe du printemps (1). On sait que chaque nôme avait adopté une constellation, pour sa divinité locale, et que Thèbes avait choisi celle du bélier : il serait possible que la construction de ce temple, si remarquable par ses ruines, soit de beaucoup postérieure à la fondation de la ville, et ait été commencée à l'époque où le soleil est entré dans ce signe, époque mémorable dont il devait éterniser le souvenir.

Quelques personnes ont pensé, que la coïncidence équinoxiale du soleil avec le signe du bélier, dont Jupiter Ammon était la forme emblématique, concernait l'équinoxe printannier. M. Jomard est, au contraire,

(1) Comme dans le mouvement de la précession des équinoxes, le soleil coïncide avec chaque signe, pendant près de deux mille ans, la seule conséquence qu'on peut tirer de ce monument, c'est qu'il indique une époque plus ancienne que celle consacrée par le temple, mais sans rien donner de plus précis, parce qu'il n'est entré, dans la composition de ce tableau, aucun des paranatellons qui, en divisant ce long période, aurait indiqué un temps plus déterminé. On peut voir la description de ce monument dans le grand ouvrage sur l'Egypte (Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 410.)

d'opinion qu'elle se rapportait à celui d'automne. Il a reconnu, sur les ruines du temple d'Eléphantine, consacré, d'après le témoignage des anciens, au même culte, la couleur bleue qu'on y a constamment donnée à la représentation de ce dieu, et cette couleur lui paraît indiquer l'eau de l'inondation qui, à cette époque de l'année, couvre encore les terres (1). J'ajouterai, en faveur de sa manière de voir, que, suivant Macrobe, la couleur bleue était réservée pour les divinités infernales, c'est-à-dire, pour les formes emblématiques des signes que le soleil parcourt dans l'hémisphère inférieur, dont en effet l'équinoxe d'automne ouvre le lugubre cortège (2); et suivant le même auteur, le nom d'*Amun*, dont les Grecs ont fait Jupiter Ammon, était l'expression du passage du soleil dans ce même hémisphère (3).

Il me paraît ainsi démontré, que la consécration du principal temple de Thèbes, au signe du bélier, ne fournit aucune indication sur l'époque de la fondation de cette ville, puisque d'autres monumens, qui exis-

(1) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 3, p. 16.

(2) Macr. Saturn. L. 1, c. 19.

(3) Macr. Saturn. L. 1, c. 21.

tent dans ses ruines, se rapportent à une époque antérieure, celle où le taureau occupait l'équinoxe du printemps. D'autres monumens de l'Egypte, d'une antiquité reconnue, tels que les temples de Philæ et de Denderah, fournissent la preuve qu'ils ont été consacrés à l'époque où le soleil, au solstice d'été, coïncidait avec le signe du lion, qui présidait, de cette manière, au commencement de l'inondation : alors, par conséquent, le taureau se trouvait à l'équinoxe printannier, comme dans le tableau astronomique du tombeau des rois (1). On voit encore, dans les ruines de ces temples, des têtes de lion sculptées, notamment au déver-

(1) Dans ces derniers temps, quelques personnes ont cherché, par esprit de parti, tous les moyens possibles de rapprocher des temps modernes, la construction des anciens temples de l'Egypte. On conçoit fort bien qu'il y a été fait des restaurations successives, et que sur ces parties restaurées les sculptures antérieures ont été reproduites ; mais cela est loin de prouver que les temples, eux-mêmes, ont été construits sous les empereurs romains, comme on voudrait le faire croire, malgré le silence de tous les anciens, qui serait inconcevable. Comment imaginer, en effet, que les nombreux écrivains de l'école d'Alexandrie auraient pu ignorer que ces constructions étaient contemporaines, ou du moins modernes pour eux, au point de leur faire adopter l'opinion qu'elles appartenaient aux époques reculées du pays ?

soir des eaux lustrales (1): Hérodote a fait la même remarque pour celui d'Héliopolis, qui était consacré à la même époque de l'année.

Thèbes, après avoir été long-temps le centre du gouvernement, a cessé d'avoir cet avantage: Memphis lui a succédé. On est réduit aux conjectures sur l'époque où ce changement s'est opéré. Lorsque Homère a écrit ses poëmes, Thèbes était encore la capitale du pays; mais les plus anciens livres des Juifs ne parlent que de Memphis, ce qui est naturel, puisque leur séjour en Egypte est lié avec l'invasion des Pasteurs. Il faut en conclure, qu'Homère était antérieur à cet événement: rien, en effet, n'est plus incertain que le temps où il a vécu; mais il paraît évident, que l'époque fixée par Hérodote (2) est beaucoup trop récente. Le transport du siége du gouvernement de Thèbes à Memphis, peut avoir eu lieu lors de l'expulsion de ces Pasteurs, dont je viens de parler. Pendant qu'ils ont dominé sur l'Egypte inférieure, l'ancien gouvernement du pays s'est maintenu à Thè-

(1) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, p. 57; T. 2, ch. 10 p. 17.

(2) Quatre siècles avant lui, Herod. L. 2, c. 53.

bes; mais il aura sentit alors que cette ville était trop éloignée pour que de là, il lui fut possible de surveiller les mouvemens d'un ennemi, dont il pouvait redouter de nouvelles attaques, depuis les contrées limitrophes de l'Asie où il s'était refugié; c'est ce qui l'aura déterminé à se fixer à Memphis, où déjà les rois des Pasteurs avaient fait leur résidence. Une fois établi dans cette ville, il y est resté, et les mouvemens de la Perse, qui n'ont pas tardé à devenir inquiétans pour l'Egypte, auront contribué à lui faire préférer ce séjour.

Ce sont des motifs pareils qui ont engagé Ptolémée à transférer le siége du gouvernement à Alexandrie. C'étaient les rois de Syrie et de Macédoine, établis sur les rives de la Méditerranée, dont il avait à craindre les rivalités, et, depuis cette ville, il pouvait mieux observer leurs démarches, que depuis Memphis, qui était trop reculée à l'intérieur des terres (1).

L'époque, par conséquent, où Thèbes a été le chef-lieu du gouvernement est la plus ancienne; Memphis ensuite lui a succédé, après

(1) Paus. in att. c. 6.

une longue série de générations, et Alexandrie a remplacé cette dernière ville : ainsi le gouvernement a successivement passé de la partie la plus méridionale du pays, jusqu'à son extrémité opposée. Avant Thèbes, l'Egypte paraît avoir été habitée par des Troglodytes, qui n'ont abandonné leurs excavations, pour bâtir des villes, qu'à l'époque où le sol de la vallée leur a paru assez solide. Ce coup d'œil général trouvera son développement dans les détails où je devrai entrer sur chacune de ces époques, qui embrassent toute la durée des temps de l'Egypte, jusqu'au moment où elle a passé sous le joug des Romains. J'ai déjà traité de son état sous leur domination, dans un ouvrage particulier publié depuis plusieurs années (1).

Thèbes, dont les ruines gigantesques étonnent nos imaginations accoutumées aux efforts des arts, était située sur un point où la vallée, et par conséquent le sol cultivable, avait peu de largeur : autour d'elle, à peu de distance, étaient d'autres villes dont les ruines attestent aussi l'ancienne splendeur, et elles étaient d'autant plus rapprochées les

(1) De l'Egypte sous la domination des Romains, Paris 1807.

unes des autres, qu'on s'élevait davantage vers l'extrémité la plus méridionale du pays, où la vallée avait moins de largeur encore. Il est impossible de concevoir, que ces constructions, si multipliées, puissent avoir été le résultat des seules richesses que produit l'agriculture. Quelque fertile que soit un pays agricole, il n'a que des ressources limitées; elles sont restreintes à l'excédent de ses récoltes sur ses dépenses de culture: de cet excédent, une portion est nécessaire aux propriétaires pour leur entretien personnel; ils peuvent donner l'autre au gouvernement pour les besoins publics. L'état de plus ou moins grande prospérité du pays, dépend des conditions de ce partage; mais, en général, plus la portion que prélèvent les dépositaires du pouvoir est forte, plus l'agriculture tend à décheoir, parce qu'il reste moins de ressources au cultivateur, pour suppléer aux années désastreuses, et pour les dépenses d'amélioration. La conservation de la richesse publique dépend aussi du retour des revenus vers la source où ils ont été puisés: si leur concentration sur un point, ou de fausses combinaisons du gouvernement, arrêtent ce mou-

vement de circulation, la source diminue et tarit, l'état s'épuise et succombe.

Ces principes généraux, appliqués à l'Egypte, y reçoivent un nouveau développement. Si les seuls revenus agricoles avaient été employés à ces nombreux monumens, accumulés vers l'une des extrémités du pays, les provinces éloignées auraient été bientôt épuisées, et on aurait dû renoncer à leur construction, avant d'avoir pu les terminer. Mais l'aspect de ces ruines prouve qu'elles ont appartenu à des édifices achevés, et toutes les traditions antiques disent que ces villes ont été long-temps florissantes. Il faut en conclure, qu'à l'époque où l'Egypte a pu les fonder et leur donner le développement attesté par leurs ruines, le gouvernement et les particuliers avaient d'autres moyens de richesses, que les simples ressources de l'agriculture. Le commerce est la seule industrie qui développe des richesses supérieures à toutes celles que la culture, même la plus perfectionnée, pourra faire jamais naître; ce sera donc lui qui aura produit les capitaux, dont une portion a été consacrée à ces monumens (1).

---

(1) Burkhard, qui a examiné les ruines de la Nubie, au



Alors, par conséquent, les institutions n'avaient pas encore élevé la barrière, qui, en des temps postérieurs, a isolé les Egyptiens des autres peuples. A ces mêmes époques devaient exister des villes commerçantes, dans les régions plus méridionales de l'Afrique, qui entretenaient des relations suivies avec l'Inde: l'Arabie formait, de son côté, un point intermédiaire, qui facilitait ces relations. A ces mêmes époques aussi, il paraît qu'un ou plusieurs peuples civilisés habitaient l'Europe; j'ai exposé, en traitant des Celtes, les motifs qu'on a de le croire. L'Egypte peut très-bien avoir été alors le centre des relations commerciales, qui liaient ces régions éloignées, comme elle l'est redevenue ensuite, après un intervalle de bien des siècles. Mais que l'Europe soit entrée ou non dans cet ensemble d'opérations, il ne m'en paraît pas moins démontré, que c'est au mouvement d'un commerce actif et très-étendu, que l'Egypte a dû les richesses, qui lui ont

---

sud de l'Egypte, a été frappé de leur étendue, comparée avec le peu de terrain cultivable qui existe entre le Nil et le désert: il en a tiré la conclusion, que ces villes n'ont dû leur existence qu'au commerce; il l'a dit surtout de Telmis (Bibl. univ. an 1820, Juillet, p. 262).

permis d'élever tous ses monumens. Rien n'est impossible à un peuple actif, industrieux et éclairé. Palmyre, sur un point différent, étonne aussi par ses ruines: elles attestent son opulence passée, et elle n'a pu naître que du commerce, seule industrie possible au milieu des déserts, où cette ville était située. L'Egypte, il est vrai, avait plus de ressources locales: mais quelque exagération qu'on mette à les évaluer, elles resteront toujours au-dessous des capitaux que les monumens, dont je viens de parler, ont absorbé (1). Une autre considération vient encore à l'appui de cette manière de voir: d'où

(1) D'autres causes que le commerce peuvent quelquefois cumuler des richesses chez un peuple; c'est lorsque, s'étant rendu conquérant, il a fait refluer chez lui les dépouilles des nations qu'il a vaincues. Mais ces richesses ne sont que momentanées, parce que leur source est bientôt tarie, et que les dépenses de ceux qui les possèdent, les consomment sans les reproduire. Cette cause serait inapplicable aux Egyptiens, parce que leur pays est séparé de tous les autres par des intervalles de déserts, qui auraient rendu difficiles des conquêtes un peu étendues, et encore plus leur conservation. D'ailleurs les monumens de l'Egypte ne peuvent pas avoir été une de ces créations momentanées, où l'on consacre les dépouilles des vaincus; ils sont trop nombreux et trop évidemment de différens âges: une cause plus lente de richesses a dû les produire, et cette cause c'est le commerce.

ces villes, si rapprochées les unes des autres, et dont la population était considérable, si on en juge par l'étendue de leur enceinte, auraient-elles tiré leurs moyens de subsistance, puisqu'elles n'étaient entourées que d'un terrain cultivable très-limité? ce ne pouvait pas être des provinces plus éloignées, puisqu'il y avait, sur tous les points, d'autres villes, moins nombreuses il est vrai, mais suffisantes pour consommer les produits des campagnes voisines. Thèbes et les autres cités de l'extrémité méridionale ont dû, par conséquent, tirer de l'étranger une forte partie des denrées nécessaires pour leur consommation; et avec quoi les auraient-elles payées, si les bénéfices d'un commerce avantageux ne leur en avaient pas assuré les moyens? Il me paraît que si, lors de la fondation de ces villes, l'Egypte avait été limitée à ses seules ressources locales, la population ne se serait pas entassée sur un point; elle se serait, au contraire, répartie sur toute l'étendue du pays, afin d'y être plus à portée des produits, qui auraient formé la seule richesse des individus. S'ils ne l'ont pas fait, et se sont davantage grouppés vers une extrémité, c'est que les bénéfices du commerce leur as-

suraient là des moyens de fortune, que le reste du pays ne leur offrait pas au-même degré. Ces temps, où le commerce a porté l'Egypte à un si haut point de splendeur, ont nécessairement précédé l'époque où de nouvelles institutions ont isolé ce pays et l'ont réduit à puiser, dans ses ressources locales, tous ses moyens d'existence. J'examinerai, dans le cours de cet ouvrage, les conséquences qui ont dû résulter de ce changement de système.

Tous les anciens s'accordent à dire que les Egyptiens étaient divisés en castes; on trouvera au chapitre suivant les détails qu'ils nous ont transmis à cet égard. Mais il est une question qui doit nous occuper en ce moment: c'est celle, si ce système, qui pose des barrières infranchissables entre les diverses classes de la société, a toujours existé chez eux, ou s'il y est postérieur à l'époque primitive, dont je viens de parler. Dans les temps moins anciens, nous les voyons soumis à une théocratie ombrageuse, qui craignait leurs communications avec les étrangers, et qui les isolait pour mieux les dominer: ce n'est pas un ordre de chose pareil qui aurait pu donner au commerce une activité suf-



fisante, pour créer toutes ces villes, rapprochées entr'elles, dont l'existence ne peut être révoquée en doute, puisqu'elle est attestée par leurs ruines. Si, par conséquent, le système des castes existait déjà alors, celle du sacerdoce n'exerçait pas encore la léthargique influence qu'elle a développée depuis, et ce système était modifié de manière à laisser toute leur activité aux industries diverses, mais il est d'autant plus difficile d'adopter cette opinion, que, partout où ce système existe, on voit qu'il paralyse l'industrie, et en arrête les développemens. Il y a donc eu, chez les Egyptiens, une époque primitive, marquée par une marche croissante de richesses, de grandeur et de lumières: tandis que la chance la plus favorable, qu'on peut attendre du système des castes, c'est lorsqu'il n'imprime pas un mouvement rétrograde. Aussi je serais disposé à croire que l'adoption de ce système est liée, en Egypte, à l'établissement de la théocratie, et postérieure au temps où le pays est parvenu au plus haut point de sa prospérité.

Il s'élève cependant une difficulté à résoudre. Les Egyptiens disent avoir tiré leur origine de l'Ethiopie; c'est aussi de là qu'ils

reconnaissent avoir reçu leurs institutions, dont le système des castes faisait partie; on pourrait en tirer la conclusion, que ces deux événemens ont été simultanés. Mais ils peuvent très-bien avoir eu lieu tous les deux, sans que l'un ait été une conséquence immédiate de l'autre; puisque l'Ethiopie peut avoir fourni à l'Egypte ses premiers habitans, avoir ensuite perfectionné comme elle ses institutions, et plus tard avoir subi une révolution religieuse, qui de là se serait étendue à l'Egypte. Il s'en est fait une pareille dans l'Inde, et peut-être a-t-elle eu lieu à la même époque. Il y aurait eu alors une de ces épidémies morales, toujours funestes à l'humanité, dont le fléau se serait étendu, en même temps, à plusieurs nations. L'Egypte, riche auparavant par des institutions favorables à son industrie, aura perdu ensuite le souvenir de ces époques brillantes de son histoire, parce que les prêtres, que la théocratie rendait les dépositaires des annales du pays, auront eu soin de ne les faire commencer qu'avec la naissance de leur domination; ils étaient intéressés à faire disparaître les traces d'un

(1) De l'Econ. publ. et rur. des Perses et des Phén. p. 20.

ordre de choses, qui était précisément meilleur, parce qu'ils n'y avaient pas exercé les mêmes pouvoirs. Il est de l'essence des corps sacerdotaux, de ne voir qu'eux, de rapporter tout à eux, et de dédaigner tout ce qui n'est pas lié à leurs destinées. C'est par cette raison que les annales des Juifs ne commencent qu'avec leur théocratie, et celles des Mulsulmans, qu'avec la fondation de l'islamisme. C'est encore par le même motif, que les chroniques du moyen âge sont si diffuses sur les plus petites tracasseries monacales, et si concises sur les événemens politiques les plus essentiels.

Ainsi, dans la manière de voir que j'adopte, cette révolution politico-religieuse, opérée d'abord, ou dans l'Inde, ou en Ethiopie, a passé de là en Egypte. Sur tous ces points elle a prêché l'isolement, sous prétexte de souillure, afin de mieux envelopper le peuple dans ses préjugés; une décadence, d'abord insensible, puis graduellement plus accélérée, en aura été le résultat. Dans cette hypothèse, les monumens de la haute Egypte auront été construits, les uns avant le commencement de la théocratie, et les autres

dans ses premiers temps (1). Plus tard les richesses, produites auparavant par le commerce, se sont éteintes, et l'Egypte s'est trouvée réduite aux seules ressources de son agriculture, insuffisantes pour la construction de monumens égaux en grandeur à ceux qui existaient déjà. Cette même marche rétrograde a eu lieu dans l'Inde: là aussi les constructions colossales, dont on admire encore les ruines, ont précédé l'introduction du système théocratique des sectateurs de Brahma (2); de même aussi les traditions, conservées dans les livres des Brahmines, font tout commencer avec leur culte, et ne disent rien sur les temps qui en ont précédé l'adoption.

En admettant, pour l'Egypte, un état de chose antérieur à la théocratie, je suis très-loin de croire aux romans d'Hérodote et de Diodore, sur les époques primitives, où ils y font régner les dieux. Quelques modernes

(1) Les inscriptions grecques, qui ont été observées sur plusieurs de ces monumens, prouvent qu'il y a été fait des restaurations, et aussi quelques constructions accessoires; mais il y a loin de ces ouvrages secondaires, où l'imitation de ce qui existait auparavant était facile, jusqu'à la conception du monument primitif.

(2). Rech. asiat. T. 1, p. 87 et suiv.

ont, à la vérité, cherché à les rendre vraisemblables, en les expliquant au moyen d'une théocratie, où les prètres auraient dominé au nom de la divinité dont ils desservaient le temple (1) : mais c'est un système beaucoup plus spécieux que solide. L'examen attentif de ces romans prouve qu'ils ne sont pas de l'histoire, mais bien des suites d'allégories cosmiques, semblables à celles qu'on lit à la tête des annales de tous les peuples, et ces deux historiens, à qui on les a racontés en Egypte, les ont pris pour des événemens, parce qu'ils n'étaient pas assez éclairés pour en saisir le véritable sens. Comme beaucoup d'écrivains de la Grèce, ils avaient plus de talens naturels que d'instruction positive; aussi ont-ils inséré dans leurs livres tous les contes qui leur ont été faits, et dans leur nombre sont ces allégories cosmiques, mises en action, qu'ils ont prises pour des histoires réelles. Il est bon de se souvenir qu'Hérodote ignorait la langue égyptienne, et certainement, à l'époque où il a séjourné en Egypte, les prêtres n'y savaient

(1) Larcher, chronol. d'Hérod. ch. 1, § 10. Pastor. hist. de la législ. T. 2, p. 9 et suiv.

pas le grec, eux qui avaient en horreur tout ce qui tenait aux étrangers. Psamméticus est le premier qui, lors de son usurpation, a senti la nécessité de créer un corps d'interprêtes, à cause des relations qu'il avait ouvertes avec les habitans de la Grèce, dont les secours lui étaient utiles, et quelques-uns d'entr'eux ont été placés près des principaux temples, pour satisfaire la curiosité de ces étrangers, à qui l'accès du pays venait d'être permis (1). Ces hommes ne faisaient certainement point partie des prêtres d'un ordre supérieur, chez qui pouvaient s'être conservés quelques débris des connaissances de leurs ancêtres, et ce n'est que d'eux, ou directement, ou faisant leurs fonctions d'interprêtes, que Hérodote a reçu toutes les notions sur l'Egypte ancienne, qu'il a insérées dans ses écrits. Leur rôle, à ce qu'il me paraît, devait être, comme celui des *ciceroni* de l'Italie, d'exciter l'admiration des étrangers, en proportion qu'ils les trouvaient crédules, bien plus que de les instruire réellement, et, l'eussent-ils voulu, il est douteux qu'ils en eussent été capables.

(1) Herod. L. 2, c. 154. Jabl. panth. ægypt. proleg. c. 28 et 49.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette époque primitive, dont de très-fortes probabilités me paraissent démontrer l'existence, mais dont il ne reste aucune tradition, parce que les prêtres ont eu intérêt à les éteindre. Je passerai à l'examen des temps théocratiques, les seuls dont quelques notions ont été conservées, parce que ces mêmes prêtres en ont parlé aux écrivains de la Grèce, de qui nous les avons reçues.

CHAPITRE III.

De l'organisation politique de l'Egypte, depuis le commencement de la théocratie.

D'APRÈS le témoignage unanime des anciens, la nation égyptienne avait adopté le système des castes; mais il y a beaucoup de diversité dans ce qu'ils ont dit sur le nombre de ces divisions. Tous s'accordent cependant à reconnaître l'existence de deux castes d'un rang supérieur, celle des prêtres et celle des guerriers (1) : leurs différences d'opinion portent seulement sur la composition des castes subalternes. Isocrate et Strabon n'en ont admis qu'une, qu'ils désignent par le mot *technitai, hommes vivant de leur travail* (2). Hérodote en distingue cinq, les artisans, les interprètes, les mariniers, les éducateurs de bœufs, et ceux de porcs (3): on voit, dès le premier coup d'œil, qu'il a pris

(1) *Machimoi*, Herod., L. 2, c. 166. Diod. Sic., L. 1, c. 73.
(2) Isocr. Busir. laud. Str. geogr. L. 17.
(3) Herod. L. 2, c. 164.

des professions pour des castes. Platon, de son côté, en indique trois, les cultivateurs, les chasseurs, et les pasteurs (1): s'il avait parlé de l'Ethiopie, on aurait pu y concevoir l'existence d'une caste de chasseurs; mais où aurait-elle exercé son industrie en Egypte, pays déboisé et tout en culture? Diodore en reconnaît aussi trois, les cultivateurs, les artisans, et les pasteurs (2): c'est lui qui a le mieux saisi cette organisation, puisque la même division existe, de temps immémorial, chez les Indiens, avec qui l'Egypte ancienne avait tant de ressemblance. Isocrate et Strabon sont, après lui, ceux qui ont le mieux connu cette organisation, puisqu'ils ont admis deux castes principales, distinctes du reste de la nation, qui restait écarté de toute influence politique, et devait trouver ses moyens de subsistance dans son travail.

Il y avait, par conséquent, deux castes supérieures, qui jouissaient de priviléges refusés aux autres, et trois castes subalternes, subdivisées en fractions secondaires, que distinguait l'espèce d'industrie dont elles étaicnt

(1) Plat. in Tim.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 74.

occupées. Comme les individus y étaient obligés de suivre la profession de leur père, sans pouvoir s'en écarter sous aucun prétexte (1), il en résultait des coupures tranchées, cause des erreurs où sont tombés la plupart des anciens, qui ont écrit sur l'Egypte: ils ont donné une attention plus particulière à quelques-uns de ces groupes, sans embrasser l'ensemble du système. On remarque des erreurs pareilles, dans toutes les relations sur l'Inde, qui ont été publiées avant l'étude approfondie de son organisation, qui a été faite dans ces derniers temps.

Les deux castes supérieures, celle des prêtres et celle des guerriers, quoique élevées, par leurs priviléges, au-dessus des autres, n'étaient pas égales en puissance; la première exerçait une supériorité très-marquée. Elle formait, dans son sein, une hiérarchie d'ordres distincts, dont chacun portait un signe extérieur de son rang (2), et avait des fonc-

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 74.

(2) Celui des chefs du sacerdoce était un bâton surmonté d'une forme de charrue, Diod. Sic. L. 3, c. 3. C'est le même bâton qui a formé le lituus du pontife de l'ancienne Rome, dont la crosse des évêques est une copie. J'ai développé, dans un mémoire particulier, les motifs que j'ai de considérer ce pon-

tions particulières à remplir, qui lui étaient exclusivement réservées (1). Cette hiérarchie n'admettait pas le droit éventuel de tous les individus de la caste, à un avancement fondé sur leurs talens, qui aurait été pour eux un germe d'activité : chaque famille était circonscrite dans un de ces ordres, et ses membres ne pouvaient s'élever que dans les limites posées à celui dont elle faisait partie. Cette chance même était subordonnée aux voies mystérieuses de l'initiation, qui mettaient ces individus dans la dépendance absolue des chefs suprêmes, et c'était sans doute moins la supériorité des talens, que les dispositions à l'obéissance la plus passive, qui leur attiraient ces faveurs (2). Il était essentiel de bien établir cette partie de l'organisation de la caste des prêtres, qui prouve jusqu'à quel point elle redoutait l'essort de l'esprit, puisqu'elle tendait à le comprimer jusque dans son propre sein.

Les membres des principaux de ces ordres concourraient à l'élection du roi. Synésius

tificat comme une institution des Berberis ou Pélasges. *Revue philos. an* 14, *Messid.* 30.

(1) Jabl. panth. ægypt. proleg. c. 3, § 29.

(2) Clem. Alex. Strom, L. 5. Diod. Sic. L. 1.

en désigne trois et nous fait connaître en quel degré ils y intervenaient : la voix, dit-il, d'un prophète comptait pour cent, celle d'un comaste pour vingt, celle d'un zuccore pour dix (1). Comme nous ne savons pas de combien d'ordres différens la caste était composée, ces détails ne nous font pas connaître le nombre de ceux qui étaient jugés trop subalternes pour y intervenir. Synésius nous fournit un autre renseignement essentiel : tandis que le suffrage de chacun de ces électeurs sacerdotaux comptait pour plusieurs voix, les membres de la caste des guerriers, qui étaient aussi appelés à cette élection, n'avaient que le simple suffrage individuel (2). Il résultait de ce système, que l'élection était réellement dans les mains des prêtres, et que l'intervention de l'autre caste n'était qu'illusoire. Le choix tombait, le plus souvent, sur un membre de la caste influente ; lors, au contraire, qu'il s'arrêtait sur un individu de celle des guerriers, l'autre s'en emparait et le faisait entrer dans la sienne par initiation : plusieurs écrivains, un peu mo-

(1) Synes. de provid.
(2) Synes. de provid.

dernes, ont dit que la circoncision était le signe extérieur de ce passage (1); mais ils ont fait erreur pour le temps où ils en ont fait l'application, puisque le témoignage des auteurs plus anciens qu'eux, prouve que cette pratique était généralement usitée pour toutes les castes (2); et il se trouve confirmé par les observations des membres de la commission d'Egypte, qui ont reconnu les traces évidentes de la circoncision, ainsi que celles de l'excision, sur des momies provenant d'individus de rangs très-différens (3). A mesure que les institutions de la théocratie se sont relachées, l'usage de la circoncision sera tombé en désuétude dans les autres castes, et celle des prêtres seule l'aura conservée: de cette manière, l'exemple d'Amasis, qu'ils ont cité, se trouverait exact, puisqu'il a été un des derniers rois de l'Egypte, et postérieur au temps où la théocratie exerçait son empire; mais il ne faut rien en conclure pour les époques antérieures.

---

(1) Plut. in Is. Cyr. adv. Julian. L. 9. Horap. hierogl. L. 1, c. 14. Clem. Alex. Strom. L. 1 et 5. Ce dernier auteur a cité l'exemple d'Amasis.

(2) Herod. L. 2, c. 104. Diod. Sic. L. 1, c. 28 et 55.

(3) Descr. de l'Egypte Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 345.

Dès que le roi était élu, les prêtres le circonvenaient et dirigeaient tous ses mouvemens (1); de manière qu'en le plaçant au-dessus de tous, pour le cérémonial (2), ils en faisaient leur instrument et, pour ainsi dire, leur esclave décoré. Des membres de cette caste dominatrice formaient son conseil, et par conséquent étaient saisis de toutes les affaires de l'état (3); tandis que d'autres se groupaient autour de lui pour toutes les fonctions domestiques (4). Les heures de ses besoins et leur étendue étaient soumises à une étiquette prévue, dont ils surveillaient l'exécution (5). Pareille institution existait aussi en Ethiopie: un des prêtres, qui y circonvenaient le roi, fixait la quantité d'alimens qu'il pouvait consommer à chaque repas, et ne lui permettait pas de s'écarter de ces limites posées à son appétit (6). Il est à remarquer que cette charge s'est conservée à

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 73. Plut. in polit. Synes. de provid. Jabl. panth. ægypt. L. 1, c. 1, § 3, nota.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 73.

(3) Diod. Sic. L. 1, c. 73.

(4) Diod. Sic. L. 1, c. 73.

(5) Diod. Sic. L. 1, c. 73. Horap. hier. c. 49.

(6) Diod. Sic. L. 1, c. 7. Str. geogr. L. 17.

la cour d'Abyssinie, mais celui qui en est investi se garde bien d'en exercer les fonctions (1). Enfin la caste sacerdotale, craignant qu'une femme étrangère ne profitât de son ascendant, pour faire germer quelques idées contraires à ses vues, avait introduit, pour le roi seulement, l'usage de lui faire épouser sa sœur (2): ces deux êtres, élevés ensemble, dans une même série d'idées, ne pouvaient emprunter l'un de l'autre aucune pensée inquiétante pour les dominateurs (3).

Aux moyens de puissance dont nous venons de parler, il faut ajouter que cette caste était en possession d'administrer les revenus de l'état (4), quoiqu'elle n'y contribuât en rien, étant dispensée de supporter les charges publiques (5). Chaque année elle fixait, par l'évaluation des terres inondées, et leur mesurage au besoin, la quotité de l'impôt (6).

(1) Bruce, Voy. en Abyss. L. 5, ch. 11.

(2) Diod Sic. L. 1, c. 27. Phil. de special. leg. L. 7. Paus in Att.

(3) Quoique l'union du frère et de la sœur ne fut admise chez aucun des peuples de la Grèce, les Ptolémées ont adopté cet usage des anciens rois de l'Egypte.

(4) Isocr. Busir. laud. Clem. Alex. Strom. L. 6.

(5) Diod. Sic. L. 1, c. 28 et 73.

(6) Isocr. Busir. laud. Clem. Alex. Strom. L. 6.

Elle était chargée de l'administration de la justice, d'où il résultait pour elle le privilége de siéger dans les tribunaux (1). Elle avait aussi la surveillance des poids et mesures et celle de la police intérieure (2). Ainsi toutes les branches d'administration judiciaire, financière et politique étaient dans ses mains.

D'un autre côté, elle avait usurpé la connaissance exclusive des lois, celle de la géométrie et des autres sciences, ainsi que celle de la médecine. Telle était son attention constante à comprimer toute tendance à sortir de l'ornière qu'elle avait tracée, que l'exercice de cette dernière était limité par des régles prévues, dont personne ne pouvait s'écarter, sans devenir responsable de la vie du malade (3). La musique, elle-même, était soumise à des règles immuables, qui la rendaient stationnaire (4). Et pour mieux dérober aux autres castes tous les genres d'instruction, dont elle s'était attribuée la con-

(1) Æl. var. hist. L. 12, c. 4; L. 14, c. 34. Diod. Sic. L. 1, c. 75.

(2) Clem. Alex. Strom. L. 6.

(3) Diod. Sic. L. 1, c. 82. Clem. Alex. Strom. L. 6. Herod. L. 2, c. 84.

(4) Plat. de leg. L. 2.



naissance exclusive, elle employait une écriture sacrée dont ses membres seuls avaient la clef (1).

A ces moyens de puissance, déjà si nombreux, doit être ajouté tout l'ascendant que lui donnait l'exercice du culte et le rôle d'interprète des dieux, dont elle seule pouvait transmettre les oracles. Un moyen encore d'influence, qu'elle s'était arrogé, était le jugement de la mémoire des hommes, après leur mort, et surtout de celle des rois (2). Si un tribunal pareil pouvait être confié à des hommes impassibles, et dégagés de tout intérêt personnel, il pourrait, peut-être, avoir quelques résultats utiles; mais que pouvait-on en attendre, lorsqu'il était dans les mains d'une caste dominatrice, occupée constamment à retenir le reste de la nation, dans la passive dépendance où elle l'avait condamné?

Ces prêtres, si puissans par les pouvoirs qu'ils s'étaient arrogés, avaient soin de mar-

---

(1) Clem. Alex. Strom. L. 5. Cet auteur dit qu'il existait trois sortes d'écritures distinctes, en Egypte: une vulgaire, servant pour les relations sociales; une sacrée, servant pour tout ce qui concernait l'ordre sacerdotal; et une troisième hiéroglyphique, réservée pour les monumens.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 72 et 95.

quer, dans tous les instans, la distance où ils se plaçaient au-dessus des autres hommes. S'il faut en croire Porphyre, il n'était pas permis de les aborder, sans avoir rempli les cérémonies d'une purification, qui leur donnait l'apparence d'être des émanations de la divinité (1). Il est vraisemblable que cet écrivain n'a voulu parler que des membres des ordres les plus élevés dans la hiérarchie, et qu'il ne fallait pas les mêmes formalités pour aborder ceux d'un rang subalterne, notamment ceux qui étaient occupés de certaines branches de l'administration, telles, par exemple, que la perception de l'impôt (2).

---

(1) Porph. de abstin. anim. L. 4, c. 6.

(2) D'après le soin constant que cette caste avait de s'isoler, pour mieux consolider sa suprématie, on doit considérer comme extrêmement rares, les cas où elle a consenti à initier d'autres hommes à ses mystères. Elle le faisait pour les membres de la caste des guerriers, qu'elle portait au trône, parce qu'elle avait intérêt de rompre leurs anciens rapports et leurs habitudes antérieures, pour mieux les circonvenir; mais, malgré ce qu'on a dit, que des philosophes étrangers ont été initiés par eux, je doute beaucoup du fait. On a cité, pour exemples, Pythagore et Thales, personnages dont il ne reste que des traditions confuses, altérées, peut-être, par les écrivains postérieurs; ce qui est d'autant plus probable, pour le premier, qu'il est devenu le chef d'une secte, où beaucoup de choses ont été successivement ajoutées à sa propre doctrine.

La seconde des castes supérieures était celle des guerriers: elle était loin d'égaler en pouvoir celle des prêtres; nous avons pu le remarquer dans la part qui lui était réservée pour l'élection des rois. Les Grecs, en désignant ses membres par le mot *machimoi*, que j'ai traduit par celui de *guerriers*, ont dit qu'ils étaient semblables aux *geómoroi* d'Athènes (1); ils étaient, par conséquent, des propriétaires fonciers tenus au service militaire (2). Un fait confirme l'exactitude de cette manière de voir, c'est qu'on retrouve, dans

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 28.

(2) Plusieurs personnes se sont trompées sur la véritable acception du mot *geómoros*, parce que aucun auteur ancien n'en a donné une explication précise; cependant, si on fait attention aux circonstances où il se trouve employé, il ne peut pas y avoir de doute sur le sens qu'il doit avoir. Par exemple, Hérodote dit qu'à Syracuses le peuple, uni aux esclaves, avait expulsé les *geómoroi* de la ville (Herod. L. 7, c. 155), et que Gélon les y a rétablis: il est évident que c'est des grands propriétaires dont il est question, car de simples cultivateurs auraient habité les campagnes et non la ville. Pareille révolution a eu lieu à Samos, et ce sont ceux qui ne possédaient rien, qui s'y sont armés contre les propriétaires, désignés encore par le mot *geómoroi* (Plut. quæst. gr. § 57). Ces deux faits, entre plusieurs, prouvent que les modernes, qui ont traduit ce mot par *cultivateurs*, ont commis une erreur évidente.

dans l'Inde, la même caste, occupant aussi le second rang, et chargée des mêmes devoirs (1). Comme propriétaires, ils formaient une caste supérieure; mais cette supériorité n'était que relative à ce qui existait au-dessous d'eux, puisqu'elle ne les élevait pas au niveau de la caste sacerdotale, la seule qui eut une puissance réelle. L'occupation des membres de cette caste était de porter les armes, c'était l'unique devoir qui leur était imposé (2). Ces étroites limites, où ils étaient circonscrits, et que la démarcation des castes ne leur permettait pas de franchir, réduisaient infiniment leur influence, puisque toutes les fonctions du gouvernement et de l'administration leur étaient interdites (3).

Il serait intéressant de savoir si une répartition aussi inégale des pouvoirs, a existé la même dans tous les temps, ou si la caste sa-

(1) Roberts. Rech. sur l'Inde anc. p. 472.

(2) Herod. L. 2, c. 166. Isocr. Busir. laud. Diod. Sic. L. 1, c. 73.

(3) Tous les individus de cette caste portaient au doigt, un anneau orné d'un scarabée en relief, disent quelques auteurs, un peu modernes à la vérité, mais qui peuvent l'avoir puisé chez d'autres plus anciens. (Plut. de Isid. Ælian. hist. anim. L. 10, c. 15.

cerdotale a étendu ses prérogatives, par des empiètemens successifs sur celle des guerriers ? Je serais fortement disposé à embrasser cette dernière opinion; car l'écartement des affaires publiques, où ils étaient retenus, me paraît n'avoir pas pu s'établir sans éteindre, chez eux, tous les germes d'activité, seule source féconde de la force d'une nation. Il n'est aucun effet sans cause, aucune action sans un motif qui la détermine; l'espoir seul d'un succès quelconque engage à surmonter les difficultés: là où aucune perspective d'améliorer leur sort, n'est assurée aux individus, par les institutions du pays, ils ne peuvent prendre aucun intérêt à la chose publique, puisqu'elle n'est rien pour eux. En faisant à l'Egypte, l'application de ce qui précède, je demanderai comment elle aurait pu conserver, si longtemps, son existence politique, si tous les individus avaient été constamment soumis à un joug, qui les condamnaient à n'exécuter que des mouvemens toujours égaux? J'ai déjà fait observer qu'il a dû y exister un ordre de choses différent, qui a précédé l'institution de la théocratie, et cette dernière n'a pu y être introduite que par une révolution religieuse. Quoi-

que, en général, le fanatisme aveugle les hommes, au point de leur faire adopter des mesures nuisibles à leurs véritables intérêts, cette révolution aurait rencontré de trop fortes résistances, si, dès son origine, les prêtres avaient tenté de réduire à une nullité politique tous les hommes influens de la nation. Je suis fondé à croire, que d'abord les droits des castes ont été plus également répartis, et que c'est ensuite, par des envahissemens lents et successifs, que celle des prêtres a augmenté les siens de tous ceux dont elle a dépouillé les guerriers. Cette marche lui était d'autant plus facile, qu'elle avait adopté une hiérarchie, où les voies mystérieuses de l'initiation donnaient une impulsion uniforme à tous ses mouvemens, tandis que la caste des guerriers ne pouvait opposer qu'une résistance franche et publique à ces sourdes attaques, ourdies dans l'ombre des sanctuaires. Si, au contraire, lors de l'altération des institutions primitives, les guerriers avaient étendu leurs prérogatives, aux dépends du sacerdoce, la nation aurait pris une direction différente. Nous avons, dans l'Inde, des exemples de l'un et de l'autre changement. Au Bengale, où l'ascendant de

la caste sacerdotale à prévalu, la nation, dégradée par son influence, n'a conservé aucune énergie, et ne se fait remarquer que par ses vices (1). Chez les Birmans du royaume d'Ava, au contraire, où la caste des guerriers a restreint l'influence sacerdotale et augmenté la sienne, la nation a conservé

(1) C'est l'observation d'un Anglais, qui a fait un long séjour dans l'Inde, et qui même, y a occupé des places dans l'administration. Comme ce qu'il en a dit présente la plus grande analogie avec ce qui me paraît avoir existé en Egypte, j'ai cru devoir rapporter ici un des passages les plns saillans.

« La lecture des livres sacrés montre que leurs prêtres ont été des gens très-habiles, qui n'ont pas cherché à éclairer, mais à enchaîner les hommes. Ils ont réussi à soumettre l'entendement et les actions des Indous, à un degré qui est à peine croyable, pour cenx même qui ont été à portée de l'observer. Quoique la pompe et l'appareil, dont les princes indiens étaient entourés, semblent indiquer qu'ils jouissaient d'un pouvoir despotique, il est certain cependant, qu'ils n'étaient que les instrumens de l'ambition des Brahmines. On peut se représenter quels maux devaient résulter de la présence, dans tous les villages et même, en quelque sorte, dans toutes les maisons, d'un homme qui régnait despotiquement, au nom d'un Dien, dont il se disait l'égal, et sans égard pour les lois d'un prince, dout il se regardait comme indépendant. C'est l'exemple des Brahmines qui a répandu pen à peu la contagion du vice, dans toutes les classes, et, à mesure qu'ils se sont dépravés, la masse de la nation s'est de plus en plus corrompue (Bibl. univ. an 1817, Avril, p. 380.

plus d'énergie, elle est moins esclave des préjugés, qui enchaînent la pensée et arrêtent tous les genres d'essort (1).

Un changement pareil à celui qui a eu lieu au Bengale, se sera opéré lentement en Egypte, et c'est avec la progression croissante du pouvoir de la caste sacerdotale, que la nation sera déchue. Nous sommes réduits à des conjectures sur cette série d'événemens, dont les seuls résultats nous sont démontrés par le raisonnement, sans être confirmés par aucune tradition; car les prêtres, qui ont dit aux Grecs ce que nous savons des antiquités du pays, se sont bien gardés de leur faire connaître ces tristes résultats de l'ambition de leurs ancêtres. Est-ce dans les écrits des jésuites qu'il faut chercher l'aveu des conséquences funestes de la politique de leur ordre?

Un des résultats des changemens apportés à l'organisation primitive, a été l'énervement de la caste sur qui reposait la défense nationale. La comparaison des plus anciens temps, avec ce qui a existé plus tard, en fournit les preuves, et elles ont aussi été

(1) Symes ambass. d'Ava passim.



remarquées par d'autres que par moi (1).

Les murs des temples de Thèbes et de plusieurs autres villes de la haute Egypte sont couverts de bas-reliefs en intailles, où sont représentés des combats, suivis de la victoire. Quoique la présence d'un lion, qu'on y voit quelques fois à côté ou à la suite du principal guerrier (2), semblerait indiquer un de ces combats allégoriques, où les anciens ont souvent enveloppé leurs opinions sur les phénomènes de la nature, tout l'ensemble de ces tableaux et la diversité des costumes, paraissent prouver que ce sont des événemens historiques, qui y ont été représentés. Contre qui ont été livrés ces combats? quel peuple en a été la victime? on l'ignore; il n'existe aucune autre trace de ces événemens. Quelques savans ont crû reconnaître des Indiens, dans les personnages représentant les vaincus, parce qu'ils ont admis, comme fait historique, et Sésostris et sa conquête de l'Inde (3). D'autres ont pensé que ces bas-reliefs représentaient l'ex-

(1) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 431

(2) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 43 et 148.

(3) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 56, 59 et suiv.

pulsion des rois-pasteurs (1); mais, à cette époque là, le gouvernement avait abandonné Thèbes, pour se fixer à Memphis, et c'est plutôt dans sa nouvelle capitale, qu'il aurait fait exécuter ces monumens de sa gloire, que dans celle qu'il venait de quitter: ces bas-reliefs doivent être, par conséquent, d'une époque antérieure. Seraient-ils un souvenir traditionnel de cette irruption des peuples du Nord, dont j'ai déjà parlé plus haut, qui s'est étendue jusqu'à l'Egypte, et même au-delà? cette longue barbe des vaincus, qui a fait penser qu'ils étaient des Indiens, conviendrait encore mieux à ces hommes là (2). On voit, sur plusieurs de ces bas-reliefs, des militaires qui viennent faire hommage, à leurs chefs, des membres virils de ceux qu'ils ont tués dans le combat (3); c'est un usage dont les anciens ont déjà parlé (4), et

(1) Heeren Ideen, etc. Part. 2, Div. 1, p. 553.

(2) J'adopterais, d'autant plus volontiers cette opinion que ce n'est pas seulement en Egypte, où on voit de ces bas-reliefs, il s'en trouve de pareils sur les murs des temples de l'Ethiopie (Nouv. Ann. des voy., année 1822, Décembre, p. 319); car des événemens historiques particuliers à l'Egypte ne se trouveraient pas représentés dans les temples d'un autre peuple.

(3) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 42 et 148.

(4) Diod. Sic. L. 1, c. 48.

qui existe encore dans la province de Tigré, portion de l'Abyssinie où se trouvent les ruines d'Axum (1).

Mais quel qu'ait été le peuple contre qui les Egyptiens ont combattu, ce sont des victoires qu'ils ont représentées dans leurs temples, car ils n'auraient pas voulu y éterniser la mémoire de leurs défaites. Ainsi les guerriers avaient alors une énergie réelle, tandis qu'à des époques postérieures, nous les voyons sans force de résistance, subir le joug de tous les peuples qui les ont attaqués: d'où il faut tirer la conséquence, qu'aux époques plus anciennes, ils étaient excités par des mobiles, qui ont manqués à leurs successeurs. Il est naturel de présumer que ces derniers avaient été privés des chances d'amélioration, qui électrisaient leurs ancêtres. On dira peut-être que, dans ces temps de victoire, ils étaient animés par l'exaltation religieuse: mais, en admettant même que ce ressort a été employé, on ne peut disconvenir qu'il était mauvais de sa nature, parce qu'il n'était fondé que sur une effervescence momentanée, que le temps

(1) Ludolf. hist. Æthiop. L. 1, c. 16. Bruce, Voy. en Abyss. L. 5, ch. 11; L. 7, ch. 17.

refroidit. Alors son influence s'éteint, et si un gouvernement éclairé ne substitue pas un mobile nouveau, à celui que son usure a rendu inutile, l'esprit militaire s'énerve, et la nation, sans défense, devient le jouet de qui veut lui imposer des fers. Qu'on adopte l'une ou l'autre hypothèse, c'est toujours l'ascendant de la caste sacerdotale qui a été la cause de la décadence des Egyptiens : car il l'a occasionnée, ou en dépouillant la caste guerrière des chances d'amélioration qui pouvaient soutenir son courage ; ou en la tenant écartée de toutes les récompenses, ne voulant donner aucun autre mobile à son énergie, qu'un dévouement fanatique, dont l'effet ne survit pas au moment d'exaltation qui l'a produit.

Après avoir fait connaître les attributions de chacune des deux castes influentes, il convient d'examiner les moyens de fortune que les institutions du pays leur avaient assurés ; car nous avons vu que les anciens les ont essentiellement distinguées, sous ce point de vue, des autres castes plus subalternes, qui devaient tirer leur subsistance de leur travail ; ce qui prouve que les premières en étaient dispensées. Suivant Diodore, elles partageaient



par tiers, avec le roi, toutes les terres de l'Egypte : il ne dit pas leurs revenus seulement, mais bien le fond de la propriété (1) : ainsi les castes inférieures, dans le nombre desquelles était comprise celle des cultivateurs, n'étaient pas propriétaires. Nous verrons, plus bas, par quel genre de possession subordonnée, ces derniers étaient attachés au sol qu'ils fécondaient; continuons maintenant à développer ce qui concerne la division des terres, entre les castes supérieures et le roi.

Diodore n'a pas entendu faire une simple évaluation aproximative de l'étendue des possessions de chacun de ces pouvoirs : son témoignage est précis, il parle d'un partage réel, effectué sur tous les points du pays. Ainsi, dans chaque canton, sur toute son étendue, un tiers appartenait au roi, comme chef du gouvernement, un tiers à la caste des prêtres, et un tiers à celle des guerriers. Le premier devait y puiser toutes les dépenses du gouvernement, et celles de sa maison; la seconde, son entretien et les frais du

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 73, *tès de chôros apasés eis tria meré diérémenés.*

culte; la troisième son entretien et les dépenses que pouvait entraîner la défense du pays (1). Une organisation pareille a été incompréhensible, jusqu'au moment où une connaissance exacte de l'état actuel de l'Egypte, en a donné la clef. Tous les villages, ainsi que leur territoire, sont divisés en vingt-quatre carats ou portions égales, divisibles en fractions du même genre. Quelquefois un seul propriétaire possède le village entier; d'autres fois il appartient simultanément à plusieurs, dont les droits respectifs sont désignés par le nombre des carats ou fractions de carats qui reviennent à chacun d'eux. On leur donne le titre de *Muchtesims*, et ils sont tenus au service militaire. Ni les Grecs, ni les Romains, ni les Arabes, ni les Turcs, qui ont successivement dominé en Egypte, n'y ont introduit ce système, qui est étranger à ce qui est connu de leurs institutions: il faut donc le considérer comme un reste de l'ancienne organisation du pays. Si on en fait le rapprochement, avec ce que je viens de dire sur le partage du pays entre les différens pouvoirs, il s'y adapte complètement:

---

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 21 et 73.

dans chaque village un tiers, c'est-à-dire huit carats, appartenait à chacun d'eux. De cette manière leur intérêt, à la prospérité du pays, était le même sur tous les points, ce qui n'aurait pas eu lieu, si un autre mode de partage avait été adopté, puisque alors la caste influente aurait pu séparer son intérêt particulier de l'intérêt général, et sacrifier la prospérité publique à son propre avantage (1).

Cette division s'est maintenue pendant toute la durée de la théocratie; seulement la caste sacerdotale, sans y rien changer pour le fond, y a introduit des innovations successives, qui ont gêné le mode de jouissance des guerriers, et fait peser des charges nouvelles sur les produits qu'ils retiraient de leur tiers. C'est lors des révolutions qui, vers la fin de l'indépendance des Egyptiens, ont donné la principale influence à quelques individus de la caste des guerriers, que les

(1) En expliquant de cette manière la division de l'Egypte, entre le roi et les deux castes supérieures, je n'entends pas en conclure que ces dernières possédaient leur tiers en communauté, sans reconnaître des propriétés individuelles à leurs membres; j'entends seulement que les propriétés de leur tiers ne pouvaient appartenir qu'à des individus qui en faisaient partie.

premières atteintes ont été portées à cet ordre de choses: celles des dominations étrangères, qui se sont succédées ensuite, ont été plus fortes encore. Le partage par tiers, entre les castes a cessé d'exister, mais la base du système primitif, c'est-à-dire la division des terres de chaque village en vingt-quatre carats, a été conservée, parce qu'elle était commandée, en quelque sorte, par les localités; la régularité seule de leur répartition n'a plus été respectée, parce que les chefs de partis d'abord, puis ensuite les conquérans, ont dépouillé des invidus du parti contraire, et ont confisqué les portions de ceux qui ont émigré (1): de cette manière, ils ont accru leur domaine, et ont enrichi quelques-uns de leurs partisans. Depuis lors les terres ont cessé d'être réparties par tiers entre les castes; elles sont devenues des propriétés d'individus, sans égard à leur rang dans l'ordre social. Ces changemens et leurs conséquences seront examinés ailleurs avec plus de détails.

Hérodote dit que la plupart des guerriers avaient leurs propriétés dans la basse Egypte

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 67.

(1) : cette assertion paraît, au premier coup-d'œil, contraire aux développemens que je viens de donner, sur l'ancienne organisation des propriétés; mais il est facile d'expliquer cette contradiction apparente. Hérodote a voyagé en Egypte longtemps après les révolutions, où l'ancienne théocratie a été renversée : alors, par conséquent, l'ancien équilibre avait cessé d'exister, et celui d'entre les chefs de parti qui, secondé par les Grecs, avait écrasé ses rivaux, ayant commencé à développer sa puissance dans la basse Egypte, y avait naturellement groupé, autour de lui, les guerriers de son parti, et leur avait distribué des carrats de villages confisqués aux anciens possesseurs. Aussi, en considérant comme vrai le fait rapporté par Hérodote, il ne prouve rien pour les temps antérieurs, où les institutions primitives existaient.

Les castes inférieures étaient écartées de toute influence sur l'administration du pays, et limitées à l'exercice dn métier qui assurait leur subsistance. Ceux qui en faisaient partie étaient contraints de rester attachés à la carrière que leurs ancêtres avaient parcourue;

---

(1) Herod. L. 2, c. 169.

ni une aptitude naturelle qui les aurait porté vers une autre branche d'industrie, ni aucune autre considération ne pouvait les en sortir; l'ornière de chaque individu était tracée, en naissant il voyait devant lui la route qu'il devait suivre, la seule où il lui était permis d'entrer (1). J'ai déjà parlé plus haut du peu d'accord qu'on remarque dans ce que les anciens nous ont transmis sur l'organisation de ces castes; mais ce qui existe dans l'Inde se trouvant conforme à ce que Diodore a dit de celles de l'Egypte, on peut donner la préférence à son opinion. Il existait, suivant lui, trois castes subalternes, celle des cultivateurs, celle des artisans et celle des pasteurs (2). La première ne contenait, à ce qu'il paraît, aucune subdivision; mais il en existait dans les deux autres, qui étaient distinguées par la nature des occupations, et même une espèce de hiérarchie abaissait quelques-unes d'entr'elles, au-dessous du rang d'estime des autres. Ainsi, dans la série des artisans, les mariniers étaient au plus bas des gradins et couverts d'une espèce d'opprobre (3). La

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 74.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 74.
(3) Herod. L. 2, c. 47.



caste des pasteurs était la dernière de toutes (1), et dans leur état d'abjection, il existait encore des nuances entr'eux : ainsi ceux qui soignaient les chevaux se classaient en première ligne (2), tandis que ceux qui nourrissaient des porcs étaient rélégués au dernier rang (3).

Les cultivateurs n'étaient pas propriétaires, puisque toute l'étendue du pays cultivé était partagée entre les castes supérieures; ils n'étaient pas non plus esclaves des propriétaires, puisque Diodore dit qu'ils payaient, à ces derniers, une redevance pour les terres qu'ils cultivaient; ils n'étaient pas non plus journaliers, puisqu'au lieu de recevoir un salaire, ils payaient cette redevance (4). A défaut de renseignemens plus précis, qui manquent dans les écrits des anciens, nous chercherons, dans ce qui existe de nos jours, les notions qu'ils ont omis de nous donner. Les fellahs ou cultivateurs ont maintenant un droit

(1) Gen. c. 46, v. 34. Jos. Ant. jud. L. 2, c. 4. Diod. Sic. L. 1, c. 43. Herod. L. 2, c. 47. Isocr. Busir. laud.

(2) Demetr. in Eus. præp. evang. L. 9, c. 21.

(3) Herod. L. 2, c. 47 et 164.

(4) Diod. Sic. L. 1, c. 74.

droit de propriété au sol qu'ils cultivent; ce droit est subordonné à celui du muchtesim de leur village; toutefois ils peuvent en disposer, soit pour le transmettre à leurs héritiers, soit même pour l'aliéner, pourvu, dans ce dernier cas, qu'ils en obtiennent la permission de leur muchtesim, au moyen d'une rétribution qu'ils lui paient. Il y a donc beaucoup d'analogie entre leur condition et celle des serfs de l'Europe. Le peu qu'a dit Diodore des anciens cultivateurs, se concilie trop bien avec ce que nous connaissons de leur sort actuel, pour qu'on puisse douter qu'il ait été le même. Ainsi, dès ces temps-là, ils ont été réduits à cet état d'infériorité, dont ils ne pouvaient jamais sortir; attachés à la glèbe, ils travaillaient pour des maîtres. Sans doute que, primitivement, des lois avaient été faites, pour fixer la portion des récoltes qu'ils devaient leur céder, et sous ce rapport, la division de tous les villages, par tiers, leur était utile, car deux des propriétaires étaient constamment intéressés à empêcher que le troisième n'augmentât les charges des cultivateurs, au point de nuire à l'agriculture. Un pareil abus n'aurait pu s'introduire que d'un commun consentement,

difficile à concevoir. Mais, dès l'instant où cette exacte répartition a cessé d'exister, leur condition n'a plus eu cette même garantie, et leur bien-être a commencé à dépendre du plus ou moins d'exigence de leur propriétaire. C'est ce qui existe maintenant, et nous suivrons, dans le cours de cet ouvrage, le développement progressif des maux qui en ont été les conséquences.

Les artisans composaient une autre caste, qui embrassait tous les genres de métiers, ainsi que les beaux arts et même le commerce. Comme les individus devaient rester attachés à l'état que leur père avait exercé, il en résultait des coupures tranchées, qui formaient des espèces de castes secondaires. Chaque branche d'industrie formait ainsi un corps distinct, qui, sans doute, avait son organisation particulière, des réglemens pour son régime intérieur, et, peut-être, un chef qui veillait à leur exécution (1). On peut du

---

(1) Si on en juge par les entraves mises à l'exercice de la médecine et de la musique, celui des autres arts a dû être également soumis à des règles prévues, dont on ne pouvait s'écarter. Il faut surtout le présumer de ceux qui tenaient, de près ou de loin, au culte, tels que l'exécution des sculptures, qui couvraient les murs des bâtimens religieux, où on remar-

moins le conjecturer, puisque Diodore a cité celui des voleurs (1). La singularité d'un pareil fonctionnaire l'a frappé; mais il aura dédaigné de parler des autres, d'après le peu d'importance que les Grecs ont donnée à ce qui concernait l'économie publique. Actuellement encore, chaque corporation de métier, au Caire, a son cheik ou chef; les voleurs et les filles publiques en ont un, comme les industries les plus honnêtes; ce qui sert de confirmation au témoignage de Diodore, et appuie ma conjecture qu'anciennement aussi

---

que une telle ressemblance dans le faire, qu'elle n'a pu naître que de la constante imitation d'un premier modèle. Comme la routine pouvait aisément conserver l'habitude d'exécuter les mêmes formes, elle explique leur reproduction, sur les parties de ces bâtimens qui ont été restaurées, à des époques même assez modernes. On en voit un exemple curieux à Philæ, ce sont des bas-reliefs exécutés sur des inscriptions grecques, en partie gratées (Letr. Rech. hist. sur l'Eg. p. 145 et suiv.).

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 80.

M. Pastoret révoque le fait en doute, parce que l'immoralité d'un chef légal des voleurs lui paraît révoltante (Past. hist. de la législ. T. 2, p. 248). Mais Diodore n'a pas dit qu'il était institué par le magistrat, celui qui existe encore au Caire ne l'est pas davantage; les hommes du métier le choisissent, et le gouvernement le tolère, comme un moyen de diminuer un mal, difficile à éviter dans une cité populeuse.

chaque subdivision de la caste avait une organisation pareille.

La caste la plus inférieure était celle des pasteurs; aux Indes aussi elle occupe le dernier rang. Diodore dit qu'ils vivaient dans une espèce d'isolement et qu'ils habitaient des cabanes construites en roseaux (1). Actuellement encore, il existe, sur différens points de l'Egypte, des Arabes sédentaires, regardés, par ceux du désert, comme une race dégénérée de leur nation, et qui demeurent dans des cabanes semblables. Ils ne sont plus repoussés par les préventions de castes, puisque ces dernières ont cessé d'exister, depuis bien des siècles; mais l'habitude de les considérer comme condamnés à une espèce de dégradation, s'est maintenue et s'effacera avec peine; on sait combien les préjugés survivent aux causes qui les ont fait naître.

Il est une question qui se lie ici; c'est celle s'il a existé des esclaves ou non, chez les Egyptiens. Plusieurs passages des auteurs anciens sembleraient indiquer qu'ils en ont eu. Ainsi les livres juifs disent que Joseph a été vendu en Egypte, par les marchands

---

Diod. Sic. L. 1, c. 43.

qui l'avaient acheté de ses frères. Diodore, dans le nombre des lois qu'il cite, rapporte celle qui condamnait à mort celui qui avait tué son esclave (1). Une autre statuait une peine sévère, contre celui qui avait fait violence à une femme libre, ce qui paraîtrait indiquer qu'il y en avait qui ne l'étaient pas. L'anecdote de Joseph ne peut pas être considérée comme un fait décisif, puisque l'événement a eu lieu sous la domination des rois-pasteurs, où les institutions des Egyptiens avaient été suspendues en beaucoup de choses. Les loix citées par Diodore ne le sont pas non plus, parce qu'il paraît n'avoir parlé, dans ce passage, que de celles qui ont été promulguées par les successeurs de Psamméticus, c'est-à-dire, à une époque où beaucoup de coutumes nouvelles avaient commencé à s'introduire, depuis que les communications avec les autres peuples avaient été rouvertes. Il me paraît difficile de concilier l'existence des esclaves avec l'organisation des Egyptiens, sous la théocratie. La caste sacerdotale et le roi, les seuls que leurs richesses auraient pu mettre dans la position

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 57.

d'en avoir, ne pouvaient être approchés par aucun étranger, sans contracter une souillure; ce qui exclut l'idée d'esclaves achetés au dehors, pour les employer au service domestique. On ne voit pas, non plus, comment il aurait pu en exister qui fussent originaires du pays, puisque l'esclavage pour dettes, seule cause qui aurait pu en produire, n'était pas consacré par les lois (1). Enfin, il aurait été plus nuisible qu'utile d'avoir des esclaves, pour la culture des terres, puisqu'elles étaient cultivées gratuitement par des laboureurs, qui en avaient la possession subordonnée. Q'auraient donc fait les Egyptiens de leurs esclaves, et pour quel motif en auraient-ils eu, eux qui voulaient fermer l'accès du pays à tout ce qui était étranger à leurs habitudes? Ces considérations sont assez fortes pour me faire douter que l'esclavage ait existé en Egypte, avant l'époque où ses institutions ont été changées, en grande partie.

L'organisation des castes, leurs attributions, et le rang qu'elles occupaient dans la hiérarchie sociale, me paraissent suffisam-

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 79.

ment développés dans ce qui précède; il nous reste à examiner le mécanisme du gouvernement, et la manière dont il agissait sur chacune d'elles.

Du moment où il existe des castes, qui ont des prérogatives distinctes, l'action de la force publique ne peut pas être égale, pour tous les individus; l'égalité devant la loi cesse, dès qu'il y en a qui jouissent de priviléges, dont les autres sont privés. Ainsi le droit de prendre part à l'administration du pays était refusé à tous les Egyptiens des autres castes, puisque celle des prêtres se l'était exclusivement attribué, et celui d'intervenir à la défense de la patrie était le partage exclusif de la caste des guerriers. Ce qui n'était pas de l'une ou de l'autre de ces deux castes, était réduit à un état absolument passif, et n'avait aucun droit d'examiner de quelle manière il était administré ou jugé; son rôle était d'obéir et de souffrir, car on ne voit aucunes garanties, assurées par les institutions, contre les abus que les dépositaires du pouvoir pouvaient faire de leur puissance. Il en a dû exister aux époques de splendeur, où les Egyptiens, florissant par le commerce, trouvaient, dans leurs richesses,

les moyens d'élever les monumens qui ont éternisé leurs villes; car il n'est pas possible de concevoir une opulence pareille, unie à une organisation politique destructive de toute industrie. Mais ces garanties incompatibles avec l'omnipotence d'un caste, auront été sappées, par elle, à mesure qu'elle a étendu son pouvoir, et le souvenir même de ces droits, qui auraient dû être imprescriptibles, aura disparu de la mémoire des hommes, dans l'état d'abrutissement où leurs prêtres les avaient réduits. Plus tard les Ptolémées ont principalement encouragé l'industrie des Grecs et des autres étrangers domiciliés autour de leur capitale; mais l'histoire ne parle d'aucun droit civil, accordé aux Egyptiens. Le chef de leur dynastie, élevé sur le trône par son rang de chef d'armée, où l'habitude du despotisme se prend aisément, n'aura pas eu l'idée d'intéresser le peuple à la chose publique, et ce dernier, ployé auparavant à une obéissance passive, n'aura pas même conçu la pensée de le demander. Aussi, malgré la destruction des castes, toutes les classes de la nation, et surtout les inférieures, sont restées dans le même état de nullité politique où leurs ancetres étaient tombés.

Toutes les fonctions du gouvernement, pendant la théocratie, ont été entre les mains des prêtres : outre le témoignage des anciens, qui est positif à cet égard, nous en trouvons la preuve dans la description, que Clément d'Alexandrie a faite, de l'ordre dans lequel ils intervenaient aux cérémonies publiques, au temps où il a vécu (1). On sait avec quelle tenacité ils tiennent, dans tous les pays, à la conservation de toutes les cérémonies où ils doivent figurer ; c'est ainsi que plusieurs traces d'anciens usages ont été conservées, et m'ont aidé à reconnaître des faits oubliés.

Il me paraît évident que les symboles divers que portaient ceux de l'Egypte, dans les processions, étaient l'indice des fonctions dont leurs ancêtres avaient été revêtus. Ils avaient été dépouillés, en partie, de leur exercice, par les conquérans de l'Egypte ; mais ils ont continué à en faire paraître les symboles, parce que leurs nouveaux maîtres n'ont pas songé à s'y opposer, et qu'eux, au contraire, avaient un très-grand motif de les conserver, comme un témoignage de leur importance passée, où quelque

(1) Entre la fin du second siècle de notre ère et le commencement du troisième. Clem. Alex. Strom. L. 6.

chance heureuse pouvait un jour les rétablir.

Celui qui ouvrait le cortège, dit Clément d'Alexandrie, était le chef de la musique: il portait deux livres, l'un contenant les hymnes sacrés, l'autre l'ordonnance de la vie des rois. On se rappellera que, dans le nombre des attributions de la caste sacerdotale, était comprise celle de régenter les rois, jusques dans leurs actions les plus indifférentes: ce livre était censé en contenir le formulaire, et sans doute qu'il l'avait contenu primitivement. Après lui marchait l'astrologue, tenant un clepsydre et une branche de palmier. Les prêtres avaient ajouté à l'étude réelle de l'astronomie, celles des influences astrologiques, dont ils tiraient le plus grand parti, pour dominer les hommes et diriger la marche du gouvernement. Quelques auteurs anciens ont montré même de l'incertitude, s'ils n'attribueraient pas l'invention de cette prétendue science aux Egyptiens, plutôt qu'aux Chaldéens, ce qui en prouve l'antiquité chez les deux peuples (1). Ils en faisaient naturellement un mystère au peuple, et, par surcroit de charlatanisme, ils conservaient les sphères,

(1) Pl. hist. nat. L. 7, c. 57

qu'ils y faisaient servir, dans des coffres mystérieux: si quelque profane avait osé, disaient-ils, y jeter un regard, les plus grands malheurs auraient infailliblement atteint la nation entière (1).

Après ce personnage, en marchait un dont la tête était décorée de plumes; il portait, dans ses mains, un livre et un de ces écritoires allongés, dont l'usage existe encore en Egypte. Ses attributions étaient la connaissance des caractères sacrés, celle de la géographie, et notamment de la topographie de l'Egypte, ainsi que celle des poids et mesures, dont il avait la surveillance: il était aussi chargé de la conservation du mobilier appartenant au culte.

Il était suivi d'un autre, qui portait l'étalon de la coudée servant à mesurer l'élévation des eaux du Nil, et un calice pour les libations (2). Ce prêtre devait connaître toute

---

(1) Synes. Calvit. encom. On peut lire de bonnes réflexions, à ce sujet, dans l'ouvrage de Selden, *de diis syris proleg.*, c. 3 *ad finem.*

(2) Dans mon ouvrage de l'Egypte sous la domination des Romains, j'ai fait l'erreur de considérer ce personnage comme représentant le droit qu'avaient les prêtres de siéger dans les tribunaux; je la corrige ici.

l'administration intérieure du pays et le rituel des sacrifices; dix personnes se groupaient autour de lui, portant les ustensiles qui y étaient nécessaires.

Venait ensuite celui que Clément d'Alexandrie désigne par le titre de *prophète* : il portait un vase à puiser l'eau et plusieurs personnes le suivaient portant des pains. Ce prêtre devait avoir la connaissance des lois du pays et celle de la discipline sacerdotale; il présidait aussi à la répartition des impôts.

Tel était l'ordre dans lequel s'avançait le cortège, et il me paraît avoir été imaginé, dans le principe, pour rappeler au peuple les attributions diverses dont cette caste était investie. D'après le témoignage de Clément d'Alexandrie, ses membres avaient conservé, sous ladomination romaine, leur influence antérieure sur les finances, fait que j'examinerai plus particulièrement, dans le chapitre consacré à cette branche de l'administration; mais ils n'avaient plus la possession des tribunaux, et la direction supérieure du gouvernement: de dominateurs ils étaient devenus sujets, en conservant toutefois une grande influence sur le peuple, et elle n'a cessé qu'avec l'exten-

sion du culte chrétien comme religion de l'empire.

L'administration de la justice a été dans leurs mains, pendant toute la durée de la théocratie; Diodore, Ælien, et d'autres anciens auteurs le disent formellement (1), et leur témoignage paraît d'autant plus positif, que la salle d'assemblée des tribunaux était dans l'enceinte des lieux consacrés au culte, ce qui est attesté par Strabon au sujet du labyrinthe (2). On n'a pas de renseignemens positifs sur la question, s'ils ont eu le privilége exclusif d'y siéger, ou si des individus de quelqu'autre caste avaient le droit d'y intervenir avec eux; mais je pencherais fortement pour l'opinion qu'eux seuls pouvaient y prétendre, puisque la caste des guerriers était limitée à la seule défense du pays, et que les castes inférieures étaient exclues de toute participation aux affaires publiques. Diodore dit bien qu'il existait un tribunal central de trente membres, dont dix étaient fournis

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 75. Æl. var. hist. L. 12, c. 4, L. 14, c. 34.

(2) Str. geog. L. 17. On peut consulter, à ce sujet, Nicolai, *de Synedr. Ægypt. p. 4 et seq.* et Heeren, *Ideen*, etc. *Part. 2. Div. 1, p. 620.*

par chacune des villes de Thèbes, de Memphis et d'Héliopolis (1); mais je pense qu'il faut l'entendre des colléges de prêtres de ces principaux centres du culte; à moins que cette organisation n'ait été une institution des temps postérieurs à la chute de la théocratie, où des changemens dans l'ordre judiciaire ont nécessairement dû avoir lieu. On sait qu'un des premiers soins d'un conquérant est de se saisir de ce moyen d'influence. Les rois de la caste des guerriers ont eu un intérêt majeur de l'enlever à la caste sacerdotale, dont ils devaient craindre les réactions. Les Perses ensuite, lorsqu'ils ont envahi l'Egypte, ayant fait la guerre au culte, n'auront certainement pas laissé aux prêtres, irrités de ces insultes, un moyen aussi puissant d'influer sur le peuple. D'après ces considérations je pense que, si ce n'est à le première époque, c'est du moins à la seconde, que leur caste a perdu le droit de siéger dans les tribunaux: ceux de ses membres qui y ont été appelés depuis ne l'ont pas été comme conséquence d'un privilége, mais en vertu d'un choix individuel du gouvernement, qui n'est

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 75.

tombé que sur ceux dont il a cru être sûr.

L'administration du pays, tant sous le rapport de sa conservation, que sous celui de la perception des revenus, était aussi, comme je l'ai déjà dit, dans le nombre des attributions de la caste sacerdotale. Au témoignage positif des anciens se joignent, comme preuves, les symbôles que portaient ses membres dans les cérémonies publiques. La surveillance des canaux d'irrigation, la mesure annuelle des terres arrosées par l'inondation, qui servait de base à l'impôt, ainsi que la répartition et perception de ce dernier étaient, par conséquent, dans ses mains. Il en sera traité plus particulièrement dans le chapitre consacré aux finances; ici ces attributions ne sont considérées que sous le rapport seul du droit de propriété, dont cette caste devenait par ce moyen l'arbitre. Pour bien saisir cette influence, il faut se faire une idée précise du physique de cette contrée, où la fertilité du sol repose sur des bases qui lui sont particulières. Partout ailleurs, un sol plus ou moins riche est fécondé par les pluies, et par les soins que l'homme ajoute à ces dons de la nature. En Egypte, au contraire, un ciel constamment serain, condamnerait à la sté-

rilité cette longue vallée, si les eaux du fleuve, grossies par les pluies du solstice, qui tombent dans les pays où il prend naissance, ne s'épanchaient pas sur le terrain pour le fertiliser. Là où elles parviennent, le sol devient productif, et ne tarde pas à se couvrir d'une brillante végétation: là où elles n'ont pas étendu leurs bienfaits, le sol reste frappé de stérilité, à moins que, par des moyens artificiels et toujours dispendieux, l'homme ne parvienne à en élever quelques portions, et ses efforts ne peuvent jamais s'étendre qu'à des portions de terrain d'une étendue limitée. Dans les premiers temps, où l'Egypte, nouvellement sortie des eaux, était constamment au-dessous du niveau des inondations, toute l'étendue de la vallée en recevait également les bienfaits. Mais chaque année le sol s'est exhaussé par le limon que déposaient les eaux, et quelque minces que pussent être ces couches annuelles, leur accumulation, pendant la série des siècles, a dû amener le moment où toutes les terres n'ont plus été au niveau des inondations moyennes; alors des travaux, pour en assurer l'irrigation, sont devenus nécessaires. Le squelette de l'ancienne histoire de l'Egypte, qui se réduit

duit à peu près à un stérile catalogue de rois, sur lesquels même les chronologistes sont loin d'être d'accord, conserve une tradition vague de ce double état du pays: car on n'y attribue pas aux plus anciens de ces rois, le premier établissement des ouvrages hydrauliques; on en fait honneur, au contraire, à Sésostris, dont on place le règne à une époque plus récente (1). Sésostris n'étant qu'un de ces anciens emblêmes, où les anciens ont figuré le cours apparent du soleil, qui forme l'année, ce n'est pas lui qui peut en avoir été l'auteur. Il ne faut voir dans ce conte qu'une tradition, qu'ils ont été exécutés à une époque postérieure à la première population de l'Egypte. La raison, qu'il est bon de consulter, quoique les érudits s'en soient souvent dispensés, nous dit que ces travaux n'ont dû avoir effectivement lieu, qu'au temps où déjà le sol s'était exhaussé, au point de rendre incertaine l'entière fécondation de toute la vallée. Alors seulement on a pu voir la nécessité de seconder la nature par l'art' et on a dû sentir, que les travaux, pour y parvenir, devaient être conçus sur une grande

(1) Herod. L. 2, c. 108.

échelle, et devaient être, par conséquent, l'ouvrage du gouvernement et non celui des particuliers. Des canaux ont été creusés, pour conduire les eaux sur les points les plus éloignés du fleuve ; des barrages successifs ont formé des bassins d'irrigation, où l'eau séjournait un temps plus ou moins long, avant de passer dans d'autres bassins successifs, et d'autres canaux, sur la limite des terres cultivables recevaient ensuite l'excédent des eaux pour les ramener au Nil, ou les déverser dans les bas-fonds du désert. Tel est, en peu de mots, l'ensemble des ouvrages créés à ces époques reculées, et conservés jusqu'à nos jours. Cependant, malgré tous les avantages qu'on en retirait, ces travaux ne pouvaient pas toujours maitriser la nature ; des inondations plus ou moins imparfaites trompaient quelquefois l'attente des propriétaires, l'administration ne pouvait pas y suppléer, elle pouvait seulement veiller à ce que les eaux existantes fussent reparties, de manière à ce que la plus grande étendue possible du sol put en profiter. C'est sous ce rapport que la division de toutes les propriétés en tiers, appartenant aux trois pouvoirs influens, était parfaitement conçue, puisqu'il en résultait

pour eux, un intérêt égal à une juste distribution des eaux.

Les localités particulières de l'Egypte, où le sol, tour à tour fertilisé sans le travail des hommes, ou rendu stérile sans qu'ils puissent s'y opposer, ne présentait qu'une chance constamment incertaine, et pouvait difficilement se concilier avec une division des propriétés tracée sur le terrain. Ici encore, il faut avoir recours à ce qui existe maintenant, pour connaître ce qui a existé jadis. La division des terres de chaque village, en vingt-quatre carrats, n'est pas une démarcation exécutée sur le terrain: un simple enrégistrement, sur le livre du village, l'établit; c'est là aussi où sont inscrits les droits subordonnés des fellahs ou cultivateurs. Chaque année, après l'inondation, ce livre sert de règle pour le partage, entre les propriétaires et entre les cultivateurs, du sol que l'inondation a rendu cultivable. Il l'est en entier les bonnes années, une portion seulement l'est après les inondations imparfaites, et c'est son étendue qui fixe la quotité de la redevance que le fellah doit à son muchtesim, et de l'impôt que ce dernier doit au gouvernement. Ces détails, où je viens d'entrer, aideront à expliquer le

peu que nous ont dit les anciens, et qui, sans ces données, fournies par l'état actuel, aurait été difficile à comprendre. Ils attribuent aux membres de la caste sacerdotale l'administration des revenus publics, ainsi que le mesurage annuel des terres inondées (1); et c'est, ajoutent-ils, le motif pour lequel ils ont cultivé la géométrie, dont l'arpentage n'est qu'une simple application (2). Un passage d'Hérodote nous apprend que, lors des inondations imparfaites, les propriétaires, qui en étaient privés en tout ou en partie, demandaient au gouvernement que l'inspection des lieux fut faite; sur le rapport des commissaires, envoyés pour cet examen, on réduisait la quotité de leurs redevances à la seule étendue des terres que l'eau avait fertilisées (3). Les prêtres, remplissant toutes les fonc-

(1) Isocr. Busir. laud. Clem. Alex. Strom. L. 6.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 81. Str. geogr. L. 17.

(3) Herod. L. 2, c. 109. Ce passage me paraît avoir été mal entendu par les traducteurs d'Hérodote: ils ont cru qu'il s'agissait du terrain enlevé par l'érosion du fleuve; mais l'explication que j'en donne est plus naturelle, car un tel accident est un événement rare dans les vastes plaines de l'Egypte, où aucun obstacle ne s'oppose au libre épanchement des eaux. Les anciens avaient déjà remarqué avec quel mouvement paisible elles sortent de leur lit, et avec quelle facilité on pou-

tions du gouvernement, c'étaient nécessairement eux qui envoyaient ces commissaires, et qui, par conséquent, avaient la direction de tout ce qui pouvait concerner les propriétés. Dans l'organisation actuelle ce n'est pas un homme du village, qui est dépositaire du livre où sont inscrits les droits respectifs des muchtesims et des fellahs; c'est un écrivain de la corporation des Coptes, dans laquelle s'est conservée la gestion de tout ce qui a rapport aux finances. Ces êtres, unis par un lien secret, dépendent d'un petit nombre de chefs influens, qui habitent le Caire, auxquels ils obéissent bien plus aveuglément qu'aux muchtesims, dont ils ont grand soin de se dire les serviteurs. Ils ont entr'eux une comptabilité particulière, différente de celle ostensible qu'ils présentent à ceux dont ils dépendent: leurs bénéfices légaux, comme

vait les contenir au moyen d'une digue légère (Diod. Sic. L. 1, c. 36). C'est un fait dont j'ai reconnu la vérité, et que j'ai souvent observé avec le plus grand intérêt. J'ai déjà proposé cette manière d'expliquer ce passage d'Hérodote, que je viens de citer, dans mon ouvrage *de l'Egypte sous la domination des Romains;* et je vois, dans le grand ouvrage de la commission d'Egypte, que l'un de ses membres, M. Lancrest, l'a compris de la même manière que moi (*Descr. de l'Eg. Etat moderne*, *T.* 1, *p.* 248).

les produits de leurs friponneries, se partagent entre tous les membres de la corporation, dans une proportion déterminée; de même que les pertes et les avanies, auxquelles chacun d'eux est exposé, sont aussi supportées par la communauté. Le nom de Coptes, ou Goupti comme ils le prononcent, rappelle les *Aigoupti* des Grecs, c'est-à-dire les anciens Egyptiens; et ces liens secrets, qui les unissent entr'eux, paraissent indiquer une corporation ancienne, qui a d'autant plus resserré son antique union, qu'elle a eu davantage de dangers à redouter.

Je la regarde comme descendant de la portion de la caste sacerdotale, qui, dans la répartition des rôles entre ses membres, avait eu cette attribution. Nous verrons, en effet, au chapitre des finances, des preuves certaines que les conquérans, qui ont successivement possédé l'Egypte, ont laissé aux habitans cette branche de l'administration, et se sont bornés à en recevoir d'eux les produits. Dans le cérémonial, dont Clément d'Alexandrie nous a conservé les détails, figure un chef des écrivains sacrés, qui devait avoir une connaissance précise de la topographie du pays, et qui exerçait, en même temps, une surveillance sur

les poids et mesures. On peut le considérer comme le chef de ces écrivains, répandus sur tous les points de l'Egypte, où ils étaient chargés de tenir les rôles des propriétés, et d'y inscrire les mutations. Alors ils dépendaient uniquement de ce chef central; mais, depuis que les révolutions et la conquête du pays ont détruit cette organisation ancienne, et que beaucoup d'individus de la nation conquérante sont devenus propriétaires, chacun d'eux a voulu exercer son droit personnel de propriété, et ces écrivains se sont prêtés, en apparence, à leur volonté, mais sans renoncer à leur ancienne organisation, qui faisait leur force, et qu'ils ont secrétement conservée (1). Encore actuellement ils ne paraissent jamais sans porter à leur ceinture cet écritoire allongé, qui jadis était, dans les cérémonies publiques, le symbole des fonctions de leur chef.

D'après le témoignage des anciens, les terres des guerriers ont été primitivement franches de tout impôt; tenus uniquement au service

(1) Dans l'Inde aussi il existe, dans chaque village, un brahmine, qui en dirige l'administration, tant pour les affaires du gouvernement et la perception des revenus, que pour réglec les intérêts des cultivateurs (Bibl. univ. An 1817, Avril, p. 374).

militaire, les dépenses qu'il entraînait étaient la seule charge qu'ils eussent à supporter. Les autres dépenses du gouvernement étaient effectuées avec le produit du tiers affecté au roi; il suffisait à tous les besoins. Plus tard, soit que l'établissement des canaux et des autres moyens hydrauliques d'assurer l'inondation, ait nécessité un accroissement de dépenses, ou que l'ascendant toujours croissant de la caste sacerdotale lui ait permis d'oser davantage, le tiers des guerriers a été grevé d'une redevance, qui n'a pas été étendue à celui de la caste dominatrice (1). Les historiens ont attribué cette innovation à Sésostris, qui ne peut pas en avoir été l'auteur, puisqu'il est un personnage mythologique; mais on peut y voir un souvenir confus qu'elle a eu lieu à une époque postérieure au temps, où l'institution de la théocratie a commencé: c'est ce qu'il y a de plus vrai dans cette tradition. Lorsque cette taxe a été imposée, la caste sacerdotale devait avoir déjà usurpé la principale influence, et diminué

(1) Herod. L. 2, c. 109. Diod. Sic. L. 1, c. 28. Dans l'Inde, où la caste sacerdotale a pareillement usurpé tous les moyen de puissance, ses terres sont aussi restées franches de toutes contributions quelconques (Recherches Asiatiques, T. 1, p. 65).

par conséquent celle des guerriers, qui aurait dû former un contrepoids. Ainsi elle se lie aux temps, où déjà la décadence de l'Egypte était commencée; mais elle est antérieure à l'époque où les livres juifs la placent, puisqu'ils en attribuent l'invention à Joseph (1). Lorsqu'il a vécu, la dynastie des rois-pasteurs dominait à Memphis, et l'établissement de cette contribution a dû nécessairement avoir lieu bien des siècles auparavant, si c'est le besoin de creuser des canaux et d'élever des digues, qui a rendu cette mesure nécessaire. L'auteur de la Genèse aura vraisemblablement mêlé, aux antiquités de son peuple, une tradition égyptienne, dont il a eu connaissance; tout en l'appliquant mal, il en a conservé le souvenir, ainsi que celui de l'exemption de cet impôt, que les prêtres s'étaient assurée (2). Ainsi, au temps près, sur lequel il y a erreur, les livres juifs confirment le témoignage de ceux des Grecs (3).

(1) Gen. c. 47, v. 23. Jos. Ant. jud. L. 2, c. 4.

(2) Gen. c. 47, v. 22. Jos. Ant. jud. L. 2, c. 4.

(3) Plusieurs personnes ont essayé de soutenir, que le pentateuque a été composé par quelque Juif d'Alexandrie: mais la manière dont est racontée l'anecdote de Joseph suffit pour prouver que son auteur ne connaissait pas les localités de l'E-

A l'époque, dit Hérodote, où les propriétés des guerriers ont été grevées d'une contribution, il a été réservé, pour chacun d'eux, une étendue de douze aroures (1), libre de toutes charges (2). Il faut considérer cette espèce de réserve, accordée à chacun d'eux, comme étant la seule portion de leur propriété qu'ils possédassent immédiatement; elle était à eux, sans qu'aucun cultivateur y eut un droit secondaire, tandis que le reste était soumis à la combinaison de leur droit supérieur avec celui plus limité des cultivateurs; ils n'en retiraient, par conséquent, qu'une simple redevance. Ce qui existe maintenant vient à l'appui de cette conjecture. Chaque muchtesim possède une portion plus ou moins étendue

---

gypte. Il y est dit que les épis, pendant sept années, avaient été dessèchés par les vents d'orient; or un Juif d'Alexandrie n'aurait pas ignoré qu'en Egypte, les vents brûlans du déser soufflent du sud-ouest; en Palestine, au contraire, ils soufflen du sud-est, et l'auteur du pentateuque a faussement appliqué à l'Egypte, ce qu'il avait sous les yeux dans le pays qu'il habitait.

(1) L'aroure, suivant Horapollo, était une étendue de cent coudées en quarré (Horap. hierogl. c. 5), que M. Jomard a évaluée, en mètres quarrés, à 2134 ⁴/₉ (Descr. de l'Eg. Ant. Mém. T. 1, p. 588.

(2) Herod. L. 2, c. 168.

de terrain, franche de contributions, dont il a la possession immédiate. Les Arabes, lorsqu'ils ont introduit leur langue, où ils n'avaient aucun mot pour exprimer la nature de cette propriété, ont conservé celui d'*ousie*, qui peut avoir été emprunté du grec, sous l'administration des Ptolémées, mais qui peut aussi avoir été le nom primitif de ces terres de réserve, car, d'après Jablonski, le mot *oudsiie* en copte signifie *conserver* (1). Quelle que soit l'origine de ce mot, les ousies actuelles me paraissent représenter les aroures qui furent exemptées des impôts, et confirment, en l'expliquant, le passage d'Hérodote qui en constate l'existence.

Après ce dernier résultat de l'ascendant du sacerdoce, la balance d'intérêts et d'influence, qui peut avoir existé primitivement, a cessé tout-à-fait, puisque les terres des guerriers furent grevées de charges, qui n'atteignaient pas celles de la caste sacrée; et cette dernière, ayant dans ses mains l'évaluation des redevances, ainsi que l'arpentage qui réglait les droits respectifs des copropriétaires, on peut soupçonner sans peine, que ce n'était pas la

(1) Jabl. panth. Ægypt. L. 2, c. 1, p. 150.



caste écartée de toute influence, qui était favorisée, et on ne voit aucun moyen, prévu par le gouvernement, pour donner aux individus froissés un moyen d'obtenir justice, puisque la même caste, qui pouvait commettre les vexations, cumulait tous les pouvoirs administratifs, et siégeait aussi dans les tribunaux. Voudra-t-on dire que ces prêtres, investis d'une pareille puissance, trouvaient un frein, à l'abus qu'ils pouvaient en faire, dans les leçons de sagesse profonde, qui s'étaient propagées, de siècle en siècle, au sein de leur ordre? mais c'est mal connaître la nature humaine, que de croire à cette influence des doctrines, là où la force des institutions ne circonscrit pas les limites du pouvoir : elles cessent bientôt d'être un frein respecté. Les guerriers, mécontens de leur sort, privés même, peut-être, de tout moyen de se soustraire à l'oppression, perdirent entièrement l'esprit militaire, qu'ils avaient eu à des époques antérieures. Il est certain, d'après le témoignage d'Hérodote, qu'ils n'ont opposé aucune résistance, lorsque les Assyriens ont envahi l'Egypte (1). Sans

(1) Herod. L. 2, c. 141.

aucune espérance future, ils n'avaient pas de motif de s'exposer aux chances de la guerre, il leur suffisait que le vainqueur promit qu'ils n'éprouveraient aucune avanie. Hérodote et Diodore on dit qu'à l'époque où Sésostris a fait creuser les canaux de l'Egypte, il a fallu renoncer à l'emploi des chars de guerre, dont on avait fait auparavant usage et qui figurent fréquemment, en effet, sur les bas-reliefs de Thèbes et des autres monumens de la haute Egypte (1) : Mais l'histoire fournit des preuves que les rois d'Egypte s'en sont servi longtemps après l'époque où ces canaux ont été creusés (2). Il me paraît plus naturel d'attribuer leur abandon au découragement des guerriers, qui, obligés de s'armer à leurs fraix, auront pris moins d'intérêt à la chose publique, à mesure que leur condition est devenue plus mauvaise, et ils auront fini par s'affranchir de toutes les dépenses qui leur paraissaient onéreuses, certainement l'entretien d'un char de guerre devait être mis au premier rang.

L'Egypte avait été divisée, pour la facilité

(1) Herod. L. 2, c. 108. Diod. Sic. L. 1, c. 57.
(2) Gen. c. 45, v. 19 Sam. L. 2.

de l'administration, en un certain nombre de provinces, auxquelles les Grecs ont donné le nom de nômes, et ils les ont désignés par celui de la ville la plus remarquable qui y était située : chacun d'eux était divisé en cantons qui se subdivisaient encore (1). Ces divisions, que des motifs de circonstances peuvent faire varier, puisqu'elles reposent rarement sur des limites constantes, paraissent avoir existé dans tous les temps, mais elles peuvent n'avoir pas été les mêmes à toutes les époques, ce qui expliquerait les différences qu'on remarque dans ce que les anciens ont dit de leur nombre : ainsi, par exemple, Agatarchides ne place que cinq nômes dans la haute Egypte, où Strabon en compte dix (2). Hérodote en a indiqué plusieurs, mais sans rien dire de leur nombre total (3). Strabon et Pline sont d'accord pour en compter trente-six pour toute l'Egypte, non compris le canton particulier d'Alexandrie (4), à l'époque où l'Egypte a passé sous la domination des

(1) Str. geogr. L. 17.

(2) Agath. in Phot. myr. cod. 250, p. 1338. Str. geogr. L. 17 ad init.

(3) Herod. L. 2, c. 164 et seq.

(4) Str. geogr. L. 17. Plin. hist. nat. L. 5, c. 9.

Romains. Comme nous ignorons si les Ptolémées n'avaient pas fait des changemens à cette partie de l'organisation du pays, le témoignage de ces auteurs, qui est positif pour le temps où ils ont vécu, ne prouve rien pour celui où l'Egypte vivait sous ses propres lois. Toutefois le nombre trente-six, étant égal à celui des décans astronomiques ou tiers des grandes divisions qui partagent le cercle entier du zodiaque, peut faire présumer que ce même nombre de provinces a aussi existé dans les temps antérieurs. On sait à quel point ce peuple faisait entrer les influences astrologiques des astres, dans tout ce qui intéressait le gouvernement, et ce nombre est un de ceux qui ont joué le plus grand rôle dans l'astrologie. Je ne sais trop si on peut faire à un mauvais rapsodiste l'honneur de le citer, mais Artapan, auteur d'une histoire des Juifs, a dit, dans un passage conservé par Eusèbe, que l'Egypte avait été divisée en trente-six nômes par Moyse; l'erreur est trop grossière pour la réfuter, mais cet écrivain n'aurait pas osé la hasarder si cette division avait été faite sous les Ptolémées et par leurs ordres (1). Diodore a parlé d'un magistrat

(1) Eus. præp. evang. L. 9, c. 27.



supérieur *nomarchês* à qui l'administration de chaque province était confiée (1). Comme il a visité l'Egypte vers la fin de la dynastie des Ptolémées, ce magistrat supérieur peut avoir été une institution des rois de cette dynastie : cependant il en parle comme étant d'une époque antérieure, et il serait possible d'y reconnaître ce juge, délégué par le tribunal central, pour rendre la justice dans un canton déterminé, dont le même auteur a parlé dans un autre endroit de son livre (2). Ce chef de l'administration devait naturellement être de la caste sacerdotale, la seule qui avait le droit de s'en occuper : mais nous n'avons aucune donnée sur l'étendue de ses attributions, et les limites de son pouvoir.

Le tableau de l'organisation de l'Egypte, que je viens de tracer, s'applique à toute la durée des temps, où Thèbes a été le centre du gouvernement, et si, comme je le pense, il y a eu, dans ce long intervalle, quelques changemens

---

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 73. Il a aussi porté le titre de *stratêgos*, sous la domination des Ptolémées et des Romains, d'après le témoignage de plusieurs inscriptions (Letr. Rech. sur l'Eg. p. 270 et suiv.).

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 75.

changemens au système primitif, ils ont eu pour résultat l'extension des pouvoirs de la caste sacerdotale, dont l'énervement de la nation a été la conséquence, et il faut la considérer comme la première cause de l'événement qui va nous occuper.

Manéthon, auteur égyptien, dont Josephe a conservé quelques fragmens, dit que des Pasteurs ont fait une invasion dans la basse Egypte, et qu'ils s'y sont maintenus l'espace d'environ trois siècles. Les rois, qui les gouvernaient, se sont établis à Memphis, dont ils ont fait leur capitale (1). Eusèbe a donné à peu près les mêmes détails, et les a puisés à la même source (2). Pendant cette occupation de la partie inférieure du pays, l'ancien gouvernement s'est concentré dans la haute Egypte d'où il est sorti ensuite avec une armée, et, après avoir éprouvé une longue résistance, de la part des Pasteurs, il est parvenu à les expulser.

On a formé beaucoup de conjectures sur

(1) Jos. contra App. L. 1. Suivant Manéthon, ces rois prenaient le titre de *Hic-sos*, mot, dit-il, qui signifiait *roi des pasteurs*; ainsi ils étaient réellement les chefs d'un peuple voué au pastorage.

(2) Eus. præp. evang. L. 10, c. 13.



l'origine de ces Pasteurs, et, dès les temps anciens, les opinions ont été partagées: les uns les ont fait venir de l'orient; d'autres de l'Arabie (1); d'autres ont cru qu'ils étaient les ancêtres des Juifs; d'autres enfin ont pensé qu'ils étaient sortis de la Phénicie. Entre toutes ces opinions différentes, celle qui reconnait en eux les ancêtres des Juifs a pour elle le témoignage des annales sacrées des Egyptiens, qui ont dû savoir par quel peuple leur pays a été envahi. J'ai discuté cette question dans le livre que j'ai consacré aux Juifs, et fait connaître les difficultés qu'elle présente, ainsi que les motifs sur lesquels on peut l'appuyer (2).

L'époque de cette domination étrangère, qui avait choisi Memphis pour le centre de son gouvernement, a été, pour cette ville, le commencement de sa grandeur. C'est à cette même époque aussi, que j'ai cru devoir placer la construction des pyramides: elles sont toutes réunies dans la portion du pays où ces Pasteurs ont dominé, il n'en existe

---

(1) Cette opinion a été adoptée par Mr. Dubois Aimé, dont on a un excellent travail sur le séjour des Juifs en Egypte, faisant partie du grand ouvrage de la commission d'Egypte.

(2) Econ. des Arabes et des Juifs, p. 118.

aucune au-delà (1); ainsi elles tiennent à un système religieux, qui n'était pas celui de l'Egypte, et qui s'est étendu sur les mêmes espaces qu'eux (2). Il a vraisemblablement aussi pénétré dans quelques contrées de l'Asie, où on observe des monumens qui ont beaucoup de ressemblance avec ceux-ci (3).

Hérodote, qui n'a eu aucune connaissance de cette dynastie des rois pasteurs, a donné aux pyramides une origine en apparence différente : suivant lui, jusqu'à l'époque des rois

(1) Déc. philos. An 12, Therm. 20

(2) J'ai développé, dans un mémoire particulier, les motifs qui me font regarder les pyramides comme des édifices consacrés au culte (Déc. philos. An 12, Therm. 20). Cette opinion est aussi celle de M. Langlès (Recherches asiat. T. 1, p. 449. Voy. de Norden. T. 3, p. 312 et suiv. éd. de Langlès.) et de M. Heeren (Heeren Ideen etc. Part. 2. Div. 1, p. 549). Les fouilles faites depuis peu, dans les pyramides, confirment cette opinion : la salle inférieure, récemment découverte dans la principale, où aurait dû se trouver le tombeau, si elle avait été un monument sépulcral, comme l'a dit Hérodote, ne contenait aucun sarcophage (Revue encycl. An 1819. T. 1, p. 158 et seq.). Il ne s'agit plus maintenant que de découvrir d'où part le soupirail qui s'ouvre dans la grande salle, et qui me paraît avoir été le porte-voix secret, par où les oracles étaient transmis.

(3) Alex. polyh. apud Clem. Alex. Strom. L. 3. Paulin Voy. dans l'Inde, T. 2, p. 383 et suiv. T. 3, p. 210. Dupuis, Orig. des cultes. T. 1, part. 2, p. 424 et suiv.

qui en ont été les fondateurs, tout a été dans le meilleur ordre possible; mais, de leur temps, il y a eu une désolation générale, tous les temples ont été fermés, et il a été défendu de faire des sacrifices (1). D'après ce que nous connaissons de la dépendance où les rois égyptiens étaient tenus, par la caste sacerdotale, il n'est pas possible d'attribuer à aucun d'eux des mesures pareilles. Eux qui ne pouvaient pas même satisfaire leurs premiers besoins, sans le consentement des prêtres, auraient-ils pu porter cette atteinte à leur pouvoir et s'opposer à l'exercice du culte? Des actes aussi violens n'ont pu être ordonnés que par une dynastie étrangère, investie de son pouvoir par la force d'une armée. Aristote a parlé de la construction des pyramides, comme d'un ouvrage entrepris par la tyrannie, afin que le peuple, étant occupé, ne put se porter à aucune révolte (2). S'il y a eu un moment de tyrannie en Egypte, étranger à la théocratie sacerdotale, il ne peut avoir eu lieu que sous la domination

(1) Herod. L. 2, c. 124 et seq.
(2) Arist. polit. L. 5, c. 11.

militaire des Pasteurs, qui avaient un culte différent (1).

Il n'est pas surprenant que Hérodote ait ignoré cette domination des Pasteurs : toute son instruction sur l'Egypte, il l'a puisée dans ses conversations avec les prêtres d'Héliopolis, ou leurs interprêtes, qui n'avaient aucun motif de lui en donner connaissance ; et il a fait, lui-même, la remarque, qu'il leur a trouvé de la répugnance à s'expliquer sur ce qui concernait l'époque où les pyramides ont été construites (2). Enfin, après avoir rapporté les contes qu'ils lui ont faits, il ajoute que, de son temps, le peuple donnait aux pyramides le nom de *monumens du pasteur Philitès*, et disait que ceux qui les avaient fait construire avaient ensuite été chassés par une armée sortie de la haute Egypte, et venue pour rétablir l'ordre (3). Il se trouve une bien grande ressemblance entre cette tradition populaire et ce que Manéthon a dit

(1) Il est à remarquer que Manéthon, en parlant de l'un de ces rois, lui donne le nom d'*Osarsiph*, que Jablonski a traduit par *destructeur d'Osiris* (Jabl. panth. ægypt. proleg. c. 1, § 11).

(2) Herod. L. 2, p. 128.

(3) Herod. L. 2, c. 137.



de la dynastie des rois pasteurs, expulsée par un mouvement semblable. Quelques écrivains arabes ont aussi attribué la construction des pyramides à un peuple sorti de l'Arabie, qui, après avoir dominé en Egypte, en a été chassé (1). A ces témoignages historiques, il faut ajouter un fait qui vient à leur appui, et donne un grand degré de vraisemblance à l'opinion, qui attribue ces monumens à un peuple étranger à l'Egypte; c'est qu'ils n'ont jamais été l'objet d'un respect religieux pour les Egyptiens, tandis qu'ils l'ont été, et le sont peut-être encore, pour les Sabéens, dont le culte est répandu en Asie, depuis les époques les plus anciennes (2). Ce sont là les motifs principaux qui m'ont fait regarder les pyramides comme des édifices religieux, élevés pendant la dynastie des rois pasteurs. J'ai déjà publié cette opinion depuis plusieurs années, et toutes mes nouvelles recherches

(1) Langlès, Notes sur le voy. de Norden. T. 3, p. 258. Il est à remarquer que la plus grande incertitude a régné chez les anciens, sur l'époque de la construction des pyramides. Pline donne une longue liste d'auteurs qui en ont parlé, et qui tous ont eu un avis différent; il est malheureux qu'il ne nous les ait pas conservés (Pl. hist. nat. L. 36, c. 16).

(2) Pokok., Notæ ad Spec. hist. Arab. Abulfar. p. 144.

n'ont fait que m'y confirmer davantage (1).

D'après les détails que Manéthon a donnés sur l'expulsion des Pasteurs, il paraît que,

---

(1) Quelques objections peuvent être faites à cette manière de voir, mais il est facile d'y répondre. La plus forte est celle de l'existence des pyramides qu'on a trouvées près des ruines de Méroé, et sur deux ou trois autres points de l'Ethiopie peu éloignés. Quoique construites d'une manière un peu différente que celles de l'Egypte, puisqu'elles ont un espèce de sanctuaire extérieur qui manque à ces dernières, elles paraissent avoir appartenu à un culte semblable. Mais si elles ont été élevées par les anciens Ethiopiens, dont l'Egypte a reçu son culte, pourquoi n'en existe-t-il aucune autour de Thèbes, ancien centre de ce culte, non plus que dans le reste de l'Egypte supérieure? n'est-ce pas là où elles auraient dû se trouver plutôt qu'à Memphis ville beaucoup plus moderne? Tout ce qu'on peut conclure de l'existence des pyramides de Méroé, c'est qu'une invasion, semblable à celle qui a dominé dans la basse Egypte, s'est aussi emparée, soit à cette époque, soit à une autre, des plaines de l'Ethiopie, dont ensuite elle aura été expulsée.

Une autre objection, qu'on peut aussi faire, est le rapport qu'on a trouvé entre les proportions de la grande pyramide, et les anciennes mesures usitées en Egypte, qui étaient une partie aliquote du degré du méridien à cette latitude. Ce fait a été démontré par M. Jomard dans son beau travail sur le système métrique des Egyptiens (Descr. de l'Eg. Ant, Mém. T. 1). Mais il me paraît que, si ce monument avait été destiné à conserver l'étalon des mesures nationales, il aurait dû être placé vers Thèbes, centre du gouvernement, et non pas à Memphis qui, si elle existait à ces époques anciennes, n'avait encore aucune importance; M. Jomard ne s'est



quoiqu'affaiblis par leurs pertes, ils se sont maintenus longtemps concentrés vers l'extrême frontière, et qu'ils n'ont entièrement évacué le pays, qu'au moyen d'un traité, qui leur assurait les moyens d'emmener tout ce qui formait leurs propriétés (1). Puisqu'on traitait avec eux, ils étaient encore en état de se faire craindre, ce qui motiverait la détermination qu'a prise le gouvernement, de quitter Thèbes pour s'établir à Memphis, d'où il pouvait mieux surveiller leurs mouvemens. Comme aucun auteur ancien n'a fait connaître les motifs de ce déplacement de la capitale, on est réduit aux conjectures, et celle-ci me paraît fondée sur de fortes probabilités.

La haine qu'avait inspirée cette domination étrangère, surtout en ce qu'elle avait

pas dissimulé cette difficulté (Ibid p. 531). L'orientation de cette pyramide l'a faite aussi considérer comme un monument astronomique des Egyptiens; mais si elle l'avait été, pourquoi les temples de la haute Egypte ne l'étaieut-ils pas aussi; c'est une remarque que je dois eucore à M. Jomard (Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 5, p. 5.)? Il me paraît que, ni les rapports de mesure dont je viens de parler, ni l'orientation, ne sont des objections solides, puisque les Pasteurs peuvent également avoir connu l'astronomie, comme elle l'a été de beaucoup d'autres peuples anciens, dont le culte était une commémoration des phases célestes.

(1) Jos. contra Ap. L. 1. Eus. præp. evang. L. 10, c. 10.

porté atteinte au culte, a donné naturellement à la caste sacerdotale de nouveaux moyens d'échauffer la ferveur du peuple et d'accroître son influence en proportion. On peut le conclure d'un fait que nous a conservé Hérodote. On se rappelle que, dans l'origine, la caste des guerriers avait son tiers franc de toute redevance: qu'il lui en fut ensuite imposée une, dont une étendue seulement de douze aroures, pour chacun d'eux, fut exceptée. Cet historien dit qu'ils ont été dépouillés de ces terres par le roi Séthos, qu'il qualifie de prêtre de Vulcain, et dont le règne est postérieur à l'expulsion de ces étrangers (1). Que ce fut une spoliation réelle, comme il l'a dit, ou seulement une suppression de cette franchise, comme je serais disposé à le croire, c'etait toujours une atteinte nouvelle portée à leurs prérogatives, qui prouve la tendance toujours croissante de la caste sacerdotale à s'élever au-dessus d'eux.

Depuis plus d'un siècle les Assyriens avaient commencé à étendre leurs conquêtes vers l'occident (2): il paraît que les théocrates de

(1) Herod. L. 2, c. 141.

(2) L'attaque du royaume d'Israël par Phul, roi d'Assyrie,



l'Egypte n'en avaient conçu aucune inquiétude, puisqu'ils ménageaient si peu la caste sur qui reposait la défense du pays. Cependant un roi d'Assyrie ayant porté jusques-là ses projets d'invasion, les guerriers, mécontens de la manière dont ils avaient été traités, refusèrent de prendre les armes. Le prêtre-roi, auteur de cette mesure, ou plutôt le gouvernement sacerdotal, dont il n'était que le mannequin couronné, remplaça leur service par des levées faites dans les castes inférieures (1). Hérodote ne s'était pas fait une idée assez claire de l'organisation politique des Egyptiens, pour avoir pu désigner avec précision la classe d'hommes que les prêtres armèrent dans cette circonstance, et il était incapable de saisir les changemens qui en ont dû résulter pour l'ensemble du système social. Mais il faut qu'il y en ait eu de considérables, sinon exécutés complètement, du moins qui ont été tentés, puisque la mort de ce roi a été suivie de dissentions intestines, à la suite desquelles douze ambitieux s'emparèrent du pouvoir et se divisè-

peut avoir été précédée par d'autres expéditions, mais c'est à celle-ci que je me suis arrêté (Rois, L. 2, c. 15, v. 19).

(1) Herod. L. 2, c. 141.

rent l'Egypte (1). Il paraît que la caste sacerdotale a voulu saisir cette occasion de mettre celle des guerriers entièrement à l'écart, en formant une armée prise dans les castes inférieures, surtout si elle a voulu la conserver après le danger passé. Les guerriers auront opposé de la résistence à ces nouveaux coups qu'on voulait leur porter, et auront fait des efforts pour se soustraire à la domination toujours croissante du sacerdoce. Ils y auront réussi, sous le point de vue qu'ils lui ont arraché la principale influence; mais l'union leur a manqué, pour former un gouvernement où leur caste l'aurait acquise, et c'est au milieu des luttes d'ambition, qui les ont divisés, que les douze chefs, dont je viens de parler, ont usurpé le pouvoir suprême, et ont fait entr'eux le partage du pays. Leur union n'a pas été longue, et Psamméticus, l'un d'eux, dont la portion était voisine de la Méditerranée, a profité de sa position pour appeler des auxiliaires étrangers, au moyen desquels il s'est emparé du gouvernement de l'Egypte entière, en écrasant ses rivaux (2). Devenu maître du pays, par le secours

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 66.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 66.

de ces troupes, il a continué de s'en entourer, ce qui a occasionné des mécontentemens; et des émigrations assez fortes de la caste des guerriers, en ont été la conséquence (1).

Aucun auteur ancien n'a dit que les douze chefs, qui ont changé la face du gouvernement, étaient de cette caste; mais le fait ne m'en paraît pas moins certain. Des membres de la caste sacerdotale, pour qui principalement tout contact avec les étrangers était réputé souillure, n'auraient pas été si disposés à en former leur armée. Puis, si la désunion s'était mise dans leur caste, par l'ambition de quelques-uns de ses membres, celle des guerriers, restée intacte, loin de songer à quitter le pays, aurait, au contraire, cherché à s'emparer du pouvoir. Du moment où c'est dans la caste de ces derniers que les émigrations ont eu lieu, il est clair que les individus dont l'ambition avait été frustrée, et les partisans des chefs renversés par Psamméticus, ne voyant plus de sûreté pour eux dans leur patrie, auront cherché un autre asyle. Ce moyen d'expliquer ces émigrations est bien plus vraisemblable que le motif roma-

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 67.

nesque raconté par Hérodote (1). Une d'elles s'est dirigée vers l'Ethiopie, où elle a formé un établissement (2) : d'autres, à ce qu'il paraît, se sont portées vers l'Asie, et même il doit y en avoir eu de successives, puisqu'il est parlé d'Egyptiens qui se trouvaient dans l'armée de Crésus, et qui l'ont abandonné pour passer dans celle de Cyrus, de qui ils ont reçu des terres, après lui avoir témoigné l'intention de se fixer dans ses états (3). Cette circonstance prouve que ce n'étaient pas des auxiliaires, envoyés par le gouvernement de l'Egypte, mais bien des aventuriers, qui avaient quitté leur pays pour chercher fortune ailleurs.

Depuis le moment où Psamméticus s'est emparé du pouvoir, on voit régner en Egypte un système politique différent de celui qui l'avait précédé. Les rois, ses successeurs, ont eu constamment des mercenaires à leur solde (4); ainsi l'organisation des castes, fortement ébranlée, depuis le moment où Séthos a tenté de former une armée dans les castes infé-

(1) Herod. L. 2, c. 30.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 67.
(3) Xen. Cyrop. L. 6, c. 6.
(4) Herod. L. 3, c. 11.

rieures, a continué de l'être depuis, et celle des guerriers n'a pas pu ressaisir son antique privilége, parce qu'aucun des ambitieux, qui se sont emparés du pouvoir suprême, n'a eu intérêt à le lui rendre; il leur convenait davantage de mettre les armes dans les mains seules de leurs partisans. Un fait prouve ce que j'avance, c'est celui d'Amasis, qui, de simple officier, s'est élevé sur le trône par une révolution, et qui était d'une des castes inférieures (1); ainsi toutes alors, indistinctement, pouvaient s'élever aux grades militaires.

Depuis cette époque aussi la barrière, élevée entre l'Egypte et les autres peuples, n'a plus été la même; nous venons de voir que des étrangers ont continué à être appelés dans les armées (2), et l'histoire fait mention des relations que les rois ont ouvertes avec les autres gouvernemens (3). C'est aussi à cette époque où il faut placer l'institution de cette

(1) Herod. L. 2, c. 172.

(2) Le gouvernement a cependant ménagé, sous ce rapport, les préjugés nationaux; en ouvrant l'accès de l'Egypte aux étrangers, il leur en a limité l'accès par un port seulement (Herod. L. 2, c. 179), et long-temps encore ce peuple superstitieux a conservé la crainte d'être souillé par leur contact.

(3) Herod. L. 1, c. 77; L. 3, c. 39, etc.

classe d'interprètes, dont a parlé Hérodote; la plupart, sans doute, étaient occupés des opérations du commerce, et des affaires contentieuses qui mettaient les étrangers en contact avec les agens du gouvernement; mais il y en a eu aussi d'attachés aux temples principaux, pour satisfaire la curiosité des voyageurs (1). Quelques-uns de ces rois ont eu même des projets de conquêtes, et ce sont, à ce qu'il paraît, leurs vues sur la Syrie et la Palestine (2) qui ont appelé l'attention des Perses, dont les rois de Babylone étaient les vassaux, et qui ont été un des motifs qui ont provoqué leur invasion postérieure de l'Egypte.

Rien, à ce qu'il paraît, n'a été prévu par les successeurs de Psamméticus, pour organiser une force nationale en Egypte, et y substituer de bonnes institutions à celles de la theocratie, dont il n'existait plus que les débris. Il faut le conclure de la facilité avec laquelle le pays a été envahi par les Perses. Pour y pénétrer, ils ont eu à traverser un premier désert, qui les séparait de la Palestine, et un second, qui séparait celle-ci de

(1) Herod. L. 2, c. 154.

(2) Jos. Ant. Jud. L. 10, c. 6.

l'Egypte; on sait toutes les difficultés qu'une armée doit surmonter pour franchir de tels obstacles, tant à son premier passage, que pour assurer l'arrivée des renforts et des ravitaillemens, que lui rend nécessaires une lutte un peu prolongée. Quelle que soit la force des assaillans, l'armée qui leur résiste a des ressources immenses, puisqu'elle est sur son propre territoire, qu'elle a autour d'elle toutes ses ressources, et qu'elle peut recevoir les ennemis sur la limite du désert, lorsqu'ils sont encore épuisés par les souffrances qu'ils viennent d'y éprouver. Si l'Egypte a succombé, c'est qu'aucun esprit national n'électrisait ses habitans, ce qui confirme ce que je viens de dire, que rien n'avait été substitué aux ruines des anciennes institutions, devenues mauvaises depuis les envahissemens successifs des prêtres, et qui, depuis long-temps, n'étaient pas même en harmonie avec la position nouvelle du pays. Ces rois, contens de jouir du moment, ont négligé de donner des bases solides à leur pouvoir: peut-être aussi que le talent leur a manqué pour le faire, ce qui est très-probable, puisque tout ce qui concernait l'économie publique, devait être étranger aux

Egyptiens,

Egyptiens, à qui le gouvernement mystérieux du sacerdoce, en avait constamment caché les rouages.

Les Perses, à quelques intervalles près d'insurrection bientôt réprimées (1), ont conservé l'Egypte jusqu'au moment où Alexandre s'en est emparé, et y a établi la domination grecque, dont les Ptolémées ont formé, après lui, une longue dynastie. A la suite de la première insurrection qui a eu lieu, le roi de Perse a fait peser sur les Egyptiens, des chaînes plus pesantes; mais Hérodote, qui nous apprend ce fait (2), ne dit pas en quoi ont consisté ces changemens apportés à leur position; cependant les détails où il est entré, dans d'autres endroits de son histoire, me font présumer que ce fut uniquement par une augmentation du tribut qu'ils devaient payer, et par l'entretien d'un plus grand nombre de troupes, mises à leur charge, qu'il a cherché à comprimer leur tendance à sécouer le joug. Car, à l'époque, plus moderne de quelques années, où cet historien a visité le pays, quoique soumis à un satrape et contenus dans l'obéissance par une armée

(1) Diod. Sic. L. 11, c. 71, 75 et 77. Herod. L. 7, c. 7.
(2) Herod. L. 7, c. 7.

persanne (1), ils avaient encore conservé leur administration intérieure, puisqu'ils percevaient eux-mêmes l'impôt et versaient le tribut dans les mains du satrape (2); ainsi aucune innovation n'avait eu lieu dans l'organisation politique du pays. Mais il y a de l'exagération, dans ce qu'a dit Hérodote sur la force de cette armée d'occupation, qu'il dit avoir été de cent-vingt-mille hommes, puisque le tribut s'élevait, suivant lui, à sept-cents talens, et en sus à une quantité de bled suffisante pour nourrir les troupes; or cette somme aurait été de beaucoup insuffisante pour les besoins d'une pareille armée, et on ne voit pas les motifs qu'auraient eu les Perses, pour faire le sacrifice d'y envoyer, tous les ans, un supplément de fonds (3). Mais abstraction faite de cette manie d'exagérer les nombres, si commune chez les anciens, et dont Hérodote fournit des

(1) Herod. L. 2, c. 30; L. 3, c. 92; L. 7, c. 7. Diod. Sic. L. 16, c. 51. Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 1.

(2) Herod. L. 3, c. 92.

(3) Sept-cents talens peuvent être évalués, par approximation, à 21000000 francs, qui, divisés par 120000, donneraient 17 ½ francs par homme, officiers compris, somme évidemment trop faible.

preuves assez fréquentes dans son histoire, son témoignage paraît d'autant plus admissible, qu'il a parlé de l'état de l'Egypte à cette époque, comme témoin oculaire. Il en résulte qu'aucun changement n'avait été fait, par les Perses, dans l'administration du pays; ce qui est conforme à ce que nous connaissons du système de leur empire, qui se bornait, presque toujours, à établir sa suzeraineté dans les pays conquis, sans apporter de changemens à leurs loix et à leurs institutions (1).

Alexandre arracha sans peine l'Égypte à ces rivaux de sa puissance, affaiblis par les vices de leur organisation sociale (2). Après sa mort, ce pays devint le partage de Ptolémée, qui, en lui rendant son indépendance politique, ne le soumit pas moins à une dynastie étrangère. Le système de gouvernement, qu'il y a introduit, a porté de notables changemens aux institutions antérieures; nous nous en occuperons après avoir jeté un coup-d'œil sur quelques innovations faites par Alexandre.

---

(1) On peut en voir les preuves dans mon Economie publ. et rur. des Perses et des Phéniciens, p. 97 et suiv.

(2) Ils sont développés dans le livre que je viens de citer.

Les rapports avec les étrangers, qui avaient résulté de la domination persanne; ceux antérieurs, qui avaient été la conséquence de l'emploi des mercenaires étrangers, et les événemens des révolutions précédentes avaient déjà porté plus d'une atteinte à la démarcation absolue des castes. C'est aussi vers ces mêmes époques que le peuple a commencé à prendre une part, plus ou moins active, aux affaires publiques, dont jusqu'alors il avait été tenu écarté, et que s'est développé chez lui ce caractère inquiet, dont il a donné depuis des preuves si fréquentes. Il est certain qu'il ne pouvait pas l'avoir aux époques antérieures, où, privé de toute influence, il était un instrument passif dans les mains de la caste dominatrice; mais ce nouvel esprit s'était déjà formé lors de la conquête d'Alexandre, puisqu'il fut, pour lui, disent ses historiens, un motif de projeter la division de l'Egypte en deux gouvernemens (1). C'est sous le règne de Séthos, où des individus des castes inférieures ont été appelés à former une armée, qu'il aura jeté ses premiers germes: ils se seront fortifiés sous les

(1) Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 3.

règnes orageux qui lui ont succédé, et davantage encore sous la domination persanne, où différens efforts ont été tentés pour sécouer le joug, car ils n'auraient pas pu l'être sans que le peuple y eut pris part. Près de quatre siècles, qui se sont écoulés pendant cette série d'événemens, qui tous ont précédé l'invasion d'Alexandre, ont été plus que suffisans pour former ce nouveau caractère national, si différent de la passive obéissance d'un peuple dominé par ses théocrates. Mais quelle que soit l'époque qu'on veuille assigner à ce changement, ou celle que je propose, ou telle autre, il est certain qu'il s'est opéré, et que la turbulence des Egyptiens a motivé depuis des mesures de prudence de la part de toutes les dominations étrangères, qui se sont succédées (1). Alexandre, disent ses historiens, n'a fait aucun changement à l'administration du pays; les habitans en

(1) Cependant tout ce qu'ont dit les historiens, de leur excessive mobilité, doit être principalement appliqué aux habitans d'Alexandrie, ville peuplée d'étrangers, où les Egyptiens n'ont obtenu que tard la permission de s'établir. L'observation que j'en fais ne tend pas à infirmer ce que je viens de dire des changemens survenus dans le caractère national, mais seulement à les limiter dans de justes bornes.

ont, par conséquent, conservé toutes les branches (1); ainsi leur dépendance, comme lors de leur soumission aux Perses, a seulement été marquée par le tribut qu'ils ont dû payer au vainqueur (2), auquel il faut ajouter toutes les avanies qu'il a permis à ses commandans d'exercer (3). La création d'Alexandrie est la seule innovation importante qu'il ait faite, parce qu'elle ouvrait un nouvel accès aux étrangers, concentrés jusques alors dans le seul port de Naucratis (4). La division du pays en deux provinces, qu'il avait projetée et qui n'a pas eu son effet (5), prouve qu'il n'avait pas eu le projet d'en faire le centre du gouvernement: il voulait seulement, à ce qu'il paraît, s'assurer un port commode, le seul bon et spacieux qui existât sur toutes ces côtes. Je doute beaucoup qu'il ait conçu l'idée qu'un jour cette ville deviendrait un centre de commerce: on lui a fait honneur, après coup, de beaucoup de grandes vues, auxquelles il n'a jamais songé. Tout entier à

(1) Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 5.
(2) Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 5.
(3) Arr. Exp. Alex. L. 7, c. 23. Arist. Econ. L. 2.
(4) Herod. L. 2, c. 179.
(5) Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 5.

ses projets d'ambition, les progrès des sciences et ceux du commerce étaient loin d'occuper sa pensée ; s'il avait été capable de conceptions pareilles, il n'aurait pas fini comme il a fait.

Alexandrie était située sur une extrémité du pays, que les Egyptiens ont toujours regardée comme hors de leurs limites, et cette opinion était tellement enracinée, qu'elle existe encore maintenant (1). Le choix que Ptolémée a fait de cette ville, pour y placer le siége du gouvernement, était mauvais sous le point de vue de son éloignement du centre, et impolitique sous celui qu'elle était uniquement peuplée d'étrangers, au point même que c'est seulement sous les derniers rois de sa race, que les Egyptiens ont obtenu la permission d'y fixer leur séjour (2). De quel œil devaient-ils voir leur gouvernement placé hors des limites de leur pays, et dans une

(1) Les Egyptiens ont continué long-temps à lui donner le nom de *Racotis*, qu'elle portait lorsqu'elle n'était qu'un simple comptoir phénicien (Jabl. Panth. Ægypt. L. 2, c. 5, § 4). Suivant Strabon, il y avait, dans les temps de clôture de l'Egypte, un poste militaire pour empêcher les étrangers de s'y arrêter (Str. geogr. L. 16).

(2) Jos. contra App. L. 2, p. 1065.

ville où ils n'avaient pas la permission de s'établir ? certainement ils ne pouvaient le considérer, que comme une domination étrangère, à laquelle les chances des armes les contraignaient d'obéir. Les Alexandrins, eux-mêmes, se regardaient si peu comme étant de la même nation, que Philon, juif d'Alexandrie, désigne les Egyptiens, dans ses écrits, par l'épithète de *barbares*, que les Grecs donnaient volontiers à tout ce qui n'était pas eux (1). Ptolémée, fondateur de sa dynastie, paraît avoir eu des talens; s'il a commis cette faute, s'est sans doute parce que, dans les premiers temps de son règne, où il avait tout à craindre de la jalousie des autres capitaines d'Alexandre, il s'y trouvait mieux placé pour surveiller leurs mouvemens, qu'à Memphis ville plus centrale. Tout entier à cette idée, il n'a pas aperçu les inconvéniens de ce séjour, sous le rapport de l'administration intérieure; ou, s'il les a sentis, l'intérêt plus pressant d'observer les démarches de ses rivaux, l'a emporté sur ces autres considérations. Memphis, en perdant le privilége d'être le séjour des rois,

(1) Phil. de vita Mosis, L. 2, ad. init.

avait conservé l'unique prérogative que leur couronnement y aurait lieu (1); mais cette courte apparition, pendant la durée de leur règne, ne suffisait pas pour lui conserver sa splendeur antérieure. Sa position, mauvaise pour le commerce, ne lui fournissait aucune compensation, aussi a-t-elle déchu au point qu'à peine on en reconnaît les ruines. L'écartement où le gouvernement s'est tenu, à cause de la position de sa capitale, a été cause que les Egyptiens ont bien plus conservé leurs anciennes habitudes, que s'il avait été placé dans un lieu plus central, car alors il se serait incorporé à eux par des points de contacts plus multipliés. Quoique, en général, on observe que les vainqueurs sont plus modifiés par les vaincus, qu'ils n'influent sur eux, ils exercent aussi leur genre d'influence, et elle a été moindre en Egypte qu'ailleurs, par les motifs que je viens de développer. Il en est résulté, comme conséquence nécessaire, que tout ce qui concernait l'administration intérieure a éprouvé très-peu de changemens, dans ce qui ne touchait pas immédiatement à l'action centrale du gouvernement. Un coup

(1) Diod. Sic. exc. L. 33. Ameilh. Inscr. de Rosette § 34.

d'œil, sur les branches diverses dont elle se compose, en va fournir la preuve.

Lorsque Ptolémée est monté sur le trône, les Egyptiens étaient déjà soumis depuis long-temps au joug des Perses, aussi n'a-t-il dû trouver que peu d'obstacles dans leurs préventions nationales, puisqu'ils étaient déjà habitués à ployer sous une domination étrangère. Ils ont dû, au contraire, être flattés de l'espoir, qu'il leur donnait, de créer un gouvernement indépendant de toute influence extérieure, et national sous ce rapport, quoique étranger par l'origine grecque de son fondateur. Le sacerdoce, déjà écarté du pouvoir, était réduit à la simple influence d'opinion : il suffisait, par conséquent, de le ménager pour enchaîner sa malveillance, et il paraît que Ptolémée a su le faire servir à ses desseins, et que cette politique a été suivie ensuite par ses premiers successeurs. La tranquillité de l'Egypte, malgré l'écartement où la capitale était du centre du pays, prouve le fait ; car les prêtres avaient conservé de l'ascendant sur cette nation superstitieuse, et, s'ils avaient eu des motifs de la pousser à des révoltes, elle aurait obéi à leur impulsion. Dans tous les temps, elle a donné des preuves

de sa tendance au fanatisme, et ses relations avec les Grecs l'avaient si peu corrigée que, sous l'un des derniers rois de cette race, dans un moment où tout était à redouter pour eux de la part des Romains, un voyageur de cette nation a été déchiré par la populace, parce qu'il avait tué par mégarde un chat (1). Certainement un peuple crédule et prompt à s'enflammer, tel que les anciens l'ont peint (2), était un instrument facile à mouvoir, dans les mains de ses prêtres; si ces derniers n'ont pas essayé d'en profiter, pour exciter des mouvemens, c'est que le gouvernement avait trouvé les moyens de les intéresser à l'ordre de choses qu'il avait établi. En effet, le peu de révoltes qui ont eu lieu n'ont été que des mouvemens partiels, sans aucune influence générale (3), et quoique les Ptolémées aient eu des auxiliaires à leur solde, leur nombre a toujours été trop peu considérable pour qu'ils eussent pu comprimer la nation par la terreur. Les prêtres, de leur côté, ayant perdu l'espoir de saisir de

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 83.

(2) Philo in Flacco, Quint. Curt. L. 4, c. 5. Tac. hist. L. 1, c. 11. Treb. Poll. in Æmil. etc.

(3) Pol. hist. exc. L. 23, c. 16.

nouveau les rênes du gouvernement, et de rétablir la théocratie, n'avaient plus, au même degré, cet esprit de caste, qui faisait converger les intérêts individuels vers un centre commun. Des avantages, accordés à quelques-uns des plus influens, ou aux desservans de quelques temples accrédités, les auront accoutumés peu à peu à solliciter isolément des faveurs, et les auront mis, de cette manière, dans les mains du gouvernement, qui, par des gratifications à certains d'entr'eux, indiquait aux autres la voie ouverte pour en obtenir. La célèbre inscription de Rosette, et d'autres, plus récemment publiées, fournissent la preuve de ce que j'avance. Les prêtres, qui les ont faites graver, n'y parlent qu'en leur nom, et non pas à celui de leur caste, et les expressions dont ils se servent, sont bien loin du ton que prenaient leurs ancêtres, lorsqu'ils avaient le droit d'élire et de régenter les rois (1). L'influence que les Ptolémées ont su prendre sur le corps entier, en même temps qu'ils ont ménagé les intérêts des individus, explique,

(1) Ameilh. Inscr. de Rosette, p. 11 et suiv.. Letr. Rech. sur l'Eg. p. 297 et suiv.

suivant moi, la tranquillité intérieure de l'Egypte sous leur dynastie.

Le témoignage des anciens, comme je l'ai déjà fait remarquer, prouve que la caste sacerdotale, à l'époque où elle cumulait dans son sein les diverses attributions du gouvernement, ne les faisait pas exercer par tous ses membres indistinctement. Une hiérarchie intérieure soumettait les actions de tous à un intérêt commun, mais les rôles étaient divisés. Ceux qui s'acquittaient des cérémonies du culte, n'étaient pas les mêmes qui circonvenaient le roi, qui siégeaient dans les tribunaux, ou qui administraient les finances. Cette répartition des rôles formait des sousdivisions de la caste, et chacune de ces fonctions se perpétuait dans les mêmes familles. A mesure que les liens d'union de la caste se sont relâchés, elles ont tendu à former des corporations, qui ont continué à s'occuper des branches d'administration qui leur avaient été affectées, de celles, du moins, que les vainqueurs avaient laissées aux vaincus. Naturellement aussi, ils ont cherché à s'en assurer la conservation exclusive, ce qui leur était d'autant plus facile, qu'aucune concurrence, dangereuse pour eux, ne pouvait s'élever,

puisque eux seuls avaient les connaissances et l'habitude nécessaires pour les gérer. Les finances surtout sont restées, de cette manière, une attribution exclusive des descendans d'une portion de la caste sacerdotale; nous nous en occuperons plus particulièrement dans le chapitre qui leur est consacré (1). L'administration de la justice présente plus de difficultés: c'est, en général, un des droits que le vainqueur laisse le moins volontiers aux vaincus, parce qu'il est une attribution du gouvernement, et qu'il donne un grand ascendant à ceux qui l'exercent. Cependant les circonstances, où Ptolémée a fondé sa dynastie, ne permettent pas de penser qu'il ait pu confier les tribunaux à des Grecs. Entouré d'une armée, il avait à sa disposition des militaires, non des légistes; puis, il en aurait eu, que ces hommes, instruits des institutions et de la langue de leur patrie, n'auraient connu, ni les institutions, ni les loix, ni même la langue des Egyptiens.

(1) Je ne ferai ici qu'une seule observation, c'est qu'un événement semblable a eu lieu dans l'Inde, lorsque les Musulmans y ont étendu leur domination; les brahmines qui, auparavant, avaient eu l'administration des finances ont continué à être leurs financiers (Anquet. Législ. orient. p. 242.).

Ces considérations me font penser que Ptolémée a dû placer des hommes du pays, dans les tribunaux, et, par conséquent, faire ses choix, dans le nombre de ceux qui suivaient déjà cette carrière, surtout du moins dans les commencemens. Mais, en continuant à y siéger, leur position a cessé d'être la même : ce n'est plus en conséquence d'un droit héréditaire qu'ils s'y sont assis, c'est par le choix d'un maître. Il leur était plus difficile qu'aux financiers de transmettre les mêmes emplois à leur famille, aussi nous ne voyons pas qu'ils soyent parvenus à former une corporation comme eux : il est même probable qu'insensiblement des individus, qui ne descendaient pas de ces familles, ont commencé à y être nommés. Les détails, conservés par Clément d'Alexandrie, en fournissent la preuve ; car, en même temps qu'il parle des livres des lois, comme de symboles qui figuraient dans les cérémonies, il n'ajoute pas, comme pour les finances, que ceux qui les portaient avaient encore cette attribution (1). Tels me paraissent avoir été les changemens qui ont atteint la caste sacerdotale, examinons main-

(1) Clem. Alex. Strom. L. 6.

tenant ceux qui ont concerné celle des guerriers.

Ptolémée, porté sur le trône de l'Egypte par l'ascendant d'une armée grecque, et ayant choisi, pour sa capitale, une ville où les Grecs formaient la grande majorité de la population, a dû les considérer comme étant la force principale, où il devait chercher son appui. De leur côté, les débris de l'ancienne caste des guerriers, désunis depuis longtemps et sans intérêt commun, ne pouvaient considérer que comme une charge onéreuse, l'obligation de porter les armes, attachée au droit de propriété, et lors même qu'il en aurait encore existé quelques traces, ils devaient peu y tenir. De son côté, le gouvernement n'avait aucun intérêt à faire renaître chez eux des sentimens plus élevés; il en avait, au contraire, à les maintenir dans cet état d'affaissement moral, qui rendait leur soumission plus certaine. Le silence, en effet, des historiens prouve qu'aucun des Ptolémées n'a remis en activité cette milice nationale. Strabon a voyagé en Egypte, au moment où leur dynastie venait de finir; dans l'énumération des troupes, qui formaient la défense du pays, il compte, à la vérité, trois

corps de cavalerie, composés des principaux du pays (1); mais Josephe, qui a aussi parlé de ces mêmes corps, leur a donné le nom de noblesse macédonienne (2): ce n'étaient donc pas des descendans de l'ancienne caste des guerriers qui les composaient, mais bien des Grecs-Egyptiens, choisis parmi les principaux d'entr'eux. L'ancien partage des terres par tiers avait cessé depuis long-temps; les révolutions intérieures et les conquêtes des étrangers avaient rompu cet équilibre; des confiscations successives avaient fourni, aux différens vainqueurs, les moyens de donner des propriétés à ceux qu'ils voulaient récompenser; des mutations par ventes avaient aussi accru le nombre des nouveaux propriétaires, et augmenté l'inégalité de fortunes, entre ceux que la faveur du gouvernement enrichissait, et ceux qui, tenus à l'écart, ne prenaient aucune part à ces mêmes avantages. Si les Ptolémées avaient rétabli l'antique devoir de porter les armes, attaché à la propriété, on en trouverait des traces à des époques plus récentes, puisque, soit au

(1) Str. georg. L. 17.
(2) Jos. Ant. Jud. L. 2, c. 16.

moyen des concessions du gouvernement, soit par des acquisitions, il se serait trouvé des Grecs tenus au service militaire en conséquence de leurs propriétés, et Strabon, Josephe ou d'autres écrivains auraient eu plus d'une occasion d'en parler. La composition des corps armés, dont ils ont fait mention, doit avoir été formée sur d'autres bases, et si quelque descendant des anciens membres de la caste des guerriers a voulu suivre cette carrière, sans doute qu'il aura pu y être admis, puisque nous ne voyons aucune loi d'exclusion qui les en ait écartés. Toutefois l'emploi, presque constant, que les Ptolémées ont fait d'étrangers mercenaires, qu'ils prenaient à leur solde, prouve que les habitans du pays n'ont jamais suffi pour composer leur armée (1); ils avaient cessé d'être belliqueux depuis bien des siècles, et les Grecs de l'Egypte n'ont pas tardé à prendre les habitudes de ceux qu'ils avaient assujettis.

Quelques-unes des castes inférieures ont éprouvé des changemens, qui ont résulté du nouvel ordre de choses; mais il en est d'autres où on ne voit aucune trace d'innova-

(1) Paus. in Att. c. 7.

tion. La démarcation infranchissable, qui auparavant avait élevé des barrières entr'elles, ébranlée, mais non détruite, par les révolutions antérieures, a cessé d'exister sous les Ptolémées, comme institution légale : mais les préjugés, toujours plus durables que les institutions, en ont prolongé les effets; puisque des traces en existent encore, dans les corporations de métiers, qui se sont conservées jusqu'à nos jours. Les Ptolémées, lorsqu'ils ont appelé le commerce en Egypte, ont fait tous leurs efforts pour le faire fleurir, et ils y ont réussi. L'ordre des commeraçns a dû sortir de l'abaissement où la hiérarchie des castes l'avait fait descendre, et il est parvenu à jouer un des principaux rôles: au point que nous voyons, sous le gouvernement des Romains, qui en cela n'avaient rien changé aux institutions des Ptolémées, un simple négociant aspirer à l'empire (1). L'exemple des Grecs n'a été imité que très-lentement par les habitans du pays, puisque nous remarquons, qu'à l'exception d'Alexandrie, il n'y a eu aucune ville importante de commerce, ce qui pourrait être un indice du

(1) Flav. Vop. in Firmo.

peu d'activité qu'il a pris chez les Egyptiens du centre. Il en est de même de l'exercice des arts; à l'exception d'Alexandrie et de quelques autres lieux dans son voisinage, où il y a eu quelques manufactures, il n'est fait mention d'aucun autre établissement de ce genre; nous nous occuperons plus particulièrement de cet objet dans le chapitre qui y est consacré.

La seule classe de la nation qui n'a éprouvé aucun changement, est celle des cultivateurs: le genre de servage où ils étaient réduits, aux temps de la théocratie, s'est maintenu, puisqu'il existe encore, et m'a fourni, par la comparaison de leur état présent, un moyen de dissiper les obscurités dont cette portion de l'économie ancienne des Egyptiens était enveloppée.

Tels sont les changemens qui ont résulté de l'avénement de Ptolémée au trône; mais il nous manque des renseignemens assez positifs, pour pouvoir juger jusqu'à quel point il a donné à l'ensemble une organisation assez solide pour la rendre durable, et s'il en a coordonné les parties diverses, de manière à leur imprimer une action régulière. Il est permis d'en douter, puisqu'on n'aperçoit au-

cune création nouvelle faite par lui : on voit plutôt les institutions anciennes se relâcher, pour se ployer aux circonstances nouvelles de la nation. Tout reposait, par conséquent, sur les talens du chef du gouvernement : ceux du fondateur ont pu donner de la vie à la marche des affaires, et suffire pour maintenir cette machine, qui ne portait en elle-même aucun principe de stabilité. Mais c'est dans un pareil ordre de choses, plus que dans tout autre, que la conduite du gouvernement prolonge sa durée ou prépare sa chute, puisqu'aucun corps politique n'oppose sa tendance vers la stabilité, au vacillement perpétuel qui est inséparable du gouvernement d'un seul.

En effet, les deux ou trois premiers règnes ont élevé l'Egypte à un état de splendeur nouvelle, parce que ces Ptolémées ont eu de l'activité et quelque énergie. Mais leurs successeurs, énervés par une mauvaise éducation, corrompus, dès l'enfance, par ces valets de cour, qui ne fondent leur élévation que sur les vices du maître, n'ont pas tardé à faire retomber le pays dans son ancienne nullité ; aussi le désordre était-il à son comble dans toutes les branches de l'administration, lorsque les Romains s'en sont rendus maîtres.

L'acquisition de ce pays était d'un prix inestimable pour eux, parce que sa fertilité leur fournissait un moyen de compenser les maux, produits ailleurs par leur administration corruptrice. Elle avait frappé de stérilité l'Italie (1); la Sicile leur avait fourni un dédommagement, mais cette source commençait à tarir; l'avarice de leurs agens ne permettait à aucun pays de conserver sa fertilité. L'Egypte dut suppléer à ces autres ressources, qui commençaient à manquer, et que le nombre toujours croissant des individus, vivant à Rome des distributions publiques, rendaient graduellement plus nécessaires. L'Egypte, devenue ainsi le grenier de cette capitale, sa possession était de la plus haute importanee, et sa conservation l'objet des soins de l'empire, puisqu'il aurait suffi, pour aflamer Rome, qu'un ennemi s'en fut emparé, ou qu'un chef de révolte en eut fait le centre de ses opérations (2). Ce sont ces motifs, joints au caractère mobile et inflammable des habitans, qui ont déterminé la con-

(1) Dans le livre que je destine aux Romains, seront développées les causes qui ont détruit l'agriculture de l'Italie.

(2) Tac. hist. L. 3, c. 48.

duite d'Auguste et de ses successeurs, relativement à ce pays; Tacite l'a dit positivement (1). Les empereurs ont constamment eu l'attention de ne nommer au gouvernement de cette province, que des individus trop peu influens pour que leur ambition put être redoutée, et le plus souvent ils les ont choisis dans la classe des chevaliers (2). L'accès même en était interdit aux Romains du premier rang, à moins qu'ils n'en eussent obtenu l'autorisation spéciale (3). Ainsi le gouvernement, content de recevoir les blés que l'Egypte pouvait fournir, s'est peu occupé de son administration intérieure, et l'a laissée, par conséquent, dans les mains des nationaux. Dion Cassius le dit formellement, lorsqu'il distingue ce qui concernait le gouvernement,

(1) Tac. hist. L. 1, c. 11. *Ægyptum copiasque quibus coerceretur jam inde a divo Augusto equites romani obtinent loco regum. Ita visum expedire provinciam aditu difficilem, annonæ fecundam, superstitione ac lascivia discordem et mobilem, inscíam legum, ignaram magistratuum domi retinere.* Ce sont les mêmes motifs qui ont décidé Vespasien à commencer ses opérations par s'assurer de cette province, lorsqu'il s'est élevé à l'empire (Jos. Ant. Jud. L. 4, c. 37).

(2) Str. geogr. L. 17. Tac. hist. L. 1, c. 11. Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 5. Dion. Cass. L. 51, 53 et 58.

(3) Tac. ann. L. 2, c. 59.

dont l'attribution était réservée au préfet, de ce qui concernait l'administration, où rien n'avait été changé aux anciens usages (1). Strabon a fait un voyage en Egypte, au moment où l'organisation d'Auguste venait d'y être formée, et il ne cite, comme agens du gouvernement, que le préfet ou gouverneur, qui avait sous ses ordres un chef de la justice et un procureur du fisc (2). Alexandrie, qui n'avait pas obtenu d'avoir une administration municipale, était confiée à quatre administrateurs principaux (3). Ces détails, où Strabon est entré, sont une preuve que peu de Romains y ont été employés, et d'autres faits en fournissent la confirmation (4). Phi-

---

(1) Dion, Cass. L. 51.

(2) Str. geogr. L. 17.

Les fonctions de ce dernier, dans l'administration romaine, étaient la gestion des domaines; il s'en était, par conséquent, formé par les confiscations et les dévolutions de tous genres; l'inscription découverte par M. Caillaud, que j'ai déjà citée ailleurs, parle des ousies du domaine, dont on voulait forcer quelques habitans à prendre la ferme (Journal des savans, 1822, Nov.).

(3) Str. geogr. L. 17.

(4) Plusieurs des inscriptions expliquées par M. Letronne, confirment ce fait, et cet auteur a manifesté la même opinion dans plusieurs endroits de son ouvrage (*Rech. hist. sur l'Eg. p.* 263 *et suiv.*

lon, parlant de Flaccus, préfet de l'Egypte sous Tibère, fait observer que, malgré les difficultés qu'on rencontrait, lorsqu'on voulait étudier l'organisation intérieure de l'Egypte, il y était parvenu en peu de temps, ce qui avait rendu inutiles un nombre considérable d'écrivains (1). On ne voit là aucun intermédiaire entre lui et ces scribes nationaux; c'est parce qu'il avait, lui-même, étudié cette administration, que leur nombre avait pu être réduit. Ce même préfet, après avoir bien commencé, a fini par exciter des plaintes, et ce sont quelques habitans d'Alexandrie, ajoute Philon, qui l'ont égaré. S'il y avait eu d'autres magistrats romains, à cette même époque, en Egypte, ou ils auraient été ses complices et Philon les aurait enveloppés dans l'accusation qu'il a portée contre lui, ou ils auraient désapprouvé sa conduite et il se serait appuyé de leur témoignage, pour donner plus de force à sa plainte, lorsqu'il a porté son accusation à Rome. Ainsi la domination des Romains n'a pas introduit d'autres changemens, que le remplacement du roi par un simple préfet,

(1) Philo in Flacc.

qui gouvernait en leur nom. Mais il en serait résulté des conséquences bien funestes pour la prospérité du pays, sans un concours de circonstances qui l'a sauvé. Au temps des Ptolémées le centre du gouvernement était en Egypte; le produit des contributions y était consommé, et les dépenses publiques faisaient refluer sur les provinces les sommes que les impôts en avaient fait sortir. L'Egypte, devenue province romaine, a constamment versé sur Rome le produit de son impôt en nature, d'où aucun mouvement n'en faisait revenir la valeur: cet écoulement régulier n'aurait pas tardé à épuiser le pays, si le commerce de l'Inde, dont Alexandrie était devenue le principal entrepôt, n'avait pas ramené chaque année des sommes assez fortes. C'est une question qui sera discutée au chapitre du commerce. Une autre cause a aussi contribué à la conservation de l'Egypte; c'est le besoin que Rome a eu de ses blés, qui a empêché d'adopter, pour cette province, le système d'affermer les contributions à des compagnies de traitans, système qui a ruiné toutes les autres.

CHAPITRE IV.

De la religion, dans ses rapports avec l'économie publique.

Du moment où il existe une caste, et même une simple corporation, qui est parvenue à concentrer tous les genres d'instruction dans son sein, il se forme naturellement deux doctrines, l'une patente et l'autre secrète. La première comprend ce dont elle permet la publicité; la seconde, les connaissances qu'elle réserve pour ses initiés, où elle leur donne la clef de ce qui n'est présenté au peuple que sous le voile des allégories, ou sous des formes tellement obscures, qu'il lui est impossible d'en pénétrer le véritable sens (1). Mais cette double doctrine a-t-elle existé dans tous les temps en Egypte? il est permis d'en douter. Des connaissances très-étendues sur les sciences naturelles, et notamment sur l'astronomie, ont rendu cette nation célèbre: on ne peut pas supposer que du premier

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 81.

pas elle soit parvenue à ce degré de lumières; il y a donc eu une progression croissante, et cette marche de l'esprit humain, qui exige des efforts répétés, ne peut naître que d'une concurrence, où le vainqueur obtient une palme disputée, dès lors honorable. L'espoir de cette récompense soutient tous les concurrens, et ce sont leurs luttes qui forment l'élan de la nation vers son perfectionnement. Le système des initiations est incompatible avec cette marche de l'esprit humain, parce qu'il subordonne l'instruction des néophites aux volontés d'un chef le plus souvent invisible : obtenir son approbation est tout ce qu'ils cherchent; il n'y a par conséquent ni concours, ni publicité, ni rien qui donne de l'essort à leur âme, chacun tend obscurément à se faire ouvrir la porte mystérieuse. Tout ce qu'on peut espérer de mieux d'un pareil système, c'est la conservation des lumières déjà acquises, mais le plus souvent il les fait rétrograder. Jablonski, sans s'être formé une opinion bien précise; paraît avoir conçu l'idée qu'il a existé une époque, en Egypte, où les lumières n'étaient pas exclusivement concentrées dans la caste sacerdotale (1), et ce sont

(1) Jabl. panth. ægypt. L. 3, c. 1 ad init.

les motifs que je viens de développer, qui me l'ont fait adopter. Dans cette manière de voir, la formation des deux doctrines, qui, plus tard, ont existé en Egypte, doit être considérée comme une conséquence du système d'usurpation de la caste sacerdotale, laquelle, par une révolution violente, ou par des empiètemens successifs, a dépouillé le reste de la nation du droit de s'instruire, pour le concentrer dans son sein. L'instruction a pu rester quelque temps stationnaire, dans cet ordre de choses, mais sa marche retrograde a fini par s'établir, parce que les prêtres, à mesure qu'ils ont consolidé leur omnipotence, n'ont plus eu le même besoin d'appuyer leur crédit sur des connaissances positives; puisqu'il leur suffisait de dire qu'ils les possédaient, à un peuple condamné à les croire, sans avoir la faculté de vérifier leurs assertions.

C'est pendant l'époque antérieure que les Egyptiens ont acquis une connaissance exacte des phénomènes de la nature, et qu'ils ont adopté leur culte, qui était la commémoration de ses phases principales. Alors des fêtes simples et expressives étaient en harmonie avec

l'ensemble des connaissances (1) : c'est ensuite, à la seconde époque, où leur sens vrai, renfermé dans les sanctuaires, a fait place aux contes théologiques, dont s'est occupé le vulgaire (2). Les preuves des rapports intimes, qui ont existé entre leur culte et une astronomie perfectionnée, sont trop évidentes pour qu'on puisse les révoquer en doute. Plusieurs auteurs anciens les ont reconnus: Synésius dit positivement que les formes monstrueuses des statues de leurs divinités n'étaient autre chose que la réunion des différens aspects célestes (3). Eusèbe cite plusieurs écrivains, antérieurs à lui, qui ont dit la même chose, et il nous a conservé quelques unes des preuves de détail, dont ils appuyaient leur opinion (4). Hérodote dit

(1) Eus. præp. evang. L. 1, c. 9.

(2) Jabl. panth. ægypt. L. 1, c. 1 et 2 et passim.

(3) Synes. calvit. encom.

(4) Eus. præp. evang. L. 1, c. 19, L. 3, c. 3 et 4.

L'explication si simple, que M. Jomard a donnée de la fable du phénix, emblème de la grande période sothique, paraît n'avoir pas été ignorée de quelques auteurs anciens, quoique le plus grand nombre ait méconnu le sens de cette allégorie. (*Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 5, p. 29 et suiv.*). Les explications que Dupuis a données des fables d'Osiris, d'Isis, de Sésostris, etc., dans son *Origine des cultes*,

avoir vu, dans le temple de Vulcain à Memphis, deux statues, l'une nommée *Eté*, et l'autre *Hiver ;* la première était adorée, et l'autre recevait des insultes (1). Je ne crois pas son assertion entièrement exacte, il rapporte ce que l'interprête lui aura dit; mais il me paraît vraisemblable que ces statues avaient rapport au passage successif du soleil dans les deux hémisphères.

Du moment où ces connaissances supérieures, ont été concentrées dans la caste des prêtres, elles n'ont pas pu se conserver, parce que rien, comme je l'ai déjà fait observer, ne les provoquait à s'instruire. De génération en génération ils ont fait des pas rétrogrades, et graduellement ils en sont venus à n'être guères plus instruits que le peuple, qu'ils avaient condamné à l'ignorance. Strabon témoigne combien il a été surpris de l'état où il a trouvé ceux d'Héliopolis: ils n'avaient, pour toute instruction, que la connaissance du rituel de leur temple (2). C'est là le point

---

sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici: elles prouvent, avec la dernière évidence, les rapports immédiats qui existaient entre l'astronomie et le culte égyptien.

(1) Herod. L. 2, c. 121.

(2) Str. geogr. L. 1.

extrême où ils sont parvenus ; mais ils ont passé par une multitude de gradations intermédiaires, où ils ont conservé longtemps la réputation d'être plus instruits qu'ils ne l'étaient réellement, parce qu'ils ont eu soin de cacher leur ignorance réelle. L'histoire ne nous fournit aucun point saillant, qui divise en époque cette longue décadence des lumières. Hérodote était trop crédule pour nous en fournir, car il faut prendre pour une mystification qu'on lui a faite, et non pour une preuve de l'ignorance des prêtres, ses contemporains, ce qu'il dit tenir d'eux, sur les causes de la crue du Nil (1), puisque d'autres écrivains, postérieurs à lui, ont puisé à la même source, des renseignemens exacts sur ce phénomène (2). Naturellement, la marche décroissante des lumières a été lente dans les premiers temps, plus rapide ensuite, et très-accélérée lorsque la caste, en perdant ses priviléges communs, sous des dominations étrangères, s'est divisée en intérêts séparés.

(1) Herod. L. 2, c. 19 et 28.

(2) Str. geogr. L. 17. Horap. hierogl. L. 1, c. 21. Eusth. in Odyss. L. 4 ex Jabl. panth. ægypt. L. 3, c. 1, p. 15.

parés. Alors les prêtres financiers ont cherché à se maintenir dans leur gestion, et les ministres du culte ont été réduits au simple rôle de desservans des autels, où la culture des sciences leur devenait inutile. Jablonski a fait remonter jusqu'à l'époque de l'invasion des Perses, le commencement de l'oubli où sont tombés les hiéroglyphes et l'ancienne doctrine sacrée des prêtres égyptiens (1), et son opinion me paraît fort probable. On n'a pas de notions positives sur l'époque où la connaissance des hiéroglyphes a été négligée; ce qu'il y a de positif, c'est qu'elle n'existait plus au temps où Horapollo a écrit, sous Théodose, son ouvrage sur cette matière, puisque la majorité de celles qu'il a prétendu expliquer, ne se sont pas retrouvées sur les monumens de l'Egypte, et qu'il y en a, sur ces mêmes monumens, dont il n'a point parlé. Enfin, beaucoup des explications qu'il en a données, sont contraires à ce qui est connu des opinions et des institutions de l'ancienne Egypte (2).

(1) Jabl. panth. ægypt. proleg. § 64.

(2) Tacite dit bien que, lors du voyage de Germanicus en Egypte, le grand prêtre de Thèbes lui a expliqué quelques hiéroglyphes (Tac. ann. L. 2, c. 60); mais rien ne prouve

Nous n'avons, non plus, aucune donnée sur l'époque où la doctrine de la métempsicose a été adoptée en Egypte. Y a-t-elle existé dès les plus anciens temps, ou a-t-elle été développée plus tard par les prêtres, à qui elle donnait un moyen énorme d'influence, c'est ce qu'il est difficile de décider. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'elle existait à l'époque où plusieurs monumens de Thèbes, et des autres villes de l'Egypte supérieure, ont été élevés, puisque cette idée y est souvent reproduite, sur les bas-reliefs dont leurs ruines sont couvertes (1).

La simple commémoration des phases de la nature était un système trop simple, pour avoir été durable. Lorsque la caste sacerdotale a voulu devenir dominatrice, un culte

---

que cette explication était exacte, jamais prêtre n'est resté muet. D'ailleurs un des exemples, cités par Tacite, concerne non des hiéroglyphes, mais une inscription en écriture hiératique, dont la connaissance s'est conservée plus long-temps, et c'est cette même inscription, retrouvée par les membres de la commission d'Egypte, où M. Jomard, en la comparant avec la traduction qu'en a donnée cet auteur, a trouvé plusieurs des élémens de son beau travail sur le système numérique des Egyptiens.

(2) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 378 et suiv. p. 408, etc.

pareil ne lui aurait donné aucune influence, et elle voulait en prendre : il faut des mystères pour tromper le peuple et asservir sa pensée; il faut de la terreur pour qu'il appelle ses prêtres à son secours. C'est alors, sans doute, que le sang humain a été versé sur les autels. La réputation de sagesse, accordée traditionnellement à ceux de l'Egypte, a fait élever des doutes sur ces horribles cérémonies (1) : mais, au témoignage des anciens, qui en ont parlé (2), se joignent les représentations de ces scènes barbares, fréquemment répétées sur les monumens de l'Egypte supérieure. Quoiqu'on y ait remarqué un ou deux exemples de décollation, qu'on soupçonne avoir eu lieu lors de l'inhumation des rois (3), on y voit, le plus sou-

(1) On s'est étayé, pour cela, des dénégations d'Hérodote (Herod. L. 2, c. 45); mais cet écrivain a visité l'Egypte lors qu'elle était sous la domination des Perses : eux qui avaient aboli ces actes de barbarie chez les Phéniciens, les auraient-ils tolérés en Egypte? Il n'a d'ailleurs su, pour ce qui concernait les institutions antérieures, que ce qu'il a convenu aux interprêtes du sacerdoce de lui dire.

(2) Eus. præp. evang. L. 4, c. 16. Str. geogr. L. 17. Diod. Sic. L. 1, c. 88. Plut. in Isid. Ath. deipn. L. 4. Porph. de abstin. anim. L. 2, c. 55, etc.

(3) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 401.

vent, que la victime était frappée avec une lance (1). Il est à remarquer que le même rit existait dans plusieurs sacrifices, introduit en Europe et dans l'île de Chypre par les Pélages (2) : cette nouvelle preuve, que ce peuple était une émanation de l'Ethiopie, vient encore à l'appui de ce que je viens de dire, sur l'ancienneté de ces sanglantes horreurs en Egypte, puisqu'elles y sont presque aussi anciennes que leur culte. Un auteur arabe a parlé de l'usage où on était de jeter une vierge, tous les ans, dans le Nil, lors de sa croissance (3). La tradition de cette ancienne superstition s'est conservée, et de nos jours encore, lorsqu'on ouvre le canal du Caire aux eaux de l'inondation, on y précipite le mannequin d'une jeune personne (4). Ce sacrifice, dont

(1) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 261. Ant. Mem. T. 1, ch. 10, p. 47.

(2) Eus. præp. evang. L. 4, c. 14 et 16. Paus. passim.

(3) Gibbon, en citant cet auteur, a fait honneur aux Arabes de l'abolition d'un pareil sacrifice. Mais s'il avait eu lieu sous la domination grecque des Ptolémées et sous celle des Romains, comment aucun auteur contemporain n'en aurait-il parlé ? Clément d'Alexandrie, qui a tonné contre les actes de barbarie religieuse, aurait-il négligé celui-ci, qu'il aurait eu sous les yeux, tandis qu'il en a été chercher des exemples au loin. (Clem. Alex. Admon. ad gentes).

(4) Descr. de l'Eg. Ant. mém. T. 1, p. 451 et 468.

l'abolition remonte à des époques très-anciennes, a lieu encore sur le Niger; le témoignage d'Hornemann a été confirmé par des voyageurs plus récens (1). L'époque où il a été supprimé en Egypte est ignorée; Manéthon en fait honneur au roi Amosis (2), mais cette opinion n'est pas vraisemblable, puisque ce roi, s'il a existé, a dû régner dans les temps où la théocratie était dans toute sa force: si son abolition n'a pas commencé sous le règne des successeurs de Psamméticus, elle aura certainement eu lieu sous la domination des Perses.

Quelle qu'ait été l'époque où l'immolation des victimes humaines a cessé, celle des animaux a continué beaucoup plus long-temps; elle existait encore au temps de la domination persanne, puisque Hérodote en a parlé comme témoin oculaire. Il en a même fait remarquer une circonstance, c'est que la tête des animaux, ne pouvant pas servir d'aliment aux prêtres, ils la jetaient dans le fleuve; cependant, s'ils avaient à leur portée quelque étranger, qui ne partageait pas le même

---

(1) Horn. Voy. p. 233. Journ. des Voy. 1821, Janv. p. 23.

(2) Eus. præp. evang. L. 4, c. 16. Porph. de abstin. anim. L. 2, c. 55.

scrupule, ils ne faisaient aucune difficulté de la lui vendre (1).

Le choix de la victime n'était pas le même pour tous les temples; les anciens nous ont conservé quelques details sur l'espèce d'animal qu'on immolait, dans quelques-unes des principales villes (2). Quelques développemens, où je vais entrer, expliqueront cette singularité apparente. Le culte égyptien, comme je l'ai déjà fait remarquer, était, dans son principe, une commémoration des phases principales de l'astronomie, et les fetes, qui les retraçaient, se sont conservées ensuite, lorsque, après l'établissement des deux doctrines, le peuple a cessé d'en connaître le véritable sens. Le zodiaque a été divisé, très-anciennement, en douze signes, dont un présidait à chaque mois, et chacun d'eux a été partagé en trois parties, qui ont été désignées par un paranatellon, ou astre dont le lever coïncidait avec la portion correspondante du signe principal. D'où résultaient trente-six divisions du zodiaque, nombre

(1) Herod. L. 2, c. 39.

(2) Plut. in Is. Diod. Sic. L. 1, c. 70 et 88. Porph. de abstin. L. 4, c. 7. Herod. L. 2, c. 32, 38, 41, etc. Sext. Empir. pyrrhon. hypot. L. 3, c. 24, etc.

égal à celui des provinces de l'Egypte. C'est la combinaison de la figure du signe du zodiaque, avec celle d'un ou de plusieurs de ses paranatellons, qui composait ces figures monstrueuses qu'on voit représentées sur les monumens égyptiens. Ainsi le sphinx, qui unit un corps de lion avec une tête de femme était la combinaison du lion céleste, signe principal, avec son paranatellon la vierge, etc. C'est ce qu'ont voulu exprimer quelques anciens, lorsqu'ils ont dit que le soleil, à chaque pas qu'il faisait dans le zodiaque, prenait une forme nouvelle (1).

D'après l'opinion astrologique de l'influence des astres sur les événemens de la terre, dont les prêtres avaient eu grand soin de former une partie de leur doctrine publique, la nation s'était mise sous l'influence du taureau équinoxial, dont le bœuf Apis était l'emblême ; et chacun des trente-six nômes avait choisi une constellation, soit zodiacale, soit extrazodiacale, sous l'influence plus spéciale de laquelle il s'était placé, et l'animal, qui la représentait, devenait sacré pour les

(1) Porph. epist. ad Anub. Macr. saturn. L. 1, c. 21. Procl. in Timæo. L. 1.

habitans. Delà naissait cette différence des victimes dont j'ai parlé plus haut. Non-seulement l'animal représentant la constellation tutélaire du nôme était épargné pour les sacrifices, mais on regardait comme un crime de se nourrir de sa chair (1). Ainsi, tandis qu'à Thèbes on égorgeait les boucs et épargnait les béliers, le contraire avait lieu à Mendès (2); dans certains nômes, on respectait les chats, dans d'autres ils servaient de victimes (3): ailleurs, il en était de même du chien, du crocodile, de certains poissons, etc. La figure humaine, jouant un rôle dans plusieurs constellations, devait se trouver aussi dans le nombre des figures représentatives honorées d'un culte; cela explique la consécration d'un homme, dans l'un des nômes, dont quelques auteurs anciens ont parlé (4). A défaut de notions suffisantes, fournies par les écrits des anciens, nous ignorons si les trente-six nômes avaient choisi chacun

(1) Porph. de abstin. anim. L. 4, c. 7 et 9. Lucian. de astrol. Eus. præp. evang. L. 2, c. 1.

(2) Herod. L. 2, c. 42.

(3) Herod. L. 2, c. 67. Sext. Empir. pyrr. hypot. L. 3, c. 24.

(4) Minut. Fel. Oct. c. 29. Eus. præp. evang. L. 3, c. 4 et 12.

une constellation différente, pour divinité protectrice, ou si le choix en a été tellement arbitraire que plusieurs ont adopté la même; je pencherais pour la première opinion, sans pouvoir toutefois en fournir aucune preuve.

Le même nombre trente-six se retrouve dans celui des plantes consacrées par les Egyptiens; malheureusement Galien, à qui nous devons la connaissance de ce fait, n'a rien ajouté qui put les faire connaître (1).

A mesure que l'établissement des deux doctrines, publique et secrète, a davantage écarté le peuple de l'instruction, il s'est livré à la superstition la plus avilissante. La constellation a cessé de l'occuper, il n'a vu que l'animal qui la représentait; de simple emblême il est devenu, pour lui, un être divin. Delà les excès de démence où il s'est porté, et, tandis qu'à Thèbes les prêtres appelaient, dans leurs sanctuaires, les plus belles femmes, qui croyaient y prodiguer leurs faveurs à la divinité (2), à Mendès elles se livraient dévotement au bouc sacré de leur ville. C'est à ces mêmes époques que des nômes se sont

(1) Gal. de simpl. medicam. facult. L. 6 proem.

(2) Herod. L. 1, c. 182. Str. geogr. L. 17.



armés les uns contre les autres pour l'honneur de leur animal sacré (1); M. Jomard, que j'aime toujours à citer, a très-bien senti, comme moi, que de pareils excès ne peuvent pas avoir eu lieu dans les siècles éclairés de la nation (2). L'âne céleste avait son lever vers l'époque où le soleil remonte vers notre hémisphère, aussi en a-t-on fait la monture triomphale de Bacchus, revenant de ses expéditions lointaines: par la même raison, il était alors en opposition avec la plus haute exaltation du soleil, qui avait lieu dans le signe du lion; aussi, à Héliopolis, où le culte célébrait cette dernière époque de l'année, on chassait tous les ânes des environs du temple (3). L'astre Sirius annonçait, par son lever, le commencement de l'inondation; il était, en quelque sorte, le précurseur de la fécondité qui devait en résulter; delà vint la pratique superstitieuse de semer, le jour de son lever, un peu de chacune des plantes dont se composait l'agriculture, pour prédire, par leur succès, ce que devait être la récolte

(1) Plut. in Is., etc.

(2) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 4, p. 9, ch. 5, p. 27.

(3) Plut. in Isid.

prochaine (1). Par le même motif aussi, qu'il était le signe présidant à la fécondité, on forçait les chèvres à se tourner de son côté, le premier jour de son lever, afin de recevoir son heureuse influence (2). Ces exemples suffiront, sans doute, pour donner une idée de la métamorphose, qui s'était faite, d'une doctrine savante en une superstition méprisable.

La domination des Ptolémées a porté peu de changemens à l'existence politique des prêtres, puisqu'ils étaient déjà écartés des affaires du gouvernement; mais elle a eu une très-grande influence sur la direction de leurs idées. Quoique les Ptolémées, ainsi que leurs Grecs, eussent adopté beaucoup d'usages des Egyptiens, au point d'admettre le mariage des frères et sœurs, défendu dans leur patrie, ils ont aussi introduit quelques-unes de leurs opinions. Dans les événemens de ce genre, il se forme toujours un amalgame, où cependant le vainqueur reçoit plus de modifications qu'il n'en apporte. Mais les prêtres, qui, dans ce nouvel ordre de choses, étaient pas-

(1) Horap. hierogl. c. 3. Pellad. Econ. L. 7, 9. Geopon. L. 2, c. 9.

(2) Plut. de solert. anim.

sés sous une dépendance compléte des vainqueurs, dûrent se ployer à la direction de leurs idées, et il se forma un mélange du culte antérieur, avec quelques divinités de la Grèce. Ils dûrent aussi se prêter aux apothéoses, qui élevaient aux honneurs du culte, des rois qui n'avaient pas même mérité l'estime publique, et plusieurs inscriptions, notamment celle de Rosette, prouvent qu'ils l'ont fait sans aucune difficulté (1). Le culte ébranlé par ces innovations, était devenu un assemblage de cérémonies, dont s'occupait le peuple; mais les prêtres ne devaient pas y tenir par d'autres liens que leur intérêt. Aussi le christianisme, du moment où il est devenu la religion de l'empire, dont l'Egypte dépendait, a-t-il éteint, sans peine, ces débris informes du culte antérieur. L'imagination inflammable de ce peuple superstitieux s'est emparée du nouveau culte, avec le même esprit d'exagération, qui avait rendu ses ancêtres ridicules aux yeux des autres peuples. Les déserts se sont peuplés de cénobites et l'école platonicienne d'Alexandrie a multiplié ses réveries métaphysiques et se

(1) Ameilh. Inscr. de Rosette. §§ 2, 3, 17, 20 et 21. Letr. Rech. hist. sur l'Eg. p. 145 et passim.

disputes; des proscriptions en ont souvent été le résultat. Pendant que les premiers, en s'éloignant des autres hommes, croyaient atteindre le plus haut point de la sainteté, la seconde ne croyait jamais avoir assez approfondi les subtilités. Ils se sont égarés les uns et les autres, en courant après une perfection imaginaire.

CHAPITRE V.

Des finances.

Il en a été dit déjà quelque chose, au sujet de l'organisation politique et des privilèges des castes, parce qu'il y a, dans les sciences économiques, des points de contacts où il est difficile de former des coupures bien tranchées. Aussi quelques répétitions seront inévitables dans ce chapitre ; mais l'inconvénient sera léger, puisque, lorsqu'il s'agit de matières naturellement obscures, la reproduction des principales idées, sous des formes un peu différentes, en grave mieux le souvenir et fait ressortir davantage leurs diverses connexions.

Le physique de l'Egypte, ainsi que je l'ai déjà dit, exigeait des mesures différentes de tout ce qui existait dans les autres contrées, et le gouvernement l'a senti, lorsqu'il a cherché à combiner ce qu'exigeaient les localités, avec la hiérarchie des castes qui formait la base de son organisation sociale. J'ai déjà développé le mode particulier de propriété

que ces motifs avaient rendu nécessaire, et ce mode a influé sur la manière dont on a dû asseoir le système des contributions. Tout, dans ce pays singulier, repose sur l'inondation du Nil ; est-elle suffisante pour couvrir les terres, toutes deviennent fertiles, et ont à peine besoin des travaux de l'homme, pour produire une récolte ; est-elle insuffisante, cet avantage est limité aux terres inondées ; une invincible stérilité frappe celles qui ont été privées de ce bienfait (1). Le gouvernement est dans l'impossibilité de prévoir à l'avance qu'elle sera l'étendue du terrain, qui, chaque année, pourra contribuer à ses besoins ; il est, sous ce rapport, dans une position absolument différente de celle des autres pays. Partout ailleurs, en réservant une somme annuelle, pour remédier aux intempéries, qui, sur quelques points, ont pu atteindre les récoltes, le gouvernement a la certitude de percevoir les contributions, et d'avoir les fonds nécessaires pour ses dépenses. Ici, au contraire, rien ne peut être prévu, car une inondation trop faible peut laisser inculte jusqu'à la moitié et plus du pays, et par conséquent réduire, dans la même pro-

(1) Str. geogr. L. 17.

portion, les revenus de l'état. Ailleurs aussi, à l'exception de quelques accidens infiniment rares, les intempéries ne frappent pas également toutes les espèces de récoltes, et celles qui ont été épargnées forment une ressource pour le cultivateur : ici, au contraire, il n'y a aucun intermédiaire, entre la fertilité et le dénuement le plus complet, parce que la presque totalité des cultures dépend de l'inondation. Le petit nombre de celles qu'on exécute sur des terres, où l'eau est élevée par des moyens mécaniques, est nécessairement limité à quelques points seulement, où le voisinage du fleuve, ou de quelque grand canal, qui conserve de l'eau toute l'année, rend ces établissemens praticables. Elles ne peuvent donc pas entrer dans les calculs du gouvernement, comme un moyen de compenser les mauvaises années. Nous verrons, en effet, au chapitre de l'agriculture, que ces positions privilégiées sont consacrées à des cultures particulières, qui ont également lieu les bonnes années, comme les mauvaises; ainsi elles n'offrent aucune ressource pour combler le déficit de ces dernières. Certainement ces différences énormes entre les récoltes, dont je viens de parler, ont dû être

plus

plus rares, dans les temps antérieurs, où le sol de l'Egypte était moins élevé; elles ont dû devenir plus fréquentes à mesure que son exhaussement, résultat des dépôts successifs du fleuve, a rendu nécessaire un plus grand volume d'eau, pour qu'elle atteigne tous les points de la superficie. Mais une différence quelconque, entre les bonnes et les mauvaises années, s'est déjà fait sentir à des époques reculées, l'anecdote de Joseph en fournit la preuve (1): Hérodote aussi en a parlé, non comme d'une chose nouvelle pour le pays, mais comme y existant depuis un temps très-ancien (2). Ainsi, à l'époque déjà où l'Egypte vivait sous ses propres institutions, cette incertitude a existé et le gouvernement a dû baser ses besoins fixes, sur un minimum de produits, afin de mettre ses dépenses au niveau de ses revenus, puisqu'il lui était impossible de prévoir, d'une manière certaine, les résultats d'inondations, dont les irrégularités ne pouvaient être soumises à aucun calcul de prévoyance.

Une autre mesure a dû naître aussi de ces

(1) Gen. c. 47, v. 22.
(2) Herod. L. 2, c. 13.

mêmes circonstances locales ; c'est la presque impossibilité de faire, sur le terrain, une démarcation des propriétés : elle aurait eu même de graves inconvéniens. Ailleurs qu'en Egypte, cette division est de la plus haute importance, parce que l'agriculture y dépend de l'industrie des hommes, et que le propriétaire donne des soins bien plus assidus et plus actifs à une terre, dont l'amélioration devra augmenter son aisance et celle de sa famille.

Ici, au contraire, les soins de l'homme sont à peu près inutiles ; ni engrais, ni labours répétés, ne sont nécessaires, le limon du Nil remplace leurs effets ; le temps même manquerait pour ces travaux, puisque la dureté du sol les rendrait impossibles avant l'inondation, et qu'après ils feraient perdre un temps précieux, c'est-à-dire le court instant où la terre, détrempée par les eaux, peut fournir aux semences qu'on y répand, l'humidité nécessaire à leur germination et à leur premier développement. Les améliorations possibles se réduisent à une répartition exacte des eaux, pour que tous les points du pays participent également à cet avantage, et elles sont au-dessus des moyens d'exécution d'un propriétaire isolé ; elles doivent être conçues

sur un grand ensemble par le gouvernement. Dans cet état de chose les avantages, que toutes les autres nations ont trouvés à la démarcation territoriale des propriétés, n'ont jamais existé pour l'Egypte, où le propriétaire le plus actif ne peut faire aucun travail préparatoire de plus, dans sa propriété, que celui qui se fait remarquer par son indolence : l'un et l'autre doivent attendre les résultats de l'inondation pour cultiver, c'est seulement dans la manière dont ils usent de ce bienfait, que peut s'établir une différence entr'eux. Sous ce point de vue, la démarcation des propriétés sur le terrain n'aurait présenté aucun avantage, et, d'un autre côté, elle aurait eu de notables inconvéniens, puisqu'un propriétaire cantonné aurait pu se trouver exposé à la chance d'être privé de l'inondation plus fréquemment que les autres, et d'être ainsi réduit au plus entier dénuement, tandis que, dans le système adopté, il a sa part de la portion arrosée; son intérêt s'unit à celui de tous les autres habitans de son village, pour que l'étendue à répartir entr'eux soit la plus grande possible.

Ce sont ces considérations qui ont dû faire adopter le mode de propriété usité dans ce

pays-là, et dont nous nous sommes déjà occupés. Il n'était pas fondé sur une démarcation territoriale, mais seulement sur un enrégistrement dans le livre du village, qui fixait la proportion dans laquelle chaque propriétaire intervenait au partage du sol, et, après chaque inondation, la portion cultivable était divisée entr'eux d'après cette échelle, puis subdivisée ensuite entre leurs cultivateurs. De cette manière aucune rivalité ne pouvait s'élever, et on avait remédié à celle qui aurait pu naître d'un village à l'autre, en les divisant tous, par portions égales, entre les trois principaux pouvoirs, le roi, les prêtres et les guerriers. La destruction de cet équilibre, rompu sous les dominations étrangères, où l'Egypte est passée, a contraint le gouvernement à y remédier par des lois, qui n'ont pas toujours eu l'effet désiré, parce que des propriétaires, forts de leur crédit, ont trouvé aisément les moyens de les éluder, notamment sous l'administration corrompue des Romains, et plus encore aux temps du Bas-Empire (1). Mais dans les

(1) On en est venu jusqu'à statuer le supplice du feu, contre ceux qui rompaient les digues servant à la répartition des

temps anciens, où l'Egypte vivait sous ses propres lois, la combinaison qui faisait converger, vers un avantage commun, l'intérêt de tous les ordres influens, avait fait adopter le seul ordre de chose, où, sans mesures violentes, la possession des eaux pouvait être respectée, par ceux mêmes qui en étaient privés, à la suite d'une inondation imparfaite.

Plusieurs indices m'ont fait adopter l'opinion que, dans la plus ancienne organisation de l'Egypte, les dépenses de l'état avaient été réparties, entre les trois pouvoirs, qui se partageaient la propriété du pays, de manière qu'il n'y avait aucun impôt proprement dit. Le tiers affecté au roi suffisait pour les dépenses d'administration, comme pour son propre entretien: le tiers affecté à la caste sacerdotale servait aux dépenses du culte, et à celles des individus qui la composaient: le tiers affecté à la caste des guerriers servait aux dépenses qu'exigeait leur service, ainsi qu'à leur entretien personnel. Il est du moins

---

eaux, et la fréquente répétition de ces lois prouve qu'elles n'étaient pas exécutées, ce qui est une conséquence nécessaire de l'exagération des peines (Dig. L. 47; Tit. 11, § 10. Cod. Theod. L. 9; Tit. 32. Cod. Justin. L. 9; Tit. 38).



certain que les anciens placent la création des impôts à une époque bien postérieure à la fondation du gouvernement, quoique cependant très-reculée. Les auteurs grecs en attribuent la première conception à Sésostris, qui, disent-ils, a dû avoir recours à cet expédient, pour couvrir la dépense des canaux, devenus nécessaires pour la répartition des eaux (1). Ce personnage symbolique ne peut être l'auteur, ni de l'une, ni de l'autre de ces mesures de gouvernement; mais on peut voir dans cette fable une tradition confuse, que la première création des impôts a commencé à une époque, où le besoin de remédier à l'exhaussement du sol, a fait sentir la nécessité d'exécuter les ouvrages, qui ont ensuite facilité et dirigé l'épanchement des eaux.

Les auteurs juifs attribuent à Joseph l'institution des impôts (2); mais comme on ne peut placer son ministère qu'au temps où la dynastie des rois-pasteurs existait à Memphis, d'où elle n'exerçait aucune influence sur la haute Egypte, où les premières ramifications

---

(1) Herod. L. 2, c. 109.

(2) Gen. c. 47, v. 26. Jos. ant. Jud. L. 2, c. 4. Philo in Josepho.

des canaux sont situées, ce serait non-seulement donner à leur création une date trop récente, mais encore attribuer cette mesure à un gouvernement qui n'a pas pu en être l'auteur. Il ne faut y voir, non plus que dans la fable précédente, qu'un souvenir vague du temps où l'établissement des impôts est devenu nécessaire et a été mis à exécution. A cette époque, dont rien ne nous aide à fixer l'ancienneté, les terres de la caste sacerdotale furent déclarées franches de toute taxe (1); ainsi le poids des impôts tomba uniquement sur le tiers affecté à la caste des guerriers, et n'atteignit pas les deux autres. Celui de la caste sacerdotale, d'après un privilége qu'ils se sont attribué; celui du roi, parce que le produit des impôts, devant être consacré aux dépenses de l'état, auxquelles déjà les revenus de son tiers étaient affectés, l'assujettir à l'impôt aurait été une formalité inutile. Une faible portion du tiers des guerriers fut seule affranchie de ces charges, c'est celle dont ils avaient la possession immédiate, et ce seul allégement conserva le souvenir

(1) Jos. ant. Jud. L. 2, c. 4. Gen. c. 47, v. 26. Diod. Sic. L. 1, c. 28. Herod. L. 2, c. 7. Isocr. Busir. laud.

cette circonstance qui a fait adopter le système que je vais développer. Chaque année, lorsque le maximum de l'inondation était connu, le gouvernement fixait la quotité de l'impôt, d'après l'étendue des terres qui devaient en avoir reçu les bienfaits (1). Une longue expérience avait appris les rapports de l'élévation des eaux du fleuve, avec l'étendue de l'inondation qu'elle pouvait opérer, delà l'établissement des nilomètres, dont les graduations faisaient connaître, chaque jour, son accroissement, et les espérances qu'on devait en concevoir (2). Le passage d'Hérodote, dont j'ai déjà parlé, et qu'il me paraît qu'aucun de ses traducteurs n'a compris, porte réellement que, dans les cas où quelques propriétaires avaient éprouvé des inondations imparfaites, des commissaires se portaient sur les lieux, pour évaluer l'étendue du dommage, et, sur leur rapport, l'impôt était réduit pour eux à son juste niveau (3). Ce

(1) Clem. Alex. Strom. L. 6, Isocr. Busir. laud.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 36. Herod. L. 2, c. 109.

(3) Herod. L. 2, c. 109. J'ai déjà fait observer ailleurs que M. Lancrest a publié aussi cette même opinion, dans le grand ouvrage de la commission d'Egypte, qui a été imprimé depuis l'époque où j'avais déjà proposé cette explication.

besoin d'inspections locales pouvait avoir lieu, par deux causes différentes: l'une, après une inondation imparfaite, lorsqu'une partie des terres n'en avait pas éprouvé l'effet, parce que les nilomètres, qui en faisaient connaître la possibilité, ne pouvaient pas fixer l'étendue du mal: l'autre, lorsque la rupture accidentelle de quelque digue de retenue, avait facilité l'écoulement des eaux, avant qu'elles eussent eu le temps de fertiliser le sol. Dans ces deux cas, l'inspection des lieux devenait nécessaire et motivait l'envoi de ces commissaires, dont Hérodote a parlé, sans avoir bien jugé leur mission. Ces cas d'accidens devaient être fort rares, dans les temps primitifs, où les intérêts des propriétaires étaient tellement combinés, qu'ils se servaient de surveillans mutuels et rendaient les négligences difficiles. Mais ils sont devenus plus communs, lorsque les ressorts de l'administration se sont relâchés, et plus encore dans les temps de troubles, où la force du gouvernement était paralysée par les factions, et lorsqu'une domination étrangère a moins veillé à l'exécution des travaux de conservation, nécessaires pour l'entretien des digues.

La caste sacerdotale, qui était parvenue à

concentrer dans son sein, tous les genres d'instruction, et qui avait aussi envahi les branches diverses de l'administration, se trouvait investie, sous ce double rapport, de tout ce qui concernait l'impôt, et l'arpentage qui devait en fixer la quotité (1); aussi les anciens ont-ils nommément compris la géométrie, dans le nombre des sciences qu'elle a cultivées (1). Mais les causes qu'en a données Diodore ne sont pas exactes; il dit qu'elle en a senti la nécessité à cause des contestations qui naissaient, chaque année, du déplacement des limites, par l'effet de l'inondation (2). Ce même auteur a témoigné ailleurs sa surprise du mouvement paisible des eaux, lorsqu'elles s'épanchaient, et tel que la digue la plus légère suffisait pour les contenir (3): ainsi elles ne pouvaient pas faire naître assez de changemens à la surface du sol, pour qu'un arpentage devint nécessaire, afin de s'y reconnaître: ces deux passages se contredisent, et cela provient de ce que cet auteur

---

(1) Clem. Alex. Strom. L. 6. Isocr. Busir. laud. Jabl. panth. ægypt. proleg. § 43.

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 81. Herod. L. 1, c. 109.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 81.

(3) Diod. Sic. L. 1, c. 36.

a mal saisi les motifs de l'arpentage des terres. On y avait recours, non pour rétablir les limites, comme il l'a cru ; mais pour fixer la quantité précise des terres inondées, qui devaient payer l'impôt, et pour en faire la répartition entre les propriétaires et les cultivateurs. Ces mêmes opérations ont encore lieu maintenant, parce qu'elles sont commandées par le physique du pays.

J'ai déjà fait observer que la caste sacerdotale, en se réservant des fonctions aussi variées, a dû nécessairement diviser les rôles de ses membres : il aurait été impossible que les mêmes individus eussent, à la fois, approché les autels, mesuré les terres, calculé et perçu les impôts, jugé les contestations, et circonvenu le roi dans les fonctions même serviles. Le témoignage des anciens prouve qu'ils s'étaient partagé ces fonctions diverses, de manière que certaines familles d'entr'eux étaient attachées, plus spécialement, à l'exercice de chacune de ces attributions, sans cesser, pour cela, de faire partie d'une caste unique, dont tous les mouvemens recevaient leur impulsion d'un centre commun. Les détails que Clément d'Alexandrie nous a conservés, sur le cérémonial des processions,

où j'ai puisé plus haut quelques faits sur les divisions principales de cette caste, en indiquent une occupée du culte et de la surveillance des rois ; une seconde de l'astronomie et, sans doute, des divinations astrologiques ; une troisième réunissait les écrivains, qui devaient connaître la topographie de l'Egypte ; une quatrième avait, pour attribution, la justice ; une cinquième était consacrée à la gestion des finances. De ces cinq, deux doivent principalement nous occuper, dans ce chapitre ; l'une est celle des écrivains sacrés, obligés par devoir de connaître la topographie du pays ; l'autre est celle des financiers.

Si la première de ces deux divisions n'avait été composée que des écrivains destinés à la copie et conservation des livres sacrés, il aurait été inutile qu'ils connussent la géographie du pays, et, à plus forte raison, qu'ils eussent la surveillance des poids et mesures : cette cumulation de fonctions, qui, en apparence, ont si peu de connexité, prouve qu'ils avaient des attributions plus étendues : quelques réflexions, et l'examen de ce qui existe maintenant, nous aideront à les déterminer. Le terrain de chaque village, ap-

partenant, en commun, aux trois principaux pouvoirs, sans qu'aucune démarcation territoriale en fixât les limites, la tenue des livres, qui en tenaient lieu, était une commission importante, dont quelqu'un de confiance devait être chargé, et cet individu ne pouvait être qu'un membre de la caste sacerdotale, puisqu'elle seule fournissait des fonctionnaires pour toutes les branches de l'administration. La répartition du terrain entre les propriétaires qui y avaient droit, ainsi que sa subdivision entre leurs cultivateurs, étaient aussi des fonctions qui exigeaient des connaissances acquises et beaucoup d'habitude dans la pratique, afin que son exécution fut faite avec la célérité nécessaire: il fallait aussi que ceux qui en étaient chargés eussent un rang dans la nation, qui leur permit d'imposer aux prétentions qui pouvaient s'élever: toutes ces conditions ne pouvaient se rencontrer que chez les membres de la caste influente du sacerdoce. Encore actuellement, il y a, dans chaque village, un écrivain copte, qui en tient les écritures; il dépend, en apparence, des muchtesims, qui en sont les propriétaires, mais plus réellement des principaux de son ordre, qui, depuis le Caire,

dirigent les mouvemens de tous ces agens subalternes. Leurs fonctions sont différentes de celles des coptes financiers, occupés de la perception des impôts. A la vérité, les mêmes impulsions centrales les font mouvoir; mais, dans leur rôle apparent, rien ne démasque leur connivence. L'écrivain paraît soutenir les intérêts du propriétaire du village, tandis que le financier se montre zélé pour ceux du gouvernement; mais tous les deux tiennent une double comptabilité, l'une publique et que seule ils laissent apercevoir, l'autre secrète où, en caractères de convention, ils rendent compte à leur ordre, qui divise les bénéfices et partage les pertes, dans une proportion convenue. Tel est l'état actuel des choses, et j'ai cru y reconnaître une continuation de l'organisation antique. L'union secrète de cette classe d'hommes, qui forme une espèce de caste particulière dans la nation; la hiérarchie qui en coordonne les membres, sans qu'aucune ambition personnelle rompe cet accord; la facilité avec laquelle ils se plient, en apparence, à toutes les formes nouvelles qu'introduisent la conquête, ou les caprices des dominateurs, sans pour cela se désunir, sont tous des motifs

qui

qui m'ont conduit à voir entr'eux des liens plus puissans qu'une simple communauté momentanée d'intérêt; mais on les conçoit facilement lorsqu'on remonte, par la pensée, au temps où l'esprit de caste avait formé ces nœuds; leur conservation héréditaire ensuite a été une conséquence de l'habitude, fortifiée par l'intérêt qu'ils ont eu de rester unis. Cette continuation des fonctions financières, dans un démembrement de l'ancienne caste sacerdotale, n'est pas un phénomène unique dans l'histoire des organisations politiques (1). Dans l'Inde aussi, où les brahmines avaient envahi toutes les branches de l'administration, une portion d'entr'eux était occupée des finances, et a continué de l'être, sous la domination des Musulmans, lorsqu'ils ont conquis le pays (2). L'ancienne conformité, entre les institutions de l'Egypte et de

(1) Je me suis principalement servi de cette continuité des mêmes fonctions, chez cette classe d'hommes, pour développer l'état des finances de l'Egypte, lorsqu'elle était sous la dépendance des Romains, dans l'ouvrage que j'ai publié, en 1807, sur l'état de ce pays sous leur domination. Je dois faire observer que M. Girard a adopté cette même manière de voir, dans un mémoire qu'il a publié depuis, et où il n'a fait aucune mention de la mienne (Descr. de l'Eg. Ant. mém. p. 334).

(2) Anquet. Légist. orient. p. 242.



l'Inde, et la continuation, bien démontrée, des fonctions financières chez les brahmines, sont une preuve de plus en faveur de l'opinion, que j'ai émise, de cette même continuation en Egypte. Elle sera pleinement démontrée lorsqu'après avoir développé les innovations, qui sont résultées des invasions successives de ce pays, j'aurai fait voir qu'aucune d'elles n'a réellement atteint les fonctions des financiers. C'est lors de leur premier passage sous la domination des étrangers, auxquels le sort des armes les a forcés d'obéir, qu'ils auront senti la nécessité d'avoir deux comptabilités distinctes, l'une ostensible pour leurs maîtres, à qui ils devaient un compte des produits, et l'autre secrète pour répartir entr'eux tout ce qu'ils pouvaient leur soustraire. Ils ont eu soin de rendre aussi obscure que possible leur gestion, afin de se rendre d'autant plus indispensables, et ils en ont encore exagéré les difficultés, dans leurs discours, afin de dégouter les plus curieux d'y porter leurs regards; il existe plusieurs témoignages anciens de ce fait (1), et leurs descendans sont loin d'avoir renoncé à cette marche tortueuse.

(1) Philo in Flacc. Justin. Edit. 13 præfat.

L'objection la plus forte, qu'on puisse m'opposer, est le silence des anciens, qui, ayant écrit, soit au temps des Ptolémées, soit depuis, ont négligé de parler de cette continuation des finances dans les mains de la même classe d'hommes: mais elle est plus apparente que réelle. On sait combien peu les anciens ont fait attention à tout ce qui concernait les finances des états: n'en ayant pas senti les connexions avec la prospérité publique, ils n'y ont vu qu'une gestion semblable à celle d'une famille, qui dépense son revenu, aussi n'en ont-ils jamais parlé dans leurs ouvrages philosophiques, et le peu qu'ils en ont dit, dans leurs livres historiques, s'est borné aux rapports qu'elles ont pu avoir avec quelque événement, dont elles servaient à expliquer les causes ou les conséquences. Le peu d'attention qu'ils ont donnée aux finances de leur propre pays (1), rend raison de l'indifférence avec laquelle ils ont traité celles des autres peuples; aussi leur silence ne doit nullement nous surprendre.

Telle a été l'organisation des finances,

(1) On en verra plusieurs preuves dans les livres que je consacrerai aux Grecs et aux Romains.

tant pour le mode de répartition, que pour la perception, dans les temps anciens de l'Egypte. Aussi long-temps qu'ont duré les priviléges des castes, le tiers seul affecté aux guerriers a contribué pour les besoins de l'état, et il l'a fait dans une proportion fixée sur la quotité annuelle des produits. Les écrivains juifs disent qu'elle s'élevait à un cinquième, et cette évaluation paraît exacte. Le paiement en était fait en nature (1), système qui a été conservé ensuite, et qui explique comment l'Egypte a constamment fourni des blés aux Romains; c'était le produit des contributions annuelles qui venait alimenter, à Rome, une populace oisive et corrompue (2). Nous n'avons aucun renseignement bien positif sur la base d'après laquelle le cinquième, dont se composait l'impôt, était calculé. Etait-ce cette portion brute de la récolte que le propriétaire devait céder au gouvernement, ou seulement le cinquième du produit, défalcation faite des frais de culture? un passage de Pline paraît indiquer le second

(1) Gen. c. 41, v. 35

(2) Après la division de l'empire, c'est à Constantinople que les blés de l'Egypte ont eu la même destination.

système, qui, en effet, aura dû être préféré par une nation où tous les pouvoirs étaient intéressés à ménager l'agriculture. Pline dit que, d'après d'anciennes institutions, l'impôt en nature était payé dans une proportion différente, pour chaque espèce de récolte (1): il devait l'être, puisque les frais de culture n'étaient pas les mêmes pour toutes, dès-lors le produit net ou la portion imposable de chacune d'elles, devait varier dans la même proportion. Malheureusement cet écrivain n'est entré dans aucun détail, mais le fait, lui-même, me parait d'autant plus exact, qu'un système pareil existe aussi dans l'Inde (2).

Il nous manque des notions positives sur la question, si, dans les temps reculés, tout l'impôt foncier était perçu en nature, ou si une portion l'était en numéraire. Ce qui a eu lieu lorsque l'Egypte a subi le joug des Perses, qui lui ont imposé un tribut, payé partie en argent et partie en nature (3), ne fournit qu'une donnée insuffisante, parce que les conquérans ont pu baser leur exigence sur

---

(1) Pl. Hist. nat. L. 19, c. 26.

(2) Anquet. Législ. orient. p. 282 et suiv.

(3) Herod. L. 3, c. 92.

leurs besoins, sans avoir égard aux usages du pays, et contraindre les habitans à convertir en numéraire une portion de l'impôt, qu'ils percevaient en nature, parce que ce numéraire devait servir pour la solde et l'entretien de l'armée d'occupation. La possibilité seule d'une transmutation pareille, détruit toutes les conséquences qu'on aurait pu déduire de l'espèce de tribut qui existait de leur temps. Il en est de même des autres faits que présente l'administration du pays, sous les dominations successives, qui ont existé à des époques plus récentes, puisqu'ils peuvent tenir aux besoins de ces nouveaux gouvernemens. Réduits, comme nous le sommes, à faire des conjectures, je serais disposé à penser, que le système de l'impôt en nature a été uniforme dans les temps les plus anciens, et que la conversion d'une partie en numéraire a été une des innovations introduites par les dominations étrangères. Deux motifs me portent à adopter cette opinion : l'un d'eux est que le premier mode de contribuer est le seul qui existe, dans la partie méridionale de la haute Egypte, où l'influence des étrangers a toujours été infiniment plus faible; l'autre est que, dans le reste du pays, la

proportion de ces deux impôts n'est pas uniforme, mais varie d'un village à l'autre. A la vérité cette seconde preuve étant isolée, serait très-faible, puisque ces différences peuvent avoir résulté des mêmes causes qui ont rendues inégales les autres charges des cultivateurs, c'est-à-dire du crédit de quelques propriétaires, qui se sont défendu contre la compression du gouvernement, en même temps qu'ils ont pressuré leurs cultivateurs. Mais lorsqu'on rapproche cette seconde preuve de la première, on aperçoit plusieurs rapports d'origine primitive, dont cette influence secondaire a seulement augmenté les modifications. En suivant cette manière de voir, on reconnaît sans peine, que la transformation d'une partie de l'impôt en nature, ou de sa totalité, en un impôt en numéraire, a dû être plus fréquente dans les lieux voisins du gouvernement, qui a passé d'abord de Memphis à Alexandrie, puis d'Alexandrie au Caire, ville située à peu de distance du lieu où Memphis avait existé, et que cette transformation a dû être graduellement moindre, ou plus rare, en proportion que les lieux étaient plus éloignés de ces deux centres du pouvoir. Ce qui existe maintenant confirme ce résul-



tat hypothétique, puisque l'impôt en numéraire, commun dans la basse Egypte, devient plus faible et plus rare à mesure qu'on remonte le Nil, et finit entièrement vers l'extrémité supérieure du pays.

Il aurait été intéressant de savoir à combien a pu s'élever l'impôt en nature, dans les plus anciens temps, où il paraît avoir été la seule contribution foncière, et de suivre ensuite les modifications successives qu'il a éprouvées, par suite des changemens qui ont eu lieu, à différentes époques, dans le système politique du pays. A son origine, cet impôt n'a pesé que sur les terres de la caste des guerriers, et encore une portion en était restée franche; plus tard, cette portion y a été également assujettie, mesure qui a dû augmenter le produit de l'impôt. Plus tard encore, l'organisation des castes, d'abord ébranlée, a fini par être détruite; le tiers du roi est resté la propriété du gouvernement, c'est-à-dire d'abord des rois de la caste des guerriers, puis des Perses qui les ont renversés, et des Ptolémées ensuite, mais sa nature n'a plus été la même. Insensiblement il s'est transformé en un domaine de la couronne ou du fisc, dont les phases d'accrois-

sement et de diminution ont dépendu des donations plus ou moins nombreuses que les rois ont faits à leurs partisans et créatures, et des confiscations ou dévolutions qui ont tendu à l'accroître. Au milieu de toutes ces mutations, le domaine a complètement changé de forme; sa condition de propriété privilégiée, sous le point de vue de l'impôt, a cessé, parce que les terres aliénées sont devenues sujettes à l'impôt, tandis que les terres incorporées ont continué à l'être; simple formalité, lorsque le gouvernement payait l'impôt à lui-même, mais elle conservait à ces terres la qualité d'imposable, et fixait d'avance la quotité de l'impôt, pour celles qui sortaient de nouveau du domaine, par une aliénation quelconque. Enfin le tiers des prêtres a subi les mêmes métamorphoses, et nous voyons qu'au temps des Ptolémées, leurs propriétés étaient soumises à l'impôt comme les autres (1). J'ignore à quelle époque ce changement a eu lieu: remonte-t-il jusques aux rois de la caste des guerriers; qui ont eu beaucoup de motifs d'être mécontens des prêtres? faut-il le considérer comme une mesure des Perses,

(1) Ameilh. Inscr. de Rosette, §§ 17. 20 et 21.

pour diminuer leur puissance d'opinion ? l'histoire se tait et les deux époques présentent à peu près le même degré de vraisemblance, cependant je pencherais pour la première, par les motifs que je vais développer. Le seul fait certain c'est que la chose a eu lieu avant la domination des Ptolémées : Alexandre d'abord et eux ensuite étaient trop intéressés au maintien de la tranquillité, dans ce pays-là, pour y tenter une innovation pareille, qui aurait pu faire naître des troubles. Le premier n'aurait pas voulu être arrêté, par une insurrection sur ses derrières, pendant l'exécution de ses projets contre les Perses. Le second, occupé de ce qu'il avait à redouter des autres successeurs d'Alexandre, aurait craint des mouvemens intérieurs, dont ils auraient pu profiter pour lui nuire. L'imposition des terres du sacerdoce remonte, par conséquent, à une époque antérieure, et, comme les Perses ont fait peu ou point de changemens à l'administration de l'Egypte, se contentant de lui imposer un tribut (1),

(1) Herod. L. 3, c. 92. On ne peut pas m'objecter le fait rapporté par Hérodote, que les Perses avaient affecté à leur reine les revenus d'une des villes de l'Egypte (Herod.

je crois devoir plutôt rapporter celui-ci au temps où, après des discordes intestines, l'Egypte a été divisée entre douze chefs indépendans, dont l'un a fini par envahir les portions de ses collégues. Le besoin de fonds, pour subvenir à leurs dépenses, notamment à l'entretien des mercenaires étrangers, qui formaient leur force, rendait indispensable l'accroissement des impôts, et il n'était pas naturel que des chefs militaires, qui devaient leurs succès, sinon à la caste des guerriers, du moins à une partie de ses membres, eussent aggravé leur position, pour ménager la caste sacerdotale, dont ils avaient eu à se plaindre, et qui, par cette révolution, avait cessé de jouer le premier rôle.

Ainsi, d'après le peu de fait que j'ai pu réunir, l'impôt en nature a eu une marche toujours croissante, à cause du nombre toujours plus grand des terres qui y ont été successivement assujetties. D'un autre côté, la tendance des gouvernemens, qui se sont

---

L. 2, c. 98.) puisqu'il ne s'agit là que des produits et non du mode de répartition et de perception de l'impôt. Cet usage d'assigner des revenus locaux à plusieurs genres de dépenses était général, dans l'administration des Perses, ainsi que je l'ai fait observer, en traitant de ce peuple.



succédés depuis la théocratie, a été de transformer une partie de cet impôt en une contribution en numéraire, mais nous n'avons aucune donnée positive sur la quotité de l'un et de l'autre à aucune de ces époques (1).

Continuons de suivre les phases de l'impôt foncier, sous les divers gouvernemens qui se sont succédés en Egypte, avant de passer à l'examen des autres branches des finances.

Lorsque Ptolémée a fondé sa dynastie, cet impôt était déjà étendu à toutes les propriétés, et, s'il avait voulu créer quelques prérogatives nouvelles, il l'aurait fait pour les

---

(1) J'ai essayé d'en donner une évaluation approximative, pour l'époque où l'Egypte a été sous la domination des Romains, dans le livre que j'ai publié sous ce titre, en prenant pour base les besoins présumés de Rome, pour ses distributions au peuple: mais cette base, ainsi que je l'ai déjà fait observer alors, était très-peu certaine. Je dois faire remarquer que, m'étant servi de la traduction latine de Photius, au sujet de la mesure de capacité nommée *artab* (Phot. myr. cod. 224, p. 723.), je n'ai pas fait attention que les mots: *sic Persæ medimnum vocant* ne sont pas dans le texte grec, ce que j'ai remarqué depuis: le traducteur, qui les a ajoutés dans la version latine, a été induit en erreur par Polyen (Pol. stratag. L. 4, c. 3, § 32.); mais il y a trop de différence entre l'artab des anciens, que je crois l'ardep des modernes Egyptiens, et le medimne des Grecs, pour admettre ce rapprochement.

terres acquises par des Grecs de son armée, préférablement à tous les ordres de la nation assujettie. Le silence des historiens et l'état de l'Egypte, aux époques postérieures et mieux connues, prouvent qu'il ne l'a pas fait, et que, par conséquent, il n'a reconnu aucun privilége légal, autre que ceux qu'il a pu accorder isolément à des individus, par un acte de sa volonté; le même système a été suivi par ses successeurs. C'est ainsi que l'un d'eux a accordé quelque allégement d'impôt à un corps de prêtres, dont il est fait mention dans l'inscription de Rosette (1); mais cet allégement même, qui ne concernait qu'eux, prouve qu'ils étaient assujettis à l'impôt.

Alexandre n'a porté aucun changement à l'administration du pays, notamment à celle des finances, puisqu'il n'a établi que de simples trésoriers, chargés de recevoir les sommes provenant des impôts (2). Le premier des Ptolémées n'a fait non plus aucun changement; nous en avons une preuve positive dans ce qui a existé après lui. Nous voyons, sous le règne de ses sucesseurs, l'existence

(1) Ameilh. Inscr. de Rosette. §§ 17, 20 et 21.
(2) Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 3.



d'un administrateur central des finances, nommé par le roi, et choisi plus d'une fois dans le nombre des eunuques favoris (1). Un plaidoyer de Cicéron nous en fait connaître les attributions : un chevalier romain, nommé Rabirius, avait fait de fortes avances à l'un des derniers Ptolémées, et, pour s'en récupérer, il avait accepté cette place; à son retour à Rome, on lui en a fait un crime, et Cicéron a été appelé à le défendre devant les tribunaux (2). Nous voyons qu'il le présente comme un trésorier, chez qui étaient versés les produits de l'impôt, et non comme un administrateur, qui en dirigeait la perception, au moyen d'agens à ses ordres, disséminés sur les différens points du pays. Ainsi les anciens financiers avaient conservé cette portion de leur rôle, où la connaissance de la langue et des institutions du pays, était nécessaire, et Ptolémée, à l'imitation d'Alexandre, s'est borné à former une administration centrale, qui recevait les produits et en gérait l'emploi. Préoccupé, comme il l'était, des mesures à prendre pour se garantir

(1) Dion. Cass. L. 42. App. civ. L. 2, c. 42.
(2) Cic. or. pro Rabir.

des attaques de ses rivaux, il n'aurait pas songé à faire des innovations, qui auraient pu ralentir la rentrée des contributions, dont il avait besoin, et dont les financiers du pays lui garantissaient la perception. Eux, au contraire, étaient intéressés à le satisfaire, sous ce point de vue, pour lui ôter l'idée d'introduire des changemens, qui les auraient privés de cette occupation lucrative. Ils auront eu soin aussi d'entretenir l'opinion, que tout changement éprouverait de grandes difficultés, et qu'il était préférable de conserver l'ancien état de chose, où leur intervention était indispensable. Et, en effet, les obstacles multipliés qu'ils auraient fait naître, auraient rendues impossibles toutes les innovations qui n'auraient pas été complètes, et confiées pour l'exécution à un autre ordre d'administrateurs. Mais où Ptolémée les aurait-il choisis? parmi les Grecs, il leur aurait manqué la connaissance de la langue du pays et celle de son organisation, différente de celle de tous les autres; parmi les Egyptiens, hors de la classe qui s'en occupait, mais, à la langue près, ils auraient été aussi neufs que les Grecs. D'ailleurs de pareils changemens sont un dez qu'on jette, sans connaître les chances

qu'il présentera, et Ptolémée voyait des dangers trop immédiats dans sa position, pour avoir osé en courir les hasards, d'autant plus qu'il n'aurait pas pu exécuter ces changemens sans faire des mécontens, et sa position lui commandait de l'éviter, de peur que ses rivaux n'en profitassent. Ce que j'ai dit de Ptolémée s'applique à ses premiers successeurs, qui ont été dans une position à peu près semblable à la sienne : ceux qui sont montés sur le trône ensuite, ont été trop ineptes pour concevoir l'idée d'une création nouvelle.

Depuis le moment, où le système primitif des castes a été détruit, les prêtres financiers, qui sont restés investis de ce dernier rôle, comme simple corporation, ont complètement séparé leurs intérêts de ceux de la nation. Ce changement, dont j'ai fixé l'époque au temps où des membres de la caste des guerriers ont envahi le pouvoir, s'est consolidé sous la domination des Perses, et il a continué le même sous les Ptolémées. Leur rôle, sous ce nouvel ordre de choses, était de faire disparaître la plus forte portion qu'ils pouvaient des revenus publics, pour en augmenter leurs bénéfices, et de tirer, par les

mêmes

mêmes motifs, le plus possible des contribuables: leur administration ténébreuse leur en facilitait les moyens. Les impôts devenant plus lourds, des lenteurs dans la perception en furent la conséquence; les dominateurs s'en plaignirent aux financiers, dont l'intérêt était d'en cacher la véritable cause, et d'attribuer le retard au mauvais esprit des habitans. Des mesures de contrainte commencèrent à être employées, et l'habitude d'y être exposé s'est tellement enracinée, que, déjà au temps des Romains, la rigueur seule des mauvais traitemens parvenait à extorquer les impôts (1). Il est hors de doute que le gouvernement a dû s'apercevoir, plus d'une fois, de ces fraudes, dont le résultat était la diminution de ses revenus; mais il n'a pu employer que des palliatifs, pour y porter remède, parce qu'il n'aura pas su comment remplacer la corporation des financiers. Une inscription, récemment découverte par M. Caillaud, prouve que, sous le règne de Galba, on a déjà cherché à remédier aux abus qui s'étaient introduits, tels qu'une évaluation approximative de la quantité des terres inon-

(1) Amm. Marc. L. 22, c. 16 ad fin.

dées passibles de l'impôt, qu'on substituait à une mesure exacte, etc. (1). Tous ces vices de l'administration ne se sont pas développés sous la domination des premiers Ptolémées, mais c'est sous leur dynastie, que leurs premiers germes ont pris naissance.

La domination des Romains n'a porté aucun changement au système de l'impôt en nature. L'attention qu'ils ont eue de fermer l'accès de l'Egypte à tout ce qui jouait un rôle à Rome, ou pouvait en jouer un, aurait été incompatible avec des innovations, puisqu'il aurait fallu en confier l'exécution à des hommes du genre de ceux dont on craignait la présence dans le pays. Le fait est tellement positif, que Strabon ne compte pas même un administrateur des finances, parmi les fonctionnaires institués par Auguste, pour la direction de cette province (2). Ainsi le gouvernement, content de recevoir les produits des impôts, en a laissé la gestion aux financiers du pays. La majeure partie était

(1) Journal des savans, 1822, Nov. Plusieurs de ces manœuvres des agens du gouvernement ont été développées dans mon livre, de l'Egypte sous la domination des Romains, auquel je ne puis que renvoyer.

(2) Str. geogr. L. 17.

perçue en nature, et les blés, qui en résultaient, étaient versés à Alexandrie, où les habitans de la ville ont eu d'abord la commission de les recevoir, et de les expédier à Rome (1); nouvelle preuve qu'il n'y avait pas d'administrateur supérieur, chargé de cette branche de service public. Plus tard, les Alexandrins ayant donné des motifs de plaintes, furent privés de cette marque de confiance, et un préfet de l'annone fut chargé de ces fonctions (2). La conversion d'une partie de l'impôt en nature, en impôt en numéraire, avait été faite depuis long-temps. Dion Cassius nous fournit la preuve, que ce dernier a aussi existé sous les Romains, mais il ne dit pas quel fonctionnaire était chargé de sa recette (3). Quant à la perception, elle était dans les mains des financiers du pays, puisque, bien long-temps après, elle y était encore, ce qui est prouvé par des lois où il en est parlé: il en existe notamment une de Justinien, qui est positive, puisqu'il s'y plaint de l'obscurité impénétrable où ils envelop-

(1) Jos. contra App. L. 2, p. 1065.
(2) Cod. Theod. L. 12, Tit. 6, § 3.
(3) Dion. Cass. L. 51.

paient leur gestion (1). Ainsi l'impôt foncier, le mode de perception, et la classe d'hommes qui en était occupée, sont restés les mêmes dans toutes ces positions différentes.

Philon attribue à Flaccus, qui, de son temps, a gouverné l'Egypte, au nom des Romains, d'avoir acquis la connaissance de la gestion ténébreuse des financiers du pays, ce qui rendit inutile un très-grand nombre d'écrivains (2): il ne dit pas qu'il en soit résulté des changemens dans l'administration, non plus qu'aucun accroissement dans les revenus publics: mais il n'est pas entré dans assez de détails, pour nous mettre à même de juger la nature des lumières acquises par Flaccus. Si des conjectures sont possibles, je proposerais celle que ce gouverneur, à qui les comptes de l'impôt devaient être rendus, par les financiers du pays, ignorant leur langue, avait besoin d'écrivains pour les traduire dans la sienne, et, qu'ayant pris la peine de s'en instruire, il avait rendu ce travail inutile. Mais il ne faut pas en conclure qu'il avait pénétré jusqu'à la comptabilité secrète de ces

(1) Justin. Edict. 13, præf. et c. 9 et 11.

(2) Philo in Flacc.

financiers, et avait reconnu l'étendue de leurs bénéfices, pour en retrancher ceux qui provenaient de leurs infidélités, car alors Philon aurait parlé de l'accroissement des revenus publics et non de la seule diminution des employés, comme d'un résultat de son active surveillance. Le secret de ces hommes, une fois connu, Justinien n'aurait plus eu motif de se plaindre du mystère impénétrable, dont était entourée leur gestion, puisqu'ils auraient pu difficilement renouveler ce voile, qui l'avait long-temps dérobée à tous les regards.

Les impôts qui atteignent le commerce, sont ordinairement les plus importans, après ceux qui pèsent sur l'agriculture. Dans les temps primitifs de l'Egypte, il a dû exister et même avoir un haut degré d'importance; une série de raisonnemens nous ont conduits à ce résultat, mais aucune tradition positive n'en a fourni la confirmation; j'en ai déjà expliqué les motifs. Nous sommes loin, par conséquent, d'avoir des données sur le mode dont il a pu contribuer aux besoins de l'état. Plus tard, sous la théocratie, l'isolement où l'Egypte s'était placée, ne pouvait se concilier avec un commerce étendu; s'il y a eu

quelque trafic, sur l'extrême frontière, il a dû être trop limité, pour que des droits de douanes puissent avoir eu de l'importance. Il faut descendre jusqu'au temps des rois de la caste des guerriers, pour trouver des traces certaines d'un commerce extérieur. Psammétieus, en appelant des étrangers, comme auxiliaires dans son armée, ouvrit le port de Naucratis à leurs spéculations commerciales, et un bureau de douanes y fut placé (1); mais nous n'avons aucun renseignement sur les bases qui furent données à l'impôt, non plus que sur les mesures qui ont pu être prises pour les ports de la mer Rouge, sur lesquels les historiens ne nous fournissent aucun renseignement. Le même état de choses s'est maintenu sous la domination persanne; Hérodote a parlé, comme témoin oculaire, du port de Naucratis, comme étant le seul ouvert aux étrangers à cette époque là (2). A l'avénement des Ptolémées le commerce a pris une importance inconnue jusqu'alors; ce sera l'objet du chapitre suivant; ici je ne dois le considérer que comme ayant formé.

(1) Herod. L. 2, c. 179. Diod. Sic. L. 1, c. 67.
(2) Herod. L. 2, c. 179.

par l'impôt, une branche des revenus de l'état. Des bureaux de douanes furent établis à toutes les embouchures du Nil, ainsi qu'à Alexandrie et à Péluse (1); d'autres furent placés sur quelques points des limites du désert, où venaient arriver les caravanes de l'intérieur de l'Afrique (2); d'autres enfin le furent dans les ports de la mer rouge (3). Nous n'avons aucune donnée positive sur les bases qui furent données à ces impôts: l'auteur du Périple de la mer Erythrée dit bien que, sur les confins de l'Arabie, les droits étaient fixés au quart de la valeur des marchandises: mais je ne puis penser que Ptolémée, ayant le projet d'attirer le commerce en Egypte, ait étendu cette mesure à tous les bureaux d'entrée; elle aurait repoussé le commerce de ses états, au lieu de l'attirer. Je considère ce tarif comme une exception particulière, dont le motif est facile à saisir. Tyr, quoique détruite par Alexandre, n'avait pas tardé à se relever de ses ruines, et le génie actif de ses habitans y rappelait déjà le commerce. Cette ville n'avait que deux

(1) A. Hirt. de bello Alex. Str. geogr. L. 17.

(2) Phot. Myr. cod. 250.

(3) Str. geogr. L. 17.

voies pour ses communications avec l'Inde et l'Arabie; ou celle par la Mer-Rouge, dont elle s'était servie dès les temps les plus anciens (1); ou celle par terre, et beaucoup plus dispendieuse, en recevant les marchandises par caravannes depuis le golphe persique. Le bureau de douanes, dont je viens de parler, était placé de manière à atteindre toutes les marchandises que Tyr recevait par la mer Rouge, et les droits énormes, qui y étaient perçus, me paraissent avoir eu pour but d'éloigner le commerce de cette route, pour lui faire prendre celle plus favorisée de l'Egypte. Ptolémée y avait réussi, car Strabon, qui a fait mention de cette autre route de commerce, en a parlé comme étant peu fréquentée (2). Lorsque les Romains ont conquis l'Egypte, il possédaient déjà la Syrie; dès-lors leur intérêt bien entendu, aurait été de réduire ces droits excessifs, pour que le commerce put également faire fleurir les deux provinces: mais ce peuple, qui n'a su que piller et détruire, était loin de concevoir des

(1) Je ne puis que renvoyer à ce que j'en ai dit, en traitant de ce peuple, dans mon *Economie publique et rurale des Perses et des Phéniciens*, p. 357.

(2) Str. geogr. L. 16.

vues pareilles. N'ayant pas les mêmes motifs que pour l'impôt foncier, où ils puisaient le blé nécessaire pour les distributions de leur capitale, ils ont affermé les droits qui pesaient en Egypte sur le commerce: des traitans romains en ont été le plus souvent adjudicataires (1); mais les habitans du pays ont eu le droit de se mettre sur les rangs, pour concourir (2): il y a même des exemples que des gouverneurs les ont contraints à prendre des fermes à des prix ruineux (3).

On n'a pas de renseignemens bien positifs sur les sommes que les Ptolémées retiraient des douanes : Diodore , qui a voyagé en Egypte, vers la fin de leur dynastie, a évalué tous les revenus du pays à six-mille talens (4): mais il n'a pas dit pour combien les douanes entraient dans cette somme totale. Strabon, en avouant qu'il exagère, les

(1) Pl. hist. nat. L. 6, c. 24. Sol. polyh. c. 56.

(2) Cod. theod. L. 12. Tit. 1, § 97.

(3) Journal des savans, an 1822, Novembre. L'inscription où j'en ai puisé la preuve, porte le mot *telonés*, qui indique spécialement des droits de douanes, et non pas des impôts en général, comme le traducteur l'a dit, car en aucun temps l'impôt foncier n'a été affermé.

(4) Diod. Sic. L. 17 c. 52. Environ dix-huit millions de francs.

porte à douze-mille-cinq-cent talens, pour l'époque où les Romains se sont emparés de l'Egypte (1). Comme, depuis le moment où Diodore à reçu les renseignemens qu'il a publiés, ce pays a sensiblement déchu, à cause de la mauvaise administration des derniers Ptolémées, et des révolutions qui en ont été la conséquence; on ne peut pas imaginer que l'accroissement du commerce de l'Inde, né des besoins toujours plus vifs des Romains, ait suffi pour produire une pareille augmentation, dans les revenus de l'état. Mais Strabon a écrit peu de temps après la conquête, et les premiers momens sont toujours ceux où on exagère: aussi, en admettant même qu'il y ait eu quelque accroissement, depuis le temps de Diodore, fait qui me parait hors de vraisemblance, il n'aurait pas pu s'élever à une somme aussi forte, et il faut réduire de beaucoup l'évaluation de Strabon.

Je ne pense pas que l'assertion de Huet, puisée, dit-il, chez un auteur arabe, puisse exiger la plus légère attention; il assure que les revenus de l'Egypte s'élevaient, sous les

(1) Str. geogr. L. 17.

Arabes, à trois-cent millions d'écus d'or. Il aurait été à désirer, pour l'honneur de cet historien du commerce, qu'il ne l'eut citée que pour en faire sentir l'absurde exagération ; mais elle l'a si peu frappé, qu'il y a joint la remarque vraiment curieuse, que les Romains en tiraient bien davantage (1).

Il est vraisemblable qu'il a existé d'autres impôts indirects, sous la domination des Ptolémées ; mais aucun monument ancien n'en a fait mention, et, à défaut de renseignemens positifs, il est inutile de se livrer à des conjectures, où rien ne pourrait nous guider. Il est fait mention, à la vérité, d'un droit sur la manufacturation des toiles de coton, dans l'inscription de Rosette, ainsi que de la remise des arriérés et de sa réduction, pour l'avenir (2): mais il ne s'agissait point d'un droit général sur cette branche d'industrie ; c'était une contribution que ces prêtres devaient, pour les manufactures attachées à leur temple, où ils faisaient fabriquer les toiles, dont ils avaient la fourniture

(1) Huet hist. du comm. ch. 52

(2) Ameilh. Inscr. de Rosette. §§ 12 et 20.

pour les embaumemens (1); le gouvernement, en leur conservant ce privilége, l'aura grevé d'une redevance envers le trésor.

Il paraît que les Egyptiens des premiers temps ont aussi puisé une partie de leurs richesses, dans le produit de leurs mines. Agatharchides en a fait connaître l'exploitation, avec quelques détails, et c'est le principal fragment qui a été conservé de son ouvrage (2). Diodore en a aussi parlé, sur d'anciens mémoires, dont il a eu la connaissance (3). Agatharchides fixe l'abandon de ces mines à l'époque où les Ethiopiens ont fait une irruption en Egypte, qui a précédé celle des Perses ; et il ajoute que de son temps, on y voyait encore des outils en bronze, oubliés par les ouvriers (4): cette circonstance confirmerait l'ancienneté de leur abandon; car c'est une remarque à peu près générale, que l'usage de ce métal a partout précédé celui du fer. Ces mines, d'après le témoignage d'Agatharchides étaient situées

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 91.

(2) Phot. myriob. cod. 250, c. 11. Geogr. min. T. 1. Exc. ex Agath. p. 23.

(3) Diod. Sic. L. 1, c. 33. L. 3, c. 11.

(4) Phot. Ibid.

au sud de Syenne, sur la rive orientale du fleuve. Comme la chaine de ces montagnes est granitique, elles peuvent très-bien avoir contenu des veines métalliques : mais il ne paraît pas que la cause qu'il donne de leur abandon soit exacte ; car, en admettant qu'une invasion des Ethiopiens eût contraint momentanément à en discontinuer l'exploitation, on aurait pu la reprendre ensuite : une cause plus vraisemblable aura été leur épuisement. Agatharchides et Diodore sont entrés dans beaucoup de détails, sur les procédés qui y étaient usités, et qui paraissent exacts ; mais comme, à l'époque où ils ont voyagé en Egypte, ces mines étaient délaissées depuis longtemps, on ne peut pas savoir s'ils ont eu des notions certaines sur ce qui avait été pratiqué jadis, ou s'ils ont fait à ces mines l'application des procédés dont on faisait ailleurs usage de leur temps. Il aurait été intéressant d'en avoir la certitude, pour l'histoire de l'art. On n'a aucune donnée sur les richesses qu'elles ont pu procurer aux Egyptiens ; l'étendue des excavations, dont Agatharchides a parlé, prouve que l'exploitation en a été long-temps suivie ; mais le mode dont elle était faite, si réellement c'est

celui qu'on y avait adopté, était dispendieux, par sa longueur, des-lors il devait en résulter peu de bénéfices. On ne parvenait à séparer le métal que par des triturations et des lavages, plusieurs fois répétés. Quelque soit le nombre des hommes employés, ils ne peuvent remédier qu'imparfaitement à la lenteur de pareils procédés, qui même ne sont applicables qu'aux seuls métaux fins et à certains états de métallisation seulement : mais, lors même que ces montagnes auraient recelé d'autres métaux, les Egyptiens, manquant de forêts, auraient été forcés d'en négliger l'exploitation, parce qu'ils auraient manqué du combustible nécessaire pour leur réduction. L'existence de ces mines, dont l'ancienne exploitation est attestée, prouve que les Egyptiens ont eu de l'or et de l'argent, même aux époques où ils avaient rompu leurs communications avec les étrangers. Ce n'est donc pas par pénurie, mais par quelque autre motif, que l'emploi des vases de ces métaux était défendu aux rois, pour les cérémonies du culte, ils n'y pouvaient faire servir que ceux de cuivre (1). Cette défense

(1) Ath. deipn. L. 6.

était-elle fondée sur une opinion religieuse? tenait-elle à quelque mesure somptuaire, imaginée lors de la clôture du pays? rien ne nous aide à fixer notre pensée (1).

Les anciens étaient trop étrangers à tout ce qui avait rapport aux sciences économiques, pour que nous puissions avoir reçu d'eux des notions précises sur les finances de l'Egypte: c'est au moyen de plusieurs rapprochemens et de la connaissance que j'ai acquise, sur les lieux, de leur état actuel, que je suis parvenu à tracer le tableau qui précède. Il y manque beaucoup de choses; mais le défaut de sources où puiser, ne permet pas d'espérer que ces lacunes soient jamais remplies. La portion la plus intéressante de l'histoire des finances de l'Egypte, est précisément celle pour laquelle on est réduit aux conjectures; c'est celle des temps où Thèbes, capitale du pays, élevait ses superbes monumens, où des villes multipliées l'entouraient,

(1) Les Egyptiens ont aussi exploité une mine d'émeraudes, dont il a été parlé par plusieurs auteurs, et qui, après un long oubli, vient d'être retrouvée par M. Caillaud: il en a visité les anciennes excavations, et le gouvernement a, dit-on, pris des mesures pour en recommencer l'exploitation (Revue encycl. An 1819. T. 1, p. 348.

sur un coin du pays où le sol cultivable est restreint aux plus étroites limites. Des raisonnemens, fondés sur l'analogie, m'ont seuls conduits à penser que c'est le commerce auquel il faut attribuer cet état si marqué de prospérité. L'autre époque, où l'Egypte, sans s'être élevée à ce haut point de splendeur, a eu aussi quelques beaux momens, est celle des Ptolémées: alors l'histoire nous présente le commerce comme la source de leurs richesses; mais elle a borné à ce seul fait, les informations qu'elle nous a transmises; on y cherche vainement par quels moyens il a contribué aux besoins de l'état, sans s'appauvrir.

Chapitre

CHAPITRE VI.

Des arts et du commerce.

Les arts sont les fruits de la liberté; ils languissent dès qu'elle leur manque, mais leur activité s'accroît dans la proportion qu'ils peuvent en jouir. Pour que la culture des sciences et celle des arts, qui n'en sont que des applications aux divers besoins des hommes, prennent leur entier essort, il faut qu'une vaste carrière à parcourir s'ouvre devant ceux qui s'en occupent, où ils n'aient d'autres difficultés à vaincre, que les seules concurrences des rivaux qui se sont jetés dans la même carrière. Ces rivalités les animent tous, leurs efforts redoublent pour imaginer une amélioration nouvelle, qui attire l'attention sur eux; la célébrité attachée au succès et la fortune qui s'y lie, sont les espérances qui leur font supporter de longs et pénibles travaux. Ces efforts individuels et multipliés, impriment à la nation, où ils ont lieu, une marche rapide vers son perfectionnement: instruction, aisance générale, richesse publi-

que, tout y reçoit un accroissement sensible. Cet état de choses donne aussi de l'activité au commerce, qui répand au dehors les produits de l'industrie intérieure.

Nous pouvons faire l'application de ce qui précède, à l'Egypte des premiers temps, où nous avons reconnu, malgré le silence de l'histoire, les preuves les plus évidentes d'un commerce florissant. C'est à ces mêmes époques aussi où la nation a activé les sciences, et que les arts y ont acquis une perfection remarquable. Les peintures, si multipliées dans les tombeaux des rois à Thèbes, en fournissent beaucoup de preuves; des intrumens de musique, des meubles, des ustensiles de divers genres, tous des formes les plus élégantes, y sont fréquemment représentés. On les a d'autant plus remarqués, qu'ils contrastent avec la roideur des formes usitées pour les figures emblèmatiques, destinées au culte. Bruce, le premier, en a fait l'observation (1): M. Denon, dont les connaissances sur les beaux arts donnent un grand poids à son témoignage, a confirmé celui de Bruce (2), et

(1) Bruce, Voy. en Abyss. L. 1.
(2) Denon, Voyag., note à la Pl. 115.

il l'a été encore par les membres de la commission d'Egypte, qui ont reproduit, dans plusieurs planches, ces preuves de l'ancien état des arts. On a remarqué cette même différence dans l'Inde, où les arts ont admis quelques innovations, pour tout ce qui a rapport à la vie sociale, mais sont restés immuables pour les formes consacrées (1).

Si, à ces époques là, le système des castes était déjà introduit en Egypte, il était modifié de manière à laisser quelques chances ouvertes au génie; mais je croirais plutôt qu'il n'a commencé qu'avec la révolution, qui, plus tard, a fondé la théocratie, et alors la tendance au perfectionnement a cessé: les sciences et les arts, d'abord stationnaires, ont dû nécessairement décheoir ensuite. C'est une conséquence inévitable de l'institution des castes: ce système condamnant les hommes à rester invariablement dans une seule carrière, éteint les impulsions du génie, qui auraient pu les appeler vers d'autres routes, et détruit toute émulation, puisqu'il n'y a plus de rivaux à vaincre, et de palmes du triomphe à obtenir. Les sciences, devenues

(1) Paulin, Voy. L. 2, ch. 10, p. 325.

le partage exclusif de la caste sacerdotale, où aucun intérêt à leur perfectionnement ne pouvait exister, ont insensiblement été négligées. Les arts, relégués dans une caste subalterne, subdivisée de manière que chacun d'eux était l'apanage exclusif de quelques hommes, obligés de s'y consacrer, n'ont plus reçu aucun perfectionnement; les fermens d'activité avaient cessé d'exister.

Quelques arts, purement manuels, où l'habitude de l'ouvrier pouvait conserver l'exécution des mêmes formes, ont pu se transmettre héréditairement, sans éprouver de décadence bien sensible. De ce nombre sont les formes des poteries, les mêmes maintenant que celles représentées sur les monumens de Thèbes, et les bas-reliefs en intailles, gravés sur les murs des bâtimens religieux, qu'on retrouve les mêmes sur les restaurations exécutées sous les empereurs romains, parce qu'ils n'étaient que l'imitation de modèles invariables, etc. Il n'en a pas été de même des arts, où, à la dextérité manuelle, devait se lier un certain développement d'idées: plus il a fallu de réflexions et d'instruction acquise, pour les exercer, plus ils ont dû décheoir, parce que tous les encouragemens avaient cessé, et qu'il

est aussi impossible de concevoir un travail sans espérance, qu'il l'est de concevoir un mouvement sans premier moteur, et un effet sans cause. Cet état de torpeur, où rien n'a pu s'améliorer, où tout, au contraire, a tendu vers sa décadence, embrasse tous les temps où l'Egypte a été soumise à la théocratie, c'est-à-dire jusqu'au moment où, après quelques dissentions intestines, des membres de la caste des guerriers se sont emparés du pouvoir.

C'est avec cette révolution qu'a commencé une ère nouvelle pour les arts et pour le commerce. L'un de ces rois, qui voulait donner un plus grand essort à son ambition, sentit qu'il pourrait trouver un appui chez les étrangers, et il en prit à sa solde; il ne put pas le faire sans des concessions: un port fut ouvert au commerce; des négocians grecs vinrent s'y établir et obtinrent le droit d'y avoir des temples de leur culte, et des juges de leur nation (1): des traités d'alliances se formèrent aussi avec des peuples, dont la religion et les habitudes étaient différentes (2).

(1) Herod. L. 2, c. 178.

(2) Herod. L. 1, c. 77.



Ce furent les premiers pas vers un nouvel ordre de choses; mais ce n'est que sous la domination des Ptolémées que le commerce a pris une assiette solide en Egypte, et a rendu aux arts une importance, dont long-temps ils avaient été privés. Plusieurs, qui étaient nouveaux pour le pays, y furent appelés par les goûts et les besoins des Grecs, et ceux qui y existaient antérieurement, prirent une nouvelle vie, soit à cause des débouchés qui s'ouvraient au-dehors, soit à cause du plus grand mouvement dans la consommation, conséquence naturelle des richesses produites par le commerce. La circonscription légale de chaque branche d'industrie, dans les familles qui les avaient héréditairement exercées, cessa par l'abolition des castes, et si elle s'est conservée par l'habitude, puisqu'il en existe encore des traces, elle n'a plus eu les mêmes effets de compression, parce que la possibilité de s'en affranchir, a rendue volontaire cette obéissance à la routine. Elle n'a, par conséquent, atteint que les talens vulgaires, déjà limités par la nature au rôle d'imiter; tandis que le petit nombre de ceux qu'elle appelle à l'indépendance de la création, n'ont pas pu être arrêté par cet obstacle,

trop faible pour les retenir. L'industrie encouragée par les premiers Ptolémées, entretenue peut-être par le luxe de leurs successeurs, a déchu sous la domination des Romains. Leur administration corrompue a tout détruit dans les provinces qu'ils ont soumises à leur joug, et l'Egypte, comme les autres, en a éprouvé les funestes effets, pour tout ce qui ne concernait pas les blés nécessaires aux besoins de Rome (1).

Tel est l'aperçu sommaire des phases d'accroissement et de décadence de l'industrie des Egyptiens; il en fait connaître les traits principaux: les détails où je vais entrer en développeront mieux les diverses époques.

Les ruines nombreuses de villes, qui entourent celles de Thèbes, prouvent qu'à l'époque où elle étoit le centre du gouvernement, les richesses principales étaient concentrées dans cette portion du pays. Si le commerce avait eu un centre différent, les richesses, qu'il y aurait accumulées, auraient aussi créé

(1) Je ne puis que renvoyer à mon ouvrage *de l'Egypte sous la domination des Romains*, où j'ai tracé, p. 213 et suiv., le développement progressif des fausses mesures d'administration, qui y ont éteint l'industrie.

des monumens, sinon égaux, du moins semblables, dont les ruines existeraient aussi. Car, en admettant, ce qui paraît probable, que tout le luxe du pays était dirigé vers la construction de ses temples, il s'en serait élevé là où le commerce aurait rassemblé une population nombreuse et riche. C'est la concentration de tous les monumens, dans la partie la plus méridionale du pays, qui prouve que le commerce, comme le gouvernement, y avaient placé le centre de leurs opérations. L'Egypte n'avait aucun bon port sur la mer Rouge, et, à cet inconvénient majeur, se joignait celui que les seules rades, qui y existent, étaient séparées du terrain habité par un espace de déserts. Ces difficultés opposaient des obstacles à son commerce maritime. Les Ethiopiens ou Berberis, au contraire, avaient plusieurs ports, entourés de campagnes fertiles, et ils trouvaient, dans les forêts de leur pays, tous les bois nécessaires pour créer de nombreux vaisseaux: sous ce double rapport, ils avaient de très-grands avantages sur les Egyptiens. Il est difficile de ne pas reconnaître que c'est chez eux qu'a dû être le principal centre de ce commerce, d'autant plus, qu'à des époques bien moins anciennes, les des-

cendans de ce même peuple étaient encore occupés de navigations lointaines, et leurs vaisseaux fréquentaient les marchés de l'Inde (1). On ignore les causes qui ont appelé le commerce de l'Ethiopie en Egypte: était-ce la seule consommation intérieure? mais elle aurait été insuffisante pour produire toutes les richesses qui y ont existé. Etait-ce l'écoulement des productions de l'Inde vers l'Europe, alors habitée par des peuples civilisés? cette dernière hypothèse paraît davantage probable: mais ce commerce aura éprouvé ensuite une bien longue interruption, puisque le souvenir en était entièrement effacé, lorsque les guerres d'Alexandre ont commencé à faire connaître de nouveau ces productions. Il est certain que les auteurs contemporains de cette dernière époque en ont parlé comme de découvertes nouvelles, et n'en ont fait aucun rapprochement avec des traditions existantes de leur temps, preuve que toutes les traces de leur emploi antérieur étaient depuis longtemps effacées de la mémoire des hommes.

L'existence de cet état antérieur, où le com-

---

(1) Phot. myriob. cod. 3. Proc. bell. pers. L. 1, c. 19. Cosmos indicopl. Coll. de Purch. p. 21 et 22.

merce fleurissait en Egypte, a déjà été anciennement un sujet de conjectures; la raison le concevait, sans rien trouver, dans les annales du pays, qui en fournit la preuve: c'est dans ce sens que Josephe en a parlé (1). Ce silence des annales se conçoit sans peine. Les prêtres, qui avaient développé le fanatisme isolateur des Egyptiens, pour mieux les dominer, étaient intéressés à ne pas conserver le souvenir d'un ordre de choses antérieur; l'imagination se ploie plus facilement à une manière d'être, qu'on croit avoir constamment existé, que si elle avait été précédée d'un autre état, dont on n'aurait pas pu nier la condition meilleure. Un savant moderne, Ameilhon, a révoqué en doute les temps d'isolement, qui ont succédé à ces époques primitives (2). Mais, outre le témoignage de Josephe, que je viens de citer, on a celui d'Hérodote, qui en a parlé comme témoin oculaire (3): et on peut y ajouter ceux de Diodore, de Strabon et d'autres encore, qui, à la vérité, ne sont pas contemporains, mais

(1) Jos. contra App. L. 1.

(2) Ameilh. Comm. des Ptol. p. 277.

(3) Herod. L. 2, c. 179. Diod. Sic. L. 1, c. 67. Str. geogr. L. 17.

qui ont eu à leur disposition les ouvrages d'autres écrivains qui l'avaient été. Hérodote affirme que, de son temps, tout le commerce était concentré à Naucratis (1). Ameilhon voulait voir, dans cette concentration, une mesure financière, pour faciliter la perception des droits de douanes, et non une conséquence des préventions religieuses. Mais était-ce aussi par des vues d'administration qu'on avait frappé les marins de flétrissure, parce que leur métier les exposait à des points de contacts avec les étrangers, dont l'approche était, pour tout Egyptien, une souillure (2)? Un peuple commerçant aurait-il imaginé un préjugé, qui avilissait les instrumens de sa fortune? Partout on voit qu'il est nécessaire de retenir les hommes de mer par des encouragemens, parce qu'ils sont cosmopolites par état, et quittent bientôt les lieux où ils cessent de trouver une existence utile ou agréable : et quels encouragemens auraient pu se combiner avec une flétrissure publique, et leur en faire supporter le poids? On a certainement de la peine à concevoir l'idée

(1) Herod. L. 2, c. 179.
(2) Herod. L. 2, c. 164. Plut. in Iside.



qu'une nation renonce volontairement aux avantages qu'elle peut retirer d'un commerce extérieur, lors surtout qu'elle est dans la position où se trouvait l'Egypte, privée, par le physique de son pays, du fer, du cuivre, du bois indispensables pour ses constructions, et de plusieurs autres objets de première nécessité. Aussi serait-on disposé à en tirer la conséquence, qu'elle n'avait pas établi sa clôture comme mesure générale, et que l'ayant limitée à ses frontières du nord, qui la mettaient en contact avec des cultes différens, elle avait conservé ses relations avec les contrées méridionales, où un culte semblable au sien existait. Cette mesure, ainsi limitée, l'aurait mise dans une position semblable à celle du Japon, qui a fermé seulement ses ports aux cultes convertisseurs de l'Europe. Elle n'aurait pas autant nui à son commerce, que ne l'aurait fait une clôture complète, mais elle l'aurait toujours réduit aux seuls besoins de la consommation intérieure.

Plusieurs motifs me paraissent devoir faire renoncer à cette manière de voir, toute spécieuse qu'elle paraisse. Porphyre nous apprend que la caste sacerdotale s'était imposée le devoir de ne faire usage d'aucun produit

né ou fabriqué dans l'étranger (1) : il paraîtrait que cette mesure n'aurait pas été aussi générale, si la clôture ne l'avait pas été, et qu'il y aurait eu des exceptions pour ceux des régions, avec lesquelles des relations avaient été conservées, et Porphyre en aurait parlé.

Un autre motif, plus fort encore, doit appeler l'attention. Si l'Egypte avait conservé des rapports avec l'Inde, l'Arabie et le midi de l'Afrique, les productions de ces différens pays auraient continué d'y venir, et auraient été connues des Grecs qui fréquentaient le port de Naucratis, près de trois siècles avant les expéditions d'Alexandre; cependant les écrivains de son temps ont parlé de ces mêmes productions, comme d'acquisitions faites par suite de ses conquêtes. Si, à l'époque où le port de Naucratis a été ouvert aux peuples qui habitaient les rives de la Méditerranée, l'Egypte avait eu un commerce un peu actif avec les régions lointaines, dont je viens de parler, leurs productions seraient arrivées à Naucratis, et ce port aurait eu une importance semblable à celle qu'Alexandrie a prise

(1) Porph. de abstin. anim. L. 4, c. 7 et 8.

ensuite, et qu'il n'a jamais eue. Cependant l'époque lui aurait été au moins aussi favorable : alors la Grèce était florissante et riche par le commerce, ses colonies d'Asie n'avaient pas encore subi le joug des Perses, celles d'Italie étaient à leur plus haut état de prospérité, Syracuse ne s'était pas encore affaiblie par ses luttes avec Carthage, la puissance des Etrusques n'avait éprouvé aucun échec de la part des Romains. Tous ces peuples, occupés d'un commerce étendu, étaient, en même temps, consommateurs, car le commerce, en multipliant les richesses, augmente aussi les besoins. Si Naucratis n'a pas acquis, dans des circonstances aussi favorables, une importance pareille à celle d'Alexandrie, c'est que le commerce des Egyptiens, contrarié par leurs institutions, pendant la théocratie, s'était éteint sur tous les points, et que les mesures prises par les rois de la caste des guerriers, avaient été insuffisantes pour le faire renaître, et contrariées aussi par les orages politiques qui ont agité leurs règnes.

Tout ce que j'ai dit, au commencement de ce livre, sur l'organisation intérieure de l'Egypte confirme cette conjecture. Les prêtres

avaient fomenté le préjugé religieux que voyager hors de l'Egypte était un crime; le seul motif de remplir une commission du gouvernement formait une exception (1). Les marins étaient tellement méprisés, à cause des points de contact qu'ils pouvaient avoir avec les autres peuples, qu'un membre de la caste sacerdotale se regardait comme souillé par leur seule présence (2). Les commerçans, qui avaient des relations nécessaires avec ces hommes, quoiqu'ils ne partageassent pas leur dégradation, devaient en éprouver quelques atteintes; ils étaient compris dans les castes inférieures, qui vivaient écartées de toute influence politique, et devaient être exposés aux préventions superstitieuses, en proportion que leurs relations avec les étrangers se liaient avec les opérations d'un commerce plus étendu (3). Elles devaient surtout atteindre ceux qui fréquentaient le seul port ouvert à ces derniers et leur moralité devait s'en ressentir. Ce sont eux, sans doute, sur qui portait principalement le reproche d'une excessive avidité du gain, que Platon attribuait à la nation en-

(1) Porphyr. de abstin. anim. L. 4, c. 8.

(2) Plut. in Isid.

(3) Herod. L. 2, c. 41.



tière (1). Des préjugés pareils sont trop opposés à la création d'une industrie commerciale, pour qu'on puisse penser qu'il en ait existé une autre que le simple échange intérieur des objets de première nécessité. Si quelques marchands étrangers ont fréquenté cette terre inhospitalière, ils n'ont été attirés que par les bénéfices énormes d'un petit commerce sans concurrence, où ils recevaient des denrées ou des produits du pays en échange des marchandises qu'ils apportaient. C'est, à ce que je crois, le seul commerce qui existait à Naucratis, et il n'a pu avoir qu'une activité médiocre, qui explique le peu d'importance qu'a eu ce port.

Les efforts des derniers rois de la race égyptienne, pour appeler le commerce dans leur pays, ont été contrariés par les dissentions qui ont agité leurs règnes. Les préventions nationales luttaient encore contre ces innovations, parce qu'elles froissaient des préjugés, que la religion et d'anciennes habitudes avaient consacrés, et parce que l'appui des étrangers, que ces mêmes rois recherchaient en

(1) Plat. de republ. L. 4.

en même temps, blessait les prérogatives ébranlées, mais non éteintes, des guerriers. Dans le nombre des mesures qu'ils ont prises pour développer le commerce, doivent être comptées les tentatives qu'ils ont faites pour ouvrir un canal de communication entre les mers Rouge et Méditerranée. C'est après y avoir renoncé, que le roi Nécos a fait faire, par des Phéniciens, un voyage autour de l'Afrique (1). Peut-être est-ce encore à cette intention d'éveiller l'industrie, qu'il faut attribuer la loi de l'un d'eux, qui obligeait tous les Egyptiens à justifier, chaque année, devant le magistrat, de leurs moyens d'existence (2): il se peut aussi que le gouvernement d'alors redoutait l'oisiveté, comme pouvant fournir aux factions des instrumens plus faciles à mouvoir. Quel qu'eût été son motif, si elle avait été exécutée, et surtout si elle l'avait été pendant un temps assez long, pour

(1) Herod. L. 4, c. 42. Ce peuple avait un établissement à Memphis, où il habitait un quartier particulier (Herod. L. 2, c. 114). Ce sera sans doute à cette époque, où pendant l'occupation du pays par les Perses, dont à cette époque là ils étaient tributaires, qu'ils auront obtenu la permission de le former.

(2) Herod. L. 2. Diod. Sic. L. 1, c. 79.

créer des habitudes, cette loi aurait exercé de l'influence sur l'esprit de la nation.

Ces mesures ont pu jeter les premiers fondemens du commerce, mais elles rencontraient trop d'obstacles dans les habitudes antérieures, pour lui donner un entier développement ; aussi n'a-t-il pris de l'importance qu'au moment où les Ptolémées lui ont ouvert tous les ports de l'Egypte. Depuis lors, il a continué d'exister avec des phases de plus ou moins grande activité, suivant que le gouvernement l'a fait prospérer par une administration sage, ou l'a comprimé par des mesures vexatoires. Comme ces dernières se sont surtout multipliées pendant les derniers règnes de cette dynastie, elles l'avait fait tomber dans un état de langueur, à l'époque où les Romains ont envahi le pays (1).

Les premiers Ptolémées ont fait exécuter différens voyages, qui, s'ils n'ont pas eu pour but unique d'ouvrir des routes nouvelles au commerce, ont du moins contribué à le faire fleurir. Plusieurs personnes ont pensé qu'ils n'avaient pas eu d'autres motifs ; mais comme tous ceux dont les historiens ont parlé,

(1) Str. georg. L. 2.

étaient dirigés vers l'Inde, je pencherais à croire que le but principal de ces missions, était de susciter des diversions contre les rois grecs de l'Asie, dont les Ptolémées redoutaient la jalousie. Sans doute que les personnes, qu'ils ont chargé de ces missions, avaient aussi, dans leurs instructions, celle de s'occuper des intérêts du commerce; mais ce n'était qu'un but secondaire et non le principal de leurs voyages. En effet, si le commerce seul en avait été le motif, il y aurait eu aussi des missions vers les contrées plus méridionales de l'Afrique, pays non moins riches en productions recherchées, et les anciens ne parlent que d'un seul voyage vers ces régions, celui d'Eudoxe, qui, loin d'avoir été exécuté par ordre du gouvernement, n'a été entrepris que pour lui échapper: Eudoxe, ne pouvant fuir par les frontières du nord, avait entrepris ce long voyage, pour aller chercher un asyle à Gadès, en faisant le tour de l'Afrique (1).

Les Egyptiens n'étaient pas encore débarrassés entièrement de leurs préjugés antisociaux, lors de la fondation de la dynastie

(1) Pomp. Mela, L. 3, c. 10.

des Ptolémées: aussi est-il probable qu'ils n'ont pris aucune part à ces premiers voyages; des Grecs établis en Egypte les auront exécutés, et ce seront eux aussi qui se seront livrés aux premières spéculations de ce nouveau commerce. Il est certain, du moins, qu'à une époque postérieure, l'auteur du Périple érythrée, lorsqu'il a parlé des vaisseaux qui arrivaient de l'Egypte dans les ports de l'Inde et de l'Arabie, ne les a jamais nommés Egyptiens, mais Grecs. Depuis des siècles, lorsqu'il a écrit ce livre, ceux de l'Egypte n'étaient plus qu'Egyptiens; mais l'habitude de nommer ainsi ces navigateurs s'était conservée.

L'administration des Romains n'a rien fait pour le commerce, mais leurs besoins lui ont fait prendre une nouvelle vie. Rome était devenue un centre de consommation, où un luxe nouveau aspirait après tous les genres de jouissances; le commerce, assuré de faire d'énormes bénéfices en cherchant à les procurer, s'est ranimé. Les produits de l'Inde étaient surtout un objet d'engouement, et la mer Rouge se couvrit de vaisseaux qui allèrent les chercher. Strabon, qui a visité l'Egypte, peu de temps après qu'elle a passé

sous leur domination, et Pline, qui lui est postérieur, ont parlé de l'activité de ce commerce (1); mais le premier n'a pu entrer dans aucun détail, le plan de son ouvrage s'y opposait, et le second n'a dit, comme à son ordinaire, que des choses vagues ou des déclamations. Un autre ouvrage, composé, à ce qu'il paraît, vers le temps d'Hadrien, supplée à ce qui manque à ces deux auteurs. On l'a long-temps attribué à l'historien Arrien, auteur du Périple du Pont-Euxin, sans faire attention que celui-ci est visiblement un rapport fait par un fonctionnaire public, chargé d'une inspection, tandis que le Périple de la mer Erytrée est l'ouvrage d'un commerçant instruit, qui raconte ce qu'il a observé dans ses voyages. Peut-être portait-il aussi le nom d'Arrien et que c'est cette ressemblance qui a causé la méprise; mais la nature du travail prouve que ces deux ouvrages n'ont pas pu sortir de la même main. Le périple de la mer Erythrée n'en est pas moins un monument précieux, puisque c'est le seul qui nous reste du commerce des anciens. Son auteur y décrit les côtes, indique les gouvernemens

---

(1) Str. geogr. L. 17, Pl. hist. nat. L. 6, c. 26.

qui y existaient et la manière de traiter avec eux, l'époque où les commerçans devaient arriver dans chacun des ports, les marchandises qu'ils devaient y porter, celles qu'ils pouvaient y charger en échange. Cette description embrasse les côtes orientales de l'Afrique, jusqu'aux limites connues de son temps, ainsi que celles de l'Arabie, du golfe persique, et de la portion de l'Inde connue alors: on peut donc y puiser une idée précise de la manière dont se faisait ce commerce, sous les premiers empereurs romains, c'est-à-dire au temps où il était le plus florissant.

Il paraît qu'au temps où cet auteur a exécuté ses voyages, le souvenir de ceux autour de l'Afrique, exécutés, soit avant l'invasion d'Alexandre, soit depuis par Eudoxe, n'était pas généralement conservé; car lorsqu'il est parvenu, dans sa description, aux points les plus méridionaux de la côte, fréquentés de son temps, il dit que tout ce qui se trouve au-delà était inconnu; mais il ajoute l'observation juste que les terres s'étendaient vers l'ouest, et que l'Océan indien devait y communiquer avec les mers occidentales (1). S'il avait connu les

(1) Per. Erythr.

navigations antérieures, c'était le cas d'en parler. Il ne faut pas cependant en conclure leur non existence, car cet auteur, exclusivement adonné au commerce, paraît avoir borné là ses études. Solin, qui a eu connaissance des écrits du roi Juba, dit qu'il y affirmait la possibilité des voyages autour de l'Afrique et que même il en avait tracé l'itinéraire (1). Il faudrait l'avoir sous les yeux, pour juger jusqu'à quel point il était exact, ou s'il l'avait composé d'imagination, d'après un souvenir vague des navigations antérieures.

Examinons maintenant les branches diverses, dont a pu se composer le commerce de l'Egypte; quelques-unes ont existé aux époques antérieures, d'autres ont commencé avec les Ptolémées; j'aurai soin de les distinguer.

Le principal commerce d'exportation a été celui des denrées du pays. Une agriculture d'autant plus florissante, qu'elle tenait davantage aux bienfaits de la nature, qu'à l'industrie des hommes, lui en fournissait au-delà de ses besoins, et cet excédent était livré au commerce. Tyr en a reçu des blés pour sa consommation, et sans doute aussi pour les

(1) Sol. polyh. c. 60.



répandre dans les différens marchés (1); la Syrie avait recours à cette ressource, lorsque quelques intempéries avaient détruit ses récoltes (2). Athènes et d'autres pays de la Grèce y ont puisé une partie de leurs approvisionnemens (3). Ses productions étaient nécessaires à l'Arabie, pour suppléer à l'aridité de son propre territoire (4). De tous ces écoulemens divers, le dernier a procuré les plus grands avantages à l'Egypte, parce qu'il a servi à payer une partie des marchandises de ce pays-là et de l'Inde, dont la vente, aux Européens, produisait ensuite des bénéfices immenses. Aussi long-temps que l'Egypte a eu le centre de son gouvernement chez elle, le produit de l'impôt en nature a été consommé dans le pays, ou livré au commerce; de l'une et l'autre manière, il était utilisé pour les habitans: mais lorsque les Romains ont envahi l'Egypte, ils ont appliqué à l'entretien de Rome les produits de cet impôt, et le prélèvement annuel de cette quantité de

(1) Is. c. 23, v. 3.

(2) Gen. c. 42, v. 1 et seq.

(3) Demosth. in Phorm. et passim. Ath. deipn. L. 11. Diod. Sic. L. 1. Pol. hist. L. 5. Paus. in El. c. 23.

(4) Per. erythr.

blé a dû porter nécessairement une forte diminution dans le commerce de cette denrée, dont le pays se serait tôt ou tard ressenti, s'il n'avait pas trouvé une compensation dans l'extension progressive du commerce de l'Inde, née des fantaisies toujours croissantes des Romains; mais plus tard, lorsque ces dernières ont diminué avec l'épuisement de l'empire, l'Egypte, qui n'avait pas dans son commerce intérieur, des bases durables qui pussent le soutenir, vit, avec la diminution de son commerce de transit, son opulence décheoir.

Outre ses blés, l'Egypte a aussi livré au commerce quelques autres denrées, telles que des lentilles, dont Rome et la Grèce faisaient un grand usage (1), et surtout beaucoup de lin, soit en filasse, soit déjà mis en œuvre. Les livres juifs offrent des traces anciennes de ce commerce (2). Les Grecs, dont la laine formait le principal vêtement, consommaint peu de toiles pour cet usage, mais ils en recevaient pour leur marine,

(1) Aulug. noct. att. L. 17, c. 8. Ameilh. comm. des Ptol. p. 225.

(2) Rois, L. 1, c. 10, v. 28. Paral. L. 2, c. 1, v. 16. Ez. c. 27, v. 7.



ainsi que des cordages (1). L'Arabie recevait aussi des toiles (2), et sans doute que les caravanes de l'intérieur de l'Afrique s'en chargeaient, comme élles le font de nos jours. Aux toiles de lin, doivent être jointes celles de coton, puisque nous verrons au chapitre de l'agriculture, que son introduction, dans la haute Egypte, remonte à des époques reculées. Toutes les classes de la nation faisaient usage des unes et des autres pour se vêtir (3); les habillemens de laine étaient proscrits dans toutes les cérémonies religieuses (4); les écarter des occasions où le luxe d'ostentation pouvait donner du prix aux plus beaux tissus de ce genre, c'était porter un coup funeste à ce genre d'industrie. Le tissage, au contraire, des toiles devait recevoir quelques encouragemens de la préférence qui leur était accordée. On serait disposé à penser que cet art n'a jamais été porté à une bien grande perfection, si on en jugeait par son état actuel. Cependant, l'exportation ancienne des toiles de l'Egypte, constatée par plusieurs

(1) Herod. L. 2, c. 105.
(2) Per. Erythr.
(3) Herod. L. 2, c. 81. Pl. hist. nat. L. 19, c. 2.
(4) Herod. L. 2, c. 81.

témoignages, prouve le contraire: car des toiles médiocres n'auraient pas supporté la concurrence de celles des autres peuples. En second lieu, le tissage était un métier exercé par les hommes (1); ce qui prouve qu'il était un art et non pas une industrie domestique, uniquement consacrée, comme chez les Grecs, aux besoins de la famille. C'est un motif de plus de croire que cet art était porté à une certaine perfection. La qualité des toiles dont on s'est servi pour la préparation des momies, ne fournit que des données insuffisantes, parce qu'elles sortaient toutes des manufactures attachées aux temples, qui en avaient le privilége exclusif (2): soit à cause de la nature de l'emploi, soit par la consommation obligée, qui excluait toute idée de concurrence, elles pouvaient très-bien être restées au-dessous des produits des autres manufactures.

Pollux a parlé de toiles fabriquées en Egypte, dont la chaîne était de lin et la trame de coton (3). ce genre d'industrie serait antérieur

(1) Herod. L. 2, c. 35.
(2) Ameilh. Inscr. de Rosette, § 12 et 20.
(3) Pol. onom. L. 7, c. 17.

aux Ptolémées, si c'est réellement le coton que Hérodote a désigné par le nom de byssus et non le vrai byssus de Judée (1), puisque cet auteur prétend que le roi Amasis avait fait présent à Polycrate d'une cuirasse de lin brodée en or et en byssus (2).

Mais quel qu'ait été le degré de perfection de leurs toiles, les Egyptiens ont eu des procédés, pour leur appliquer divers colorans. Pline dit surtout qu'ils les plongeaient dans une cuve, dont elles sortaient teintes de plusieurs couleurs, à cause des préparations qu'on y avait appliquées auparavant (3); ce peu qu'il en dit ne fait connaître ni les procédés ni les substances qu'on y faisait servir. Peut-être faut-il en voir des restes imparfaits, dans les procédés qu'on emploie de nos jours, dans la haute Egypte, pour colorer en bleu, avec des fleurs rouges ou noires, les schals grossiers dont s'enveloppent les femmes du peuple. Ameilhon paraît convaincu que des méthodes plus perfectionnées ont été connues des Egyptiens, pour les teintures en couleurs;

(1) On peut voir ce que j'ai dit de ce dernier, dans mon livre de l'Econ. publ. et rur. des Arabes et des Juifs, p. 363.

(2) Herod. L. 3, c. 47.

(3) Pl. hist. nat. L. 35, c. 12.

les rapprochemens qui l'oñt conduit à cette opinion sont ingénieux et peuvent être fondés (1).

Le papyrus fournissait aux Egyptiens d'autres branches d'exportation. Ses fibres les plus grossières servaient pour la corderie (2); mais son principal emploi était pour la fabrication du papier. Les Egyptiens, ou peut-être les Ethiopiens avant eux, avaient trouvé le moyen de le préparer, en colant ensemble les membranes de cette plante, de manière à ce que les points de jonction fussent à peine sensibles. Pline en a décrit les procédés, avec quelques détails, sans toutefois y mettre beaucoup de clarté (3); aussi laisse-t-il beaucoup de choses à désirer. Le même auteur a prétendu que l'usage de ce papier n'a été adopté que depuis les guerres d'Alexandre, et qu'on écrivait auparavant sur des feuilles de palmier (4), ce qui est une erreur manifeste et une des nombreuses inexactitudes dont four-

(1) Ameilh. comm. des Ptol. p. 266 et suiv.

(2) Herod. L. 2, c. 96, L. 7, c. 34. Eus. præp. evang. L. 1, c. 10.

(3) Pl. hist. nat. L. 13, c. 24.

(4) Pl. hist. nat. L. 13, c. 21; *et hanc chartam Alexandri magni victoria repertam.*

mille sa compilation. Anacréon en a parlé, dans ses poésies (1), et Hérodote a dit positivement qu'on a écrit sur des peaux, aussi long-temps que le biblos ou papyrus a été rare (2) : ainsi on ne peut pas même excuser Pline, en supposant qu'il a voulu dire que l'emploi de ce papier n'est sorti des limites de l'Egypte, que depuis l'époque qu'il indique, puisque les Grecs en faisaient usage auparavant (3). Un autre fait vient encore à l'appui : Théophraste, contemporain d'Alexandre, a parlé du papyrus, pour faire connaître cette plante, et il a indiqué accessoirement quelques-uns de ses usages, sans parler de la fabrication du papier; il l'aura négligée, comme une chose anciennement connue, ce qu'il n'aurait pas fait, si elle avait été une découverte nouvelle. L'emploi du papier de papyrus remonte en Egypte à une époque reculée, puisqu'on en a trouvé

(1) Anacr. od. 4.

(2) Herod. L. 5, c. 58.

(3) Ce qui est bien plus fort, et qui prouve la manière incohérente dont il a travaillé, c'est qu'il a dit ailleurs que cette plante croissait aussi sur les bords de l'Euphrate, où on en a fait le même usage qu'en Egypte, jusqu'au moment où on a préféré l'emploi des toiles pour écrire (Pl. hist. nat. L. 13, c. 22.

fréquemment sous les enveloppes des momies de la haute Egypte.

On a prétendu que le second des Ptolémées, jaloux du roi de Pergame, qui rivalisait de zèle avec lui pour la formation d'une bibliothéque, a défendu l'exportation du papier, et que ce fut pour ce roi un motif de perfectionner la fabrication du parchemin (1). Si l'anecdote est vraie, elle ne fait pas grand honneur aux vues administratives de ce roi, puisqu'il sacrifiait, à une vaine gloriole, une des principales branches du commerce de son pays. Une autre mesure, que Strabon rapporte, a porté un coup bien plus funeste à ce commerce. Le gouvernement, dit-il, voulant s'assurer le monopole du papier, a fait arracher tout le papyrus, excepté dans quelques cantons limités, où sa culture

---

(1) Ameilh. Comm. des Ptol. p. 236. Quelques personnes ont été plus loin, et ont prétendu que ce roi n'avait pas perfectionné, mais inventé le parchemin, qui avait pris de là le nom de *charta pergamena*. Mais l'usage d'écrire, sur des peaux, remonte à des époques bien antérieures. Josèphe dit que la copie des livres sacrés des Juifs, qui a été fournie à Ptolémée, était écrite sur des peaux (Jos. ant. Jud. L. 13.); et on prétend que la colonie juive de Surate, possède une copie pareille, qui remonte à l'époque de la captivité.

et son emploi pouvaient être surveillés (1). Il n'a point dit quel est le gouvernement qui l'a faite exécuter, mais elle est digne de tout ce qu'on connaît de l'administration romaine. Si les Ptolémées l'avaient ordonnée, il me paraît que Diodore, qui a visité l'Egypte vers la fin de leur dynastie, en aurait eu connaissance, et en aurait parlé. Mais quel qu'en ait été l'auteur, le renchérissement de cette substance, dont on aura haussé le prix pour accroître les bénéfices, ce qui est l'ordinaire de tous les monopoles, aura été un des premiers motifs de chercher les moyens de la remplacer. Son emploi s'est cependant conservé long-temps encore; le commerce en était très-actif au milieu du troisième siècle, puisque le négociant Firmus, qui un moment a voulu s'élever à l'empire, y avait puisé une grande partie de ses immenses richesses (2). Maffei prétend qu'on a cessé d'en faire usage au

(1) Str. geogr. L. 17. J'ignore si c'est à cette mesure, ou à la cessation seule de l'usage du papier de papyrus, qu'il faut l'attribuer; mais cette plante n'a été retrouvée en Egypte, par les naturalistes de l'expédition, que sur les bords du lac Menzaleh.

(2) Flav. Vop. in Firmo.

au cinquième siècle (1); cependant les lettres de Symmaque, qui a vécu vers la fin du quatrième siècle, prouvent qu'il était encore très-répandu à cette époque (2): aussi le sentiment de Muratori, qui l'étend jusqu'au neuvième, me paraît-il préférable (3).

Les Egyptiens, en même temps qu'ils faisaient commerce du papyrus, fournissaient les roseaux qui servaient pour y écrire, les mêmes qui sont encore employés de nos jours, dans ce pays-là, pour le même usage (4): on les récolte dans quelques bas-fonds du désert occidental; je ne crois pas que la plante, qui les fournit, soit connue des naturalistes.

Les livres juifs parlent d'un commerce de chevaux, que Salomon avait ouvert, avec l'Egypte, où il en faisait acheter, au-delà de ses besoins, pour les revendre ensuite aux peuples de la Syrie (5). Le fait est possible, puisque l'industrie d'en élever n'était pas at-

---

(1) Mém. de l'acad. des inscr. T. 26. Raccolta sopra il papyro egizio.

(2) Symm. Epist. L. 4, p. 28.

(3) Murat. Ann. ital. medii ævi. Vol. 3, p. 832.

(4) Pl. hist. nat. L. 16, c. 64. Mart. Epigr. L. 14, ep. 36.

(5) Rois. L. 1, c. 10, v. 28. Paral. L. 2, c. 1, v. 16. Jos. Ant. Jud. L. 8, c. 2.

teinte du même mépris que l'éducation des autres animaux; mais le silence des écrivains postérieurs, qui n'ont fait aucune mention de cette branche de commerce, prouve que, si elle a existé, elle n'a eu ni continuité, ni grande importance.

Aux produits de l'agriculture, dont je viens de parler, doivent être ajoutés quelques autres que l'Egypte devait à son sol, et qui lui fournissaient aussi des branches de commerce, pour l'exportation.

Ce pays-là, et surtout la partie la plus méridionale, renferme, sous les attérissemens dont son terrain se compose, des bancs d'argile, qui, sur quelques points, est de la plus grande beauté. Les Egyptiens ont profité de ces avantages locaux, pour fabriquer une quantité considérable de poteries, de différens degrés de finesse, et, dès les temps anciens, il en a été exporté, tant du côté de l'Europe (1), que de celui de l'Arabie (2). Les anciens citent Coptos, dans la haute Egypte, comme le lieu d'où venaient les plus belles (3): c'est

(1) Ath. deipn. L. 11.

(2) Per. Erythr.

(3) Ath. deipn. L. 11.

à Cous, dans le voisinage des ruines de cette ville, où se trouve actuellement le principal centre de cette industrie. C'est là que sont fabriqués les plus beaux de ces vases réfrigérans, où l'eau du Nil s'épure en acquérant de la fraîcheur, et dont lés anciens ont déjà connu l'usage; ils ont même remarqué qu'on avait l'art de les imprégner de certains parfums (1), ainsi qu'on le fait maintenant. L'élégance des formes variées qu'on donne encore à ces vases, contraste tellement avec la décadence des autres arts en Egypte, qu'on doit y reconnaître une industrie ancienne, conservée par la routine d'exécution, et, en effet, les vases qui sont représentés dans les peintures antiques de Thèbes, prouvent que c'est alors que l'art a reçu ce degré de perfection (2): il est à remarquer que la roue inclinée, dont se servent maintenant les potiers, est aussi représentée dans les mêmes peintures (3). M. Denon, frappé de la légé-

(1) Suid. voce *Canob.*. Hesych voce *Sitie*. Gal. de simpl. med. L. 1, c. 4. Jabl. Panth. ægypt. L. 5, c. 4, § 7.

(2) Denon, Voy. Pl. 115 et note corresp. Descr. de l'Egypte, Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 330 et 404.

(3) Descr. de l'Egypte Ant. descr. T. 1, ch. 5, p. 1; ch. 9, p. 330.

reté de ces poteries et de la beauté de leurs formes, a cru y reconnaître le type primitif des vases grecs, vulgairement appelés étrusques, qui auraient été fabriqués à leur imitation. Le fait est possible, vraisemblable même; mais au lieu d'y voir une simple copie faite par les Grecs, ne pourrait-on pas admettre que les Pélages, sortis de l'Ethiopie, ont porté cette industrie avec eux, dans les pays où ils se sont fixés, lorsqu'ils y ont trouvé une argile assez pure pour en fabriquer? Outre ces vases d'une argile si fine, on en fabrique d'autres, plus solides et souvent d'une très-grande capacité; on est même surpris qu'avec si peu de moyens, à leur disposition, les Egyptiens actuels puissent les exécuter (1). Leur transport se fait encore de la même manière que les anciens ont décrite (2); on forme, dans la haute Egypte, d'immenses radeaux, composés uniquement de ces vases, et leurs conducteurs en détachent des portions à mesure qu'ils descen-

(1) Le dialecte local d'Alexandrie nommait les vases, d'une certaine dimension, *baucalai*, d'où paraît dériver le mot *bocal* de nos langues modernes (Philost. hist. eccles. L. 1, c. 4. Jabl. panth. ægypt. L. 5, c. 4, § 7).

(2) Juv. Sat. 15, v. 101.

dent le fleuve et qu'ils trouvent des occasions de vente (1). D'après le témoignage d'Athénée, à Naucratis on savait donner aux poteries une couverte qui les faisait ressembler à du verre (2). Etait-ce un art nouveau introduit par les étrangers, ou une industrie égyptienne, pratiquée dans les autres manufactures du pays et imitée dans cette ville; c'est ce qu'il n'a pas dit. Je pencherais pour cette dernière opinion, à cause des fragmens de poterie vernissée et des émaux qu'on trouve fréquemment dans les ruines de la haute Egypte, et surtout dans les tombeaux. Nous voyons, par un édit de Justinien, que de son temps on fabriquait en Egypte beaucoup de tuiles pour Constantinople, et que la ville d'Alexandrie était chargée de les expédier (3). Les constructions de l'Egypte étant couvertes en terrasses, cette fabrication ne tenait pas aux usages locaux. Mais la facilité d'employer l'argile avait fait adopter l'usage de bâtir en briques; on les employait, ou cuites au feu, ou simplement séchées au soleil: alors on y mêlait de la paille hâchée,

(1) Denon, Voy. Pl. 94 et note corresp.

(2) Ath. deipn. L. 11.

(3) Justin. Edict. 13, c. 15.



pour en augmenter la solidité (1). D'après ce qu'on connaît par les ruines anciennes, il n'y avait de construits en pierre que les seuls monumens religieux. Aucun autre édifice public ne pouvait exister dans un pays, où tout était dans les mains des prêtres : l'habitation même du roi, ainsi que les leurs, devaient faire partie des enceintes sacrées. Aussi les ruines gigantesques de Thèbes et des autres villes de la haute Egypte sont-elles entourées d'immenses amas de briques, la plupart simplement séchées au soleil, restes informes des autres habitations et des murs d'enceintes, dont quelques pans existent encore (2). Les moyens de défense mêmes étaient construits avec des briques pareilles : une grande partie des murs de San, ville frontière et l'une des clefs du pays, est encore debout ; je n'y ai pas même vu des briques cuites, tandis qu'au centre de la ville, des morceaux de granit brisés indiquent la place où se trouvait le temple.

Il faut aussi compter au nombre des industries, sinon particulières aux Egyptiens,

(1) Ex. c 5, v. 7.

(2) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 4, p. 3 et 18, ch. 9, p. 424.

du moins pratiquées par eux, la fabrication du verre; leurs ouvrages en ce genre entraient dans leur commerce avec l'Europe, comme dans celui avec l'Inde (1). Les Ethiopiens, dit-on, avaient poussé cet art si loin, qu'ils pouvaient fabriquer des vases de verre assez grands pour contenir des momies (2). Si le fait était vrai, les Egyptiens auraient reçu cet art de ce peuple antérieur à eux; mais l'existence de ces caisses de verre peut très-bien être révoquée en doute. Il aurait été difficile de les couler d'une seule pièce, et la fabrication des verres plans ne remonte pas à une antiquité aussi reculée. Même leur invention, faite en des temps postérieurs, peut très-bien ne pas appartenir à l'Egypte, puisque Philon, juif riche et influent d'Alexandrie, dans son narré curieux de l'audience qu'il a eue de Caligula, comme envoyé de sa nation, le peint, entr'autres divagations auxquelles il s'est livré, comme étant préoccupé des verres qu'il faisait poser aux croisées de son palais (3); et il a soin

(1) Per. erythr.

(2) Herod. L. 3, c. 24. Diod. Sic. L. 2, c. 15.

(3) Phil. de legat. ad fin.

d'ajouter que ces vitraux imitaient la transparence de la pierre spéculaire, remarque qu'il n'aurait pas faite, s'ils n'avaient pas été un objet nouveau pour lui, et ils ne l'auraient pas été, si leur fabrication avait été une branche d'industrie de l'Egypte, d'autant plus que c'était à Alexandrie même, et dans ses environs, que les principales verreries du pays étaient situées (1). Quel qu'ait été le lieu où on a découvert le procédé de fabrication des verres plans, le fait que je viens de citer, prouve que ce n'est pas en Egypte.

Pline dit que les Egyptiens avaient l'art de colorer le verre et d'imiter ainsi les pierres précieuses (2). Un autre auteur a parlé des vases murrhins factices fabriqués à Thèbes (3). Hérodote, avant lui, avait fait men-

(1) Flav. Vop. in Saturn. La fabrication des verres plans a continué long-temps encore à être très-limitée, puisque, au temps d'Aurélien, on citait comme une preuve du luxe de Firmus, les vitraux qu'il avait fait mettre à ses appartemens (Flav. Vop. in Firmo.).

(2) Pl. hist. nat. L. 36, c. 67.

(3) Arr. Per. erythr. M. Rozière a donné, dans le grand ouvrage de la Commission d'Egypte, un mémoire très-intéres-

tion de l'emploi de ces verres colorés pour orner le. crocodile sacré (2). Les ouvriers d'Alexandrie, où on en fabriquait beaucoup, ont dit à Strabon qu'ils avaient besoin, pour plusieurs couleurs, de substances que l'Egypte seule pouvait leur fournir (3). C'est une preuve que l'art était né dans le pays, car les industries importées d'ailleurs conservent, le plus souvent, l'habitude d'aller chercher les substances qu'elles emploient, dans les contrées où elles ont pris leur origine: l'union seule des sciences à l'exercice des arts, leur fournit les moyens de sortir de cette routine; mais cette carrière, que Mr. Chaptal a ouverte de notre temps, n'était pas même soupçonnée à l'époque dont nous nous occupons. Les conséquences que je viens de tirer de ce fait, rapporté par Strabon, sont confirmés par les découvertes faites dans les tombeaux de Thèbes, et ailleurs dans la

---

saut, où il a fixé l'opinion sur ce qu'étaient ces vases murrhins, au sujet desquels on a tant déraisonné; ayant examiné la question en minéralogiste habile, il a prouvé qu'ils ne pouvaient être que de spath fluor.

(1) Herod. L. 2, c. 69.

(2) Str. geogr. L. 16.



haute Egypte: on y a trouvé des verres colorés de différentes couleurs, dont quelques-uns étaient incrustés en or (1), ainsi que beaucoup d'émaux dont la fabrication a beaucoup d'analogie avec celle du verre: on les faisait servir, comme beaucoup de pierres dures, à la fabrication des scarabées couverts de hiéroglyphes, que plusieurs personnes ont cru être des talismans, et que M^r. Jomard regarde comme devant avoir été des sceaux, parce qu'on en a trouvé quelques uns enchassés à des bagues (2). Ils peuvent très-bien avoir servi aux membres de la caste des guerriers, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'un scarabée monté en bague était le signe extérieur de leur caste.

Les anciens ont dit que les Egyptiens connaissaient aussi les procédés pour tailler le verre et pour graver dessus (3). Les scarabées, dont je viens de parler, et qui portent des hiéroglyphes en intailles, confirment leur témoignage: d'ailleurs la manière dont ils ont

(1) Revue encycl. an 1819; T. 2, p. 346.
(2) Revue encycl. an 1819; T. 2, p. 348.
(3) Clem. Alex. pæd. L. 2, c. 3.

travaillé le granit et les autres pierres les plus dures est une preuve qu'ils le pouvaient.

Les déserts peu éloignés d'Alexandrie renfermaient les lacs si connus, où on recueillait le natron ou alcali, dont l'emploi est nécessaire pour la fabrication du verre. On livrait aussi des quantités considérables de cette substance au commerce: Pline fait observer que, depuis la conquête de l'Egypte, les Romains ont cessé de tirer la potasse des pays du nord, parce que le natron leur en a tenu lieu (1).

Le tissage des étoffes en laine a été un art secondaire chez les anciens Egyptiens, parce que l'usage de ces vêtemens était défendu dès qu'on approchait des temples, et que la caste sacerdotale se l'interdisait dans tous les temps (2). Ainsi les circonstances où le luxe des vêtemens aurait pu contribuer à la perfection de cet art, étaient précisément celles où ses produits étaient repoussés. Il en est résulté, qu'aucune tentative n'a été faite pour améliorer les laines du pays; an-

(1) Pl. hist. nat. L. 31, c. 46.

(2) Herod. L. 2, c. 81.



ciennement elles ont été grossières (1), elles le sont encore de nos jours. D'ailleurs le système des castes et le mode de propriété, qui existaient dans le pays, auraient été un obstacle insurmontable, puisque l'homme, qui, par un plus grand développement d'idées, aurait pu y contribuer, se serait trouvé séparé de caste de ceux qui auraient dû exécuter les changemens à la routine établie.

La domination des Ptolémées et les Grecs qu'ils ont fixés en Egypte, ont cependant introduit quelques manufactures d'étoffes; mais comme ils se sont principalement fixés à Alexandrie, ou dans les environs, c'est là aussi où celles qu'ils ont formées, ont été établies. Les anciens ont parlé de tapis de prix, qu'ils recevaient de cette ville (2); le Périple de la mer Erythrée nomme aussi différentes étoffes, fabriquées en Egypte, dont les commerçans faisaient des expéditions dans l'Inde (3). Puisque ces manufactures n'ont pas contribué à perfectionner les laines du pays, il faut prin-

(1) Pl. hist. nat. L. 8, c. 73.

(2) Plaut. Pseudol. Act. 1, Sc. 2. Mart. épigr. L. 4. Ameilh. comm. des Ptolém. p. 264.

(3) Per. erythr.

cipalement l'attribuer à la facilité, que les Grecs d'Egypte ont eue, d'en faire venir par mer de l'Asie, et des autres contrées où elles avaient une célébrité acquise. Ceci confirme ce que j'ai déjà fait observer, c'est combien les industries importées d'un pays dans un autre, y conservent long-temps l'habitude de faire venir les matières premières qu'elles emploient, du lieu d'où elles sont originaires.

Tels sont les produits divers que l'Egypte tirait de son sol, ou de son industrie, pour les livrer au commerce. Pour en apprécier l'influence sur la richesse publique, il faudrait connaître en quelle quantité chacun d'eux entrait dans l'exportation; mais nous n'avons aucune donnée qui puisse servir de base à une évaluation même approximative.

Aux bénéfices quelconques de ce commerce, doivent être ajoutés ceux que procurait le transit des marchandises de l'Inde, de l'Arabie, et des contrées méridionales de l'Afrique. Interrompu par la clôture de l'Egypte, un peu ranimé par les rois de la caste des guerriers, il n'a eu son entier essor que sous la dynastie des Ptolémées. Les premiers de cette race ont voulu faire de l'Egypte un centre de commerce, et leurs efforts ont été secondés

par le gout toujours croissant des Européens pour ces productions lointaines (1). La mer Rouge se couvrit d'une marine qui étendait ses navigations jusqu'aux marchés de l'Arabie et de l'Inde, et comme l'expérience a prouvé que plus on s'avance vers le nord, dans cette mer, plus elle devient périlleuse, les navigateurs ont davantage fréquenté les ports ouverts, plus au midi, sur la partie des côtes qui correspondait à la haute Egypte (2): des caravanes transportaient les marchandises depuis là jusqu'au Nil, où s'ouvrait une seconde navigation, aussi sûre que commode. Pline nous a conservé une espèce d'itinéraire de la route qu'elles suivaient (3), et des observations modernes en ont prouvé l'exactitude (4). Ainsi, sous les premiers Ptolémées, les négocians ont étendu jusqu'à l'Inde leurs opérations de commerce, et ont acheté de cette

(1) Str. geogr. L. 17. Pl. hist. nat. L. 9 et passim.

(2) Str. geogr. L. 17. On peut consulter à ce sujet un très-bon mémoire de M. Rozière, où il fixe, d'après la connaissance des lieux, la position de ces ports (Descr. de l'Eg. Ant. mém. T. 1, p. 230 et suiv.). La découverte, que M. Caillaud a faite depuis, des ruines de Bérénice, a servi de preuve à ses conjectures, sauf à celle qui plaçait Bérénice au vieux Cosseir.

(3) Pl. hist. nat. L. 26, c. 6.

(4) Revue encycl. au 1819. T. 1, p. 347.

manière à leur source les mêmes marchandises, qu'ils ne pouvaient se procurer que de seconde main dans les marchés de l'Arabie (1). Ce même commerce a continué pendant toute la durée de leur dynastie; mais son activité s'est ralentie, parce que le désordre de l'administration, et les crises politiques qui se reproduisaient sans cesse, ont dû nuire à sa sécurité (2). L'invasion des Romains lui a rendu une nouvelle vie, non point comme une conséquence de leur système d'administration, puisque, au contraire, il a frappé de mort l'industrie de tous les pays où ils ont étendu leur domination; mais c'est à cause de leur engouement pour les produits de l'Inde: un débit certain et des prix élevés suffisaient pour encourager les commerçans à faire des spéculations aussi sûres que productives.

Pline prétend que jusqu'à la domination des Romains, les navigateurs se sont bornés à longer les côtes de l'Arabie, jusqu'à l'entrée du golphe persique, et qu'enfin un nommé Harpalus, marin plus hardi et plus ob-

(1) Str. geogr. L. 15 et 17. Pl. hist. nat. L. 6, c. 26.
(2) Str. geogr. L. 2 et 17.



servateur, s'est servi des moussons pour se hazarder sur la pleine mer, et que depuis lors c'est la seule route qui a été suivie (1). L'auteur du Périple a dit la même chose, et en sa qualité de voyageur pratique de ces parages, il a mieux fait sentir les avantages de cette innovation (2). Mais cette anecdote est-elle vraisemblable? Peut-on croire que les anciens Ethiopiens et les Indiens, qui ont eu des relations entr'eux pendant tant de siècles, n'ont pas aperçu l'usage qu'ils pouvaient faire des moussons, tandis que les Européens, lorsqu'ils ont commencé à fréquenter ces mers, depuis la découverte du passage du Cap de Bonne-Espérance, en ont trouvé la connaissance établie dans toute l'Inde de temps immémorial? Il me paraît plus vraisemblable que cet Harpalus a été le premier Grec ou Romain qui a osé imiter les marins de l'Inde, qui fréquentaient les marchés de l'Arabie, et que, sous ce point de vue, il n'a été inventeur que relativement à ses compatriotes. Ce n'est qu'une conjecture que je propose, mais elle me paraît fondée. La

(1) Pl. hist. nat. L. 6, c. 26.

(2) Per. erythr.

La nomenclature de tous les objets dont se composait ce commerce, en transit par l'Egypte, serait difficile à former. Alors l'encens de l'Arabie, les aromates de l'Inde, ses gemmes, ses perles, les soies, quelques toiles de coton, diverses drogues et quelques substances colorantes en formaient les objets principaux. L'Egypte fournissait, en échange, des produits de son pays, et quelques autres qu'elle recevait des marchés de l'Europe; mais le solde se formait d'une somme considérable en numéraire (1). Ce commerce était ruineux pour l'empire romain, dont il absorbait les métaux précieux (2); mais tous les anciens s'accordent à dire qu'il était infiniment lucratif pour l'Egypte, parce que, outre les bénéfices qu'elle faisait sur le transit, elle avait aussi l'avantage de payer une partie de ces marchandises au moyen de ses denrées et de quelques produits de ses manufactures (3). Ce sont ces bénéfices qui ont empêché qu'elle ne fut épuisée par l'écoulement, vers Rome et ensuite vers Constantinople, des blés que

(1) Per. Erythr. Pl. hist. nat. L. 12, c. 18 et 23.

(2) Il en sera particulièrement traité dans le livre qui lui sera consacré.

(3) Str. geogr. L. 17. Per. Erytr.

produisait l'impôt direct, payé en nature; car si ce commerce n'avait pas versé, dans son sein, la valeur de ces denrées, elle aurait constamment fourni, sans rien recevoir en compensation, et aurait eu le même sort que la Sicile.

Le commerce de la Phénicie avait déjà déchu, par une combinaison de causes dont j'ai parlé en traitant de ce peuple (1), lorsque Alexandre y a porté le dernier coup par la destruction de Tyr et la création d'Alexandrie (2). Il est vrai que Tyr a été rebâtie ensuite; mais elle n'a plus repris son ancienne splendeur : Alexandrie avait des avantages locaux qui lui ont fait accorder la préférence.

Les marchandises de l'Inde, de l'Arabie et de l'Afrique orientale, ne pouvaient arriver en Phénicie qu'en remontant la mer Rouge, jusqu'à son extrémité, qui a toujours été considérée comme la plus périlleuse, ou au moyen de caravanes, dont le long trajet augmentait les frais et, par conséquent, le prix des objets qu'elles transportaient. Alexandrie, au contraire, recevait les mêmes marchandises

(1) Econ. des Perses et des Phén. p. 345.

(2) Str. geogr. L. 17.

par le Nil (1). Les navigateurs de la mer Rouge, en les déposant dans les ports du sud de l'Egypte, évitaient les dangers de sa partie septentrionale, et la distance de ces ports au Nil était peu considérable. On a voulu faire honneur de ces combinaisons à Alexandre; mais étaient-elles possibles de la part d'un homme assez ignorant en géographie, pour se croire sur les bords du Nil, lorsqu'il s'est trouvé sur ceux de l'Acésines, l'un des affluens de l'Indus? J'ai déjà fait connaître plus haut les véritables motifs qu'il a eu en fondant Alexandrie.

A mesure que cette ville a étendu son commerce, d'autres ramifications se sont ouvertes pour unir leurs spéculations aux siennes. Palmyre qui, jusqu'alors, avait formé un intermédiaire entre la Phénicie et les régions de l'Orient, ouvrit des relations avec elle. On sait qu'au temps de Zénobie elles étaient très-actives, puisque Firmus, ce négociant d'Alexandrie, qui a eu la velléité de se faire empereur, en avait avec cette reine, qui, peut-être, n'a pas été totalement étrangère à ses rêves d'ambition (2).

(1) Str. geogr. L. 16 ad fin.
(2) Flav. Vop. in Firmo.

D'autres directions du commerce ouvraient des relations avec l'Afrique orientale, et même avec l'intérieur de ce continent. Agatharchides parle d'un lieu nommé Philaka et Schedia, où existait un bureau de douanes; mais il ne dit pas où ce bureau était situé (1). Il paraît difficile que le gouvernement eut désigné un seul point d'arrivée à ces caravanes, tandis que des puits, creusés de distance en distance, prouvent l'existence d'autres routes, qui aboutissaient sur différens points de l'Egypte et dans différentes directions. Strabon confirme cette conjecture, puisqu'il dit que ce commerce occupait plusieurs marchés de la haute Egypte, qu'il ne nomme pas (2); mais Coptos paraît en avoir été le principal entrepôt (3). L'yvoire, l'ébène, quelques esclaves, des drogueries, de la gomme et des plumes d'autruche, dont les Grecs ornaient leurs casques, formaient les principales branches de ce commerce (4). L'yvoire surtout

(1) Phot. Myriob. cod. 250, p. 1339. M. Jomard pense qu'il devait être à Deyr abou Saraban, sur le Bahr Jousef (Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 2, ch. 14, p. 16).

(2) Str. geogr. L. 17.

(3) Pl. hist. nat. L. 5, c. 11. Ptol. geogr. L. 4, c. 5. Sol. polyh. c. 57.

(4) Paus. in El. c. 12. Herod. L. 3, c. 97. Theoph. hist.

était d'un très-grand usage; tous les meubles, les lits mêmes, en étaient incrustés (1): usage qui s'est conservé dans le Levant. Ce genre de luxe a fini par paraître trop vulgaire; Clément d'Alexandrie, dans ses déclamations sur les mœurs de son siècle, se fâche contre des femmes qui portaient leurs dépenses jusqu'à les faire broder en perles (2); s'il n'a pas réussi à les ramener à des habitudes plus simples, il nous a du moins fait connaître jusqu'où ce genre de luxe était porté.

Les facilités qu'offrait la mer Rouge pour les communications avec les côtes orientales de l'Afrique, diminuaient la nécessité d'employer la voie plus dispendieuse des caravanes. Un des ports, que les vaisseaux égyptiens fréquentaient le plus, était Adulis, qui paraît être le même où Masuah est situé maintenant. On y portait, dit l'auteur du Périple, des étoffes de diverses qualités, des toiles, des verreries, quelques denrées telles que du vin et de l'huile, des ouvrages en fer

---

plaut. L. 4, c. 5. Aristoph. Acharn. Act. 2. Sc. 6. Act. 4. Sc. 3. Il ne paraît pas que les femmes en fissent usage pour leur parure.

(1) Clem. Alex. pæd. L. 2, c. 3,

(2) Clem. Alex. pæd. L. 2, c. 12.

et en cuivre, des armes et quelques produits de l'Inde: on y chargeait en échange de l'yvoire, des cornes de rhinoceros, un peu d'écailles de tortue, de la myrrhe et quelques drogueries (1). Le commerce qu'on faisait avec les autres marchés plus méridionaux de ces côtes, portait sur des marchandises de même nature (2), et il est à remarquer que l'auteur du Périple ne fait aucune mention de l'or. Il faut en conclure, qu'à cette époque là, il avait pris une direction différente; car depuis les temps les plus anciens, c'est de l'intérieur de l'Afrique que les peuples de l'Europe et de l'Asie occidentale ont reçu la plus grande partie de celui qu'ils ont employé. Ces mêmes ports, dont je viens de parler, étaient l'Ophir où les Juifs ont été en chercher; sans doute que d'autres voies plus sûres, ou plus directes, se sont ouvertes depuis, et vraisemblablement ce sont les caravanes, dirigées sur l'Egypte, qui en étaient chargées.

Il aurait été intéressant de connaître la législation des plus anciens Egyptiens, relative au commerce: leur code a dû être juste, puis-

(1) Per. erythr.

(2) Per. erythr.

que cette industrie y a prospéré. Ensuite le commerce extérieur ayant été paralysé par la théocratie, lorsqu'elle a fermé l'accès de l'Egypte aux étrangers, ces mêmes lois ont cessé d'avoir la même importance, puisqu'elles ne pouvaient plus avoir leur application qu'au simple trafic intérieur. Les anciens ne nous fournissent point de renseignemens à cet égard; aucun d'eux, ou du moins de ceux dont les écrits nous restent, n'a envisagé le commerce sous le point de vue de ses rapports avec la prospérité publique; aussi se sont-ils bornés, à l'égard de l'Egypte, à rapporter quelques particularités d'usages, et des réglemens autant applicables aux transactions en général, qu'au commerce en particulier. Ainsi Hérodote a fait observer, qu'en Egypte c'étaient les femmes qui s'occupaient du commerce (1), parce que, sans doute, il en aura vu qui étaient occupées aux revenderies de détail; mais on ne peut pas en conclure qu'elles étaient aussi chargées des opérations du grand commerce. A son style près, Hérodote rappelle trop souvent un provincial, venant pour la première fois dans une grande ville, ouvrant les yeux

(1) Herod. L. 2, c. 35.

et les oreilles, interrogeant à tort et à travers, et retournant ensuite dans son village y raconter ce qu'il a vu et entendu; il n'y a souvent pas plus de critique chez l'un que chez l'autre. Diodore, de son côté, nous a conservé quelques lois, dont il fait honneur à Bocchoris, l'un des derniers rois du temps de la théocratie; mais, comme je l'ai déjà fait observer, elles peuvent très-bien concerner les transactions en général. Ainsi l'une d'elles statuait des peines contre ceux qui altéraient les monnaies et qui se servaient de faux poids: une autre établissait que la dénégation, avec serment, suffisait pour annuller la réclamation d'une dette; une troisième défendait de doubler une dette par la cumulation des intérêts; une quatrième défendait la prise de corps et restreignait les droits des créanciers aux biens seuls du débiteur (1). Cette dernière loi aura été abrogée au temps des Ptolémées, puisque, s'il faut en croire Varron, l'Egypte, vers la fin de cette dynastie, renfermait une quantité d'*obærati*, c'est-à-dire d'individus qui avaient engagé leur liberté pour l'acquittement de leurs dettes (2).

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 79.
(2) Varr. Econ. L. 1, c. 17.

Il a existé une autre loi, que les auteurs ont présentée sous des faces un peu différentes, quoique d'accord sur le fait principal. Hérodote prétend que personne ne pouvait faire un emprunt, sans donner en gage la momie de son père, et la sienne restait aussi dans les mains de son créancier, jusqu'à l'entier paiement de la dette, s'il n'avait pas été effectué avant sa mort (1). Diodore, sans parler de cette obligation de livrer la momie de son père, dit seulement que celle du débiteur ne recevait les honneurs de la sépulture, qu'après l'extinction de ses dettes (2); cette seconde version me paraît la plus vraisemblable. Mais il devait en être de cette institution, comme de toutes celles où on veut substituer l'influence des terreurs religieuses et des préjugés, à la force plus salutaire des lois : l'homme honnète et timide les respecte, mais l'homme corrompu les brave, tandis que les lois, auxquelles le premier se serait également soumis, auraient contraint le second à l'obéissance.

(1) Herod. L. 2, c. 136.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 79.



CHAPITRE VII.

De l'agriculture.

Pour bien saisir ce que j'ai à dire sur l'agriculture, il faut avoir une idée précise du physique du pays, parce que nulle part il n'influe autant sur les procédés qu'elle doit employer. C'est ce qui m'oblige à reproduire plusieurs détails, où je suis déjà entré dans les chapitres relatifs à l'organisation des propriétés et à l'assiette des finances: ce seront des répétitions, je le sais, mais il m'a paru impossible de les éviter.

L'Egypte est une longue vallée, au milieu d'immenses déserts; son sol paraît formé par des attérissemens successifs; l'opinion même des anciens était que la mer s'est une fois étendue jusqu'à son extrémité supérieure, et que ce sont les attérissemens qui en ont reculé progressivement les bords jusqu'à ses limites actuelles (1). Aux époques où ce golfe immense se prolongeait parallélement à la

(1) Herod. L. 2, c. 5 et 11. Plut. in Isid.

mer Rouge, les déserts intermédiaires et environnans devaient être moins arides, puisque une plus grande masse d'eau devait produire davantage d'évaporations. L'existence de cette époque est à peu près démontrée par la quantité de bois pétrifiés, qu'on observe dans plusieurs bas-fonds de ces mêmes déserts, tels que le Bahr bila moe ou fleuve sans eau, une partie de la vallée de l'Egarement, celle des lacs de Natron, celle au nord de Suez qui communique avec l'Ouadi Tomlat, etc. Des troncs entiers, convertis en silex (1), et des fragmens plus ou moins considérables, qui ont subi la même transformation, sont non-seulement épars, mais quelquefois même amoncelés; plusieurs ont un tel degré de conservation qu'on distingue l'espèce d'arbre auxquels ils ont appartenu: j'y ai reconnu le dattier, l'acacia et le sycomore, qui, ayant besoin d'une certaine quantité d'humidité pour végéter, attestent, par leur présence, l'état différent de ces lieux, à une époque oubliée.

---

(1) Hornemann en a trouvé d'un diamètre énorme, dans les déserts à l'ouest de l'Egypte (Horn. Voy. à l'int. de l'Afr. p. 70).



Cet état, qui a précédé de bien des siècles les temps historiques, a cessé progressivement, à mesure que les attérissemens, en faisant reculer la mer, ont diminué la masse des eaux, et l'Egypte a pris insensiblement sa forme actuelle. Le terrain, une fois élevé au point d'être supérieur au niveau des basses eaux est resté long-temps au-dessous des plus faibles inondations; mais comme chaque année le limon, que le Nil dépose, ajoute quelque chose au sol, il en résulte un exhaussement qui, quelque faible qu'on le suppose, a dû devenir sensible, après la succession des siècles. Dès que le Nil a franchi les cataractes de Syenne, la vallée s'ouvre à l'épanchement de ses eaux, et elles s'y étendent sans obstacles. Leur mouvement, plus ralenti, permet le dépôt des terres que son cours, plus rapide, avait entraînées jusques là, et ce dépôt, par un effet naturel, n'a pas pu être égal sur tous les points; il a dû être plus abondant là où l'épanchement des eaux a commencé, et progressivement moindre, à mesure qu'elles se sont étendues plus loin. De cette manière, la haute Egypte en a dû recevoir une plus forte portion que la basse, et les bords du fleuve plus que les terres qui

en sont éloignées; ces positions, par conséquent, ont dû s'exhausser davantage que les autres ; c'est un fait attesté par tous les voyageurs, et qui est expliqué naturellement par ce qui précède (1). Dans toute la haute Egypte, les canaux d'irrigations, destinés à porter l'eau vers l'intérieur des terres, sont encaissés, à leur origine, de quinze et vingt pieds, et leur profondeur diminue progressivement, de manière que, vers leur extrémité, ils ne sont plus que de trois ou quatre pieds au-dessous du niveau du sol, malgré la pente qu'on a dû leur donner, pour faciliter le cours des eaux. On observe la même différence dans les réparations qu'on est obligé d'y faire. Ils sont obstrués à leur origine par des dépôts considérables, qu'il faut enlever fréquemment, et dont l'épaisseur diminue à mesure que la longueur du canal se prolonge. On peut en conclure que l'eau de l'inondation, plus fertilisante sur les bords du fleuve, le devient moins, à mesure qu'elle s'en éloigne pour s'approcher des déserts, et

(1) Ce fait a été confirmé par les sondes et nivellemens qui ont été exécutés par les membres de la Commission d'Egypte (Descr. de l'Eg. Hist. nat. mém. T. 2, p. 261, et 439.

c'est, en effet, ce que l'observation confirme.

L'élévation des eaux, pendant l'inondation, ne doit pas être la même dans toute l'Egypte, pour atteindre le niveau des terres. Dans la haute, elle doit être de trente à trente-cinq pieds, puisque le fleuve, avant sa crue, est encaissé à cette profondeur; près du Caire, vingt ou vingt-cinq pieds suffisent, et depuis là, elle diminue progressivement jusques vers les embouchures du fleuve, où les terres ont très-peu d'élévation au-dessus de son niveau. Dès-lors, pour pouvoir comparer ce qui existe, avec ce que les anciens ont dit de la crue du Nil, et du degré d'élévation de ses eaux, nécessaire pour assurer la fertilité du pays, il faut en faire l'application aux mêmes lieux dont ils ont parlé.

Plutarque donne à l'élévation des eaux vingt-huit coudées vers l'île d'Eléphantine, quatorze vers Memphis, et six seulement vers Mendès et Choin dans le Delta (1): mais ces hauteurs ne sont pas celles observées de son temps; il en parle comme d'une tradition conservée dans les initiations d'Isis; dès lors elles ne fournissent aucune donnée positive

(1) Plut. in Is.

sur l'exhaussement progressif des terres, puisque l'époque où elles ont été observées est incertaine.

Hérodote dit qu'au temps où il fait régner le roi Mœris, une crue de huit coudées suffisait pour couvrir le sol aux environs de Memphis. Neuf siècles, a-t-il ajouté, se sont écoulés depuis la mort de ce roi, jusqu'à l'époque de son voyage en Egypte, où il fallait seize coudées pour que l'eau put s'épancher, ou du moins plus de quinze. Il a conclu de ce rapprochement, que le sol de l'Egypte s'élève chaque année (1). Le fait de cet exhaussement est positif, mais l'évaluation qu'il en a donnée, est évidemment fausse; car si le terrain s'était exhaussé de huit coudées en neuf siècles, c'est-à-dire de presque une coudée par siècle, il se serait élevé, depuis le voyage de cet auteur, de plus de dix-huit coudées, ce qui n'est pas, puisque des observations, faites sur l'enterrement d'une inscription qui date du temps d'Hadrien, prouvent que depuis lors le sol ne s'est élevé que d'un peu plus d'un mètre (2). D'un autre

(1) Herod. L. 2, c. 13.

(2) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch. 9, p. 86.



côté, les recherches de M^r. Girard sur le nilomètre d'Eléphantine, donnent un exhaussement de deux-cent-onze centimètres depuis le règne de Septime Sevère, ou cent-trente-deux millimètres par siècle, quantité plus faible que celle de l'évaluation précédente. Les mêmes calculs, appliqués au nilomètre de Raoudah, lui ont donné cent-vingt millimètres (1). On sent que de pareilles évaluations ne peuvent être qu'approximatives, puisque le fond du lit du fleuve, sur lequel le mouvement de l'eau exerce une action continue, a dû moins s'élever que la plaine, où l'eau, en s'extravasant, dépose son limon d'une manière inégale, et en couches plus épaisses sur certains points, que sur d'autres.

Pline, lorsqu'il parle du nilomètre de Memphis, dit qu'à douze coudées la famine se fait sentir, à treize les récoltes sont mauvaises, à quatorze meilleures, mais médiocres; à quinze on est sûr d'une bonne récolte, à seize on est certain de l'abondance, et au-dessus, l'inondation devient plus nuisible

(1) Descr. de l'Eg. Ant. mém. T. 1, p. 11. Hist. nat. mém. T. 2, p. 382 et suiv.

sible qu'utile; la plus forte, dont il a eu connaissance, est arrivée sous le règne de Claude, où le Nil est monté à dix-huit coudées (1).

Ammien Marcellin, plus moderne que Pline, parle de seize coudées comme étant le niveau nécessaire pour une bonne inondation (2); mais il paraît l'avoir dit d'après ses lectures et non d'après ses propres observations, ainsi il ne fournit aucun point de comparaison.

En nous arrêtant aux renseignemens plus positifs, que fournissent Hérodote et Pline, nous trouvons qu'au temps du premier il fallait seize coudées aux environs de Memphis, tandis qu'il en faut maintenant dix-sept; ainsi le terrain se serait exhaussé d'environ une coudée, dans cette portion du pays, la même où se trouve le Caire (3): ce qui rend pré-

(1) Pl. hist. nat. L. 5, c. 10; L. 18, c. 47.

(2) Amm. Marc. L. 22, c. 15.

(3) Il faut, pour rendre l'assertion d'Hérodote exacte, concevoir qu'il a calculé les coudées depuis le fond du fleuve, et non comme on le fait communément depuis le niveau des basses eaux; car pendant le séjour des Français, on s'est assuré qu'une crue d'un peu moins de quatorze coudées, atteignait le niveau du sol (Mem. sur l'Eg. T. 2, p. 279). Les eaux ayant environ trois coudées pendant les basses eaux; si on

sumable un exhaussement presque double pour la haute Egypte, où les eaux déposent une quantité plus considérable de limon. Ce calcul hypothétique se trouve confirmé par les observations des membres de la Commission d'Egypte dont je viens de parler. On pourrait presque calculer, d'après ces données, dans quel nombre de siècles l'Egypte, trop exhaussée pour recevoir les bienfaits de l'inondation, cessera d'être au nombre des pays fertiles, et verra sa population diminuer avec les moyens de nourrir ses habitans.

Ces détails, où je viens d'entrer, font déjà pressentir une partie des changemens que l'Egypte a dû éprouver relativement à son agriculture. Lorsque toutes ses terres étaient au-dessous du niveau des inondations ordinaires, on ne pouvait y exécuter que les seules cultures des plantes annuelles, dont l'entière végétation pouvait s'accomplir dans l'intervalle d'une inondation à l'autre. Mais, du moment où quelques-unes des terres se sont trouvées supérieures à ce niveau, on a pu y pratiquer la culture des plantes vivaces, en

ajoute cette somme aux quatorze coudées on a les dix-sept, dont j'ai conclu l'élévation d'une coudée pour le sol de l'Egypte sur ce point-là.

leur procurant, par des moyens mécaniques, les arrosemens nécessaires à leur végétation. Ce sont les bords du fleuve, que des dépôts plus abondans de limon ont amené les premiers à cet état, et ce sont eux aussi où ces cultures ont été principalement établies et le sont encore. Ainsi l'agriculture de l'Egypte, qui, dans l'origine, a été uniforme, pour toute l'étendue du pays, s'est ensuite divisée en deux branches distinctes : l'une appliquée à toutes les terres qui recevaient l'inondation, et l'autre réservée pour celles qui ne pouvaient être arrosées que par des moyens artificiels. Comme ces deux espèces de cultures n'ont aucun rapport entr'elles, il en sera traité séparément, après avoir encore jeté un coup d'œil sur l'ensemble du système d'irrigation.

Des grands canaux, ouverts sur différens points le long du fleuve, dirigent les eaux sur toute la surface du pays, et donnent naissance à des embranchemens plus secondaires, qui aboutissent à des vastes bassins successifs, entourés d'une enceinte de digues; celles-ci retiennent les eaux un temps déterminé, avant de les livrer aux bassins qui sont plus éloignés, qui les transmettent ensuite à d'autres,

et de là l'excédent s'écoule ; ou vers des bas-fonds du désert, ou par des canaux de déversement, vers quelques points inférieurs du fleuve. Elles sont d'abord troubles et chargées de limon, puis elles se purifient successivement, pendant leur séjour dans les bassins, et finissent par être presque limpides ; ce sont leurs dépôts, joints à leur action immédiate sur le sol, qui procurent au pays sa fertilité. Un pareil ensemble dans les moyens d'irrigation n'a pu être exécuté et conservé que par le gouvernement, et l'organisation administrative avait été vraisemblablement calculée pour en assurer la conservation; car, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le roi, les prêtres et les guerriers, qui possédaient en commun toute la surface du pays, avaient un égal intérêt à la juste répartition des eaux. Ce sont vraisemblablement les institutions établies alors pour en régler la jouissance progressive, de manière que, même dans les inondations imparfaites, la plus grande étendue possible du sol en reçut le bienfait, qui ont été conservées depuis et servent encore de règle actuellement. Mais, du moment où la balance primitive des intérêts a cessé de veiller en commun à

leur exécution, le gouvernement a dû y substituer la surveillance des lois, qui a pu suffire toutes les fois que le gouvernement a été assez ferme pour imposer à l'intérêt personnel, et le contraindre à se renfermer dans la jouissance de la portion des eaux que les circonstances permettaient de lui accorder. Mais, toutes les fois que le gouvernement a été faible ou corrompu, des infractions ont été commises, et comme elles n'ont pas pu l'être sans produire des grands maux, elles ont attiré son attention. Il a voulu les empêcher, par la sévérité des peines, et en a progressivement augmenté l'atrocité, sans arrêter le mal, parce que leur atrocité même en empêchait l'application (1). Ces fréquentes ruptures de digues n'ont pas détruit le système, parce que le mal était ensuite réparé, et que les auteurs mêmes des délits n'avaient pas intérêt à ce qu'elles fussent détruites entièrement, puisqu'elles pouvaient leur être utiles en d'autres circonstances: c'est uniquement lors des inondations imparfaites que la crainte de ne pas avoir assez d'eau les portait à en priver des voisins moins puis-

(1) Dig. L. 47. Tit. 11, § 10. Cod. Justin. L. 9, Tit. 38.



sans qu'eux, en rompant les digues, avant qu'ils eussent eu le temps d'en jouir. Cette circonstance explique comment l'antique système de répartition des eaux a été conservé jusqu'à nos jours, malgré les détestables gouvernemens auxquels l'Egypte a été livrée depuis tant de siècles. Déjà au temps des derniers Ptolémées, leur mauvaise administration avait tellement négligé les canaux, qu'un des premiers soins d'Auguste a été de faire nétoyer par ses troupes ceux qu'une longue incurie avait laissé combler (1). Comme cet empereur ne s'est pas beaucoup écarté d'Alexandrie, c'est dans les environs de cette capitale qu'un tel désordre existait; il peut donner une idée de l'état où se trouvaient les provinces plus écartées, à moins peut-être que leur éloignement de ce foyer de corruption centrale n'y eût conservé plus de ressort aux institutions anciennes. Cette même incurie a porté depuis de nombreuses atteintes à l'ancien système d'irrigation; on voit plusieurs traces de travaux antérieurs, qui y ont servi, dont de faibles portions seulement continuent à être utiles; c'est sur-

(1) Suet. in Aug. c. 18. Aur. Vict. Epit. § 1.

tout à l'entrée du Fayoum qu'ils sont remarquables. Les anciens ont dit qu'un lac creusé par le roi Mœris, et dont il portait le nom, était en communication avec le Nil, par un canal de quatre-vingt stades de long sur trois-cent pieds de large (1): l'exagération est évidente; car une si grande dimension aurait été inutile. Strabon, dans une description plus vraie, a réduit les choses à leur véritable état (2). D'après l'observation des lieux, que j'ai eu plusieurs fois occasions de visiter, je crois que ce lac n'était pas autre chose que le bas-fond de Grarak, situé au midi du Fayoum, où, en effet, une partie de l'excédent des eaux de l'inondation vient aboutir, mais qui paraît être plutôt un bassin naturel qu'un ouvrage de l'art (3). Les

(1) Diod. de Sic. L. 1, c. 52.

(2) Str. geogr. L. 17.

(3) Diverses opinions ont été publiées sur la position du lac Mœris; je ne m'arrêterai qu'à celles proposées par des membres de la Commission d'Egypte, parce qu'elles seules reposent sur la connaissance des lieux. Mr. Jomard a pensé que le lac actuel du Fayoum, où les eaux de l'inondation viennent aboutir, en est un reste. M. Martin a étendu cette idée, et a pensé que tout le Fayoum a formé le bassin de ce lac. Comme le lac du Fayoum en occupe la partie la plus basse, je ne vois pas comment on pourrait expliquer, par son moyen, l'alterna-

canaux Jousef et Bathoun, après s'être réunis, déversent leurs eaux, partie dans ce bas-fond et partie dans le Fayoum, et vers l'entrée de la double gorge qui y conduit, s'ouvre un autre canal, le Bahr assoued, qui reçoit une portion des eaux, et les ramène au Nil, en longeant le désert. C'est au moyen de cette double décharge, ouverte aux canaux supérieurs, qu'on retrouve cette périodicité d'entrée des eaux dans le lac Mœris, pendant l'inondation, et de sortie, après cette époque, telle que l'a dépeinte Hérodote (1): Mais les barrages, qui facilitaient le mécanisme des eaux, étant presque tous détruits, ce moyen de fournir aux arrosemens artificiels est à

tive, attribuée au lac Mœris, de recevoir les eaux du Nil, et de les rendre ensuite. C'est ce qui m'a fait adopter l'opinion que c'est dans le bassin de Grarak, plus élevé que celui du Fayoum, où cet ancien lac a existé. Ainsi l'opinion que je préfère se rapproche, dans son principe, de celle des deux membres de la Commission d'Egypte que je viens de nommer, puisque nous admettons, les uns et les autres, que le lac Mœris était un bassin naturel, utilisé par les hommes; nous différons seulement en cela que, des deux bassins limitrophes, je préfère celui dont le lit est le plus élevé, parce qu'il me paraît mieux répondre au but d'utilité qu'avait le lac Mœris, de restituer les eaux qu'il avait reçues, lorsque celles de l'inondation avaient baissé.

(1) Herod. L. 2, c. 149.

peu près nul maintenant; le Fayoum seul en jouit encore un peu (1).

Il est encore une autre conséquence à remarquer, du système d'irrigation de l'Egypte et de l'exhaussement du sol qui le rend plus ou moins possible. Beaucoup de plantes vivaces craignent le voisinage continuel des eaux, mais ont besoin pour végéter d'irrigations successives. Les terres trop élevées pour être atteintes par les inondations, mais qui sont situées dans le voisinage du fleuve et des grands canaux, où l'eau se conserve toute l'année, leur conviennent; et quel que soit l'exhaussement qu'atteindra, avec le cours des siècles, le sol de l'Egypte, ces cultures y seront toujours pratiquables, sur les points pareils à ceux où on les exécute actuellement.

D'autres plantes vivaces ont besoin d'une humidité constante, que les moyens artificiels d'irrigation, usités dans la haute Egypte, rendraient trop dispendieux, à cause de la grande élévation du sol au-dessus du niveau des basses-eaux. La basse Egypte, moins élevée au-dessus

(2) Mém. sur l'Eg. T. 3, p. 331 et suiv.

du fleuve, leur convient mieux; mais dans les temps primitifs, toute l'étendue de la vallée se trouvait dans le même cas, et leur culture se sera restreinte progressivement.

Il sera traité ensuite, avec plus de détails, des unes et des autres; mai j'ai cru nécessaire de présenter ce fait sous un point de vue général, comme lié aux changemens progressifs qu'a éprouvé le pays. Ainsi, tandis que les premiers Egyptiens ont tiré principalement leurs moyens de subsistance des plantes aquatiques, fait dont les anciens ont conservé la tradition (1); leurs descendans, à des époques moins reculées, ont tiré les leurs des plantes dont la culture annuelle a pu se lier aux intervalles des inondations, et leurs descendans ensuite y ont ajouté celle de quelques plantes vivaces, sur les points où l'élévation du sol l'a permis. Une observation, que j'ai faite, et que d'autres ont faite aussi (2), est que les peintures anciennes, qu'on voit sur plusieurs points de la haute Egypte, où sont représentées différentes scènes de l'agriculture et de la vie civile, ne

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 10 et 43.
(2) Mém. sur l'Egypte. T. 3, p. 145.

contiennent rien de relatif aux cultures où les arrosemens artificiels sont nécessaires. On ne doit pas en conclure qu'à l'époque où ces peintures ont été faites, on ne les avait pas encore iutroduites; il est plus vraisemblable qu'étant exécutées sur des monumens religieux, elles étaient destinées à rappeler des époques plus anciennes, et, par conséquent, des scènes de cette portion de l'agriculture qui était réputée la plus antique. Ce n'est qu'une simple conjecture, mais elle me paraît fondée.

Cultures qui exigent une humidité constante.

Quoique les moins importantes pour l'Egypte actuelle, j'ai cru devoir leur donner le premier rang, parce qu'elles ont dû être les premières adoptées, lorsque le pays est sorti du sein des eaux (1). Elles ont dû ensuite se circonscrire à mesure que l'exhaussement du sol s'est opéré; aussi nous voyons, par le témoignage des anciens, qu'elles avaient plus d'extension à l'époque où ils ont écrit que de nos jours; ce qui est une conséquence natu-

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 10.



relle de cet exhaussement progressif. L'excessive différence dans le niveau des eaux, à fini par s'opposer à la culture de ces plantes, dans la plus grande partie de l'Egypte, et elle s'est insensiblement concentrée dans les terres basses, voisines de l'embouchure du fleuve, et il est vraisemblable qu'alors on a dû renoncer à quelques-unes d'elles, parce que le climat de cette partie de l'Egypte ne se trouvait plus assez chaud, pour ces plantes; de ce nombre aura été l'Enseté, si réellement il a existé en Egypte. Nous allons jeter un coup d'œil sur celles qui existaient au temps dont les écrits des anciens nous ont donné connaissance.

Le papyrus est dans leur nombre; il était anciennement l'objet d'une culture étendue et se reproduisait aussi spontanément. Outre son usage principal pour la fabrication du papier, où on employait ses membranes (1), il fournissait des filamens qui servaient pour des tissages grossiers et pour la corderie (2);

(1) Pl. hist. nat. L. 13, c. 24. Diosc. hist. plant. L. 1, c. 116.

(2) Herod. L. 2, c. 37 et 96. L. 7, c. 25. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 9. Eus. præp. evang. L. 1, c. 10. Philo de vita contempl.

sa racine principale était assez dure pour être travaillée au tour, on en faisait des vases de diverses formes (1), elle servait aussi de combustible (2); le bas des tiges fournissait un aliment agréable (3), fait qui a été vérifié par un voyageur moderne (4). D'après les observations de Théophraste, on ne pouvait le multiplier que dans des terres constamment submergées (5); dès-lors peu de sites lui convenaient et on ne pouvait en former d'artificiels qu'au moyen de barrages, sur des points où on avait la facilité d'introduire de l'eau nouvelle, à mesure que l'ancienne s'évaporait. Du moment où l'adoption du papier actuel a fait abandonner celui de papyrus, les autres branches d'utilité secondaires de cette plante, pouvant être remplacées par d'autres cultures moins dispendieuses, celle-ci a été négligée, et le papyrus, abandonné à lui-même, a fini par disparaître, sauf dans les marais qui entourent le lac Menzaleh, où

(1) Theoph. hist. pl. L. 4, c. 9.

(2) Diosc. hist. plant. L. 1, c. 176. Dig. L. 32, Tit. 1, § 55.

(3) Theoph. hist. pl. L. 4, c. 9. Herod. L. 2, c. 92. Diosc. hist. plant. L. 1, c. 80 et 116.

(4) Sest. Voy. Part. 5, lettr. 8.

(5) Theoph. hist. pl. L. 4, c. 9.



il en existe encore. L'introduction de la canne à sucre, qui paraît dûe aux Arabes, aura contribué à le faire négliger comme substance alimentaire.

Théophraste dit que dans les mêmes lieux où végétait le papyrus, croissait aussi une autre plante nommée *Sari*, dont les Egyptiens faisaient usage comme aliment (1). Ce sera vraisemblement la même dont il a parlé ailleurs, sous le nom vague de roseau *calamos*, dont les tiges étaient pleines d'un suc sucre (2) : elle doit avoir été l'une des espèces de souchet particulières à ce pays, où la chaleur du climat aura augmenté la substance saccharine, qui existe du plus ou moins dans la plupart des plantes de cette famille.

Théophraste parle encore de deux autres plantes alimentaires; l'une le *vingon*, qu'il s'est borné à nommer et que rien, par conséquent, ne fait reconnaître (3); l'autre est le *melina thalli* (4), qui paraît devoir être le souchet comestible, dont la culture est

---

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 9.

(2) Theoph. caus. plant. L. 6, c. 16.

(3) Theoph. hist. plant. L. 1, c. 11.

(4) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10.

maintenant concentrée sur un très-petit nombre de points (1).

Le Nelumbo existait anciennement en Egypte ; il y était cultivé comme plante alimentaire et comme plante sacrée. La description qu'en a donnée Théophraste, ne permet aucun doute à cet égard ; ses fleurs rosées, plus grandes du double que celles du pavot, ses larges feuilles couchées sur l'eau, ses fruits semblables à des nids de guèpes, sont des caractères où on ne peut pas le méconnaître, parce qu'ils ne conviennent qu'à lui, et cet auteur dit qu'il croissait spontanément en Egypte (2). Il faut, en effet, que cette plante y fut bien commune, même dans la partie septentrionale, puisque Alexandre, qui n'a vu que cette portion du pays, a cru, lorsqu'il est arrivé sur les bords de l'Acesines, rivière qui se jette dans l'Indus, qu'elle était une des sources du Nil, et cela parce qu'elle était couverte de ces mêmes fleurs (3). L'anecdote fait peu d'honneur à ses connaissances géographiques ; mais elle prouve l'abondance du Nelumbo sur ces

(1) Ann. d'Agr. T. 7, p. 203.
(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10.
(3) Arr. Exp. Alex. L. 6, c. 1.

deux points éloignés. Strabon dit que, de son temps, elle était commune, à cause du grand usage qu'on faisait de ses feuilles à Alexandrie (1). Dioscorides aussi en a parlé; mais il attribue à ces racines le nom de Colocasie, qui paraît avoir appartenu plus particulièrement à celles du Gouet comestible (2). Pline s'est borné à copier les Grecs (3). Tous ces témoignages prouvent que cette plante existait en Egypte et que ses graines et ses racines fournissaient un aliment très-usité (4). On la multipliait dans toutes les mares que le Nil remplissait à chaque inondation, et une fois établie, elle se reproduisait d'elle-même (5). Maintenant cette plante a totalement disparu de l'Egypte (6), d'où il faut conclure qu'étrangère au climat du pays, elle y avait été introduite

(1) Str. geogr. L. 17.

(2) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 128.

(3) Pl. hist. nat. L. 18, c. 12.

(4) Diod. L. 1, c. 34. Herod. L. 2, c. 92. Theoph. hist. pl. L. 4, c. 10. Pl. hist. nat. L. 18, c. 12. Str. geogr. L. 17. Diosc. hist. plant. L. 1, c. 128.

(5) Diod. Sic. L. 1, c. 34. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10. Diosc. hist. plant. L. 2, c. 128.

(6) Ann. du mus. d'hist. nat. T. 1, p. 372. Descr. de l'Eg. Flore, descr. des pl. p. 165.

introduite avec le culte qui l'avait consacrée et qu'ensuite, après la cessation de ce culte, n'ayant plus été l'objet des mêmes soins qu'on donnait auparavant à sa reproduction, elle aura insensiblement disparu, parce qu'elle ne pouvait pas se conserver sans les secours des hommes. Elle a continué d'exister dans les rivières de l'Inde, où on la regarde aussi comme une plante sacrée, et où le climat lui convient davantage (1).

Le nom de fève d'Egypte, que les Grecs lui avaient donné, a été la source de quelques erreurs. Ses graines sont logées dans les alvéoles du fruit; lors de leur maturité, elles s'en détachent, et alors elles ont quelque ressemblance avec la fève, quoique moins applaties; c'est ce qui leur a fait donner ce nom.

Mais Théophraste, malgré cette confusion, qui était vicieuse, a très-bien distingué les deux plantes. C'est plus tard, lorsque des compilateurs, sans être naturalistes, ont copié les anciens, que, trompés par cette ressemblance, ils ont formé un amalgame du nelumbo et de la fève, où il n'est pas facile de se reconnaître, si on ne remonte pas aux

(1) Rech. asiat. T. 1, p. 183 et 247.

sources. Pline est un de ceux qui ont contribué le plus à cette confusion, et il en a induit en erreur beaucoup d'autres après lui. Il sera parlé de la véritable fève, parmi les plantes cultivées sur les terres qui reçoivent l'inondation.

Outre le nelumbo, on avait en Egypte deux espèces de nénuphar, dont la graine et la racine, sous le nom de *corsion*, servaient d'aliment (1): on les distinguait par leurs fleurs blanches à l'une, bleuâtres à l'autre (2); cette dernière a été décrite par un des naturalistes de l'expédition française (3); l'autre était déjà connue. On fait encore usage de leur graine, et le nom *Dochrn el bachenin, millet de marais*, qu'on leur donne (4), rappelle que Hérodote et Théophraste ont déjà fait cette même comparaison (5).

Le gouet comestible (6) est aussi une des

---

(1) Herod. L. 2, c. 92. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10. Diod. Sic. L. 1, c. 34. Pl. hist. nat. L. 22, c. 28. Diosc. hist. plant. L. 4, c. 109.

(2) Ath. deipn. L. 15.

(3) Nymphæa Lotus L. et Nymphæa cærulea Sav.

(4) Ann. du mus. d'hist. nat. T. 1, p. 372.

(5) Herod. L. 2, c. 92. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10.

(6) Arum esculentum L.

plantes alimentaires que les anciens Egyptiens ont connues: sa racine est souvent désignée par le nom de *colocasia* (1), quoique celui d'*aron* fut plus communément employé (2). Les Egyptiens en cultivaient beaucoup (3) et faisaient même un commerce de ses racines : on en transportait jusqu'à Rome (4).

L'époque de l'introduction de la culture du ris n'est pas bien connue. Théophraste n'en a parlé que comme d'une plante alimentaire des Indiens (5), ainsi, il n'est pas probable qu'elle existât alors en Egypte. Dioscorides en a parlé comme d'une plante qui avait besoin d'une humidité constante pour végéter; mais il n'a point dit en quel pays sa culture était établie (6). Strabon, son contemporain, nous apprend que de son temps on en cultivait dans les oasis du désert, ha-

(1) Pall. Econ. L. 3, c. 24. On peut y voir l'origine du nom Coulchas, que cette plante porte actuellement : elle est principalement cultivée dans le Delta.

(2) Gal. de aliment. facult. L. 2.

(3) Pl. hist. nat. L. 19, c. 30.

(4) Mart. Epigr. L. 23. ep. 57. Gal. de alim. facult. L. 2, c. 63.

(5) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 5.

(6) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 117.

bitées par les Garamantes (1), ainsi que sur les bords de l'Indus et dans les cantons méridionaux de la Syrie (2); ce dernier fait est confirmé par les livres des Juifs, où on trouve des préceptes relatifs à sa culture (3). Il paraîtrait probable que, si la culture du ris avait été introduite en Egypte à cette époque, Strabon, qui avait des notions sur cette plante, en aurait eu connaissance lorsqu'il y a fait son voyage, et qu'il l'aurait dit. Pline a parlé du ris comme d'une production particulière à l'Inde; mais comme son livre n'est qu'une compilation, fruit de ses lectures, il ne prouve rien pour l'époque où il a vécu (4). Plus tard, au temps de Septime Sévère, des Indiens, venus en Egypte, n'y ont vécu est-il dit, que de ris et de dattes (5); mais cela ne prouve rien pour sa culture dans le pays, puisqu'il pouvait y avoir été porté

(1) Str. geogr. L. 17 ad fin.

(2) Str. geogr. L. 15.

(3) Mischua Tit. Demai sive de re dubia, c. 2, § 1. Tit. Peah sive de ang. c. 8, § 3. Tit. Challa sive de placenta, c. 1, § 4. Tit. Bava-Mezia sive de damnis L. 1, c. 3, § 7. Tit. Scheviit sive de jure anni sept. c. 2, § 7 et 10. Voyez aussi de l'Econ. publ. et rur. des Arabes et des Juifs, p. 451.

(4) Pl. hist. nat. L. 18, c. 13.

(5) Phot. myriob. cod. 242.

par le commerce. Ainsi, quoiqu'il paraisse fort probable qu'il y a été introduit, depuis les cantons de la Palestine, où nous venons de voir des preuves qu'il était cultivé, nous devons descendre jusqu'aux écrivains arabes pour avoir une preuve positive de sa culture en Egypte.

Culture des terres arrosées naturellement par l'inondation.

Aucun travail préparatoire n'est praticable dans les champs; la terre, réduite à une dureté extrême par la sécheresse, fendue dans tous les sens par une multitude de crevasses, qui pénétrent à plusieurs pieds de profondeur, ne pourrait être entamée par aucune charrue. Mais la nature y supplée au travail des hommes; la seule action des eaux, secondée par le limon qu'elles déposent, suffit pour donner au sol la plus grande fertilité. Ces mêmes crevasses, dont je viens de parler, y contribuent puissamment, parce que l'eau qui s'y précipite, pénétre à une plus grande profondeur. Il en résulte, que l'humidité se conserve plus long-temps, et suffit, sous ce ciel sans nuages, pour alimenter les plantes



pendant toute la durée de leur végétation; tandis que sans ces ouvertures, qui ont donné un accès à l'eau, elle n'aurait humecté que la couche extérieure, et l'action du soleil l'aurait dissipée avant l'époque où sa présence était indispensable. Lorsque l'eau s'est retirée, la terre paraît comme une boue délayée; mais cette humidité de la surface ne tarde pas à disparaître, aussi le moment des semailles est court: il faut faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps, afin de pouvoir confier les semences au sol avant qu'elle ait disparu. Ainsi il ne faut, dans ce pays-là, ni labours répétés, ni engrais, ni aucun des travaux nécessaires ailleurs pour rendre la terre féconde; tout se borne à saisir pour les semailles l'instant offert par la nature. Ce tableau, que je viens de tracer, a déjà été remarqué par les anciens : dès que l'eau, disent-ils, s'est retirée, on répand la semence; une partie s'enfonce dans la boue par son poids, une autre est enterrée par le piétinement des bestiaux qu'on y fait passer; plus rarement on y fait servir une charrue légère (1): en effet, on ne se sert encore actuellement de la

(1) Herod. L. 2, c. 14. Diod. Sic. L. 1, c. 36.

charrue, que pour les dernière semailles, lorsque la surface du terrain a déjà commencé à se couvrir d'une écorce desséchée. Hérodote, lorsqu'il a parlé du piétinement des bestiaux, s'est servi du mot *us*, qui signifie le plus communément *porcs*, et on en a conclu que ces animaux étaient employés à ce service. L'erreur est ancienne, puisqu'elle a déjà été commise par Pline et par Plutarque (1); mais pour être ancienne, elle n'en est pas moins une erreur: Eyring, commentateur de Diodore, en a déjà fait la remarque; il s'est servi de l'autorité d'Hesychius pour prouver que les Grecs étendaient quelquefois l'acception de ce mot à d'autres animaux et notamment aux bêtes à corne (2). Comment en effet les Egyptiens, qui ne pouvaient toucher un porc sans contracter une souillure, et à qui l'usage de sa chair était défendu, sauf pendant une seule fête dans l'année, auraient-ils eu des troupeaux assez nombreux de ces animaux, pour les faire servir à cet usage (3)? Comment aussi auraient-ils fait servir ces animaux voraces, pour le dépiquage des blés?

(1) Plut. hist. nat. L. 18, c. 47. Plut. Symp. L. 4. c. 5.
(2) Eyr. comment. in Diod. Sic. L. 1, c. 36.
(3) Herod. L. 2, c. 47; L. 4, c. 186. Plut. in Isid.

et cependant Hérodote, en continuant sa narration, dit que les mêmes animaux, qui servaient à enterrer la semence, faisaient ensuite cette opération (1); il faut en conclure, que par *us*, il a entendu des bestiaux en général et non des porcs. Pline dit que l'emploi, qu'on en faisait au temps d'Hérodote, avait été abandonné depuis. Mais pourquoi l'aurait-il été, puisque peu de temps après son voyage, l'invasion du pays par Alexandre a soumis l'Egypte aux Grecs, qui étaient loin d'avoir des préjugés contre ces animaux, puisqu'ils faisaient une grande consommation de leur chair? Sous le point de vue de cette double utilité, ils en auraient au contraire encouragé la multiplication, et on aurait continué à les faire servir aux semailles, si l'usage en avait existé auparavant (2).

L'emploi des bestiaux pour enterrer les semences, s'il a existé comme l'ont dit les anciens, est abandonné maintenant: il n'en est pas de même de celui de la charrue. Celle qu'on emploie est un araire simple, semblable

(1) Herod. L. 2, c. 14.

(2) Comme cette erreur, où déjà quelques anciens sont tombés, se reproduit toujours, puisqu'on la trouve encore dans la traduction d'Hérodote par Larcher, j'ai cru devoir donner un peu d'extension à ce que j'ai dit pour en prouver la fausseté.

à ceux qui sont figurés dans les peintures antiques de la haute Egypte : peut-être étaient-ils alors d'une exécution plus soignée, mais leur forme est exactement la même.

Dès que les semailles étaient terminées, le cultivateur pouvait oublier ses champs jusqu'à l'instant de la récolte (1). Il avait déjà eu de longs loisirs pendant la durée de l'inondation; à ces deux époques de repos, la certitude d'une récolte invitait à la joie, et le peuple se livrait aux plaisirs (2). Les champs de l'Egypte se chargent peu de mauvaises herbes, aussi les sarclages y sont inutiles; on ne remarquait, dit Théophraste, leur multiplication que les années seulement où il était tombé quelque pluie d'orage, phénomène rare sous ce climat (3); j'ai trouvé cette même opinion établie chez les habitans du pays. En effet les blés du Delta, où il pleut moins rarement, sont bien plus mélangés d'autres graines, que ceux de la haute Egypte, où il pleut à peine une fois en plusieurs années.

L'époque de la maturité est presque tou-

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 36. Pl. hist. nat. L. 18. Col. Econ. L. 2, c. 11.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 36.

(3) Theoph. hist. pl. L. 3, c. 2; L. 4, c. 8; L. 8, c. 5.



jours marquée par le retour périodique des vents du sud-ouest, dont l'effet sur les récoltes peut appeler notre attention: ces vents, qui sortent des déserts, sont brûlans; s'ils commencent avant que les grains soient parvenus à leur entier développement, ils les rendent retraits et en diminuent la qualité; s'ils ne commencent au contraire qu'après que les grains ont acquis leur perfection, ils achevent de les désécher. Ce sont ces vents du désert qui sont indiqués dans l'anecdote de Joseph, comme ayant produit les années de stérilité (1); on les a comptés aussi au nombre des plaies de l'Egypte (2). La différence qui pouvait y avoir d'une année à l'autre, pour l'époque de la maturité, ne différait que de quelques jours; ainsi le cours entier de la végétation s'opérait dans l'intervalle du temps qui s'écoulait depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps (3). Il y a cependant eu quelque différence, sous ce rapport, entre la haute Egypte et la basse; aussi, lorsque le siège du gouvernement a été porté de Thèbes à Memphis, la

(1) Gen. c. 42, v. 6 et 27.

(2) Phil. in vit. Mos. L. 1.

(3) Eus. præp. evang. L. 3, c. 13; L. 4, c. 3. Theoph. hist. pl. L. 8, c. 1.

fête des prémices n'a plus répondu à l'époque de la maturité locale, et on a dû faire venir des épis de blés de la haute Egypte pour sa célébration (1).

On moissonnait anciennement avec des faucilles; ce procédé est représenté dans les anciennes peintures (2): on y voit aussi que des hommes transportaient la récolte dans de grands paniers. Serait-ce que l'artiste n'a pas voulu peindre des ânes sur les murs des monumens religieux, ou bien qu'alors on se bornait à couper les épis, laissant la paille pour la récolter à mesure des besoins? L'ordre donné aux Juifs, de se procurer eux-mêmes celle nécessaire pour la fabrication des briques qu'ils devaient fournir, serait en faveur de cette dernière opinion (3); il est cependant difficile de l'admettre, car, dans un pays où la paille est aussi nécessaire, puisqu'elle forme la base principale de la nourriture des bestiaux, on n'aurait pas adopté une méthode qui en aurait fait perdre une grande partie. Le dépiquage, c'est-à-dire la séparation du grain d'avec la paille,

(1) Theoph. hist. pl. L. 8, c. 3.
(2) Mém. sur l'Eg. T. 3, p. 145; T. 4, p. 49.
(3) Ex. c. 5, v. 7.



y est représenté comme étant fait par des animaux qui marchent sur les gerbes stratifiées, procédé pareil à celui qu'on emploie dans tout le midi de l'Europe. On emploie maintenant le norreg, instrument dont les Romains ont eu connaissance et qu'ils ont nommé *chariot punique*. Varron dit qu'on en faisait usage en Syrie, à Carthage et en Espagne (1); son silence, relativement à l'Egypte, n'est pas une preuve qu'on ne l'avait pas encore adopté, puisqu'il n'y a pas voyagé. On ne peut rien inférer des anciennes peintures, où cet instrument ne paraît nulle part, puisque les scènes, qui y sont représentées, se rapportent toutes aux époques les plus anciennes de l'agriculture, les seules qu'on reproduisait sur les monumens religieux. Ainsi, lors même que l'exécution de quelques-unes de ces peintures paraîtrait d'une date plus récente, elles ne seraient pas une preuve pour le temps où elles auraient été exécutées, puisqu'elles n'étaient qu'une reproduction d'un modèle antérieur. On séparait le grain de ses bâles en le jettant en l'air, pendant qu'il soufflait un vent modéré; il portait au loin les substances plus

(1) Varr. Econ. L. 1, c. 52.

légères, tandis que le grain retombait, entraîné par son poids (1); on achevait ensuite de le purifier avec des cribles, formés de fibres de papyrus (2).

La récolte faite, dépiquée et nettoyée, un nouveau temps d'inaction recommençait pour le cultivateur, et se prolongeait jusqu'après l'inondation suivante. Ainsi toute sa vie rurale se bornait, pour les terres arrosées par l'inondation, à deux époques bien courtes de travail, celle des semailles et ensuite celle des récoltes; tout le reste de l'année, ses champs ne réclamaient ni ses soins, ni ses regards. Nulle part, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, la nature ne fait autant pour l'homme et exige de lui moins de travail.

Nous jetterons un coup d'œil rapide sur chacune des cultures qui étaient confiées à ces terres arrosées naturellement; il nous manque sans doute beaucoup de détails intéressans; on doit surtout regretter l'ouvrage que Typhon d'Alexandrie avait composé sur l'agriculture de l'Egypte, nous y aurions trouvé beaucoup de faits précieux, mais il

---

(1) Phil. de Jos.
(2) Pl. hist. nat. L. 18, c. 28.

n'est connu que par une mention fort courte qu'en a fait Athénée (1).

On doit classer au premier rang de ces cultures, celle du froment, quoiqu'un passage d'Hérodote, sur lequel je reviendrai, ait inspiré des doutes à plusieurs personnes. Les livres juifs nous fournissent une preuve qui paraîtra décisive à tous ceux qui connaissent le pays. Lors des plaies d'Egypte, y est-il dit, la grêle brisa l'orge et le lin, dont la tige était déjà montée, mais elle épargna le froment parce qu'il était moins avancé (2). Quelle que soit l'opinion qu'on veuille adopter sur ces plaies, on y voit toujours la culture du froment, à l'époque où le livre a été écrit. Le passage d'Hérodote, qui avait inspiré des doutes, est celui où il dit que les Egyptiens regardaient comme infâmes ceux qui se nourissaient de froment, aussi ne faisait-on usage que de l'olyra (3). Serait-ce qu'on avait accrédité ce préjugé, chez ce peuple superstitieux, pour avoir davantage de froment à livrer au commerce? serait-ce plutôt, que

(1) Ath. deipn. L. 3.
(2) Ex. c. 9. v. 32.
(3) Herod. L. 2, c. 36.

son texte anciennement altéré par quelque copiste, a ensuite propagé une erreur? J'adopterais d'autant plus volontiers cette dernière opinion que, suivant Diodore, à la mort des rois, on s'abstenait de vin et de pain de froment (1), d'où il faut conclure qu'on en faisait usage en temps ordinaire. Le même auteur dit aussi qu'on en faisait figurer dans plusieurs cérémonies religieuses, reputées d'un rit antique (2). Dans ce langage des yeux, où rien n'est jamais changé, on trouve des preuves de l'ancienneté des usages, et ici nous y trouvons celui du froment.

Outre le froment, on cultivait deux espèces d'orge, en Egypte, le carré et celui à deux rangs (3), ainsi qu'une troisième espèce de céréale, qui présente quelques difficultés: c'est cet olyra dont Hérodote a parlé dans le passage qui vient de nous occuper et dans un autre encore (4): d'autres auteurs en ont aussi fait mention (5). Le pain qu'on en fabriquait portait le nom de *Kyllestis* ou *Kol-*

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 71.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 14.
(3) Pl. hist. nat. L. 18, c. 15.
(4) Herod. L. 2, c. 36 et 77.
(5) Pl. hist. nat. L. 18, c. 11 et 20. Ath. deipn. L. 10.

lestis (1); un seul écrivain a dit qu'on y ajoutait des fécules de racines (2).

Personne n'a expliqué les motifs de la préférence que les Egyptiens ont donnée à cette espèce de nourriture; ce n'était pas par gout, puisqu'ils montraient la plus grande avidité pour le pain de froment (3); c'est donc par économie, et, dans un pays où l'agriculture n'exige ni alternement des récoltes, ni travaux de plus pour une plante que pour une autre, cette préférence ne pouvait être basée que sur un produit beaucoup plus considérable. Mais quelle était cette céréale plus productive que le blé? c'est ce qu'il est difficile de deviner. Ce que les Grecs on dit de l'olyra et surtout Théophraste, paraît prouver qu'ils donnaient ce nom au froment locular, espèce voisine de l'épeautre (4); mais le climat de l'Egypte ne paraît pas avoir pu convenir à cette plante, qui d'ailleurs est très-peu productive; rien, par conséquent, n'aurait pu

la

(1) Herod. L. 2, c. 77. Ath. deipn. L. 10.

(2) Hesych. voce *Kyllestis*.

(3) Ath. deipn. L. 10.

(4) Triticum monococcum L.

la faire préférer au froment (1). Serait-ce une espèce d'orge, et le nom de *céleste*, que porte une de ses variétés, dont ni le motif ni l'origine ne sont connus, serait-il une déformation de l'ancien mot *Kyllestis?* la chose est possible, mais n'est rien moins que démontrée. L'état actuel de l'Egypte ne nous fournit aucune induction, parce que le maïs et le doura, depuis leur introduction, fournissent l'unique aliment dont se nourrit le peuple; l'extension de leur culture aura fait abandonner celle de l'olyra et fait disparaître ainsi ce moyen, que nous aurions eu, de le reconnaître. Un pareil changement, dans le régime diététique de la grande majorité des habitans, a dû beaucoup influer sur le commerce des blés, puisque ces deux grains sont produits par les terres arrosées artificiellement, et qu'on a pu consacrer une plus grande portion des terres inondées à la production

(1) Le seul auteur qui a dit avoir vu de l'épeautre en Egypte est Forskäl; mais il est évident que c'est une erreur, prouvée par le nom arabe qu'il lui a donné et qui est celui d'une variété du Trit. turgidum, cultivée dans la basse Egypte. Aucun des naturalistes de l'expédition n'en a vu et certainement il n'y en a d'aucune espèce (Descr. de l'Eg. mém. sur les plantes cult. p. 5).

du froment destiné pour l'exportation. Ce changemeut aurait-il eu lieu, par suite de l'obligation où l'Egypte a été de fournir à la consommation de Rome et de Constantinople? N'a-t'il,été qu'une conséquence de l'extension du terrain où les inondations n'atteignaient plus, résultat lent mais inévitable de l'exhaussement du sol? Aucun renseignement, fourni par les anciens, ne nous aide à fixer notre opinion; l'une et l'autre causes sont possibles, et peut-être ont-elles toutes les deux exercé leur influence.

A l'emploi du pain, dont l'usage est très-ancien en Egypte, doit être ajouté celui des gruaux; on y faisait surtout servir l'olyra (1), mais on en fabriquait aussi avec le froment (2); sans doute que ces derniers étaient la même chose que le froment roti, dont il est fait une mention fréquente dans les livres juifs (3). De nos jours encore on fabrique des gruaux avec du froment cueilli un peu avant sa maturité et séché au four; ils sont de très-bonne qualité.

---

(1) Pl. hist. nat. L. 18, c. 11.
(2) Pl. hist. nat. L. 18, c. 16.
(3) Levit. c. 2, v. 12. Jos. c. 5, v. 11. Sam. L. 1, c. 17, v. 17.

La religion des anciens Egyptiens, ne leur interdisant pas l'usage des liqueurs fermentées, ils fabriquaient de la bière, qui formait leur principale boisson (1). Ils n'avaient pas le houblon et j'ignore par quel procédé ils savaient en prolonger la conservation; mais la mode en ayant été introduite à Rome, où on la faisait venir de Péluse, il fallait qu'on eût quelque moyen d'en assurer la durée (2).

L'usage de la bière a dû nécessairement précéder, en Egypte, celui du vin, puisque la vigne ne pouvait y être cultivée que sur les terrains exhaussés au-dessus du niveau de l'inondation, mais à portée d'être arrosés artificiellement.

Après les céréales, les plantes légumineuses occupaient le premier rang. La lentille d'Egypte était très-estimée (3) et entrait pour beaucoup dans le régime diététique des habitans (4). Pline en compte deux variétés, l'une, dit-il, semblable à celle des autres pays, l'autre plus

(1) Herod. L. 2, c. 77. Diod. Sic. L. 1, c. 34. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10. de caus. plant. L. 6, c. 15. Str. geogr. L. 17. Ath. deipn. L. 1 et 10. Pl. hist. nat. L. 14, c. 29.

(2) Col. Econ. L. 10, v. 114.

(3) Virg. georg. L. 1, v. 228. Geop. L. 2, c. 37.

(4) Ath. deipn. L. 4.

petite et d'une nuance moins claire (1). Les fèves étaient aussi de grande culture ; j'ai déjà fait remarquer la ressemblance de nom qui les a fait confondre avec le nelumbo ; il ne sera question ici que des fèves proprement dites. Une assertion d'Herodote a longtemps propagé une erreur ; à l'en croire, les Egyptiens avaient une telle horreur de cette plante qu'ils n'en semaient point et que même ils ne faisaient aucun usage des pieds qui croissaient spontanément (2); mais ce pasage présente une difficulté. Si les fèves n'avaient été cultivées nulle part en Egypte, il n'y en aurait eu aucune qui crut spontanément, car elle n'y est pas indigène. Il est vraisemblable qu'il aura étendu à tout le pays une proscription limitée à quelqu'un des nômes : cette conjecture va recevoir sa confirmation de nouveaux faits. Plutarque dit que les prêtres d'Isis s'interdisaient l'usage de plusieurs espèces de légumes (3), et ailleurs il fait remarquer qu'on offrait les prémices des fèves à Harpocrate (4); puisqu'on pouvait offrir ces prémices, ils devait exister

(1) Pl. hist. nat. L. 18, c. 31.
(2) Herod. L. 2, c. 37.
(3) Plut. de Isid.
(4) Plut. de Isid.

des cultures qui les produisaient. Il dit aussi que ces mêmes prêtres d'Isis s'interdisaient aussi l'oignon (1), qui certainement était cultivé dans le pays; on se rappelle qu'il était une des choses que les Juifs ont regrettées. Diodore fait remarquer que, dans ce pays-là, chaque personne s'imposait l'abstinence d'un met; les uns celle des fèves, les autres celle des lentilles, d'autres celle du fromage, d'autres celle des oignons, etc. (2). Ces rapprochemens m'ont mis sur la voie d'une explication de ce préjugé contre la fève, que j'ai déjà publiée et à laquelle je renvoie (3). La fève fleurit en Egypte vers le solstice d'hyver; elle ouvre, par conséquent, ses fleurs sous l'empire des dieux infernaux, c'est-à-dire au temps où le soleil, au plus bas de sa course, paraît avoir quitté notre hémisphère, pour exercer sa domination sur l'autre; delà les signes infernaux que Pline a dit exister dans ses fleurs, d'après une tradition dont il n'avait pas compris le sens (4). Delà encore l'of-

(1) Plut. de Isid.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 89.

(3) Revue philos. An 1807. Janv. p. 68, et reproduit depuis, avec de nouveaux développemens, dans la Feuille du Canton de Vaud, huit[e]. année, p. 97, et dans la Bibliotheca italiana de l'an 1821.

(4) Pl. hist. nat. L. 18, c. 30.



frande de ses prémices à Harpocrate, emblème du soleil renaissant, lorsqu'il commence à revenir vers notre hémisphère. Chaque nôme ayant choisi une des constellations pour sa fête principale, il en résultait, pour les habitans, l'abstinence qu'ils s'imposaient de certains mets, d'après les rapports qu'ils y voyaient avec l'objet de leur culte. Or Hérodote a plus particulièrement connu le nôme d'Héliopolis consacré au soleil lors de sa plus grande élévation au solstice d'été, où, par conséquent, la fève, qui se développait sous l'influence de celui d'hyver, devait être en horreur, et c'est ce préjugé local qu'il a étendu à tout le pays. Cette proscription des fèves, qui s'explique par ce qui précède, paraît s'être propagée ailleurs. On a prétendu que Pythagore l'avait admise (1); mais la chose est si peu certaine que d'autres auteurs ont contredit cette assertion (2). A Rome les flamines de Jupiter s'étaient imposés cette privation (3); ce qui n'a rien d'étonnant, puisque ce

(1) Pl. hist. nat. L. 18, c. 30. Lucian. Vitæ auctio. Porph. vita Pythag. c. 41. Cic. de divinat. L. 2.

(2) Aulug. noct. att. L. 4, c. 11.

(3) Pl. hist. nat. L. 18, c. 30. Aulug. Noct. att. L. 4, c. 11, L. 10, c. 15.

sacerdoce paraît avoir été introduit par les Pélasges, peuple sorti de l'Ethiopie. On a dit aussi que les initiés d'Eleusis se l'étaient imposée (1): il n'y aurait rien d'étonnant non plus, le culte de Cérès étant passé de l'Egypte en Grèce (2). A Rome et en Grèce elle se lie avec les antiquités égyptiennes, et en Egypte elle trouve son explication dans le physique du pays. Si, malgré tous les détails où je suis entré, d'où il résulte que l'aversion des Egyptiens pour la fève n'était pas générale, mais locale, et n'en empêchait pas la culture, on persiste à adopter l'opinion contraire, on doit cependant reconnaître que l'introduction de cette plante est ancienne, puisqu'au temps où Clément d'Alexandrie a écrit, sa culture était très-étendue (3). Celle du chiche y est également ancienne (4). Quant à celle du lupin, les anciens ne fournissent aucun renseignement; son nom actuel *Thermous*, qui rappelle celui de *Thermos* que les Grecs lui donnaient, pourrait être un

(1) Plut. de solert. anim. Porph. de abstin. anim. L. 4, c. 16.
(2) Diod. Sic. L. 3, c. 60. Plut. de Isid.
(3) Clem. Alex. Strom. L. 1.
(4) Clem. Alex. Strom. L. 1.

indice que son introduction leur est dûe; mais j'ignore à quel point cette culture était étendue ou limitée.

A ces plantes, dont la graine servait aux hommes et aux animaux, se lient naturellement celles qui servaient exclusivement comme fourrage. Théophraste dit que les Egyptiens en cultivaient une espèce sur les terres à blé; mais cette indication est insuffisante pour en reconnaître l'espèce (1). Diodore de son côté parle de cette plante sous le nom d'*Agrostis*; suivant lui, elle engraissait les bestiaux et fournissait aussi un aliment pour les hommes: anciennement elle était comprise dans le nombre des plantes sacrées; on en portait à la main pour entrer dans les temples (2) Il est impossible de méconnaître le fenugrec, dans ce peu qu'il en a dit, et ce sera, sans doute, depuis leurs relations avec l'Egypte que les Grecs lui auront donné le nom de *Telis*, qui avait rapport aux qualités mystérieuses qu'on lui attribuait (3): auparavant elle portait celui de *Boukeras* (4). Ce sera la même plante

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 10.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 43.
(3) Suid. voce Télis.
(4) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 8.

dont, au rapport d'Ælien, on nourissait le bœuf sacré (1): serait-ce peut-être pour lui en offrir qu'on devait s'en munir lorsqu'on voulait entrer dans les temples? La culture du trêfle barsim me paraît d'une introduction beaucoup plus récente, puisqu'il n'en a été parlé par aucun des économistes grecs et romains, ni même par Dioscorides, qui, ayant vécu à Alexandrie, connaissait plus particulièrement les plantes de l'Egypte. Je serais disposé à penser que l'introduction de ce trêfle ne remonte pas au-delà de l'invasion du pays par les Mamlouks, et qu'ils l'ont apporté de l'Asie.

Nous jetterons un coup d'œil également rapide sur la culture des plantes filamenteuses et des plantes oléifères. Le lin était la principale, puisque, dès les temps les plus reculés, il fournissait le vêtement habituel de tous et celui obligé de la caste sacerdotale (2). Les peintures antiques, dont j'ai déjà parlé, retracent les scènes de sa culture; on y voit sa récolte par des personnes des deux sexes,

(1) Æl. anim. L. 12, c. 11.

(2) Herod. L. 2, c. 38. Plut. in Is. Pl. hist. nat. L. 19, c. 92.

(3) Mém. sur l'Eg. T. 3, p. 53.



sa réunion en petits faisceaux pour le sécher, et la séparation de ses graines au moyen d'un peigne (1): ainsi on attendait sa maturité pour le récolter. Malgré le grand usage que les Egyptiens en faisaient, ils en avaient un excédent pour l'exportation (2); ce qui prouve combien sa culture était étendue. Quoiqu'on l'exécute maintenant sur les terres inondées, on choisit de préférence, lorsqu'on le peut, celles où on est à portée de lui donner un ou deux arrosemens artificiels pendant la durée de sa végétation. Les Egyptiens n'ont pas connu le chanvre; il paraît que ce sont les Turcs qui l'ont introduit comme plante énivrante; mais les Egyptiens ont eu le coton: il en sera parlé dans le nombre des cultures auxquelles les irrigations artificielles sont nécessaires.

Le climat de l'Egypte, non plus que le sol, ne convenaient pas à l'olivier. Un pays alternativement couvert par les eaux, ou livré à une excessive sécheresse, est nuisible aux arbres en général; ceux qui y existent sont la plupart à portée de quelques conserves d'eau,

(1) Mém. sur l'Eg. T. 3, p. 53.

(2) Paral. L. 2, c. 1, v. 16. Ez. c. 27, v. 7. Herod. L. 2, c. 105. Per. Erythr.

où leurs racines puisent l'humidité qui leur est nécessaire. On a cependant introduit anciennement l'olivier sur quelques points, mais on a remarqué que sa baie y contenait peu d'huile, et celle qu'on en extraisait n'était pas de bonne qualité (1). Le pays privé de cette ressource a dû y suppléer par la culture des plantes oléifères. Le lin peut-être mis au premier rang: on faisait beaucoup d'usage de l'huile que produisaient ses graines; on en tirait aussi de celles du chou (2), de celles du carthame (3) et de celles du *kiki*. Hérodote et Diodore ont parlé de son huile pour l'éclairage (4); les descriptions que Pline et Dioscoride ont données de la plante, et la qualité vermifuge de son huile, dont a parlé

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 3; de caus. plant L. 6, c. 12. Str. geogr. L. 17. Pl. hist. nat. L. 15, c. 7.

(2) Pl. hist. nat. L. 19, c. 5 et 26. Diosc. hist. pl. L. 1, c. 46. Pline a commis une erreur, où l'a conduit le nom de *raphanos*, que les anciens Grecs ont donné au chou avant celui de crambé; il a cru qu'il était question du raifort: mais de nos jours encore c'est le colsat qui fournit de l'huile aux Egyptiens.

(3) Pl. hist. nat. L. 15, c. 7; L. 21, c. 53. Pline, dans un endroit, le nomme *cnicon*, et dans l'autre *chortinon*, d'après les auteurs où il a puisé ce qu'il en a dit; il l'a fait sans apercevoir que c'était la même plante: le dernier nom rappelle celui de *cortoum*, qu'il porte actuellement.

(4) Herod. L. 2, c. 94. Diod. Sic. L. 1, c. 34.



ce dernier (1), prouvent que c'est le ricin, maintenant si commun dans les jardins de l'Egypte. Pline a aussi parlé du sesame, comme fournissant de l'huile aux Egyptiens (2), ainsi que d'une autre plante, qu'il nomme *urtica* (3): ou cet auteur s'est étrangement trompé, car aucune espèce d'ortie n'est oléifère, ou il s'est glissé une erreur très-ancienne dans les copies de son livre, qui s'est propagée ensuite: cette dernière opinion me paraît la plus vraisemblable, et je crois qu'il faut lire *lactuca*; en effet on cultive encore de nos jours beaucoup de laitues, dont la graine fournit de l'huile (4). Le carthame, dont nous avons parlé plus haut, outre l'huile d'excellente qualité qu'on en retire, fournit aussi un très-bon colorant, connu dans le commerce sous le nom de *safranon* ou *faux safran*: Théophraste en a parlé sous le nom de safran épineux (5). Il ne paraît pas que les Egyptiens aient su tirer parti des graines

(1) Pl. hist. nat. L. 15, c. 7. Diosc. hist. plant. L. 1, c. 38; L. 4, c. 164.

(2) Pl. hist. nat. L. 15, c. 7.

(3) Pl. hist. nat. L. 15, c. 7; L. 22, c. 15.

(4) Mém. sur l'Eg. T. 3, p. 56.

(5) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 8.

du pavot, pour en extraire l'huile, quoique la plante leur fut connue. Plusieurs personnes ont pensé que le nepenthes, dont Homère et d'autres auteurs ont parlé (1), pouvait être l'opium : cette opinion, sans avoir aucun fondement bien solide, est possible, d'autant plus que la culture du pavot et l'extraction de l'opium y existaient à des époques moins anciennes, puisque plusieurs auteurs en ont parlé (2).

Le tableau qui précède embrasse toutes les cultures qu'on pouvait exécuter sur les terres inondées; nous allons passer à celles qui étaient réservées pour les terres où l'eau des inondations ne parvenant pas, on y suppléait par des arrosemens artificiels.

Des cultures arrosées par des moyens artificiels.

J'ai déjà fait observer que l'étendue des terres trop élevées pour recevoir les eaux de l'inondation, a progressivement augmenté avec l'exhaussement du sol de l'Egypte, et

(1) Hom. Od. L. 4. Diod. Sic. L. 1, c. 97.

(2) Pl. hist. nat. L. 21, c. 18.

que cet exhaussement n'ayant pas été uniforme, certains points, tels que les bords du fleuve, l'ont davantage éprouvé que d'autres. Ces terres seraient condamnées à une éternelle stérilité, si l'homme n'y portait pas, par des moyens mécaniques, l'eau nécessaire pour leur arrosement; mais dès que les localités le lui permettent, rien n'interrompt leur constante fertilité, si ce n'est la cessation de ces mêmes soins qui l'avaient assurée. L'eau est fournie, soit par le fleuve directement, là où l'escarpement de ses bords place ces terres exhaussées à sa proximité, ou par quelques-uns des grands canaux qui conservent de l'eau toute l'année, ou enfin par de grands réservoirs creusés à cet effet, et qui en conservent aussi dans l'intervalle d'une inondation à l'autre. Sur la plus grande partie des bords du fleuve, la plage qui se prolonge en pente insensible, écarte tellement les terres exhaussées du niveau des basses eaux, que leur arrosement serait impossible sans des canaux et des réservoirs. On voit, par les détails où je viens d'entrer, que la culture de ces terres est infiniment plus dispendieuse que celle des autres, où le seul épanchement des eaux suffit pour les arroser;

dès lors on ne peut les consacrer qu'à des plantes, dont le grand produit compense l'augmentation des frais.

Dans la haute Egypte, l'extrême différence de niveau entre les hautes et les basses eaux, rend très-difficile l'établissement des machines hydrauliques; elles sont plus fréquentes dans le Delta et sur les bords de quelques canaux les plus considérables. Là où il n'en existe pas, on y supplée au moyen de sceaux soutenus par des balanciers disposés à différens étages; le plus bas puise dans le fleuve et le plus élevé verse l'eau sur le terrain: le nombre des hommes qui y sont employés augmente dans la proportion des gradins intermédiaires. J'ai déjà fait la remarque qu'on ne voit rien qui ait rapport à cette méthode de culture dans les anciennes peintures de l'Égypte; mais il ne faut pas en conlure qu'aucune d'elles n'était connue à l'époque où ces peintures ont été exécutées: on n'a cependant que des données peu certaines sur l'époque de leur introduction. Un certain Artapanus en attribue l'invention à Moïse: l'assertion donne la mesure de son auteur; mais il n'en résulte pas moins, qu'à l'époque incertaine où a vécu cet écrivain, mais toujours anté-



rieure à Eusèbe qui l'a cité (1), on regardait en Egypte ces machines comme y existant depuis une époque reculée. Il est à remarquer que les anciens n'ont parlé, au sujet de l'Egypte, que de la vis d'Archimède, à laquelle ils ont donné le nom de vis égyptienne (2); mais les renseignemens qu'ils nous ont transmis, sont trop incomplets pour qu'on puisse conclure de leur silence, que les roues à godets, si usitées maintenant, ainsi que les balanciers rustiques, dont je viens de parler, n'étaient pas encore en usage. Il est fait mention de ces derniers dans les plus anciens livres des Juifs (3); et ce sera en Egypte où ils en auront eu connaissance, car il y a peu de pays où ils soient aussi nécessaires.

C'est actuellement sur ces terres exhaussées, que les Egyptiens cultivent le maïs et le doura, dont le peuple fait sa nourriture habituelle. L'introduction du maïs est récente, celle du doura est plus ancienne; mais, quoique nous n'ayons pas de données positives

(1) Eus. præp. evang. L. 9, c. 27.
(2) Diod. Sic. L. 5, c. 37.
(3) Nombr. c. 24, v. 7.

tives sur son époque, elle me paraît liée avec l'abandon que les Egyptiens ont fait de la céréale nommée *kyllestis*. Diodore a fait l'observation que les Ethiopiens se nourrissaient avec du millet, semé dans les îles qui se formaient au milieu du Nil, lors de la baisse de ses eaux (1): Pline a répété à peu près la même chose (2). Comme de nos jours encore les Berberis et les habitans de l'Egypte la plus méridionale cultivent du millet, outre le doura, le témoignage de ces deux auteurs ne nous apprend rien de précis. La plus ancienne notion du doura est fournie par Pline; il dit que de son temps on l'avait apporté de l'Inde en Italie (3): il ne dit rien de l'Egypte, mais ce pays intermédiaire doit en avoir eu connaissance; cependant l'introduction de sa culture en aura d'abord été lente, puisque plus tard encore le *kyllestis* formait la base de la nourriture du peuple (4).

La culture du coton est plus particulièrement réservée pour ces mêmes terres, à cause des arrosemens qu'il exige pendant le cours

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 33.
(2) Pl. hist. nat. L. 18, c. 24.
(3) Pl. hist. nat. L. 18, c. 7.
(4) Hesych. voce. *kyllestis*.

de sa végétation. Hérodote en a fait mention sous le nom de byssus, au sujet des embaumemens, où on le faisait servir comme la toile de lin pour les enveloppes des momies (1); quoiqu'il n'ait rien dit de la plante qui le produisait, on doit présumer qu'elle était déjà cultivée dans le pays: on n'y aurait pas fait servir des tissus étrangers pour un emploi qui tenait au culte. Théophraste n'a parlé du coton, que comme d'une plante cultivée en Perse; mais, à l'époque où il a écrit, la haute Egypte était à peu près inconnue aux Grecs (2), et le coton pouvait y exister sans qu'ils en eussent connaissance. Pollux et Pline sont les premiers qui l'ont cité comme existant dans la haute Egypte (3); mais on ne l'avait pas encore dans la basse, puisque ni Dioscorides, ni Gallien, n'en ont parlé. Sa culture s'en sera sans doute étendue avec la progression croissante des terres exhaussées.

La culture du sucre et de l'indigo sont l'une et l'autre plus modernes; tous les anciens ont parlé de ces substances, comme de

(1) Herod. L. 2, c. 76.
(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 5 et 9.
(3) Poll. onom. L. 7, c. 17, Pl. hist. nat. L. 19, c. 2.

productions apportées de l'Inde par le commerce, et dont la nature ne leur était pas bien connue: il faut en conclure que l'Egypte ne les possédait pas encore: on trouve cependant des traces anciennes de la culture de l'indigo chez les Juifs (1). Il est vraisemblable que l'introduction de celle du sucre aura eu lieu sous la domination des Arabes; le géographe de Nubie dit qu'il y en avait aux environs d'Achmim, au douzième siècle; celle de l'indigo y sera probablement venue de la Syrie, mais l'une et l'autre à des époques postérieures à celles où je me suis renfermé.

La culture de la vigne devait aussi être faite sur ces terres exhaussées; aussi la quantité du vin qu'on récoltait était-elle de beaucoup inférieure aux besoins, delà l'usage habituel de la bière comme boisson, et du vin de dattes pour les embaumemens (2). Plus tard, lorsque le commerce s'est ouvert, d'abord avec des restrictions, puis sans aucune entrave, les autres pays en ont fourni à l'Egypte, notamment la Grèce et la Syrie (3).

(1) Econ. publ. et rur. des Ar. et des Juifs, p. 439.

(2) Diod. Sic. L. 1, c. 91.

(3) Herod. L. 3, c. 6. Str. geogr. L. 17.

L'usage des boissons fermentées n'était pas défendu par le culte, comme quelques savans modernes l'ont pensé (1); mais les prêtres devaient s'en abstenir, comme chez les Juifs, les jours de leur service et jusqu'au moment où leurs fonctions, dans le temple, étaient terminées: à l'exception de ces momens-là, l'usage leur en était permis (2). Le roi, dont les prêtres réglaient tous les mouvemens, était tenu à n'en consommer qu'une quantité déterminée (3). Plutarque, en s'appuyant de l'autorité d'Hécatée, a dit que cette permission ne leur avait été accordée que depuis le règne de Psamméticus, et qu'auparavant ils étaient tenus de s'en abstenir (4); mais cette assertion est évidemment erronée: le roi qu'il cite et qui avait renversé le pouvoir des prêtres, ainsi que ses successeurs, se seraient-ils soumis à de pareilles entraves? Les réglemens qui en défendaient l'usage aux prêtres dans certains momens, et le permettaient dans d'autres, sont

(1) Paw. recherch. sur les Egypt. T. 1, p. 140. Ameilh. Inscr. de Rosette, § 9.

(2) Herod. L. 2, c. 37 et 40. Porphyr. de abstin. anim. L. 4, 6.

(3) Diod. Sic. L. 1, c. 70.

(4) Plut. in Is.

infiniment antérieurs à Psamméticus, et remontent aux temps où les institutions de la théocratie ont pris naissance. Il est bon d'observer aussi que dans quelques cérémonies religieuses, on en répandait sur l'autel (1). Si l'usage en avait été proscrit par le culte, aurait-il été admis dans les temples, où même dans certaines fêtes, dit Hérodote, la consommation en était prodigieuse (2)? Enfin, le vin de dattes était employé pour les embaumemens; or ces préparations des cadavres étaient un acte religieux, exécuté par des individus de la caste sacerdotale; et les religions orientales, qui ont proscrit le vin, ont aussi étendu la défense à toutes les liqueurs fermentées. Les Juifs, qui avaient combiné l'usage du vin, avec la défense aux prêtres d'en faire usage avant d'entrer dans le temple, n'auraient-ils pas parlé de cet usage contraire des Egyptiens, s'il avait existé? Tous ces faits prouvent qu'aucune prohibition du vin et des liqueurs fermentées n'a existé en Egypte, sauf la restriction dont je viens de parler: ce qui le confirme, c'est la représentation des

(1) Herod. L. 2, c. 39 et 40.
(2) Herod. L. 2, c. 60.



scènes de la vendange dans plusieurs peintures antiques exécutées sur des monumens religieux; il en existe dans les temples souterrains, liés à des caveaux funéraires à Gau, à Eleithias, à Beni-hassan, etc.; j'en ai vu aussi à l'entrée d'une grotte sépulcrale, près des pyramides de Gisch. On y voit qu'on foulait les raisins avec les pieds, et que le vin était déposé dans des jarres enterrées jusques près de leur orifice. D'après ce que disent les anciens, on cultivait la vigne sur différens points de l'Egypte (1). Athenée parle des vins légers de Coptos (2), Strabon de ceux du nôme Arsinoite, aujourd'hui le Fayoum (3); d'autres des vins des environs de Mendès (4). On cultivait aussi la vigne sur les côtes de la Méditerranée, aux environs d'Alexandrie (5): Horace prétend même que Cléopatre abusait souvent de celui que produisait la plage de Maréotis (6). Actuellement encore c'est sur

---

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 36. Ath. deipn. L. 1 ad fin.

(2) Ath. deipn. L. 1.

(3) Str. geogr. L. 17.

(4) Pl. hist. nat. L. 14, c. 9. Clem. Alex. pæd. L. 2, c. 2.

(5) Pl. hist. nat. L. 17, c. 15 et 35. Ath. deipn. L. 1. Virg. georg. L. 2, v. 91. Str. georg. L. 17.

(6) Hor. Od. L. 1, od. 31.

les côtes de la mer que des vignes, qui traînent sur le sable, produisent des raisins de la plus excellente qualité.

C'est aussi sur les terres exhaussées et susceptibles d'irrigation, que les Egyptiens cultivaient les plantes alimentaires de petite culture. On sait quels ont été les regrets des Juifs, lorsqu'ils n'ont plus eu les concombres et les oignons de l'Egypte (1). Actuellement ces deux plantes forment, avec le doura, le principal et presque le seul aliment du peuple des campagnes. Toutes les plages et les îles sabloneuses du fleuve se couvrent, après l'inondation, de cucurbitacées de diverses espèces, qui, une fois semées, végètent sans aucuns soins; les oignons en exigent un peu plus, mais leur qualité ne répond pas à l'opinion que les regrets des Juifs en auraient pu donner. J'ai déjà parlé, au sujet des féves, de l'interdiction des oignons, que s'imposaient les prêtres d'Isis; mais il n'était pas partagé par ceux des autres cultes, puisque Hérodote ne l'attribue pas à ceux d'Héliopolis. Nouvelle preuve que ces défenses de certains alimens, qu'on a eu tort de généraliser, n'ont été que

(1) Nombr. c. 11, v. 5.



locales. Le climat de l'Egypte faisait promptement dégénérer les espèces jardinières qui y étaient portées d'ailleurs (1); cette observation aura été faite depuis que des dominations étrangères ont cherché à y introduire les productions des autres pays. Théophraste l'avait déjà faite pour les plantes décoratrices; il y en avait peu, dit-il; elles y végétaient mal, et un très-petit nombre étaient odorantes; le climat exaltait seulement le parfum de quelques-unes (2). Son observation m'a paru extrêmement juste, car, à l'exception de l'acacia de farnèse, du henneh (3), de la violette et du basilic, presqu'aucune plante n'y a de l'odeur. C'est le henneh qui, sous le nom de cyprus, servait à parfumer les huiles, dont Mendès et Canope ont eu quelque temps un commerce d'exportation (4). L'usage des feuilles de cet arbuste, pour colorer en rouge les cheveux et les mains (5), est une mode bizarre, qui s'est conservée dans plusieurs contrées du Levant. L'*acinon*, dont les an-

(1) Ath. deipn. L. 9.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 7 et 18.

(3) Lawsonia inermis. L.

(4) Pl. hist. nat. L. 12, c. 51; L. 13, c. 2.

(5) Diosc. hist. plant. L. 1, c. 125.

ciens ont parlé comme plante odorante de l'Egypte, me paraît devoir être le basilic (1), commun de nos jours dans tous les jardins de ce pays-là. Si, malgré les difficultés qu'opposait le climat, on avait des fleurs toute l'année à Alexandrie, comme quelques auteurs le disent (2), c'était à l'industrie des jardiniers qu'on les devait, et dans cette ville, peuplée de Grecs, ce seront eux qui, par leur gout pour ce genre de décoration, en auront encouragé la culture. L'habitude qu'ils avaient d'en porter des guirlandes dans leurs fêtes publiques et particulières, en occasionnait une consommation considérable et, avec la consommation, naît l'industrie qui produit. Mais il ne paraît pas que le goût des jardins soit entré dans les habitudes des Egyptiens; les Grecs, qui ont si souvent parlé des paradis des Perses, auraient également vanté ceux de l'Egypte, s'ils y avaient observé ce même genre de luxe : leur silence prouve qu'il n'y a existé aucun jardin considérable. Il y en a eu cependant quelques-uns; mais les difficultés locales en auront limité l'étendue : un in-

(1) Pl. hist. nat. L. 21, c. 101.
(2) Ath. deipn. L. 5.

dice de leur existence nous est fourni par Théophraste. Il dit que de son temps il existait à Memphis une plante, dont les feuilles, décomposées comme les fougères, paraissaient se flétrir lorsqu'on les touchait, et qu'elles se ranimaient ensuite (1). Cette plante était une espèce d'acacie sensitive, qui y avait été portée de l'Ethiopie (2): d'où on pourrait inférer qu'il y existait des jardins, où on avait rassemblé quelques productions étrangères. Les Ptolémées ont encouragé les tentatives pour introduire quelques végétaux de la Grèce; on n'avait pas réussi pour le cerisier, dit Théophraste (3), et d'autres arbres n'y produisaient que des fruits médiocres (4); d'autres enfin, tels que le figuier, n'y prospéraient que dans le voisinage de la mer (5). On a fait des essais pour introduire le Beaumier de la Judée (6), et on a réussi pour le

---

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 3.

(2) C'était vraisemblablement le mimosa habbas, qui existe dans les environs d'Assouan et que la tradition dit importé de l'Abyssinie (Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, p. 6).

(3) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 4.

(4) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 4.

(5) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 4.

(6) Str. geogr. L. 17.

Ben oléifère (1). Peut-être que l'introduction du Bananier et du Corossol remonte jusqu'a ces époques-là ; cependant je croirais plutôt qu'elle u'a eu lieu que sous la domination des Arabes.

Un pays exposé à des inondations annuelles ne doit pas posséder beaucoup d'arbres, puisqu'ils ne peuvent être placés que sur des points où l'inondation ne parvient pas. A l'exception de quelques acacias gommifères, qui demandent peu d'humidité pour végéter, tous les arbres sont réunis dans les environs des lieux habités, ou sur quelques limites du désert, où le sol est assez exhaussé pour n'être pas atteint par l'inondation, mais où leurs racines trouvent, à quelque profondeur, l'humidité qui résulte de l'infiltration des eaux. Peu d'arbres fruitiers prospèrent dans ce pays-là et, à l'exception du dattier, aucun d'eux n'y est l'objet d'une culture étendue. Ce dernier arbre produisait en Egypte des fruits estimés, dont on connaissait plusieurs variétés; celles de la haute Egypte différaient de celles de la basse, par les mêmes différences qu'on ob-

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 2. Pl. hist. nat. L. 12, c. 46.



serve de nos jours; l'une d'elles commençait à produire du fruit cinq ans après sa plantation (1). Tous les autres détails que les anciens en ont donnés, étant les mêmes que pour les dattiers de l'Asie, il est inutile de répéter ce que j'en ai dit en parlant de la Perse.

L'autre espèce de palmier, qui existe dans la haute Egypte (2), était aussi connue des anciens; ils disent qu'on fabriquait une espèce de pain avec la pulpe de son fruit (3).

Le sycomore a de tout temps été considéré comme l'arbre le plus utile après le palmier. Le volume qu'il acquiert, et la rapidité de sa croissance, se joignent à la bonne qualité de son bois et aux récoltes successives de ses fruits. Son bois est de la meilleure conservation; les caisses de momies, qui en sont fabriquées, en sont la preuve, puisqu'elles existent intactes depuis un si grand nombre de siècles. Solin a prétendu que cet arbre donnait sept récoltes de fruits pendant l'année

(1) Aulug. Noct. att. L. 7, c. 18. Str. geogr. L. 17. Theoph. hist. plant. L. 2, c. 8.

(2) Cucifera thebaïca. Desf.

(3) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 8. Pl. hist. nat. L. 13.

(1): il y a de l'exagération, mais il est certain qu'il en produit plusieurs, et l'art aidait encore la nature, en accélérant leur maturité, au moyen d'une scarification, procédé qui existe aussi de nos jours (2). Cette opération, comme la caprification pour les figuiers, diminue un peu la qualité des fruits, mais elle en accélère la maturité. Sous la domination romaine, une loi a été rendue pour défendre, sous des peines sévères, de couper ces arbres (3): on aurait mieux réussi à en assurer la conservation par des encouragemens à les multiplier.

Le Persea était aussi un arbre utile aux Egyptiens. D'après une ancienne tradition il y avait été porté depuis l'Ethiopie, où Strabon dit qu'il était commun (4), fait que Bruce a confirmé (5). On a voulu en faire honneur

(1) Sol. polyh. c. 45.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 2; de caus. plant. L. 1, c. 21, L. 5, c. 2. Diod. Sic. L. 1, c. 34. Amos c. 7, v. 14. Ath. deipn. L. 2. Suidas voce Sycomorea. Théophraste paraît avoir reçu deux relations différentes, et s'en être servi sans s'apercevoir que c'était du même arbre dont il était question; mais son figuier de Chypre n'est pas autre chose que le sycomore.

(3) Dig. L. 47, Tit. 11, § 10.

(4) Str. geogr. L. 17.

(2) Bruce. Voy. en Abyss. L. 5, c. 3

à l'expédition de Cambyse, comme s'il avait fallu cette excursion passagère, accompagnée de désastres, pour expliquer les relations des Egyptiens avec des régions d'où ils ont tiré leur origine (1). La description que Théophraste a donnée du Persea convient parfaitement au Napka, espèce de Jujubier (2): on ne peut pas non plus le méconnaître dans celle de son fruit, auquel Gallien attribue le parfum de la pomme (3): enfin l'emploi de son bois, comme celui de l'acacia, pour des ouvrages où sa dûreté était nécessaire, tels que les pièces de force des barques du Nil (4), confirme d'autant mieux ce rapprochement, que de nos jours encore c'est le bois du Napka qui est employé de préférence. D'autres opinions ont été émises sur cet arbre : M^r^. Schreber a pensé que le Persea pouvait être le Sebestier, *Cordia mixa* L.: M. Delisle, de son côté, a cru qu'il était son Balanites ægyptiaca. La principale objection qu'on peut opposer au premier est le peu de dûreté du bois du Sebestier. On

(1) Diod. Sic. L. 1, c. 34.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 2.

(3) Gal. de aliment. facult. L. 2, c. 36.

(4) Herod. L. 2, c. 96. Pl. hist. nat. L. 13, c. 17. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 2.

ne peut pas faire la même objection à l'opinion de M. Delisle, puisque son Balanites a un bois aussi dûr que celui du Napka; mais, de l'aveu de cet auteur, il est un arbre étranger à l'Egypte, qui n'y a jamais été commun, et qui n'y existe que dans quelques jardins, où, à défaut d'en connaître le nom, on l'appelle *Sagar el Kebli, l'arbre des régions supérieures;* preuve qu'il n'est pas naturalisé en Egypte, comme le napka, depuis des temps très-anciens, mais qu'il y a été introduit depuis que l'arabe est la langue vulgaire. J'ai discuté la question, avec quelques détails, dans un mémoire particulier (1). C'est le même arbre dont Athénée a parlé sous le nom de Comaron, qui croissait, dit-il, auprès des tombeaux atteints par la foudre et dont le fruit était agréable (2); c'est encore auprès des tombeaux que les habitans du pays en plantent volontiers.

Dioscorides, Pline et Gallien ont ajouté à ces descriptions antérieures et plus exactes, une erreur manifeste; c'est que le Persea était vénimeux en Perse, d'où il était originaire,

(1) Magasin encycl. An 1815. Bibl. ital. An 1823.
(2) Ath. deipn. L. 4.

et qu'il avait perdu ce principe délétère par sa transplantation en Egypte (1) : il est évident qu'ils ont fait la confusion de deux arbres différens ; car le napka existe aussi sur les côtes du golfe persique et n'y est rien moins que vénimeux : mais où et comment cette erreur a-t-elle commencé, c'est ce que j'ignore.

Le Persea était un arbre sacré en Egypte ; il y était lié à diverses cérémonies religieuses, notamment au culte d'Isis (2). Les motifs qu'en a donné Plutarque auront été imaginés depuis que la cause réelle de sa consécration a été oubliée, puisqu'ils sont fondés sur des allégories morales, fort à la mode dans les écoles platoniciennes, mais étrangères aux anciennes doctrines des Egyptiens. Ce sera quelque phénomène de sa végétation, en rapport avec certaines époques astronomiques de l'année, qui les aura frappé. Serait-ce la production successive de ses fruits, qui arrivent lentement et l'un après l'autre à leur maturité,

(3) Diosc. hist. plant. L. 1, c. 188. Pl. hist. nat. L. 13, c. 17. Gal. de alim. facult. L. 2, c. 36.

(1) Plut. de Isid.

maturité, pendant une grande partie de l'année (1), dont ils auraient fait le rapprochement, avec l'action constante et toujours bienfaisante d'Isis dans la nature ? C'est une conjecture, peut-être fort hasardée ; il faudrait pouvoir étudier cet arbre et ses rapports avec les époques de l'année et des cultures, dans le pays où il croit sauvage, on y trouverait peut-être des données plus positives sur les motifs de sa consécration.

La conservation de cet arbre, si utile par la qualité de son bois, était importante pour l'Egypte : sans doute que le prix, où il s'était élevé, en avait occasionné une trop forte consommation, puisqu'il a été fait une loi, sous la domination romaine, qui, sous la peine d'une forte amende, défendait non-seulement la coupe de cet arbre, mais encore le commerce de son bois (2) : ainsi que je l'ai déjà fait observer, pour une loi semblable relative au sycomore, des encouragemens à les multiplier auraient eu plus d'effet.

---

(1) Cette lenteur, que j'ai observée sur le Napka, est confirmée pour le Persea par un article remarquable de la Mischna (Mischna Tit. Scheviit sive de jure anni septimi c. 5, § 1.

(2) Cod. Justin. L. 11, Tit. 77.

Nous avons vu plus haut que les Grecs ont essayé d'introduire en Egypte les arbres fruitiers de la Grèce, et n'ont pas toujours eu du succès. Quant à ceux de l'Asie, il nous manque des renseignemens positifs. Les citronniers, qui maintenant y sont si multipliés, n'y auraient pas encore existé au temps de Pline, si son assertion était vraie, que de son temps on n'avait pas encore pu les cultiver hors de la Médie (1); mais j'ai fait remarquer, en traitant des Juifs, que ce peuple en a eu bien long-temps auparavant, puisque Josephe, antérieur à Pline, en a parlé comme d'un arbre assez commun dans la Palestine pour y faire usage de ses rameaux dans certaines fêtes (2). L'Egypte, si voisine de la Judée, où un grand nombre de Juifs étaient venus s'établir du temps des Ptolémées, n'en aurait-elle pas reçu cet arbre? et si elle l'a reçu, comment les Romains ne l'ont-ils pas vu? Ce dernier fait s'explique plus facilement que le premier, par l'excessive insouciance des Romains, pour tout ce qui ne touchait pas directement leur fortune ou leur orgueil. L'o-

(1) Pl. hist. nat. L. 12, c. 7.
(2) Jos. Ant. Jud. L. 3, c. 10. L. 13, c. 21.

ranger n'a été introduit qu'à une époque postérieure et seulement du temps des Arabes.

Le grenadier et l'abricotier, que je crois l'un et l'autre originaires de l'Afrique (1), sont les seuls des arbres fruitiers de l'Europe qui réussissent bien en Egypte.

Dans un pays déboisé, il y a peu d'arbres proprement sauvages et utiles seulement par leur bois. Les forêts y manquent entièrement, à l'exception de quelques cantons de la haute Egypte, où il y a quelques bosquets d'Acacias gommifères; ce fait a été remarqué par Théophraste (2). Cet arbre, ainsi que l'Acacia Lebbek, qui est cultivé autour des lieux habités, ont été connus de cet ancien naturaliste, qui a parlé de la bonne qualité de leur bois (3). Il a aussi parlé de

(1) Le fait me paraît certain pour le grenadier, quoique son introduction dans les cultures de l'Europe remonte à des époques très-reculées, puisque son fruit était défendu pendant la fête des Thesmophories dont l'ancienneté de l'institution est connue (Clem. Alex. admon. ad gentes). J'ai proposé cette opinion pour l'abricotier, dans un mémoire particulier (Mag. encycl. An 1815) et me suis surtout appuyé d'un passage de Théophraste et de l'état presque sauvage où cet arbre se trouve dans les *Oasis* de la haute Egypte.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 3.

(3) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 3 et 8.

l'usage qu'on faisait des graines du premier pour la préparation des cuirs, ainsi que de la gomme qui découlait de son tronc et qui formait une branche de commerce (1).

Education des bestiaux.

Pour compléter le tableau de l'économie rurale des Egyptiens, il faut donner un aperçu des soins qu'ils donnaient aux bestiaux. Les circonstances physiques du pays y séparent plus qu'ailleurs l'agriculture de leur éducation : leur fumier est inutile comme engrais, l'inondation en tient lieu; quelques bœufs seulement sont nécessaires pour les semailles. La possession des troupeaux, dans un pays entouré comme l'Egypte, de peuples nomades et pasteurs, aurait été pour les habitans des campagnes un pas vers l'indépendance : c'est peut-être pour les en détourner que la caste sacerdotale a imaginé cette espèce de flétrissure, dont elle avait frappé ceux qui se consacraient au pastorage (2). Ce préjugé s'est

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 3.

(2) Herod. L. 2, c. 47. Phil. de sacrif. abol., Jos. Ant. Jud. L. 2, c. 4. Diod. Sic. L. 1, c. 43.

ensuite affaibli sous les dominations étrangères, puisque Bolus de Mendès a écrit un livre sur cette branche de l'économie (1). Un homme de lettres, quelque subalterne qu'on veuille le supposer, aurait-il pris la peine de faire un livre pour guider dans l'exercice d'une occupation dégradée par l'opinion publique? Mais il ne faut pas regarder l'ancienne flétrissure, attachée à l'éducation des bestiaux, comme tellement tranchée, que la possession de quelqu'animal domestique ait suffi pour en éprouver les effets; car alors la caste des cultivateurs, qui était supérieure à celle des éducateurs de bestiaux, n'aurait pu en avoir sans se dégrader; ce qui n'était pas, puisque nous savons, par le témoignage des anciens, qu'ils avaient des bestiaux et les renfermaient, pendant l'inondation, dans les villages, où ils les nourissaient avec des approvisionnemens faits à l'avance (2). La flétrissure n'atteignait qu'une caste, uniquement occupée du pastorage, qui vivait dans des cabanes de roseaux, et qui, par son rapprochement de la vie nomade, avait ces ha-

(1) Col. Econ. L. 7, c. 5.
(2) Diod. Sic. L. 1, c. 36.

bitudes dont précisément les prêtres voulaient écarter les Egyptiens (1). Il faut aussi remarquer que le soin des animaux consacrés était considéré comme une fonction honorable (2), nouvelle preuve que ce n'était pas l'exercice des soins donnés aux bestiaux qui était reprouvé, mais bien la vie pastorale.

C'est en commémoration du taureau céleste, et non comme institution destinée à ménager sa race, que le bœuf Apis était devenu un animal sacré; mais à cette opinion religieuse, se sont jointes aussi des mesures protectrices de cet animal utile et qui multiplie très-peu dans ce pays-là. En effet, de nos jours encore, quoiqu'on n'en consomme presque point, sa race n'est pas nombreuse. Les anciens Egyptiens avaient défendu de conduire aux boucheries les animaux femelles; on ne pouvait tuer que les mâles, dont le nombre excède toujours les besoins de la reproduction (3), et, s'il faut en croire Porphyre, les prêtres devaient s'abstenir de la chair de ceux qui avaient servi au labou-

(1) Jos. Ant. Jud. L. 2, c. 4. Diod. Sic. L. 1, c. 43.

(2) Herod. L. 2, c. 65. Diod. Sic. L. 1, c. 83.

(3) Herod. L. 2, c. 18 et 41, L. 4, c. 186. Porph. de abstin. anim. L. 2, c. 11.

rage (1). Quant aux femelles, quoique le précepte qui ordonnait leur conservation tint à leur consécration, qui avait lieu dans quelques nômes (2), il peut avoir eu aussi le motif secondaire de conserver la race. Personne que le roi ne pouvait toucher à la chair des veaux (3). On a connu l'usage du beure en Egypte dès les temps les plus anciens ; j'en ai déjà fait l'observation en traitant des Juifs. Mais il est à remarquer que les Grecs et les Romains, qui, chez eux, ne s'en servaient pas, ont été long-temps possesseurs de ce pays-là, sans imiter en cela les habitans du pays, puisque, au temps de Clément d'Alexandrie, on n'en faisait encore usage dans cette ville que pour le brûler en guise d'huile (4).

Le bufle, maintenant si commun en Egypte, où le climat lui convient mieux qu'aux bœufs, n'y existait pas encore, puisque les anciens n'en ont point parlé et même ne paraissent pas l'avoir connu.

L'éducation des chevaux était plus encou-

---

(1) Porph. de abstin. anim. L. 4, c. 7. Je soupçonne fortement que c'est une erreur ou une invention de Porphyre.

(2) Æl. anim. L. 11, c. 27. Str. geogr. L. 17.

(3) Diod. Sic. L. 1, c. 70.

(4) Clem. Alex. pæd. L. 1, c. 6.



ragée que celle des autres animaux ; ceux qui s'en occupaient ne partageaient pas au même point la flétrissure qui frappait la caste des pasteurs (1). Au temps où Salomon a vécu, l'Egypte en avait un excédent à ses besoins, qu'elle livrait au commerce (2). Ils étaient réservés pour la guerre et pour le luxe; les bas-reliefs de la haute Egypte sont d'accord en cela avec le témoignage des anciens (3). Etant étrangers à l'agriculture cette industrie se sera éteinte avec la décadence de l'Egypte; ils étaient inutiles aux prêtres; les guerriers découragés avaient perdu insensiblement toutes les habitudes belliqueuses, et avec elles les gouts qui les accompagnent; les cultivateurs, à qui cet animal était inutile, n'avaient aucun intérêt à le reproduire: ce concours de circonstances explique pourquoi, depuis ces époques reculées, il n'est plus fait mention des chevaux de l'Egypte.

On a remarqué qu'il n'y a aucune représentation du chameau, sur les scènes de la vie domestique des anciennes peintures (4),

(1) Eus. præp. evang. L. 9, c. 21.
(2) Paral. L. 2, c. 1, v. 16.
(3) Diod. Sic. L. 1, c. 87.
(4) Descr. de l'Eg. Ant. descr. T. 1, ch 9, p. 331.

Il tenait trop aux habitudes nomades des pasteurs pour figurer dans les monumens religieux.

Je ne dois pas passer sous silence une industrie particulière aux Egyptiens, dont les anciens ont parlé parce qu'elle leur a paru singulière; c'est celle de faire éclore artificiellement des poulets, au moyen des fours (1), où ils employaient surtout la chaleur uniforme du fumier (2). Cette industrie existe encore; on est étonne de voir des individus grossiers, sans connaissances acquises, guidés seulement par une routine héréditaire, ménager, sans thermomètre, une chaleur toujours égale et réussir constamment dans leur opération; je dis routine héréditaire, parce que cette industrie se perpétue dans les amilles qui s'en occupent (3). Mais cette

---

(1) Dans le nombre des méprises, quelquefois plaisances, des écrivains qui on traduit les anciens, sans autre connaissance que celle de leur langue, on peut citer celle de Terasson; suivant lui, les Egyptiens faisaient éclore les œufs *en les chauffant dans leurs mains*, au lieu de l'expression *par le travail de leurs mains*, qu'avait employé Diodore.

(2) Pl. hist. nat. L. 10, c. 54.

(3) On peut consulter un très-bon mémoire sur les fours à poulets, dans le grand ouvrage de la Commission d'Egypte



méthode artificielle n'excluait pas entièrement celle plus naturelle de l'incubation, puisque, dans la ménagerie des Ptolémées, on faisait couver par des poules les œufs des oiseaux rares qu'on parvenait à se procurer (1).

Horapollo dit que, dans les temps d'épidémie, le roi et les prêtres vivaient exclusivement de pigeons (2); ce serait un indice qu'on en élevait beaucoup alors, comme on le fait encore de nos jours. Il y a des villages entiers où toutes les maisons sont surmontées d'un pigeonnier.

---

(1) Ath. deipn. L. 14.
(2) Horap. hierogl. c. 57.

SECONDE PARTIE.

DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE ET RURALE DES CARTHAGINOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales.

Sous plusieurs rapports j'aurais dû réunir ce qu'on connaît des antiquités carthaginoises à celles des Phéniciens, dont j'ai traité précédemment, puisque ces deux peuples avaient une même origine, l'un étant une colonie de l'autre. Mais les circonstances particulières où Carthage s'est trouvée, ayant modifié beaucoup ses institutions primitives, il en est résulté pour elle une manière d'être qui lui était propre et une autre politique; elle est par conséquent devenue une nation totalement distincte. En effet on ne voit les traces, dans l'histoire, d'aucune démarche de sa part, qui indique sa dépendance des Phéniciens; toute

l'antiquité en parle comme ayant eu une existence à elle. Ainsi les relations qu'elle a soutenues avec Tyr sa métropole, ont été la conséquence des conventions particulières, qu'elle a faites par un acte de sa volonté, et auxquelles elle aurait pu se refuser. C'est ainsi qu'elle a fait comprendre les Tyriens dans quelques-uns de ses traités, comme devant participer à leurs avantages, tandis qu'elle ne les a pas nommés dans d'autres (1). Des relations amicales entre les deux peuples se sont constamment soutenues; mais elles n'ont jamais été portées jusqu'à contracter une alliance offensive et défensive, qui rendit communs les dangers. Alexandre menaçait Tyr du poids de sa vengeance; Carthage n'a pas armé pour unir ses forces; elle a seulement offert une retraite aux femmes et aux enfans, contraints d'abandonner leur patrie (2). Hérodote dit, à la vérité, que Cambyse, méditant une expédition contre Carthage, voulut y employer les Phéniciens, qui s'y sont refusés parce qu'elle était une de leurs colo-

(1) Les Tyriens ne sont pas nommés dans le plus ancien traité des Carthaginois avec les Romains (Pol. hist. L. 3, c. 22.) et le sont dans un autre postérieur.

(2) Diod. Sic. L. 17, c. 41 et 47.

nies (1); mais en admettant le fait comme vrai, tout douteux qu'il me paraisse, il serait une preuve de liaisons amicales et non pas de devoirs obligés (2). Carthage avait conservé l'usage d'envoyer les prémices de ses récoltes à la divinité tutélaire de Tyr, et lui a fait aussi des offrandes dans des momens de danger (3). Mais ces actes de superstition, qui n'étaient accompagnés d'aucune démarche auprès du gouvernement, n'ont rien qui puisse les faire assimiler à une dépendance politique. Ainsi tout ce qui précède prouve qu'il n'y a eu, en aucun temps, des rapports de ce genre entre les deux républiques; c'est ce qui m'a décidé à traiter séparément des Carthaginois. Quelques détails rappelleront sans doute ce que j'ai dit ailleurs des Phéniciens, mais l'en-

(1) Herod. L. 3, c. 19.

(2) On ne voit pas les motifs qu'aurait eu Cambyse d'entreprendre une pareille expédition, puisque Carthage, qui n'a fourni aucun secours aux Egyptiens, était loin des froissemens qui pouvaient attirer ses regards. Les Perses, qui n'étaient pas un peuple navigateur et commerçant, ne pouvaient concevoir aucune jalousie contre cette république industrieuse.

(3) Pol. hist. exc. L. 31, c. 20. Quint. Curt. L. 4, c. 2 et 10. Diod. Sic. L. 13, c. 108; L. 20, c. 14. Just. hist. L. 18, c. 7. Arr. Exp. Alex. L. 2, c. 24; L. 18, c. 7.

semble du travail présentera peu de ressemblance.

Les Carthaginois seraient de tous les peuples de l'antiquité, celui qui fournirait les matériaux les plus intéressans pour l'histoire, considérée sous le rapport des institutions, si un plus grand nombre de sources où puiser des connaissances positives, avaient été conservées. Comme d'autres républiques anciennes et modernes, ils ont développé une puissance énorme, sans avoir une étendue territoriale qui y fut proportionnée. La sagesse de leurs institutions et le commerce ont été les causes de leur prospérité, et nous verrons bientôt dans l'abandon des premières, l'origine de leur décadence et de leurs revers. Mais il aurait été intéressant d'étudier tous les détails de ces institutions primitives, d'en voir les effets se développer, et de suivre ainsi pas à pas, d'abord les progrès de cette république, puis sa marche postérieure vers sa décadence, en la comparant aux changemens qui se sont introduits dans son administration. Ces phases auraient présenté, sans doute, plusieurs points de ressemblance avec l'histoire des républiques commerçantes modernes, dont les événemens, plus rapprochés de nous, sont

mieux connus; et ces points de ressemblance auraient été du plus haut intérêt, puisqu'ils auraient donnés une certitude de plus aux conséquences à déduire des faits, pour une histoire complète des institutions. Mais tous ces avantages, qu'on aurait pu tirer de ce genre d'étude, sont perdus; les Romains ont anéanti ce qui a été à leur portée; ils n'ont sauvé de cette destruction générale qu'un seul livre sur l'agriculture, et cela sans réfléchir qu'ayant été fait pour un climat différent, il ne pouvait leur être que d'une faible utilité, C'est aussi de la même manière qu'ils ont porté de la Sicile à Rome un cadran solaire, le premier qu'ils aient eu, et dont ils se sont servi long-temps, avant de s'apercevoir qu'il avait été construit pour un autre climat. Partout où ils ont étendu leurs armes, leur ignorance dédaigneuse et leur avidité insatiable, ils ont détruit tout ce dont ils ignoraient ou méprisaient l'utilité, et pris tout ce qui pouvait assouvir leur avarice ou servir à leur luxe.

Une rivalité, long-temps prolongée, avait fait naître, entr'eux et les Carthaginois, une haine devenue nationale; ces deux peuples ambitieux se gênaient mutuellement. Aucun



d'eux n'a réfléchi que l'existence de l'autre, loin de lui nuire entretiendrait un ferment d'activité dans son sein, qui serait pour lui un principe de vie (1). Rome, en détruisant Carthage, ses chroniques, ses archives, a-t-elle eu la folle intention d'effacer le souvenir de cette puissance? Mais ses propres annales le conservaient, pouvaient-elles parler de ses victoires sans nommer le vaincu? A-t-elle craint que les monumens carthaginois ne fissent connaître les événemens sous un autre point de vue, que celui où l'orgueil romain voulait les présenter? Mais la proscription aurait atteint seulement les histoires et non pas les archives des temps antérieurs, où pouvaient être étudiées les causes de l'antique prospérité de Carthage, les observations de ses navigateurs, les routes qu'ils avaient ouvertes au commerce. Ne doit-on pas plutôt y voir un résultat de cette ignorance, où les Romains ont affecté de rester, ne jugeant di-

gnes

(1) August. de civit. dei L. 1, c. 30. Diodore prétend que dans le sénat de Rome, quelques hommes bien pensans avaient eu cette opinion; mais qu'une immense majorité passionnée l'a emporté (Diod. Sic. exc. L. 34). Aucun autre écrivain n'en a parlé, ce qui rend son assertion peu certaine.

gnes de leurs études que leur jurisprudence embarrassée, les dit-on de leurs vieux temps, et leurs traditions historiques? C'est cette cause qui me paraît la seule vraie; car les Romains ont porté la même indifférence chez d'autres peuples, contre lesquels ils n'avaient pas la même haine nationale. Partout la dévastation a suivi leurs pas, et leurs dédains ont achevé de détruire ce qu'ils n'ont pas anéanti. Tous les pays où s'est étendue leur domination présentent ce même résultat; si le fait de Carthage marque davantage dans l'histoire, c'est parce qu'il a été plus solennel, puisqu'un ordre, émané du sénat, a prononcé la destruction des archives, des livres et des autres monumens de ce genre. Dès-lors on ne peut pas l'attribuer à l'effervescence d'une soldatesque, dont sa propre nation déplore les excès; c'est la nation elle-même qui a prononcé cet arrêt, par la bouche de ceux qui étaient réputés les plus sages dans son sein.

Carthage, qui tendait, en même temps, à étendre sa domination et son commerce, cherchait à connaître les pays même les plus éloignés, car tous pouvaient lui offrir quelques branches de spéculations nouvelles; mais une

jalousie trop habituelle aux nations commerçantes lui faisait enfouir, dans ses archives, les lumières de ce genre qu'elle pouvait acquérir, afin de les dérober à la connaissance des autres peuples (1). Les Romains, qui voulaient seulement propager leur domination et multiplier leurs pillages, étendaient leurs conquêtes par ce double motif; dès-lors il leur importait peu de connaître des pays plus éloignés, aussi long-temps qu'ils voyaient autour d'eux des villes et des provinces qui excitaient leur cupidité. De-là l'indifférence qu'ils ont montrée pour ces archives de Carthage, que toute autre nation aurait regardées comme le plus beau trophée de sa victoire.

L'homme qui réfléchit aimerait à découvrir, dans les chances possibles d'événemens, quels auraient été les résultats différens, pour les destinées des hommes, si Carthage avait écrasé les Romains. Les peuples auraient-ils gémi tant de siècles dans l'ignorance et l'abrutissement, dont les phases ont accompagné celles de la décadence de l'empire, ou ces siècles de barbarie n'auraient-ils pas eu

(1) Fest. Avien. v. 414.

lieu ? Nous connaissons trop peu les Carthaginois pour décider cette question. Si on les juge par la peinture qu'en ont fait les Romains, l'Europe aurait éprouvé, sous leur domination, un joug bien plus dur que celui qu'elle a reçu du peuple roi. Mais le témoignage d'Aristote prouve que les Carthaginois ont eu une constitution sage et, comme nous le verrons bientôt, les abus qui l'ont dénaturée, n'ont commencé que peu de temps avant leur lutte contre les Romains. Peut-être que, cette lutte une fois terminée, l'activité commerciale, qui avait formé auparavant l'essence de leurs institutions, aurait de nouveau repris son essort et, avec elle, se seraient assoupies les factions, dont la soif des conquêtes avait attisé les fermens. Alors tout l'abrutissement qui a couvert l'Europe, sous l'influence de Rome et de ses empereurs, n'aurait pas eu lieu; car le commerce, dont l'étendue se développe en proportion des lumières, fournit de son côté, à leur extension, un appui réciproque. Cette influence mutuelle, trop peu sentie par plus d'un écrivain, n'en est pas moins réelle; les sciences, par leurs découvertes, ouvrent des voies nouvelles à l'industrie, ou reculent les

bornes des anciennes, et de son côté le commerce, même sans le concours des gouvernemens, seconde les sciences, en leur fournissant de nouveaux moyens d'observation. Tout me porte à penser que les jalousies commerciales des Carthaginois n'auraient pas enfanté la même dégradation de l'Europe, que les brigandages et les proscriptions qui ont pesé sur les Romains et dévasté leurs provinces. Ce fut la victoire, a dit Montesquieu, qui décida s'il fallait dire la foi punique ou la foi romaine (1): les deux peuples s'accusaient tous les deux de perfidie, tous les deux pouvaient avoir raison; mais les circonstances des deux peuples, leur manière d'être et leurs principes de gouvernement étaient trop différens, pour que l'influence exclusive de l'un ou de l'autre put avoir un résultat pareil, et je pencherais pour l'opinion que la chance aurait été en faveur des Carthaginois.

Mais revenons à ce peuple, dont ces considérations nous ont un moment écartés. Toutes ses annales, tous ses livres quelconques sont perdus: on est réduit à l'étudier dans les écrits des Romains et des Grecs. Un petit nombre

(1) Mont. Esprit des loix. L. 21. ch. 21.

seulement des livres de ces derniers est antérieur à l'extension de l'influence romaine sur leur patrie : eux seuls sont exempts du soupçon de partialité ; car, du moment où l'ascendant de ce peuple à commencé a peser sur les Grecs, ils ont perdu la liberté de dire leur pensée, puisque leurs écrits, sinon proscrits, du moins dédaignés par ces dominateurs jaloux, auraient été condamnés à l'oubli. C'est ainsi que les livres de Philinus, accusé de partialité en faveur de Carthage, ont disparu (1). Mais lors même qu'il aurait poussé ce sentiment jusqu'à l'exagération, son ouvrage aurait été utile, parce qu'entre cet extrême et l'extrême opposé, où plusieurs écrivains de Rome sont tombés, il y aurait eu des moyens de se former, en les comparant, une opinion plus juste des faits. Mais on doit regretter bien davantage le grand travail d'Aristote, sur l'organisation des républiques anciennes, où il en faisait connaître cent-cinquante-huit constitutions différentes (2) : le peu qu'il a dit, dans sa Politique, de celle de Carthage, prouve qu'il en avait fait une étude

(1) Pol. hist. L. 1, c. 14.

(2) Diog. Laert. L. 5, c. 1.



particulière. Un autre écrivain, nommé Hippagoras, avait aussi fait un traité sur cette république (1); nous n'avons aucune donnée sur ce qu'il a pu être; mais bon, médiocre, ou mauvais, il aurait toujours fourni quelques notions utiles.

La nécessité où on est de puiser ses matériaux dans les ouvrages écrits par des Romains, ou sous leur influence, est un obstacle énorme à vaincre; car jusqu'aux meilleurs historiens peuvent être soubçonnés de partialité, sur un sujet où les passions ne permettaient pas d'être juste. Polybe lui-même, cet écrivain si judicieux, qui, depuis l'asservissement de sa patrie, était devenu le client des Scipions, avait-il la liberté nécessaire pour écrire sur les faits de Carthage? Ce qu'il en a dit ne peut-il pas être soubçonné, si ce n'est d'altération des faits, du moins de quelques réticences, que sa position rendait indispensables, et auxquelles il n'aurait pas pu renoncer sans rompre les liens de la dépendance où il s'était mis? On ne voit que trop souvent, dans ses écrits, ce besoin de flatter que sa position lui avait rendu néces-

(1) Ath. deipn. L. 14.

saire; car il est impossible d'attribuer à un véritable enthousiasme pour les Romains, tous les éloges qu'il leur a prodigués. Un Achéen, ami comme il l'était de sa patrie, aurait-il pu éprouver ce sentiment pour ceux qui avaient employé les moyens les plus odieux pour l'asservir? Ce sont des motifs pour nons tenir en garde contre les écrivains qui se sont trouvé dans une position plus ou moins semblable à la sienne, mais toutefois en proportionnant cette méfiance au degré d'estime que chacun d'eux peut inspirer; car il y en a eu qui ne se sont pas donnés la peine de déguiser leur partialité, tandis que d'autres y ont été entraînés par la force des choses, sans même qu'ils aient eu l'intention de s'y livrer. Polybe doit être certainement classé dans le nombre de ces derniers; car il a fait preuve quelquefois de son intention d'être juste. On peut citer notamment ses attaques contre les assertions passionnées du sénateur Fabius (1), si toutefois quelques animosités, entre cette famille et celle des Scipions, n'ont pas été le motif secret de

(1) Pol. hist. L. 1, c. 14. L. 3, c. 8 et 9.



cette hardiesse apparente. J'ai peint les difficultés; j'ignore si j'ai su les surmonter.

Carthage est une des nombreuses colonies que Tyr a disséminées sur les côtes, où ses vaisseaux étaient appelés par le commerce. Nous nous arrêterons peu à la fable que maint auteur a racontée, et qui a fourni un épisode à l'Enéide. Une femme, fugitive de Tyr, achetant des habitans du pays le terrain que pouvait embrasser le cuir d'un bœuf, puis le coupant en lanières pour en développer l'étendue; c'est là un de ces contes sans vraisemblance, où trop souvent les livres historiques des anciens ressemblent à des romans (1). Il paraît plus vraisemblable que Carthage était déjà un comptoir, fréquenté par les bâtimens de commerce de Tyr, lorsque l'émigration qui a suivi Didon est venue s'y établir. Le choix judicieux du lieu où cette ville a été fondée, sur une péninsule dont l'accès était facile à défendre avec peu de monde, est un motif de le penser (2). L'accroissement de popu-

(1) Just. hist. L. 18. Sol. polyh. c. 30. Dion. perieg. v. 197, Sil. Ital. L. 1, v. 24 et seq.

(2) On peut consulter sur la position de l'ancienne Carthage l'ouvrage de Mr. Estrup, et l'excellente analyse qui en

lation, qui en est résulté, a facilité le développement de puissance que Carthage a pris ensuite, et comme ses nouveaux habitans étaient des mécontens, qui quittaient leur patrie, ils auront beaucoup contribué à séparer ses intérêts de ceux de sa métropole.

Le conte lui-même, dont nous venons de nous occuper, conserve quelques traces de cette origine commerciale, que j'attribue à Carthage et que je crois la véritable. En effet, il présente les naturels du pays se grouppant autour des nouveaux venus, attirés par les avantages du commerce qu'ils apportaient avec eux (1): mais des gens qui fuient leur patrie ne portent pas avec eux le commerce. Il est vraisemblable qu'on aura confondu deux événemens distincts, et qu'on aura faussement appliqué à l'arrivée de ces fugitifs, ce qui avait eu lieu lors de la fondation antérieure du comptoir de commerce. A la même époque, disent les mèmes auteurs, les Carthaginois se sont engagés à payer un tribut aux habitans du pays, qu'ils ont acquitté

---

a été donnée dans les nouvelles annales des Voyages; T. 14, p. 408 et suiv.

(1) Just. hist. L. 18, c. 5.

long-temps, et dont la suspension ensuite a été un motif de guerre (1). Le fait pouvant également convenir aux deux origines attribuées à Carthage, ne fournit aucune donnée plus particulière en faveur de l'une d'elles. Car des fugitifs, qui cherchent un asile, ont besoin de se concilier ceux au milieu desquels ils viennent le chercher; de même qu'un comptoir de commerce, qui a peu de forces, achète volontiers le sol où il vient s'établir, et consent à un tribut qui lui en assure la paisible possession.

Mais d'autres faits ne peuvent pas aussi facilement admettre cette double explication. Si Carthage avait dû sa première origine à des mécontens, qui quittaient leur patrie, auraient-ils choisi, pour leur établissement, une contrée où il existait déjà d'autres colonies phéniciennes, sur lesquelles leur métropole avait conservé de l'influence? n'auraient-ils pas, au contraire, cherché d'autres pays où ils n'auraient pas été exposés à ce même inconvénient? Un autre motif encore de regarder Carthage comme ayant été, dans l'origine, un comptoir de Tyr, avant que les

(1) Just. hist. L. 18, c. 5; L. 19, c. 1 et 2.

événemens y eussent développé une puissance indépendante, c'est l'avantage de sa position pour le commerce de sa métropole. Elle était située sur le point de l'Afrique le plus rapproché des côtes de la Sicile: de là on pouvait surveiller cette espèce de détroit, y protéger la navigation des vaisseaux phéniciens, et y inquiéter ceux des nations rivales. Carthage se trouvait aussi à peu près à égale distance de Tyr et de Gadès, point extrême, d'où les Phéniciens organisaient leurs navigations plus éloignées sur l'Océan. Ainsi son port était, à la fois, un lieu de relâche intermédiaire et un poste de surveillance, placé précisément là où il pouvait être le plus utile (1). Qu'un peuple commerçant, qui étudie, pour les utiliser, les avantages et les inconvéniens de tous les points des côtes qu'il visite, ait fait choix de cette position pour y fonder Carthage, on le conçoit sans peine; mais on comprendra moins facilement qu'une femme, fuyant sa patrie et pressée de s'as-

(1) C'est par les mêmes motifs que les Phéniciens, ayant reconnu les avantages du port de Malthe, intermédiaire entr'eux et Carthage, y ont formé un établissement (Diod. Sic. L. 5, c. 12).

surer un asile, eût fait un choix aussi judicieux. Au contraire si Carthage existait déjà, comme comptoir de commerce, rien de plus naturel que, lors de sa fuite, elle y ait cherché un refuge; il lui suffisait pour cela d'avoir déjà des relations avec ceux qui l'habitaient. C'est ainsi que des Phocéens fugitifs sont venus s'établir à Marseille, ancien comptoir de leur nation; des circonstances pareilles ont créé ces deux républiques commerçantes.

Les Phéniciens, en s'établissant à Carthage, y avaient porté le culte de leur patrie, et la nouvelle république l'a maintenu. J'ai déjà dit qu'elle avait conservé l'usage d'envoyer les prémices de ses récoltes à Tyr; plusieurs auteurs anciens en ont parlé, mais aucun n'a dit, d'une manière précise, si cet envoi avait lieu exactement chaque année, ou seulement de loin en loin; je pencherais pour cette dernière opinion. En traitant des Phéniciens, j'ai fait observer que le corps sacerdotal ne pouvait y être parvenu jamais à établir une domination positive, parce que l'esprit du commerce est celui qui se prête le moins à la théocratie; mais leur culte sombre et sanguinaire leur a donné de l'influence, en

imposant au peuple par la terreur (1). Il est très-vraisemblable que leur rôle a été le même à Carthage et que, sans y avoir eu des pouvoirs politiques, ils y ont exercé une influence fanatisante, puisque le sang humain a coulé sur leurs autels, et que, dans des momens de dangers publics, ils ont déterminé les familles dominatrices à livrer leurs enfans pour victimes (2). Sans tous les exemples qu'on a de l'aveuglement où conduit le fanatisme, on serait disposé à révoquer en doute celui-ci, malgré les nombreux témoignages de l'antiquité; mais les actes de délire, où peuvent se porter les hommes aveuglés par leurs prêtres, n'ont pas de bornes; à leurs voix, les sentimens les plus doux de la nature se taisent, l'homme abruti ne les sent plus.

(1) Econ. des Perses et des Phénic. p. 336.

(2) August. de civit. dei. L. 7, c. 19 et 26. Plut. de superst. Diod. Sic. L. 13, c. 86; L. 20, c. 14. Dion. halyc. L. 1. Quint. Curt, L. 4, c. 3. Non. Marc. voce *puellis*.

CHAPITRE II.

De l'organisation politique.

Aristote prétend que la constitution primitive de Carthage a été monarchique (1) et qu'il lui a succédé une aristocratie mitigée, qui existait encore au temps où il a vécu. Cet auteur avait adopté le système que partout la monarchie a précédé les autres formes de gouvernement : dès-lors son assertion, au sujet de Carthage, n'étant appuyée d'aucun fait, il se peut qu'il l'a dit comme conséquence de son système, plutôt que d'après des notions historiques ; mais cette forme de gouvernement me paraît peu conforme à l'origine présumée de Carthage, car pendant son existence comme comptoir de Tyr, il a dû y avoir des magistrats chargés de la diriger. La monarchie s'y serait-elle établie depuis, lorsque les fugitifs de Tyr sont venus s'y fixer; la chose, sans être probable, n'est pas impossible. Quoiqu'il en soit, depuis l'établissement, dit Aristote, du régime républicain, qui suivant lui a succédé à la

(1) Aristot. polit. L. 5, c. 12.

monarchie, aucune sédition n'a troublé l'état d'une manière sérieuse, aucun tyran n'a menacé la liberté de sa patrie; le gouvernement y a toujours été entouré de l'opinion du peuple (1). Cette stabilité du gouvernement a dû réellement exister, dans les temps prospères de Carthage, puisque cette république a pris le développement que l'on connaît; car un peuple dont les institutions auraient été vacillantes et sans forces, aurait été arrêté dans son essort extérieur, par ce principe interne de faiblesse. Un gouvernement ne peut exécuter de grandes choses que par l'accord unanime des volontés; son premier talent doit être celui de les faire coïncider vers le but qu'il veut atteindre, et ce faisceau de volontés constitue sa force réelle: dès que ce faisceau se dissout, ses moyens d'actions diminuent, il cesse de pouvoir produire de grandes choses; c'est le premier pas qu'il fait vers sa décadence, dont les progrès augmentent à mesure qu'il se détache de l'opinion publique. Ces vues générales trouveront leur application dans ce que j'ai à dire de Carthage.

---

(1) Arist. polit. L. 2, c. 9.

D'après les détails que nous avons sur la constitution de cette république, il y existait un patriciat, dans lequel était concentré le droit de s'élever aux places. La quotité de la fortune paraît en avoir formé la principale base; ce qui était naturel chez un peuple commerçant. Suivant Aristote, la plus considérable portait aux fonctions les plus élevées, de manière cependant qu'à richesses égales les talens distingués obtenaient la préférence (1). Polybe, d'accord avec lui sur le principe de la fortune, élague la condition des talens, et dit que ce système rendait les places vénales, parce que les plus opulens s'assuraient les choix par des largesses (2). L'époque différente où ils ont écrit explique en partie cette diversité d'opinions; si, au temps d'Aristote, quelques-uns des maux qui ont désorganisé Carthage avaient germé, ils étaient loin d'avoir les développemens qu'ils ont pris ensuite. Du temps de Polybe, au contraire, de son aveu cette république était déjà sur son déclin (3); ainsi les inconvéniens

(1) Arist. polit. L. 4, c. 7.
(2) Pol. hist. exc. L. 6, c. 56.
(3) Pol. hist. exc. L. 6, c. 51.

niens de son organisation politique, qui l'ont entraînée vers sa ruine, pouvaient être soupçonnés, aperçus même du temps d'Aristote; mais ils étaient loin d'avoir produit les effets funestes, qui se sont développés ensuite, et qui étaient dans toute leur force lorsque Polybe a vécu.

De l'aveu d'Aristote, la constitution de Carthage avait une tendance vers l'oligarchie (1); c'était une conséquence naturelle d'un patriciat, où les fonctions devenaient l'apanage des plus riches, et cela dans une république commerçante, où un concours de circonstances heureuses et des mesures sagement combinées pouvaient élever quelques-unes des familles, tandis que les autres éprouvaient les rigueurs du sort. Les anciens ne disent pas que ces dernières sortaient du patriciat, par l'effet de leur pauvreté, tandis que des fortunes plébeiennes y élevaient d'autres familles à leur place. C'est donc au sein de la caste privilégiée que l'inégalité de fortune faisait naître des démarcations entre les individus, et c'est là où Aristote a vu, avec tant de justesse, la tendance à l'oligarchie,

(1) Arist. polit. L. 2, c. 9.

qu'il a reconnue dans la constitution de Carthage, et qui depuis s'est pleinement développée. Une crainte commune à toutes ces familles privilégiées, était de voir naître, dans celles qui ne l'étaient pas, des hommes à talens qui, mécontens de la barrière opposée à leur illustration, pouvaient agiter le peuple pour s'élever au milieu des orages; nous verrons bientôt par quels moyens elles sont parvenues à satisfaire l'ambition de ces derniers, sans se dessaisir de leurs prérogatives. L'élection était attribuée au peuple (1); mais nous ignorons si tous les citoyens, sans exception, y pouvaient concourir, ou si la faculté d'élire était limitée à ceux seulement qui se trouvaient possesseurs d'une certaine fortune. Dans l'un et l'autre cas, ces électeurs ne pouvaient porter leur choix que sur des membres du patriciat, seuls éligibles.

Le pouvoir exécutif était dans les mains d'un sénat, présidé par deux suffètes, dont Tite Live et Festus comparent les fonctions à celles des consuls de Rome (2). Une ma-

---

(1) Arist. polit. L. 4, c. 7.

(2) Tit. Liv. L. 28, c. 37; L. 30, c. 7. L. 34, c. 60. Fest. de lingua latina; voce *Sufes*.

gistrature semblable existait aussi à Gadès, autre colonie phénicienne (1); ce qui serait un indice qu'elle était imitée des institutions de leur commune métropole. Il paraîtrait, d'après un passage ou deux de Diodore, que, dans les momens de dangers éminens, on concentrait davantage le pouvoir, en établissant la dictature d'un seul homme (2). Ceci expliquerait comment Polybe a parlé quelquefois d'un roi des Carthaginois (3): ce sera sans doute ce dictateur temporaire, investi d'un pouvoir royal, qu'il aura voulu désigner. Les anciens mettaient assez peu d'importance aux institutions des autres peuples, et se contentaient souvent d'à peu près dans leur langue, pour exprimer les fonctions de leurs magistrats, afin d'éviter l'emploi des mots qui lui étaient étrangers.

Le sénat décidait souverainement de toutes les affaires, du moins il n'était tenu de les soumettre à l'assemblée générale du peuple, que dans les cas seulement où il y avait diversité d'opinions dans son sein, alors le peuple décidait (4). S'il le faisait dans d'autres

(1) Tit. Liv. L. 28, c. 37.

(2) Diod. Sic. L. 14, c. 54; L. 15, c. 15.

(3) Pol. hist. L. 3, c. 33.

(4) Arist. polit. L. 2, c. 9.

occasions, c'était de son plein gré, parce qu'il sentait qu'il avait besoin de s'appuyer de l'assentiment général. C'est ainsi qu'il lui a donné communication de la lettre où Denys de Syracuse déclarait la guerre (1), parce que Carthage, abattue alors par des maladies contagieuses, avait besoin de puissans efforts pour préparer ses moyens de résistance, et que, par cette démarche, le sénat espérait disposer plus facilement le peuple à des sacrifices un peu considérables. Le renvoi constitutionnel au peuple, dans les cas de partage d'opinion du sénat, devait avoir des inconvéniens : c'était lui faire exercer son influence dans les momens les plus dangereux, puisqu'il était appelé à délibérer, lorsque la chaleur des dissentimens avait déjà monté les esprits, et fait cesser le sang froid nécessaire dans les discussions, et si difficile dans les assemblées nombreuses, où le plus léger incident peut devenir un élément de discordes.

Ainsi, dans cette organisation politique, le pouvoir était dans les mains d'un certain nombre de familles ; le reste de la nation n'était consulté que dans quelques cas seule-

(1) Diod. Sic. L. 14, c. 47.

ment, et restait, le plus souvent, écarté de toute influence. Par quel moyen un gouvernement, qui vouait à la nullité politique la très-grande majorité des citoyens, a-t-il pu se faire aimer d'eux; c'est ce que ni Aristote, ni aucun autre écrivain de l'antiquité n'a dit; mais le fait n'en paraît pas moins réel.

Une attention des familles dominatrices était de réserver des places lucratives, dans les colonies et possessions de Carthage, pour les individus des classes inférieures qui, exclus par leur naissance de l'espoir de s'élever aux fonctions publiques, auraient pu, avec des talens, s'emparer de la multitude et faire naître des mouvemens (1): leur ambition satisfaite de cette manière, cessait de devenir dangereuse pour les détenteurs du pouvoir. Mais on ne peut pas se dissimuler que cette mesure était un palliatif nuisible, plutôt qu'un remède, puisque ces places secondaires, au-delà desquelles la même barrière d'exclusion continuait d'exister, éteignaient, en les renfermant dans des bornes étroites, des talens qui auraient pu devenir utiles à leur patrie, si la chance de parvenir aux pre-

(1) Arist. polit. L. 2, c. 9; L. 6, c. 5.



miers rangs leur avait été ouverte en perspective, comme récompense de services importans et prolongés. Mais pour adopter un meilleur système, les patriciens auraient dû renoncer à leurs priviléges exclusifs, ou du moins en diminuer les formes trop tranchées, et les hommes renoncent difficilement à des avantages, où leur orgueil est combiné avec leurs intérêts. Cette mesure d'employer au dehors ces hommes, toute mauvaise qu'elle était, en la considérant sous le point de vue de l'utilité générale, avait du moins l'avantage de diminuer les dangers du mécontentement du peuple, puisqu'en disséminant à l'extérieur les hommes actifs, qui auraient pu lui communiquer une portion de leur effervescence, ils le retenaient bien plus facilement dans un état passif d'obéissance. Content de concourir aux élections, pour des places dont il était exclu, et de donner sa voix dans les cas que le sénat voulait bien lui communiquer, il n'élevait pas ses prétentions au-delà. Les assemblées où il renouvelait ses choix pour les magistratures, avaient lieu tous les ans à l'équinoxe du printemps, époque où commençait l'année phénicienne. Il faut le conclure de la conservation de

cette époque par les Romains, depuis que Carthage leur a été soumise; car ils n'auraient eu aucun motif de l'établir, puisque cet usage formait une exception au système qu'ils suivaient dans leurs autres provinces (1).

Un tribunal de cent membres, choisis dans le nombre des patriciens, recevait les comptes des fonctionnaires, lorsqu'ils sortaient de charge, et examinait la conduite qu'ils avaient tenue (2). Cette espèce de censure aurait pu avoir de très-grands avantages, si elle avait été exercée par des hommes librement élus par le peuple, et sans aucune dépendance de rapports sociaux, avec les hommes dont la conduite devait être examinée. Mais c'étaient des patriciens, juges d'autres patriciens, qui, par un changement de rôle, pouvaient être appelés, l'année suivante, à être jugés à leur tour, par les mêmes individus soumis à leur censure. Dans une position pareille, on devient aisément enclin à la tolérance. Toute institution qui repose sur la seule moralité des individus, sans l'appuyer d'aucune autre garantie sociale, finit

(1) Cod. theod. L. 12, Tit. 1, § 28.
(2) Arist. polit. L. 2, c. 9.

bientôt par devenir un épouvantail sans force.

Nous ne voyons, dans tous les détails où je viens d'entrer, que des prérogatives réservées à une classe de citoyens, et rien pour prémunir la majorité contre les abus qui pouvaient en découler. En effet, les élections étaient à la vérité dans les mains du peuple; mais il était si limité pour ses choix qu'elles ne formaient pas une barrière suffisante. Nous venons de voir que le tribunal de censure n'en était pas une non plus, puisqu'il était occupé par des hommes du même ordre que ceux qui, dans leurs fonctions, auraient pu se permettre des empiètemens, intéressés par conséquent à fermer les yeux sur des actes, qui avaient pour but, ou pour résultat, d'accroître leurs moyens communs d'influence. Aussi Aristote a-t-il très-bien remarqué que le vice de cette organisation politique était une tendance marquée vers l'oligarchie (1). A l'époque où il écrivait, toutes les funestes conséquences qu'elle a eue ensuite ne s'étaient pas encore développées; cependant leur germe avait déjà jeté quelques-

(1) Arist. polit. L. 2, c. 9.

unes de ses racines. J'en vois, si ce n'est une preuve décisive, du moins un indice probable, dans les écrits d'un Carthaginois nommé Phaléas, antérieur à Aristote, puisque ce dernier l'a cité. Phaléas voyait, dans la trop grande inégalité des fortunes, une des causes les plus actives des dissentions qui agitent les républiques ; d'où on peut conclure qu'il avait sous les yeux des dissentions, puisqu'il en a cherché à connaître les causes et en a proposé le remède. Quant à ce dernier, il n'était qu'un palliatif inexécutable; il aurait voulu que les riches fussent contraints de donner de fortes dots à leurs filles, pour les marier à des gens sans fortune, tandis qu'ils auraient dû épouser sans dot les filles de ces derniers (1).

Soit par l'insuffisance du contrepoids qui devait balancer l'influence du patriciat, ou plutôt que des fortunes trop colossales avaient élevé une ou plusieurs familles au point de leur donner une influence dangereuse, l'oligarchie s'est développée et, avec elle, les factions qui le plus souvent l'accompagnent. La concentration du pouvoir, dans les mains d'un petit

(1) Arist. Polit. L. 2, c. 5.

nombre, excite des jalousies, de la part de ceux qui s'en trouvent exclus; elles sont d'autant plus actives qu'elles se développent dans une caste privilégiée, dont tous les membres, se jugeant égaux, aspirent aux mèmes avantages. C'est alors que Carthage s'est écartée de l'ancienne sagesse qui avait donné de la force à ses institutions, et que son déclin en a été la conséquence. Quelques familles ont développé un ascendant de puissance, qui a paralysé l'influence des loix; d'autres ont formé, pour leur résister, des coalitions rivales, et le bien public, qui, sous quelques rapports, aurait pu se concilier avec les intérêts d'un patriciat, où tous les membres auraient tendu vers un but commun, a été constamment sacrifié, lorsque ses membres ont aspiré à se déchirer mutuellement (1). Le peuple alors a senti qu'il était le jouet des factions, et constamment leur victime, il a conçu des méfiances, bien naturelles à ceux qui ont été souvent trompés (2). Il a voulu prendre plus d'ingérence dans les affaires publiques et des ambitieux ont caressé

(1) Tit. Liv. L. 33, c. 46 et 47. Diod. Sic. L. 20. c. 10 et 43.
(2) App. bell. ext. L. 8, c. 38.

ce désir, afin de se servir de leur popularité acquise pour écraser leurs rivaux (1). Mais ces envahissemens du pouvoir, où rien n'était réglé par des lois organiques, déconsidéraient le gouvernement et rendaient sa marche irrégulière, sans amener aucune amélioration dans le système constitutionnel; elles étaient, par conséquent, un mal de plus, qui se joignait à tous les autres pour saper la grandeur de Carthage et entraîner cette république vers sa ruine. L'époque où sa décadence a commencé, n'est pas bien connue; Polybe la place au début de la seconde guerre punique, mais c'est en ne faisant attention qu'aux effets, sans remonter à leurs causes (2): elle a commencé bien long-temps auparavant, puisqu'elle a dû prendre son origine dans l'abandon, que les Carthaginois ont fait, de leur ancienne politique; abandon qui a commencé avant la première de ces guerres. Nous allons nous en occuper.

Cette politique nouvelle, formée avec le développement des factions, est l'esprit de conquête. Dans leurs temps primitifs, les Car-

---

(1) Pol. hist. exc. L. 6, c. 51.
(2) Pol. hist. exc. L. 6, c. 51.

thaginois, entièrement tournés vers les spéculations commerciales, paraissent avoir eu pour motif unique, dans leurs relations extérieures, l'extension de leur propre commerce, et l'abaissement de celui des peuples qui auraient pu élever une rivalité d'industrie. C'est à cet esprit qu'il faut attribuer l'ordre, donné à tous leurs navigateurs, de couler à fond les vaisseaux qui se dirigeaient vers l'Océan, si toutefois cet ordre a existé et n'est pas un conte inventé par leurs ennemis (1). Le doute est d'autant plus fondé que ni Hérodote, ni Diodore n'en ont point parlé; ils se sont bornés à dire que les Carthaginois ont fait tout leur possible pour écarter de l'Océan les autres peuples qui avaient une marine (2), et ils n'y sont pas toujours parvenus, puisque les Marseillais y on fait exécuter des voyages de découvertes (3). Nous voyons qu'ils se sont coalisés avec les Etrusques, pour s'opposer aux établissemens que les Grecs de l'Asie voulaient

(1) Str. geogr. L. 17.

(2) Herod. L. 1, c. 163. Diod. Sic. L. 5, c. 20.

(3) Senec. quæst. natur. L. 4, c. 2. Plut. de placit. philosoph. Aristid. orat. ægypt.

former sur les côtes de l'Europe ou dans ses îles (1) : depuis l'établissement de ces derniers à Marseille, Carthage a eu de fréquens démêlés avec eux (2), et ce sont ces jalousies qui ont cimenté les liaisons constantes de cette colonie grecque avec les Romains. La coalition antérieure des Carthaginois avec les Etrusques n'a pas eu de durée ; des jalousies commerciales les ont entraînés dans des guerres, avec ce peuple industrieux. Ce sont ces mêmes jalousies contre les Etrusques, auxquelles il faut attribuer leur conduite avec les Romains. A peine ceux-ci eurent-ils créé leur république qu'on y a vu arriver des ambassadeurs de Carthage (3). Les Carthaginois devaient voir, en effet, avec plaisir se former une puissance inquiétante pour les Etrusques, et dont ils croyaient n'avoir rien à redouter, puisqu'elle n'était ni maritime, ni commerçante. Aussi, non-seulement ils en ont encouragé le développement, mais ils lui ont fait des offres de secours dans des mo-

(1) Arist polit. L. 3, c. 6. Herod. L. 1, c. 166.

(2) Just. hist. L. 43, c. 5.

(3) Tit. Tiv. L. 7, c. 27. Epit. L. 13. Pol. hist. L. 3, c. 22. Diod. Sic. L. 16, c. 69.

mens difficiles, et ont même conclu, avec elle, un traité de défense commune (1). Mais dans leur conduite qu'ils ont tenue avec les Romains de cette époque, ils ne se sont pas écartés de leur système ordinaire, puisque ces mêmes traités imposaient des bornes à la navigation des peuples latins, qui vivaient sous la protection où dépendance de ces derniers (2). Plus tard ensuite, après que les Romains eurent étendu leur domination sur la Campanie et fait quelques démonstrations contre Tarente, les Carthaginois ont commencé à craindre le trop grand développement de leurs forces; c'est alors qu'ils ont cessé de les soutenir et qu'ils ont donné leur appui aux Tarentins (3). Peut-être qu'ils craignaient que Tarente une fois soumise, les autres républiques italo-grecques ne subissent le même sort, et que les Romains ne s'approchassent ainsi de la Sicile, dont ils voulaient les tenir écartés. Nous voyons une politique semblable dans leur conduite avec la Grèce, dont l'ambition les inquiétait depuis l'expé-

(1) Pol. hist. L. 3, c. 25. Just. hist. L. 18, c. 2. Plut. in Pyrrho.

(2) Pol. hist. L. 3, c. 22 et 25.

(3) Tit. Liv. Epit. L. 14.

dition des Athéniens, dont les dissentions des Grecs de la Sicile avaient été le prétexte, mais dont l'espoir d'envahir cette île avait été le motif plus réel (1). Un de leurs émissaires était auprès de Darius, lorsque Alexandre l'a précipité de son trône (2); il ne pouvait y être que pour exciter ce roi à des hostilités qui, en occupant les Grecs, auraient mis obstacle à leurs projets sur la Sicile (3). Ils ont enfin été les premiers à deviner l'importance de la position d'Alexandrie, lors de la fondation de cette ville, et ont employé toute leur adresse pour pénétrer les vues ultérieures de Ptolémée (4). Le développement de ce nouveau centre de commerce pouvait porter une atteinte funeste à leur prospérité, en ouvrant un nouvel écou-

(1) Diod. Sic. L. 12, c. 83.

(2) Arr. Exp. Alex. L. 3, c. 24.

(3) Diodore prétend que Xerxes, se disposant à attaquer la Grèce, avait envoyé des ambassadeurs aux Carthaginois, pour les engager à attaquer, de leur côté, les Grecs de la Sicile; ce qui avait été le motif de leurs premières hostilités contre cette île (Diod. Sic. L. 11, c. 1.). Cette ambassade me paraît fort douteuse; mais, en admettant qu'elle a eu réellement lieu, elle n'aurait pas armé les Carthaginois, s'il n'était pas déjà entré dans leurs vues de le faire.

(4) Just. hist. L. 21, c. 6.

lement aux riches produits de l'Afrique intérieure, dont jusques alors ils avaient eu le principal marché. J'ignore si on a déjà considéré sous ce point de vue la politique des Carthaginois, mais il me paraît se concilier mieux qu'aucun autre avec les faits connus de leur histoire.

Carthage l'a conservée jusqu'au moment où la soif des conquêtes a succédé aux vues plus utiles d'accroître son commerce. Depuis ce moment-là, les ressources de l'état ont été épuisées pour étendre une domination, souvent contestée, et toujours étrangère aux principes plus sages qui auparavant avaient créé sa grandeur. Aux autres maux, que lui ont attiré ses conquêtes, il faut ajouter qu'elles ont été un des principaux moyens d'aggrandissement pour les familles, qui ont usurpé une trop grande influence. Bientôt des individus se sont mis au-dessus des lois, et, trop puissans pour être punis, ils ont réduit les magistrats à tolérer leurs actions les plus condamnables (1); la violence s'est mêlée aux luttes des factions; chacune d'elles voulait

(1) Just. hist. L. 21, c. 4.

voulait écraser ses rivaux et toutes ont frappé de mort leur patrie. Le tribunal chargé de faire rendre compte aux dépositaires du pouvoir, n'a plus été que l'exécuteur des passions de la faction dominatrice; il a été réduit à l'impuissance d'agir lorsqu'il a voulu inculper un individu soutenu par elle (1).

Annibal, écarté de Carthage par une faction opposée à celle dont il faisait partie (2), a été souvent entravé par elle, pendant ses campagnes contre les Romains: peut-être même que si on avait des mémoires de lui, écrits avec la même franchise que César a mise dans les siens, on y verrait que le désir de prolonger la guerre a beaucoup influé sur ses opérations, parce que la paix l'aurait ramené dans sa patrie, où ces luttes des factions ne lui présageaient qu'un avenir désagréable. En effet, je ne vois que ce moyen d'expliquer son arrivée jusqu'aux portes de Rome, où il ne pouvait rencontrer qu'une faible résistance, et sa marche rétrograde qui a sauvé cette capitale (3). S'il avait pris

(1) Just. hist. L. 19, c. 2.

(2) Tit. Liv. L. 33, c. 49.

(3) Rome, dénuée de défenseurs, armait alors des escla-

Rome, la guerre était finie, et c'est ce qu'il ne voulait pas. Mais, en admettant qu'il a eu cette pensée, comme je le crois, ce serait un fait bien remarquable et qui prouverait à quel point il avait l'art de conduire les hommes, puisque, malgré le prolongement de la guerre, l'ennui n'a fait naître aucune révolte dans son armée, qu'aucun sentiment national ne pouvait électriser, puisqu'elle était composée de vingt nations, différentes de mœurs et de langage (1).

Lorsque Carthage a voulu devenir conquérante, elle est sortie du système qui auparavant avait formé sa grandeur. Il est hors de doute que le développement progressif de l'ambition romaine a dû exciter ses inquiétudes; il étoit de son intérêt d'en arrêter le cours; mais elle aurait dû y parvenir par la même politique qu'elle avait suivie antérieurement, celle de susciter un rival aux Romains, dont elle aurait soutenu les efforts, sans compromettre ses forces; comme auparavant elle avait soutenu la république

---

ves, qu'elle cherchait à encourager par l'espoir de la liberté (Aug. de civit. dei L. 3, c. 19.).

(1) Pol. hist. exc. L. 24, c. 9.

romaine, afin de diminuer l'ascendant des Etrusques. Elle a même eu des occasions de ce genre,qui lui ont été offertes et dont elle n'a pas tiré le parti qu'elle aurait pu, parce qu'alors, elle était déjà livrée au nouveau système qui l'a perdue (1). Au lieu de suivre cette marche, dont l'expérience du passé lui prouvait la bonté, elle a commis la faute de commencer une lutte directe contre un peuple de soldats. Aucune de ses institutions n'était militaire: son entière population, habituée, dès l'enfance, aux occupations qui se lient au commerce, n'avait pas dans son sein les élémens nécessaires pour former des armées, et elle a dû y suppléer par des étrangers qu'elle a pris à sa solde. L'inhabitude des choses de la guerre était si profondément enracinée chez elle, que l'expérience de ses premiers dangers ne l'a pas éclairée sur la nécessité de changer de système. Lorsqu'après la seconde guerre punique, les Romains ont commencé à lui susciter de nouvelles chicanes, pour avoir un prétexte d'achever sa destruction, ils l'ont trouvée entièrement dépourvue de moyens de résistance, et même

(1) Pol. hist. L. 3, c. 2. exc. L. 7, c. 9.

sans marine militaire (1). Cependant alors elle se livrait depuis long-temps à ses rêves d'ambition. La majeure partie de la Sicile avait déjà subi son joug, et les Romains étaient venus lui enlever cette proie. Elle avait porté ensuite ses regards sur l'Espagne, où la désunion d'une multitude de peuplades avait fait ses succès (2), et les produits des mines, qu'on y exploitait, lui avaient fourni les moyens d'organiser d'autres entreprises (3). Ce sont les succès qu'elle y a eu qui l'ont éblouie, et elle s'est persuadée qu'il lui suffisait d'avoir des trésors pour devenir conquérante (4). Aux mercenaires étrangers, dont elle avait formé son premier noyau d'armée (5), elle a ensuite ajouté les levées qu'elle a faites dans les pays nouvellement soumis: c'est l'Espagne qui a fourni la majeure partie de l'armée d'Annibal. Mais toutes ces troupes, soit les mercenaires qui ne tenaient à Car-

---

(1) Pol. hist. exc. L. 32, c. 2.

(2) Str. geogu. L. 3.

(3) Diod. Sic. L. 5, c. 25.

(4) Diod. Sic. L. 16, c. 22.

(5) Pol. hist. L. 1. Herod. L. 7, c. 165. Plut. in Timol. Diod. Sic. L. 5, c. 11, L. 13. c. 54, L. 14, c. 47 et 54.

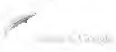
thage que par la solde qu'ils en recevaient, soit les levées faites dans des pays asservis par les armes et non incorporés par la conquête, ne pouvait prendre aucun intérêt aux destinées de Carthage, et leur foi, toujours suspecte (1), a plus d'une fois compromis la sûreté du gouvernement qui les soudoyait (2). Ces êtres, dont l'argent, qui leur était promis, était le seul mobile, devenaient aisément les instrumens de ceux qui leur en promettaient davantage.

La composition des armées, dont s'est servi Carthage, rend fort douteuse une assertion de Platon; il assure que leur discipline était tellement sévère que l'usage du vin y était proscrit (3). Peut-on croire qu'il ait été possible de soumettre des étrangers à une privation que, tout au plus, on pourrait proposer à une armée électrisée par un sentiment d'honneur national ? Platon, qui a passé sa vie à se repaître d'abstractions, n'est pas une autorité bien forte, lorsqu'il s'agit

(1) Diod. Sic. L. 5. c. 11.

(2) Pol. hist. L. 1 et 2. Just. hist. L. 18, c. 7, L. 19. c. 2. Diod. Sic. exc. L. 25.

(3) Plat. de leg. L. 2 ad finem. Eus. præp. evang. L. 12, c. 25.



de choses positives. Je croirais bien plutôt à un fait que nous apprend Aristote, c'est qu'on avait adopté, pour ces armées, le système des décorations proportionnées au nombre des campagnes de l'individu qui les recevait (1). Elles devaient plaire à l'ambition et pouvaient déterminer plus d'un mercenaire à prolonger son service, surtout s'il y avait des avantages attachés à ce système de décorations progressives. Des récompenses sont nécessaires dans toutes les armées; mais surtout dans celles qui sont composées, comme l'étaient celles de Carthage, tandis que la sévérité de la discipline ne peut s'introduire avec succès que là où la voix de l'honneur national est plus forte que celle des besoins, et ce n'était pas le cas de celles de Carthage. La confiance, inspirée par un chef, a pu quelquefois y suppléer; l'armée d'Annibal en fournit un exemple; mais ces cas sont si rares qu'ils n'atténuent pas le principe général.

Pendant que les Carthaginois donnaient leur attention aux événemens militaires, qui étendaient leur domination sur de plus grands espaces, ils prenaient moins d'intérêt au

---

(1) Arist. polit. L. 7, c. 2.

commerce, qui avait été la cause première de leur fortune. La diminution de ses produits en a été la conséquence; d'un autre côté, les besoins du gouvernement ont augmenté avec l'extension des conquêtes, à cause des luttes nouvelles dont elles ont été suivies; aussi a-t-il dû exiger davantage des peuples tributaires, pour subvenir à ce surcroît de dépenses. Le joug de Carthage leur est graduellement devenu plus onéreux, et les esprits aliénés n'ont vu que des libérateurs dans ses ennemis (1): c'est ainsi que sont peintes, par les écrivains de Rome, les dispositions de ces peuples (2). Comme leur partialité exagérait volontiers ce qui pouvait noircir la réputation du gouvernement de Carthage, ils n'ont pas fait observer que cet état nouveau devait être distingué de celui qui avait existé antérieurement; peut-être aussi qu'ils l'ont ignoré; car les Romains ont excessivement négligé l'étude des autres peuples; ils ne les ont vus que dans les rapports qu'ils ont eus avec leur histoire nationale. Mais le témoignage d'Aristote, qui a parlé de l'atta-

(1) Pol. hist. L. 1, c. 72.

(2) Pol. hist. L. 1, c. 72.



chement que ce gouvernement inspirait à ses administrés, prouve qu'alors sa conduite était différente. Nous en avons même des preuves historiques. Diodore nous apprend que beaucoup de villes grecques ont quitté la domination de Syracuse pour reconnaître celle des Carthaginois (1), et la même chose s'est reproduite plusieurs fois (2). Comme personne ne cherche volontairement à rendre sa position plus mauvaise, il est clair qu'à cette époque leur domination n'était pas tyrannique. En effet, comment, sans forces militaires nationales, et n'ayant que des troupes mercenaires d'une foi douteuse, le gouvernement aurait-il maintenu sa domination, si un joug de fer l'avait rendu odieux ? D'ailleurs, étant riche alors par les produits d'un commerce florissant, il n'aurait eu aucun motif de peser sur des contrées, où ce même commerce puisait une partie de ses moyens d'opulence. Il n'a commencé à devenir oppresseur qu'au moment où les contributions ordinaires ont cessé de suffire aux dépenses qu'exigeaient ses conquêtes ; alors il a cherché d'autres

(1) Diod. Sic. L. 14, c. 41.
(2) Diod. Sic. L. 20, c. 3 et passim.

ressources et les produits momentanés de celles dont il a fait usage, lui en ont masqué les conséquences pour l'avenir. Je n'ignore pas que l'esprit des républiques commerçantes a aussi son genre d'oppression; s'il n'écrase pas par des taxes exhorbitantes, il enchaîne par des jalousies d'intérêt. Voulant réserver pour elles seules tous les genres de bénéfices, elles tendent à les enlever aux peuples qui vivent sous leur domination. Nous verrons ce genre d'oppression peser sur les sujets de Carthage; mais il ne faut pas le confondre avec le poids des taxes, dont je viens de parler, et qui plus tard ont aggravé leur sort.

Carthage, par un oubli de son ancienne politique, étant devenue, sinon belliqueuse, du moins conquérante, aurait dû faire à ses institutions les changemens nécessaires pour les mettre en harmonie avec sa position nouvelle. On peut, en général, faire l'observation qu'aussi long-temps qu'une constitution d'un peuple est d'accord avec ses habitudes, eût-elle même des vices essentiels, cet accord suffit pour en diminuer les inconvéniens, et le pays peut être florissant, parce que c'est cette harmonie qui forme son appui. Mais on s'obstine en vain à vouloir conserver une



organisation vieillie ; elle se dissout, malgré tous les efforts, parce qu'elle a cessé d'avoir l'assentiment général. Ainsi la conservation des états tient beaucoup à la prévoyance des changemens qui se forment dans l'opinion, afin de leur donner une direction utile, et de faire aux institutions les modifications nécessaires pour en conserver l'harmonie. Mais la plupart des gouvernemens sont routiniers ; au lieu de se modifier sur la tendance que prennent les idées, ils voudraient mouler ces derniers sur leurs propres habitudes ; il en naît des froissemens, même des résistances et quelquefois des secousses : alors ils consomment inutilement à l'intérieur, des forces qui auraient dû être appliquées à la défense extérieure. Carthage, ayant commis la faute de devenir puissance militaire, aurait dû substituer, à ses institutions uniquement commerciales, d'autres habitudes plus conformes à son nouveau système. Ne l'ayant pas fait, des factions, nées dans son sein, ont usurpé, pour leur propre utilité, les avantages qui auraient pu résulter de ses conquêtes pour le corps de la nation, et il n'est resté pour cette dernière, que les fardeaux qui en sont inséparables. Leur poids a aliéné les esprits,

des mécontentemens, au centre et dans les provinces, ont affaibli les forces de l'état ; il a succombé, pendant que quelques familles puissantes s'en disputaient encore les lambeaux. Plus Carthage approchait de la dernière catastrophe, qui l'a rayée de la liste des nations, et plus l'histoire nous y montre des déchiremens, nés des efforts que ces factions faisaient pour s'arracher un pouvoir contesté. Et tel était l'aveuglement de ces familles dominatrices, qu'elles n'ont pas vu que leurs dissentions ouvraient un accès facile à l'ennemi de leur patrie, et les entraînait avee elle vers un commun danger. Dans un tel état de choses, rien ne pouvait marcher que par effort ; rien ne se trouvait préparé au moment du péril. A peine un succès contre l'ennemi avait-il été obtenu, qu'une incurie générale s'emparait des esprits : nous en voyons des preuves fréquentes. Carthage, dont le commerce était fondé sur la navigation, qui, par conséquent, avait tous les moyens de conserver une marine militaire, eut à peine écrasé les flottes romaines qu'elle a négligé la sienne, et Rome, bientôt relevée de ses pertes, l'a trouvée au dépourvu

et sans vaisseaux à lui opposer (1). Au moment qu'une guerre était terminée, son armée se dissolvait; aucune institution n'entretenait des habitudes militaires, au moyen desquelles une pépinière de soldats aurait pu se grouper, au besoin, sous ses étendarts; on ne conservait pas même un cadre d'armée qui, en maintenant les traditions de discipline, chez quelques-uns, aurait pu devenir, en peu de temps, le noyau d'une armée nouvelle (2).

Malheureusement Aristote a trop négligé les finances, dans le seul de ses écrits politiques parvenu jusqu'à nous, et il est très-douteux qu'il leur ait accordé plus d'attention dans ceux qui sont perdus. Il paraît, d'après ce qu'on connaît de sa manière de voir, qu'il ne les a considérées que comme un accessoire, sans influence sur la destinée des peuples. S'il avait davantage apprécié les connexions qu'elles ont avec la prospérité des états, il leur aurait donné place parmi les rouages qui meuvent, élèvent et détruisent les gouvernemens, et nous aurions eu, par lui, une idée

(1) Pol. hist. L. 1, c. 61.

(2) Pol hist. L. 1 passim.

du système financier des Carthaginois, puisqu'il avait étudié le mécanisme de leur administration. Il est vraisemblable que leur système a d'abord été sage dans ses combinaisons et modéré dans ses formes, puisque leur république a pris de l'accroissement et prolongé sa durée; l'un et l'autre n'aurait pas eu lieu, si elle avait épuisé les élémens de sa force, en ruinant les individus par des impôts excessifs et mal répartis. C'est, lorsque, plus tard, le gouvernement a changé de système, et que le pouvoir s'est concentré dans quelques familles, qui s'en disputaient l'exercice, et surtout lorsque l'effervescence des conquêtes a ébloui cette nation et l'a précipitée hors de sa sphère, que l'administration a pris une face différente. Les besoins du gouvernement ont augmenté, tandis que les anciennes sources de la richesse publique ont diminué, ainsi que l'activité du commerce; c'est alors qpe les Carthaginois ont augmenté progressivement les surcharges d'impôt, qu'ils ont fait peser sur leurs tributaires: les frais de la guerre en étaient le prétexte, mais le retour de la paix n'y apportait aucun allégement (1). Les pays où

(1) Pol. hist. L. 1 et 14.



ils portaient leurs armes, dévastés par leurs troupes, étaient si loin de produire pour le commerce, comme auparavant, que les Carthaginois n'y trouvaient plus même les moyens d'alimenter leurs armées; ils devaient envoyer les approvisionnemens nécessaires (1). Delà ces besoins toujours renaissans, qui ont fini par élever le poids des contributions au point de les rendre intolérables, puisque des pays agricoles ont été taxés jusqu'à la moitié de leur récolte, et des villes commerçantes dans une proportion égale (2). Des révoltes ont été naturellement la conséquence de ces mesures tyranniques; et l'exaspération a été telle qu'on a vu les femmes offrir leurs bijoux pour en seconder les efforts (3); ce sont ces mécontentemens qui ont ouvert aux Romains les portes de plusieurs villes (4). Je n'ai parlé jusqu'ici que des besoins réels du trésor, et des surchages d'impôts qui en étaient la conséquence; mais il faut y ajou-

(1) Diod. Sic. L. 13, c. 109, L. 14, c. 63.

(2) Pol. hist. L. 1. Tit. Liv. L. 34, c. 62.

(3) Pol. hist. L. 1. Diod. Sic. u. 14, c. 77.

(4) App. bell. pun. L. 1. Tit. Liv. L. 28, c. 37. epit. L. 49. Pol. hist. exc. L. 14, c. 9.

ter les exactions, non moins intolérables, des hommes investis du pouvoir et de ceux qui le leur disputaient. Tous avaient besoin de trésors pour se soutenir, pour conserver leurs partisans, pour en augmenter le nombre ; une démoralisation profonde s'était emparée de toutes les classes. L'histoire dit qu'Annibal, ayant voulu s'occuper de la gestion des finances, et corriger les abus qui appauvrissaient le gouvernement, a rencontré des oppositions si fortes qu'il a dû y renoncer (1). Ce ne sont pas les Romains qui ont détruit Carthage ; ce sont les vices qui s'étaient introduits dans son organisation politique ; sans eux, il est douteux que les Romains fussent parvenus à l'effacer du rang des nations.

(1) Tit. Liv. L. 33, c. 46.

CHAPITRE III.

Du commerce et de l'industrie.

CARTHAGE, fondée pour le commerce et qui lui a dû sa grandeur, devrait être tellement identifiée avec lui, que l'histoire de son commerce devrait être la sienne, et cependant, par une singularité que l'imperfection de l'histoire ancienne, telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous, peut seule expliquer; c'est comme puissance guerrière qu'elle y occupe quelques pages. Un voile obscur couvre les temps antiques où Carthage a développé sa grandeur; elle est arrivée au maximum de sa puissance, avant que l'histoire ait fait mention d'elle. Les causes de ce silence sont évidentes; les occupations pacifiques, où elle a puisé ses richesses, n'ont causé aucun ébranlement extérieur, dès lors n'ont point trouvé place dans les annales des autres nations, et les siennes, où il aurait été parlé de ces époques-là, n'ont pas survécu à la haine des Romains. Ces derniers n'ont commencé à parler de Carthage qu'au moment où une lutte terrible

ble a mis en danger leur propre existence, et s'ils ont avoué ces périls, c'est qu'il le fallait pour faire ressortir leur gloire de les avoir surmontés; aussi ont-ils borné ce qu'ils en ont dit à ce qui était indispensable pour les motiver; s'ils avaient pu proclamer la victoire sans nommer le vaincu, certainement ils l'auraient fait.

Cependant, malgré toutes les lacunes de l'histoire, il nous est connu que c'est à son commerce que Carthage a dû ses richesses et son pouvoir, qu'elle s'est élevée par lui au plus haut point de sa prospérité, et que sa décadence est liée à l'oubli, qu'elle a fait, de son ancien système, en négligeant son commerce pour devenir une puissance conquérante. Ainsi, dans toutes ces phases de grandeur et de décadence, nous la voyons croître et fleurir avec son commerce, puis décheoir ensuite, à mesure qu'il a perdu de son activité. Ces changemens dans son système, en ont amené dans ses rapports avec les peuples en contact avec elle. D'abord elle n'a établi chez eux que des simples comptoirs, pour faciliter les opérations de son commerce; ensuite elle les a armés, sous le prétexte de les mettre en état de défense, et,

à mesure que leur accroissement a donné de l'ombrage, elle les a transformés en citadelles. De cette manière, ceux qui avaient commencé par demander l'hospitalité, ont fini par asservir ceux qui l'avaient accordée. Quoique les anciens nous eussent instruit de ces changemens, ils n'en ont pas développé les causes; c'est en comparant les événemens avec les époques où ils ont eu lieu, que j'ai saisi les rapports qu'ils ont eus, avec l'abandon qu'a fait Carthage de son système primitif, pour se livrer à l'ambition des conquêtes. On voit, dans l'histoire des peuples modernes, plusieurs exemples d'une série semblable d'événemens, et chez eux, comme chez les Carthaginois, l'oubli du commerce, pour se livrer au délire des envahissemens, a été suivi d'une décadence manifeste.

Nous trouvons encore, chez les Carthaginois, un autre trait de ressemblance avec les peuples commerçans modernes; c'est la tendance au monopole. Chez les Carthaginois, elle a précédé l'époque de leur décadence, et a été inhérente aux premiers temps de leur existence; en effet, elle est tellement liée avec le génie des spéculations, qu'il est bien difficile à un peuple commerçant de s'en

garantir. Toutes ses opérations ont des bénéfices pour motif: afin de les rendre plus certains, il désire avoir le moins de concurrens possibles, parce que toute concurrence conduit nécessairement à une baisse dans les prix. Le commerçant isolé cherche à envelopper ses opérations du mystère, pour que son exemple n'attire pas des imitateurs sur ses traces; un peuple, dans la même position, est vivement tenté d'employer l'ascendant de la force pour écarter ses rivaux.

Carthage a constamment tendu à s'approprier, d'une manière exclusive, la navigation de l'Océan, et même, si on admettait l'assertion de Strabon, sur laquelle j'ai déjà élevé des doutes, ils coulaient bas tous les vaisseaux étrangers qu'ils y rencontraient (1). Ils ont imposé des bornes à la navigation des peuples de l'Italie, le long des côtes de l'Afrique ; ils ne pouvaient y paraître que forcés par la tempête, et encore ils ne pouvaient alors y faire aucun séjour (2). Dans les ports même où ils accordaient un

(1) Diod. Sic. L. 5, c. 20. Str. geogr. L. 17.

(2) Pol. hist. L. 3, c. 22 et 23. Heyne Opusc. acad. T. 3, p. 47 et seq., p. 66 et seq.

accès aux étrangers, ceux-ci ne pouvaient faire ni vente, ni achat à d'autres qu'à des Carthaginois, et l'intermédiaire d'un magistrat était nécessaire pour sanctionner l'opération; sans cette formalité, aucune réclamation pour fraude n'était admise devant les tribunaux (1). L'importation de toutes les marchandises n'était pas permise; l'entrée de plusieurs était défendue (2). Il aurait été intéressant qu'Aristote, à qui nous devons la connaissance de ce fait, eût dit quelles étaient les marchandises prohibées; leur liste aurait pu faire présumer les causes de cette mesure, si elle avait pour motif l'encouragement de quelque industrie intérieure, agricole ou manufacturière, ou seulement de gêner le commerce des autres nations; car il n'est point probable que cette défense ait tenu à des lois somptuaires, dont rien ne nous indique l'existence chez les Carthaginois. Ces mesures, quel qu'en ait été le motif, avaient toujours l'avantage de leur commerce pour but, et peuvent être rapprochées, sous ce rapport, de ce que j'ai dit, dans le chapitre pré-

(1) Pol. hist. L. 3, c. 22 Heyne Opusc. acad. T. 3, p. 51.
(2) Arist. polit. L. 3, c. 6.

cédent, sur la politique des Carthaginois vis-à-vis des autres peuples, dont ils ont cherché à favoriser l'élévation, ou à comprimer l'essort, suivant que l'un ou l'autre a pu servir leurs intérêts commerciaux, ou y nuire.

Le même esprit a dirigé leur conduite relativement aux pêcheries qu'ils ont possédées, et qui ont contribué pour beaucoup à leurs richesses (1). Nous voyons, par l'histoire, qu'ils ont eu, très-anciennement, des différens avec Marseille pour quelques-unes, dont ils voulaient s'attribuer la possession exclusive (2). Il paraît certain qu'ils ont cherché à encourager cette industrie, qui devait être l'âme d'un commerce très-lucratif pour eux. On pourrait même considérer comme un moyen de l'encourager, l'obligation, qu'on assure avoir été imposée aux époux, de manger du thon le jour de leur hymen, si toutefois le fait est vrai; car Scaliger, qui le premier en a parlé, n'a pas cité l'auteur où il l'avait puisé (3).

Dans cette marche progressive des événe-

(1) De Mirab. auscultis. c. 148.
(2) Just. hist. L. 43, c. 5.
(3) Heyne Comment. in Libro de Mirab. auscultis p. 307.

mens, nous voyons d'abord les Carthaginois uniquement occupés à consolider leur commerce et à s'en assurer la possession exclusive: pour lui donner une certaine stabilité, ils ont multiplié leurs comptoirs sur les différentes côtes, où ils ont successivement étendu leurs navigations: puis, lorsqu'ils ont quitté ce rôle pour devenir conquérans, c'est sur plusieurs de ces contrées qu'ils se sont efforcés d'établir leur domination. Ainsi le même coup-d'œil que je vais jeter sur leurs établissemens commerciaux, nous portera sur le théâtre des guerres qui, plus tard, ont été les conséquences de leur ambition; nous verrons le passage d'un de ces rôles à l'autre, dans chacun des pays où ils ont étendu leur influence.

J'ai déjà fait observer, dans le livre que j'ai consacré aux Phéniciens, que les côtes septentrionales de l'Afrique ont reçu de nombreuses colonies de ce peuple commerçant, et que Carthage a été l'une d'elles (1). De ces colonies, les unes se sont conservées sans mélange avec les naturels du pays, d'autres se sont unies avec eux et ont formé un

(1) Econ. des Perses at des Phén. p. 367.

peuple mixte, connu sous le nom de Lybo-phéniciens. Les premières paraissent avoir été peuplées primitivement par des Phéniciens, attirés par le commerce; les secondes auront été formées d'autres élémens, et dans le même livre que je viens de citer, j'ai proposé l'opinion que c'étaient des peuples cultivateurs de la Palestine, qui, refoulés par les Juifs, avaient cherché un asile en Phénicie, d'où on les avait transporté sur les côtes de l'Afrique, pour les utiliser en formant des colonies (1). Là ils auront repris leurs habitudes de la vie agricole, et parité d'occupations aura facilité leurs rapprochemens avec les habitans du pays. Il n'en a pas été de même des autres colonies fondées seulement pour le commerce; en général, elles s'identifient moins avec les peuples au milieu desquels elles viennent s'établir. La crainte de multiplier les concurrences peut y contribuer; mais, le plus souvent, des prétentions de supériorité en sont la cause plus réelle. Les rapprochemens des sexes, loin de conduire à des liaisons durables, ne sont que des rapports éphémères, plus démoralisateurs qu'uti-

(1) Econ. des Perses et des Phen., p. 368.



les. Telles me paraissent avoir été les causes de ces deux états différens des colonies phéniciennes de l'Afrique, et j'ignore même si on pourrait en donner une autre explication.

Les Carthaginois, ayant insensiblement étendu leur domination, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux limites du territoire de Cyrène (1), y ont enveloppé toutes ces colonies, dont je viens de parler, et les ont réduites à un état d'infériorité, qui a fini par se transformer en un état de dépendance absolue. Ils ont coloré leur conduite en représentant les Lybophéniciens comme dégénérés par leur mélange, et méritant leur sort par cette dégradation (2); mais ce motif n'était que spécieux, puisqu'ils ont traité de la même manière Utique et d'autres colonies phéniciennes commerçantes, qui avaient conservé leur sang dans toute sa pureté (3). Il leur fallait un prétexte à alléguer, et on en trouve facilement lorsqu'on cherche peu à

---

(1) Pol. hist. L. 3, c. 39.

(2) Tite Live met dans la bouche de Hannon le reproche à Mutines, dont il redoutait les talens, qu'il n'était pas de sang pur, mais Lybophénicien (Tit. Liv. L. 25, c. 40.)

(3) Pol. hist. L. 1.

sauver les apparences pour colorer des injustices.

L'époque des premiers établissemens des Carthaginois dans les îles de la Méditerranée, est couverte d'obscurités. Les Grecs d'Asie en avaient formé dans celle de Corse, et des émigrations, fuyant leur patrie lors de l'invasion des Perses, étaient venues s'y joindre; aussitôt les Carthaginois, inquiets de cet accroissement de forces qu'ils recevaient, se sont coalisés avec les Etrusques, pour les en expulser (1). Mais il est à remarquer que, contents de les avoir contraints de quitter cette île, ils n'ont pas cherché à y établir leur domination; ainsi, à cette époque encore, ils se bornaient à veiller à leurs intérêts commerciaux. C'est plus tard qu'ils s'en sont emparés et ont imposé un tribut à ses habitans; depuis ils en ont conservé la possession, jusqu'au moment où les Romains la leur ont enlevée (2).

L'île de Sardaigne, plus voisine de Carthage, lui a été plus anciennement soumise. Elle l'était déjà lorsque le premier traité des Car-

(1) Herod. L. 1, c. 165 et 166. Arist. polit. L. 3, c. 6.
(2) Diod. Sic. L. 5, c. 13, L. 11, c. 88.

thaginois avec les Romains a été conclu. Dans ces temps reculés, ils permettaient aux navigateurs des autres nations d'en fréquenter les ports et d'y commercer, en les gênant toutefois par plusieurs entraves (1), mais ces facilités leur ont ensuite été enlevées ; par un traité subséquent avec Rome, ils en ont défendu l'accès (2). Si même il faut en croire Strabon, ils ont poussé les précautions jusqu'à donner l'ordre de couler bas les vaisseaux qui auraient paru dans ses eaux (3). Des mesures pareilles, si réellement elles ont été prises, ne peuvent être expliquées que par les craintes qu'inspiraient ces insulaires, dont ils redoutaient le caractère indépendant et les dispositions à secouer le joug (4), en même temps qu'ils voulaient les dominer par la force (5). La conservation de cette île leur était de la plus grande importance, à cause des grandes ressources qu'ils en tiraient pour approvisionner leur capitale (6),

(1) Pol. hist. L. 3, c. 22 et 23.
(2) Pol. hist. L. 3, c. 24.
(3) Str. geogr. L. 17.
(4) Diod. Sic. L. 15, c. 24.
(5) Diod. Sic. L. 4, c. 30, L. 5, c. 15.
(6) Pol. hist. L. 3, c. 13, Diod. Sic. L. 14, c. 77.

et cependant ils ont commis la faute d'en confier la garde à des mercenaires, qui les premiers en ont ouvert l'accès aux Romains (1). Plus d'une fois depuis, les Sardes ont prouvé à ces derniers combien leur caractère se prêtait difficilement à un joug étranger (2).

La Sicile, dont les côtes pouvaient être vues de Carthage, a été des premières fréquentée par ses vaisseaux; mais long-temps cette république s'est contentée des bénéfices qu'elle en retirait par son commerce, sans chercher à y établir sa domination. Bien antérieurement les Grecs y avaient formé des colonies, qui, soit par leur multiplication, soit par l'extension de leurs forces, avaient concentré les anciens habitans de l'île dans quelques cantons du centre et loin des côtes

(1) Pol. hist. L, 1 ad fin.

(2) Str. geogr. L. 15. Cic. de prov. consul. Diod. Sic. L. 5, c. 15. Tac. ann. L. 2, etc.

Ils ont aussi occupé qnelques iles voisines et de moindre importance, telles que Pityusa où ils ont établi une colonie (Diod. Sic. L. 5, c. 16.). Comme ces établissemens obscurs n'ont pas figuré dans l'histoire, on ne sait rien de ce qui a pu les concerner. Sans doute qu'ils entraient dans le développement du commerce de Carthage, comme points intermédiaires et lieux de relâche.



(1), d'où ces hommes, aigris par la série des spoliations qu'ils avaient éprouvées, cherchaient toutes les occasions de nuire aux usurpateurs de leur ancien territoire (2). Ces colonies grecques, au lieu de s'unir par une confédération qui aurait multiplié leurs forces, se sont livrées à toutes les haines qui divisaient leurs métropoles, erreur d'autant plus grande qu'elles n'en dépendaient par aucun pacte. Chacune d'elles vivait indépendante de la nation qui lui avait donné naissance; elle avait ses intérêts particuliers, sa politique propre; dès-lors les froissemens, qui avaient excité les haines entre leurs métropoles, ne les concernaient nullement : ils n'étaient pour eux que de tradition; mais on croirait qu'elles avaient pris d'autant plus d'intensité qu'elles avaient moins de fondemens réels. Au milieu de ces rivalités, si peu réfléchies, qui s'opposaient à leur confédération générale, les plus puissantes de ces colonies ont tendu à opprimer les plus faibles, et celles-ci ont formé des alliances partielles

(1) Diod. Sic. L. 5, c. 6, L. 14, c. 88, L. 16, c. 9. Thuc. hist. L. 6, c. 2.

(2) Diod. Sic. L. 11, c. 76 et 88, L. 13, c. [illegible]

pour y résister; mais ces unions d'un moment, nées du danger, cessaient dès qu'il paraissait moins imminent, parce que tous les anciens fermens reprenaient leur force. Il me paraît vraisemblable que c'est à cet état de la Sicile, dont je viens de tracer le tableau, qu'il faut attribuer la lenteur avec laquelle s'y est développée l'ambition des Carthaginois; ils se sont bornés long-temps à y entretenir des simples relations de commerce, parce que les haines, qui divisaient ces petites républiques indépendantes les unes des autres, mettaient obstacle à ce qu'aucune d'elles put devenir une puissance dangereuse pour Carthage : l'ascendant que cette dernière pouvait prendre par ses forces et par sa proximité, suffisait pour assurer à son commerce tous les avantages qu'elle pouvait désirer. Mais les circonstances ont changé, lorsque Syracuse, avec l'accroissement de ses richesses, a manifesté le désir d'étendre sa domination sur les autres Grecs de la Sicile. Elle y aurait formé une puissance qui pouvait inquiéter les Carthaginois, et, soit appelés par des villes trop faibles pour résister à cette ambition nouvelle, soit qu'ils aient feint de l'être pour colorer leur démarche, ils ont

fait paraître des troupes en Sicile (1). Il leur convenait d'empêcher l'aggrandissement d'une république qui aurait pu nuire à leur commerce, et, en portant des secours aux autres colonies menacées, ils ont agi d'après leur ancienne politique; mais ils en sont sortis, lorsque d'auxiliaires ils se sont rendus dominateurs (2), et ont fini par aspirer à la possession de l'île entière (3). Avec de l'union, les Grecs auraient pu se délivrer de ce nouveau péril qui les menaçait; mais ils étaient divisés par trop de haines; quelques-uns, aigris par l'ambition de Syracuse, ont consenti à vivre sous la domination carthaginoise; d'autres ont subi le joug des Syracusains en croyant ne devenir que leurs alliés. Pendant les longues luttes de Syracuse et de Carthage, tous ont été entraînés par les circonstances dans l'un et l'autre parti contraires, et ont été

(1) Diod. Sic. L. 12, c. 82, L. 13, c. 43. Herod. L. 7, c. 165. Tit. Liv. L. 4, c. 29.

On a dit aussi, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, qu'ils y ont été déterminés par une ambassade de Xerxès, qui voulait faire exécuter une espèce de diversion, pendant qu'il attaquait la Grèce (Diod. Sic. L. 11., c. 1 et 20.

(2) Diod. Sic. L. 13, c. 17.

(3) Diod. Sic. L. 13, c. 80.

exposés à tous les genres de vexations. Cet état de choses durait depuis long-temps lorsque les Mamertins, d'origine campanienne, mais établis à Messine, ont recherché l'appui des Romains, parce qu'ils redoutaient les vengeances de Syracuse (1); d'autres villes grecques ont aussi commis, à leur exemple, l'imprudence d'invoquer leur secours. Peut-être espéraient-elles que Rome et Carthage se dévoreraient mutuellement (2); mais leur pays, qui déjà était épuisé par les longues luttes antérieures, a dû l'être pendant celles-ci, et il est resté ensuite la proie du vainqueur. Si la Sicile a continué depuis, pendant quelques temps encore, d'être fertile, au point de devenir le grenier de Rome, c'est par la facilité qu'ont eue les Romains et quelques habitans de la Sicile, qui avaient sauvé leur fortune en épousant leur cause, de suppléer à l'insuffisance de la population par des milliers d'esclaves (3).

Les relations des Carthaginois avec l'Es-

(1) Pol. hist. L. 1, c. 10.

(2) Tit. Liv. L. 22, c. 37. Pol. hist. L. 1, c. 14.

(3) Diod. Sic. Exc. L. 34. L'influence que la multitude d'esclaves existante à cette époque a exercée, sere examinée avec soin dans le livre que je consacrerai aux Romains.

pagne se sont aussi bornées long-temps à des opérations de commerce. Auparavant les Phéniciens en avait eu un infiniment lucratif, avec cette contrée; peut-être aussi que les anciens en ont exagéré les produits (1); ils y avaient aussi établi des colonies, dont Gadès a été la plus importante (2). Cette dernière, secondée par les avantages de sa position, est devenue une puissance indépendante lorsque Tyr, sa métropole, affaiblie par les maux qui ont amené sa décadence, n'a plus été à même d'y exercer le même pouvoir. Les Carthaginois, jaloux de cette république, dont l'industrie rivalisait avec la leur et s'exerçait sur le même théâtre, ont fait tous leurs efforts pour la soumettre à leur domination (3), et il est résulté de ces tentatives inutiles un ressentiment qui, plus tard, a procuré aux Romains un appui qu'ils n'auraient pas dû espérer (4).

Il ne paraît pas que les peuples de l'Espagne aient donné aux Carthaginois des inquiétudes pareilles.

(1) De Mirab. auscultis. c. 147.

(2) Str. geogr. L. 3.

(3) Tit. Liv. L. 28, c. 37. App. de bell. hisp.

(4) Tit. Liv. L. 28, c. 37.

pareilles. Long-temps ces derniers, contents des avantages qu'ils retiraient de leur commerce avec cette contrée, n'ont fait aucune tentative pour l'asservir ; c'est seulement depuis leur expulsion de la Sicile qu'ils ont songé à la conquête de l'Espagne, et la désunion de ses habitans, morcelés en une multitude de petites peuplades indépendantes, a facilité leurs succès (1).

Plusieurs causes peuvent avoir contribué à ce changement de conduite de la part des Carthaginois. L'une d'elles peut avoir été le désir de se récupérer des pertes qu'ils venaient de faire en Sicile. Une autre, l'envie de s'emparer des mines d'argent de ce pays-là, dont la possession leur devenait d'autant plus importante, que leur trésor était doublement épuisé par le surcroit de dépenses nées de leurs expéditions militaires et par la diminution de leur commerce, conséquence d'un état de guerre prolongé (2). Enfin il se peut aussi que cette invasion de l'Espagne ait moins été une opération nationale, qu'une expédition conçue par le père d'Annibal, pour se rendre indé-

(1) Pol. hist. L. 2 ad. init. L. 3 passim.
(2) Diod. Sic. L. 5, c. 38.

pendant de la faction qui lui était opposée, et dont il n'avait pas calculé toutes les conséquences pour son pays (1). Le premier motif aura été celui auquel il a été donné de la publicité; le second aura exercé une certaine influence pour faire décider l'entreprise; mais le troisième me paraît avoir été le plus réel. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte, il n'en résulte pas moins que les Carthaginois ont eu de longues relations avec les peuples de l'Espagne, avant de songer à les soumettre; nouvelle preuve que l'esprit de conquêtes ne s'est développé que tard dans leur république.

Les Romains, qui avaient déjà lutté contre les Carthaginois, pour la possession de la Sicile, virent avec inquiétude ce nouvel essort de leur ambition, et portèrent des forces en Espagne pour s'y opposer. Annibal les appella en Italie par une diversion savante, et Scipion, par une manœuvre semblable, dont le roi de Syracuse Agathocles lui avait déjà fourni l'exemple (2), le rappella sous les murs de Carthage; on connaît tous les détails

(1) Pol hist. L. 3.
(2) Diod. Sic. L. 20, c. 3 et seq.

de ces campagnes mémorables; mais on les connaîtrait d'une manière bien plus exacte, si on pouvait opposer, aux narrations des Romains, des mémoires écrits par Annibal, ou par quelqu'un des principaux officiers de son armée.

S'il fallait ajouter foi aux assertions de Polybe, à peine les Carthaginois ont-ils eu soumis les peuples de l'Espagne, qu'ils ont fait peser sur eux le même joug de fer qui leur avait aliéné ceux de l'Afrique (1). Mais il est permis d'en douter. Si une administration tyrannique avait exaspéré ces peuples, comment Annibal, qui a puisé chez eux la majeure partie de son armée, aurait-il pu en composer une aussi dévouée à sa fortune que la sienne l'était?

Carthagène, ou, comme on la nommait alors, la nouvelle Carthage, était devenue, depuis l'époque de sa fondation, le centre des relations de commerce des Carthaginois avec l'Espagne; elle devint celui de leurs opérations militaires, lorsqu'ils entreprirent la conquête du pays (2), et elle l'était encore, lorsque les

(1) Pol. hist. exc. L. 10, c. 36.
(2) Pol. hist. L. 3.

Romains sont venus leur en disputer la possession (1). Comme centre de commerce, la position de cette ville était bien choisie; située à une distance à peu près égale des deux extrêmités de la côte, elle était à portée des différens marchés. Comme position militaire, elle l'a été aussi long-temps que les luttes avec les Romains n'ont pas existé; mais alors elle a cessé de l'être, parce qu'elle se trouvait en première ligne d'attaque, et que les Romains, soit en s'en rendant maître, soit même par un simple blocus, enlevaient aux armées carthaginoises, qui se trouvaient au-delà, tous les avantages qu'elles auraient dû tirer de cette place d'armes (2). Lorsque leurs luttes avec les Romains ont commencé, les Carthaginois auraient dû transférer leur centre d'opérations dans quelque port plus à l'ouest; étant maîtres de toute la côte de l'Afrique, ils auraient conservé toutes les facilités pour y faire passer des ravitaillemens.

Puisque les Carthaginois faisaient des efforts pour exclure de l'Océan les autres peuples, il faut en conclure que leurs naviga-

(1) Pol. hist. exc. L. 10, c. 8 et seq.
(2) Pol. hist. exc. L. 10, c. 8.

tions sur cette mer, avaient pour but un commerce très-lucratif: mais on n'a que des notions infiniment vagues sur l'extension qu'elles ont eu. La politique jalouse du gouvernement, lui faisait renfermer dans ses archives, tous les renseignemens qu'il recevait de ses voyageurs; il voulait ainsi en dérober la connaissance aux rivaux de sa puissance maritime. Il est même dans les choses possibles que cette intention, qu'il a eue, de soustraire à la curiosité publique ce qu'il voulait lui cacher, ait beaucoup contribué à la perte des connaissances enfouies dans ce dépôt, parce qu'il ne se trouvait ailleurs aucune copie des pièces qu'il contenait, à l'époque où l'ignorance romaine l'a anéanti. A mesure que les Carthaginois ont négligé leur commerce, pour s'occuper de conquêtes, l'intérêt qu'ils avaient pris aux expéditions lointaines a diminué, parce que leur attention se concentrait davantage sur le théâtre limité où leurs conquêtes pouvaient s'étendre. De cette manière ces archives, devenues moins utiles, sont insensiblement tombées dans l'oubli; ce qui explique comment, à l'époque où les Romains en ont ordonné la destruction, il ne s'est trouvé personne qui ait eu

la curiosité d'en sauver des portions pour son usage. Aucun souvenir traditionnel des connaissances qui y étaient renfermées n'a pu se conserver; au lieu que, si le gouvernement carthaginois avait antérieurement permis leur publicité, la destruction des originaux, par les Romains, n'aurait pas atteint les copies répandues dans le public. Il est de fait que, de toutes les relations de voyages qui y étaient contenues, un très-petit nombre seulement a été connu des autres peuples (1), et une seule est parvenue jusqu'à nous, encore est-elle tellement décharnée qu'on ne peut la considérer que comme un extrait de la relation originale; elle est connue sous le nom de Périple d'Hannon (2).

Tout ce qu'il est possible de conclure du peu de faits qui sont parvenus jusqu'à nous, c'est que les Carthaginois ont étendu leurs établissemens le long des côtes occidentales de l'Afrique, jusque vers la latitude du Cap Verd, ce qui n'est pas un motif d'en conclure qu'ils

---

(1) Avien. or marit. v. 117 et seq., v. 385 et seq., v. 412 et seq..

(2) Il est accompagné, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres T. 19, d'un travail intéressant de Bougainville, destiné à éclaircir les obscurités.

ont borné là leurs navigations. Quelques auteurs ont dit que les Phéniciens les avaient déjà précédés dans ces parages (1), et la chose n'est rien moins qu'invraisemblable; puisque leur comptoir de Gadès était un point d'où ils dirigeaient leurs expéditions, vers des contrées plus lointaines. Sans doute que Carthage, en étendant sa puissance, aura insensiblement occupé les mêmes positions commerciales; peut-être d'abord concurremment avec sa métropole, puis seuls, à mesure que Tyr, lors de sa décadence, a dû y renoncer. Le voyage d'Hannon, dont je viens de parler, avait pour but de visiter tous les établissemens situés sur ces côtes, d'y conduire un renfort d'habitans, et d'en former même des nouveaux (2). Scylax a aussi parlé de ces comptoirs dans son Périple; mais d'après le témoignage des navigateurs phéniciens, et sans donner de détails (3). Ces établissemens, principalement destinés pour le commerce, avaient cependant quelques petites cultures dans leur voisinage, s'il est vrai, comme le dit Pline,

(1) Str. geogr. L. 3.
(2) Per. Hann.
(3) Per. Scyl.

qu'on y voyait encore des traces d'anciens vignobles, quoique les habitations fussent ruinées depuis long-temps (1). Hérodote nous apprend que le commerce de l'or était un des principaux objets qui attirait les Carthaginois sur ces côtes; mais, suivant son usage, il a chargé de circonstances peu vraisemblables, le fait principal qui lui paraissait trop simple pour attirer l'attention des Grecs. D'après ce qu'il dit, ces navigateurs ne voyaient pas les peuples avec qui ils trafiquaient : ils déposaient leurs marchandises sur la plage et retournaient à leurs vaisseaux. Pendant leur absence, les naturels plaçaient, à côté, leurs offres, et les allées et venues se répétaient, jusqu'au moment où l'une des parties, se trouvant satisfaite du marché, enlevait ce qui lui était proposé (2). Il est bien clair que les Carthaginois, établis dans les comptoirs de cette côte, ne faisaient pas leurs opérations de cette manière ; et, si on veut absolument ajouter foi à ce conte d'Hérodote, il faut en reculer le théâtre au-delà des limites où les Carthaginois avaient des établissemens fixes. Ces

---

(1) Pl. hist. nat. L. 5, c. 1. Sol. polyh. c. 37.
(2) Herod. L. 4, c. 196.

derniers auront eu de l'activité aussi long-temps que le commerce de Carthage a été florissant; mais sa décadence aura entraîné leur chûte; n'existant que pour lui, ils seront tombes lorsqu'il a cessé de les vivifier. Un fait positif c'est qu'ils étaient abandonnés depuis un temps très-long, lorsque Strabon a écrit sa géographie (1).

Diodore nous apprend qu'un navigateur carthaginois, ayant été porté au large par une violente tempête, y a découvert une grande île, dont il a fait, à son retour, le plus riant tableau. Il ajoute que le gouvernement a voulu envelopper cette découverte du plus profond mystère, afin d'en dérober la connaissance aux autres peuples, et de s'en réserver ainsi la possession, pour les cas où il aurait un jour besoin de cet asile (2), Le fait, vraisemblable en lui-même, me paraît seulement douteux pour les motifs qu'il donne de ce mystère, puisque, dans les derniers momens où, pressés par les Romains, ils n'avait plus d'autre alternative que la mort ou des fers, ils n'ont pas été chercher cette

(1) Str. geogr. L. 17.
(2) Diod. Sic. L. 5, c. 20.

retraite d'où, au moyen de leurs vaisseaux, ils auraient pu conserver leur commerce et rétablir une puissance sans rivalité. Le compilateur inconnu du livre *de Mirabilibus auscultis*, a parlé de cette île d'une manière différente : il dit que des Carthaginois, y ayant formé un établissement, leur gouvernement les a contraints de l'abandonner, craignant qu'une colonie, qui s'y formerait, ne lui enlevat cette possession (1). Il est difficile de savoir laquelle de ces deux versions est la véritable, puisque toutes les deux sont dans l'esprit ombrageux de ce peuple. Quant au soin de dérober la connaissance de cette île aux autres nations, on l'explique, sans peine, par sa politique ordinaire et sans avoir recours au motif énoncé par Diodore. On prétend que Sestorius, sur le souvenir vague qui s'était conservé de cette île, chez les Espagnols, a eu la velléité d'y chercher un refuge, lorsque les chances ont commencé à lui devenir contraires (2).

Les Carthaginois ont aussi étendu leurs navigations le long des côtes occidentales de

(1) De Mirab. ausc. c. 85.
(2) Plut. in Sert.

l'Europe; ils ont même formé des établissemens dans les îles Cassitérides, où le commerce de l'étain les attirait (1); mais on ignore jusqu'où ils ont pénétré vers le nord et le degré d'activité de leur commerce avec ces contrées. Déjà, avant eux, les Phéniciens avaient fait le commerce du succin (2): ce n'est pas une preuve que leurs vaisseaux se rendaient dans la Baltique pour en faire l'acquisition, puisqu'ils pouvaient le recevoir par des intermédiaires; mais il est probable qu'ils se le procuraient au moyen de leur navigation sur l'Océan, et, s'ils s'élevaient jusqu'aux contrées voisines de la Baltique, les Carthaginois, qui en étaient moins éloignés, auront ensuite étendu, plutôt que restreint ces voyages. Leur établissement, dans les îles Cassitérides, peut faire supposer que, outre les avantages directs d'un commerce local, l'intention d'en former un point de départ pour des entreprises plus éloignées, en a été le motif, comme Gadès l'a été, dans un temps, pour Tyr; mais ce n'est qu'une simple conjecture.

(1) Herod. L. 3, c. 115. Pl. hist. nat. L. 2, c. 68. Str geogr. L. 3 ad. fin. Appian. bell. iber. ad init. Avien. Or. marit. v. 117.

(2) Hom. Od. L. 15, v. 459.



On a moins de notions encore sur les rapports des Carthaginois, avec l'intérieur de l'Afrique. Les éléphans, dont ils faisaient usage dans leurs armées, et qui même y étaient assez nombreux (1), prouvent qu'ils ont eu des relations avec ces contrées, puisque c'est là seulement où ils pouvaient s'en procurer. Ont-elles été directes, avec les grands marchés de l'intérieur, ou seulement indirectes, par l'intermédiaire des peuples qui les en séparaient; c'est ce que nous ignorons. On sait seulement que des Carthaginois ont fait des voyages vers le sud, puisque l'agronome Magon en a exécuté un de ce genre (2): mais on ne sait ni jusqu'où il a pénétré, ni s'il l'a fait avec des négocians carthaginois, ou seulement en se servant de l'escorte d'autres peuples qui faisaient ce commerce.

Un indice d'un commerce intérieur très-actif est le soin que les Carthaginois ont donné aux routes; car, s'ils n'avaient eu qu'un commerce maritime, ils n'auraient eu aucun motif de perfectionner l'établissement

(1) Pol. hist. L. 12, c. 32, L. 15, c. 9, etc.
(2) Ath. deipn. L. 2.

des chaussées. On leur attribue, du moins, l'invention de les construire au moyen d'encaissemens de gravier, méthode qui leur donne de la solidité avec économie (1); reste à savoir si l'assertion est exacte: l'auteur, qui en parle, est bien moderne pour faire autorité, lorsqu'il parle de temps si antérieurs à lui.

D'après les notions que j'ai pu recueillir, les Carthaginois ont étendu leur domination sur toute la côte septentrionale de l'Afrique jusqu'aux confins du territoire de Cyréne, sur ses côtes occidentales jusqu'aux parages du Cap Verd, et, peut-être, au-delà; mais elle s'est peu étendue vers l'intérieur des terres, où ils se sont bornés à conserver des relations, avec les peuples indigènes: il est certain que nulle part les écrivains de Rome n'ont représenté les Maures, les Lybiens et les Gétules, comme ayant jamais subi le joug des Carthaginois. En Europe, ils n'ont établi une domination effective que sur l'Espagne, la Sardaigne et la Sicile: leurs établissemens des îles Cassitérides paraissent n'avoir été que de simples comptoirs.

(1) Isid. de orig. L. 15, c. ult.

été de même lorsqu'elle a voulu être puissance militaire; alors elle a eu un très-grand intérêt à cacher ce qui se passait dans son port, où se préparaient ses expéditions, et où souvent les moyens d'exécution étaient loin de répondre à ses entreprises projetées.

Il paraît bien prouvé que Carthage a voulu s'assurer le monopole exclusif de ses colonies et des pays où elle a porté sa domination; mais il est plus que douteux qu'elle ait étendu ce despotisme mercantile, jusqu'à interdire l'agriculture à quelques-uns, afin de leur vendre plus chèrement ses propres denrées. On trouve cette assertion, au sujet de la Sardaigne, dans une mauvaise compilation, faussement attribuée à Aristote; mais trop inférieure à son génie pour qu'on puisse l'en croire l'auteur (1). S'il avait eu connaissance d'une mesure pareille des Carthaginois, aurait-il donné à leur administration les éloges que nous lisons dans son ouvrage sur la politique? Les principes qu'il y professe sont trop sains pour qu'on puisse soupçonner qu'il l'eût approuvée, tant à cause de sa tyrannie,

que

(1) De Mirab. ausc, c. 105.

que des conséquences funestes où se serait exposé l'état, qui aurait essayé de la tenter. D'ailleurs Carthage ne s'est pas bornée à tenir sous sa dépendance les anciens habitans de cette île, elle y a aussi formé des établissemens ; aurait-elle imposé à ses propres colons une loi aussi rigoureuse, qui aurait suffi pour les faire déserter? Enfin, comment cette île aurait-elle été si nécessaire aux Carthaginois, sous le rapport des approvisionnemens qu'ils en tiraient pour leur capitale, ainsi que l'affirme Polybe, si elle n'avait pas eu une agriculture florissante (1)? Toutes ces considérations prouvent que l'assertion, contenue dans le livre que je viens de citer, doit être réléguée parmi les contes dont fourmillent les écrits des anciens. Diodore fournit une autre version, bien plus vraisemblable; il dit que les habitans de l'île se sont refugiés dans les montagnes pour se soustraire aux fatigues de l'agriculture (2); ainsi, loin de leur défendre cette occupation, les Carthaginois ont voulu les contraindre à cultiver les terres, dont ils les avaient

(1) Pol. hist. L. 3, c. 13.
(2) Diod. Sic. L. 5, c. 15.

spoliés, et c'est pour se soustraire à ces corvées, que les insulaires ont cherché une retraite dans l'intérieur du pays, où l'aspérité de leurs montagnes leur ouvrait un asile assuré.

Il serait du plus grand intérêt de connaître le mécanisme du commerce des Carthaginois et les objets divers qu'il a embrassés. Il a dû être étendu et productif, puisqu'il a élevé leur république à un si haut point de prospérité; il a dû aussi embrasser des branches très-variées, puisqu'il les mettait en relation avec des contrées dont le climat et les productions étaient si différens. Mais nous manquons de données pour en suivre les diverses ramifications et juger de leur importance relative, qui d'ailleurs a dû varier, d'après les circonstances où les peuples, avec qui ils avaient des rapports, ont pu se trouver.

Si Carthage avait été uniquement fondée pour servir de point de relâche aux vaisseaux de sa métropole, elle aurait été la seule colonie phénicienne que Tyr aurait établie sur ces côtes; du moment où il y en a eu plusieurs autres, dans son voisinage, c'est une preuve que le pays, lui-même, fournissait aussi des objets d'échange à son commerce.

L'Afrique n'a eu, dans aucun temps, des objets d'art ; tout son commerce d'exportation a été basé sur les productions de son sol. L'or en a toujours formé la principale portion, parce que plusieurs de ses rivières en déposent des paillettes dans leurs attérissemens. A ce métal, doivent être ajoutées quelques gommes et substances pharmaceutiques, l'ivoire, l'ébène, les plumes d'autruches, dont les Grecs ornaient leurs casques (1), et d'autres objets d'une importance plus secondaire. Dans leur nombre, doivent être compris des boucliers, fabriqués avec la peau d'éléphant disent les anciens (2), mais que je croirais plutôt de celle d'hippopotame, puisqu'on en fabrique encore de pareils (3). Cet écoulement des marchandises de l'intérieur sur Carthage, a éprouvé des interruptions, depuis ses luttes avec les Romains ; ces derniers, pour affaiblir leur rivale, ont suscité contr'elle divers peuples de l'Afrique, dont

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 5.

(2) App. bell. ext. L. 8, c. 16.

(3) Ludolf. hist. æthiop. L. 1, c. 2. J'ai eu occasion d'en voir plusieurs en Egypte, où les Mamlouks en faisaient usage dans leurs jeux militaires.

les guerres ont enlevé au commerce la sécurité qui lui est nécessaire, et les caravanes de l'intérieur ont cherché d'autres debouchés où il y avait moins de dangers à courir. Depuis un siècle, les Ptolémées faisaient leurs efforts pour attirer le commerce en Egypte; il n'est pas surprenant que les dangers de la route de Carthage aient insensiblement fait refluer les caravanes vers cette nouvelle direction. En effet, depuis le commencement des hostilités des peuples de l'Afrique contre cette république, on voit diminuer progressivement le nombre des éléphants dans ses armées, et, vers la fin de ces luttes il n'y en avait plus. C'est un indice de l'interruption de ce commerce, dont un écrivain justement estimé, à fait, le premier, la remarque (1). Il est possible aussi que la conviction acquise des inconvéniens inséparables de l'emploi de ces animaux dans les armées, ait aussi contribué pour quelque chose à en faire abandonner l'usage.

Privé de renseignemens suffisans, je ne me hazarderai pas à tracer le tableau des articles divers dont leur commerce a pu s'alimen-

1) Chen. Rech. sur les Maures. T. 1 introd. p. 38.

ter; je me bornerai à parler de l'un d'eux, sur lequel nous avons quelques détails, parce qu'il est devenu l'objet d'un engouement momentané des Romains.

Les forêts des chaînes occidentales du mont Atlas contenaient un arbre,dont les broussins servaient aux Carthaginois pour faire des meubles et surtout des tables d'un grand prix (1). Pline nous apprend que cet arbre, nommé *Citrum*, ressemblait au cyprès, et que son broussin se formait au collet des racines (2); on le sciait transversalement, et sa grandeur, combinée avec la beauté des marbrures, en augmentait proportionnellement la valeur. Dans un autre endroit de sa compilation, il fait observer que, si on pouvait se procurer des broussins d'érable, égaux en beauté à ceux que fournissaient l'Istrie et la Rhétie, mais de plus grandes dimensions, ils feraient bientôt oublier ceux du Citrum (3 : ceux d'Erable, étant connus et employés de nos jours, nous fournissent un point de comparaison pour juger ce qu'ont pu être les autres.

(1) Str. geogr. L. 17.

(2) Pl. hist. nat. L. 13, c. 29.

(1) Pl. hist. nat. L. 16, c. 27.



Les Romains ont appris à connaître ces tables, depuis leurs luttes avec Carthage, et la mode les a portées à des prix extravagans (1); puis cet engouement a cessé, comme toutes les fantaisies du luxe, et il n'en est pas même resté des notions suffisantes pour faire connaître l'arbre qui produisait ces broussins. Plusieurs personnes, trompées par la ressemblance des mots *Citrum* et *Citrus*, l'ont confondu avec le citronnier; mais ce que Pline en a dit, et le peu de grosseur du tronc de ce dernier, suffisent pour mettre en évidence cette erreur: d'autres ont pensé que ce pouvait être une espèce de genévrier, et le r conjecture n'est pas sans fondement (2). Cet arbre pourrait être aussi le même que Chénier a nommé *Havar*, dont le bois, dur et incorruptible, sert aux constructions dans la province de Temsenah (3). La portion de l'Atlas, où doit croître cet arbre, n'a pas encore été visitée, à ma connaissance, par les naturalistes, et Mr. Desfontaines, que j'ai

(1) Pl. hist. nat. L. 13, c. 29. Cic. in Verr, orat. de signis. Vell. paterc. L. 2. Senec. de benef. L. 2, c. 9, etc.

(2) Journ. encycl. An 1808, Août, p. 388.

(3) Cheu. Rech. sur les Maures, T. 3, ch. 1, p. 11.

consulté, m'a dit n'avoir observé aucun arbre, dans celle qu'il a vue, qui répondit à l'idée qu'on doit se faire du Citrum. Lorsque ces régions auront été mieux étudiées, on pourra acquérir les renseignemens qui nous manquent pour le reconnaître; car il doit encore exister dans les mêmes forêts, d'où jadis les Carthaginois le tiraient pour leur usage.

Nous n'avons aucune notion sur l'état des arts, chez les Carthaginois, non plus que sur les encouragemens que les lois et les institutions donnaient à leur exercice. Un fait tendrait à prouver qu'ils étaient dans un état d'activité, et qu'ils donnaient de l'occupation à beaucoup de bras; c'est l'emploi que les Carthaginois ont fait des Lybophéniciens pour peupler leurs colonies (1). S'ils avaient eu, comme les Romains, une populace oisive, à charge à l'état, ils l'auraient évacuée, comme eux, dans leurs établissemens éloignés. A la vérité, le mouvement du port et la marine, fournissaient du travail à de nombreux individus; mais comme la population augmente, avec les moyens de bénéfice, il

(1) Per. Hann.



en résulte presque toujours un excédent qui doit chercher de l'occupation. Puisque le gouvernement n'en a pas été embarrassé, il faut que des manufactures aient ouvert, à ceux qui en manquaient, des moyens de s'assurer leur subsistance, et c'est la continuation de leur travail, alimenté par les besoins du luxe intérieur, après que le commerce extérieur a perdu de son activité, qui me paraît expliquer comment alors aussi, il n'y a pas eu de population embarrassante pour l'état. Ce sont de simples conjectures; mais elles me paraissent avoir quelques fondemens.

Il est difficile de se faire une opinion positive sur le degré de perfection où les arts ont pu être portés, puisqu'il n'existe aucun monument, soit de sculpture, soit d'architecture, dont l'origine carthaginoise soit constatée. Les monnaies seules de ce peuple peuvent fournir quelques données, et encore bien des personnes les contestent et les considèrent comme ayant été fabriquées en Sicile, d'après la prévention, trop enracinée, que es G recs seuls ont amélioré les arts. On a pris trop à la lettre ce qu'ils ont dit, que tous les autres peuples étaient des barbares, sans soumettre à la critique cette assertion de

leur orgueil national. J'ai déjà énoncé mes doutes sur cette opinion relativement aux monnaies carthaginoises (1), et c'est le moment de l'examiner ici avec plus de détails. Il est connu que l'art monétaire a long-temps été très-grossier dans la Grèce propre ; les anciennes monnaies d'Athènes en fournissent surtout la preuve : cet art s'est ensuite amélioré ; mais, dans sa plus grande perfection, il n'a fourni que peu de beaux ouvrages. Il n'en a pas été de même des colonies grecques de l'Italie et de la Sicile ; elles se sont fait remarquer de bonne heure par une grande perfection de leurs monnaies, qui n'a jamais été égalée par celles de leurs métropoles. Plusieurs peuples aussi de l'Italie, qui n'étaient pas Grecs d'origine, tels que les Osques, les Samnites, les Lucaniens et les Bruttiens ont fait frapper très-anciennement des monnaies, dont on admire l'élégance et la perfection du burin (2). Ils n'ont pas appris cet art des colonies grecques, puisque leur stile est très-

(1) Précis d'une collection de médailles antiques ; p. 72.

(2) Les médailles de la guerre sociale font exception ; mais elles sont d'une époque plus récente, où, depuis long-temps, les Romains avaient éteint chez ces peuples tout ce qui les avait rendus recommandables lors de leur indépendance.

différent; ils l'ont, par conséquent, ou créé eux-mêmes, ou reçu d'un autre peuple, et, dans ce dernier cas, c'est aux Carthaginois, nation riche et industrieuse, que je préférerais l'attribuer (1). Dans cette manière de voir, les médailles puniques, attribuées vulgairement à Palerme, seraient vraiment des monnaies carthaginoises: il est à observer qu'on les trouve aussi communément sur les ruines de Carthage, que dans les environs de cette ville, qui a été long-temps le centre de la domination carthaginoise en Sicile. Ce serait, par conséquent, au moyen des relations multipliées des peuples de l'Italie avec Carthage, qu'on expliquerait le perfectionnement de l'art monétaire chez eux: il ne serait même pas invraisemblable que des relations semblables eussent aussi contribué à l'amélioration des monnaies des colonies grecques d'Italie et de Sicile, puisque celles-ci ont une supériorité marquée sur celles de leurs métropoles.

Je m'attends que cette opinion, toute fondée qu'elle me paraît être, rencontrera des

(1) Les médailles des Bruttiens, avec une légende punique, dont Pellerin et Neumann ont donné la description, seraient favorables à cette opinion.

contradicteurs, parce que l'habitude de penser le contraire est fortement enracinée; cependant elle n'a rien qui repugne à la raison. Un peuple riche par le commerce doit avoir des monnaies, et son intérêt est qu'elles soient les plus parfaites possible. D'un autre côté, les anciennes relations des Carthaginois avec les peuples de l'Italie sont prouvées par des témoignages positifs, entre lesquels je ne citerai que leur plus ancien traité avec les Romains, où plusieurs de ces peuples sont nommés. Enfin, dans le nombre des peuples de l'Italie, il y en a qui, d'après l'éloignement, où ils se trouvaient des républiques grecques, n'ont pas pu avoir avec elles des relations directes, et cependant elles se font remarquer aussi par l'élégance de leurs monnaies; je citerai nota mment les Frentani. D'ailleurs les peuples mêmes qui étaient à la proximité de ces colonies, avaient un stile qui leur était particulier. Capoue, ville osque, était très-rapprochée de Cumes et de Naples, villes grecques, et cependant ses monnaies n'avaient aucun rapport de fabrication avec celles de ces dernières.

Une observation intéressante à faire est la conservation de l'esprit du commerce sur

les ruines de Carthage. Tunis, qui s'est élevée à leur proximité, se distingue des autres états barbaresques par ce genre d'activité, et par une aménité dans les mœurs, qui forme un contraste avec la rudesse des habitans d'Alger (1).

(1) Guys Voy. litter. T. 2, p. 229.

CHAPITRE IV.

De l'Agriculture.

L'EXCEPTION, que le sénat de Rome a prononcée, en faveur des livres de Magon sur l'agriculture, lorsqu'il a ordonné la destruction des archives et de tous les écrits trouvés à Carthage, pourrait faire présumer qu'ils étaient d'une perfection remarquable : cependant les citations qu'on en connaît n'ont rien de bien saillant. A la vérité, les extraits marquent en général davantage le génie de celui qui les fait, que celui de l'auteur où il les a puisés; le côté faible des grands hommes est à la portée des conceptions vulgaires, et combien de fois n'a-t-on pas vu les pensées d'un homme à larges vues étranglées et devenues méconnaissables sous la plume d'un autre qui a voulu s'en servir? Il est possible que cette observation puisse être appliquée à Magon: son ouvrage était en trente-deux livres; Dénis d'Utique, en le traduisant, l'a réduit à vingt. Diophanes de Nicée l'a abrégé en six, et Asinius Pollio a encore resserré ce



dernier travail (1). Si l'ouvrage primitif ne contenait rien de superflu, de pareilles réductions ont dû singulièrement le décharner, et les articles extraits de ces abréviateurs, qu'on lit dans la compilation de Géoponiques, ne donnent pas une grande idée de leurs talens (2). Toutefois, en convenant qu'ils ont pû faire un mauvais choix dans les écrits de Magon, on ne peut pas se dissimuler que, dans leur état primitif, ces derniers devaient contenir bien des choses étrangères à l'agriculture : semblables, sous ce rapport, à ceux de Caton, il paraît qu'ils étaient un mélange de préceptes plus ou moins bons d'agriculture et d'économie domestique, avec des recettes de cuisine, puisque, au dire des anciens, c'est là ou Mnaseas et Paxamus ont puisé une grande partie de leurs ouvrages gastronomiques (3): ils se sont aussi servi des livres d'Hamilcar, autre agronome carthaginois, qui avait fait un amalgame aussi disparate (4).

---

(1) Proleg. in Geop. ed Cantabr. 1704, p. 10.

(2) Geop. L. 1, c. 6 et 11, L. 5, c. 7, 31 et 44. L. 7, c. 17, etc.

(3) Col. Econ. L. 12, c. 4.

(4) Col. Ibid.

Mais, quel qu'ait été le mérite intrinséque de Magon et d'Hamilcar, comme écrivains agronomes, la pensée qu'eux et d'autres encore ont eue, de composer des livres sur l'économie rurale, prouve que l'agriculture jouissait de quelque estime dans leur pays. Car, dès qu'elle est reléguée dans les mains des serfs, quel est l'homme de lettres qui daignera en décrire les procédés? Les Spartiates, dit-on, appelaient les Economiques de Xenophon le livre des Ilotes; aussi, malgré le grand nombre d'agronomes, auxquels la Grèce a donné le jour, on n'en voit aucun qui soit né chez eux. Certainement l'agriculture, à Carthage, était subordonnée au commerce, dans les temps où ce dernier occupait toutes les pensées: alors cette république avait un territoire très-borné, dès-lors cette industrie purement accessoire ne pouvait être que très-secondaire. Mais, avec l'accroissement de ses richesses, Carthage a étendu ses possessions, et reculé par des envahissemens progresifs, les limites qui la séparaient de ses voisins. Les Carthaginois ont aussi individuellement acquis des propriétés foncières (1),

(1) Diod. Sic. L. 20, c. 8.



et leur nombre a, sans doute, augmenté dans la même proportion que le commerce a perdu de son activité. Polybe nous a fait connaître les embarras où la révolte de Spendius et de Mathon avait mis Carthage, parce qu'ils interceptaient les produits des terres, d'où les particuliers tiraient leurs revenus, et le gouvernement les contributions dont il alimentait son trésor (1). Si cet écrivain n'a pas exagéré, il en résulterait, qu'à cette époque là, Carthage avait presque entièrement négligé ses anciennes spéculations maritimes, puisque la suspension des produits de ses possessions territoriales faisait naître de pareils embarras. Si alors il avait existé un commerce actif, une partie des capitaux y aurait été employée, et ils auraient d'autant plus facilement offert des ressources, si non suffisantes, du moins momentanées, que jamais les Romains n'ont pu prendre un ascendant maritime suffisant pour enlever à Carthage la liberté de sa navigation.

On a élevé des doutes si, avant la fondation de Carthage, l'agriculture était connue dans

(1) Pol. hist. L. 1, c. 82.

dans cette portion de l'Afrique. Plusieurs personnes ont pensé que c'est alors seulement qu'elle y a commencé et que les Nomades, qui s'étendaient jusques vers les côtes, ont été repoussés à l'intérieur. Mais, lors de la fondation de Carthage, il existait déjà d'autres colonies des Phéniciens dans cette contrée, et une preuve que l'agriculture y a précédé leur venue, c'est la formation des établissemens qu'on a désignés par le nom de Lybophéniciens. S'il n'y avait pas eu des cultivateurs, lorsque ces derniers y ont été conduits, ils auraient formé leurs établissemens agricoles, sans s'unir avec les indigènes, qui, étant nomades, n'auraient eu aucun point de contact avec eux; au contraire, ils leur auraient été opposés, puisqu'ils mettaient, par leurs cultures, des entraves au pastorage: mais c'est précisément parce que les indigènes étaient cultivateurs, que des occupations pareilles et un même genre d'industrie ont formé ces rapprochemens, où ils ont fini par se confondre. Alors le sol et le climat de l'Afrique septentrionale étaient ce qu'ils sont de nos jours. Il y existait des cantons où les eaux courantes et pluviales étaient assez abondantes pour permettre l'agriculture

(1), et d'autres où une sécheresse plus grande s'y opposait. L'homme, dans ces derniers, était contraint d'être nomade et de parcourir de grands espaces, afin d'employer successivement, pour ses bestiaux, le peu de végétation dont se couvrait le sol (2). Mais l'agriculture était ancienne partout où le climat lui a permis de naître, tels que la fertile Bysacène, où Carthage puisait une grande partie de ses subsistances (3). On a même d'anciennes preuves de son existence dans des cantons, où il ne paraît pas que les Carthaginois aient jamais étendu leur influence; ainsi la ville de Capsa, située dans une oasis, ou vallée du désert, était entourée de riches campagnes (4): les Garamantes, habitans d'une autre oasis, qui paraît être le Fezzan actuel, étaient aussi un peuple cultivateur (5), et certainement ils n'ont pas reçu cet art des Phéniciens. Alors déjà, ayant à lutter contre des nuées de sauterelles, qui sortaient du dé-

(1) Herod. L. 4, c. 198.

(2) Diod. Sic. L. 3, c. 32 et 48. Pomp. Mela L. 1. Synes. epist. 104 et 107.

(3) Pol. hist. L. 3, c. 23.

(4) Sall. Jug. c. 87 et 89.

(5) Diod. Sic. L. 3, c. 28.

sert, ils avaient adopté l'usage d'en faire un aliment (1), et cela se pratique encore dans ces mêmes contrées (2). Mais partout où le sol s'est opposé à l'introduction de l'agriculture, le pastorage l'a remplacée. Cette manière d'exister, semblable à celle des Arabes, a fait naître beaucoup de ressemblance dans les institutions et les mœurs de ces peuples; telles que le gouvernement patriarchal, conséquence de l'isolement des familles; l'extrême sobriété des hommes, que leur position nécessite et qu'une habitude héréditaire ne rend nullement pénible. Les Européens sont étonnés du peu que les Arabes consomment; les Romains ont éprouvé la même surprise, lorsqu'ils ont eu des rapports avec les habitans de la Lybie (3). Cette même existence nomade rend les peuples guerriers; ils doivent l'être pour défendre leurs troupeaux, errans sur de grands espaces, en Afrique surtout, où ils ont à lutter contre des animaux carnassiers de la plus forte espèce. Ayant des chevaux, ils sont devenus cavaliers, parce

(1) Pl. hist. nat. L. 11, c. 35.
(2) Hornem. Voyag. p. 160.
(3) App. bell. ext. L. 8, c. 71.

que ces animaux leur donnaient les moyens de se porter plus rapidément sur les points menacés. On sait combien les Romains ont eu à souffrir de leurs attaques imprévues; des nuées d'assaillans les harcelaient, profitaient de tous leurs avantages, et se dispersaient, avec la même vélocité, à l'instant où les circonstances cessaient de leur être favorables (1). Ces peuples tiraient tous leurs moyens de subsistance de leurs troupeaux (2). Quelques-uns d'eux joignaient à ce genre de vie quelques cultures informes, sur les points où ils faisaient de plus longs séjours. D'autres trouvaient dans un fruit sauvage une nourriture salubre, dont ils prolongeaient l'emploi par la dessiccation; ils en tiraient aussi une boisson vineuse (3). De l'usage que ces peuples en faisaient, comme aliment principal, est venu le nom de Lotophages, que les Grecs leur ont imposé, ayant donné à ce fruit le nom de *Lotos*. Plus d'une fois des armées y ont eu recours, pour suppléer au

(1) Sall. in Jug. passim. Hesych. voce *Barkaios*, etc.

(2) Pol. hist. L. 6.

(3) Hom. Odyss. L. 9. Theoph. hist. plant. L. 4, c. 4. Ath. deipn. L. 14. Herod. L. 4, c. 177. Pol. hist. L. 12, c. 2.

défaut d'autres moyens de subsistance (1). Mr. Desfontaines à fixé les incertitudes qu'on avait sur ce fruit et sur l'arbre qui le produisait: il en a observé l'usage, conservé par les habitans de ces mêmes contrées, et a reconnu que c'était une espèce particulière de Jujubier (2). Théophraste dit que ces peuples ne se bornaient pas à l'emploi de ces fruits sauvages; mais qu'ils en cultivaient l'arbre et que même une variété sans noyau avait été le produit de leurs soins (3); j'ignore si cette variété aura été conservée jusqu'à présent; mais les naturalistes qui ont eu l'occasion d'examiner cet arbre, n'en parlent pas.

La principale production de l'Afrique septentrionale était celle du froment. Il est vraisemblable qu'à l'époque où Carthage et plusieurs autres villes florissantes formaient des centres de consommation, les campagnes n'en produisaient pas beaucoup au-delà des besoins. Mais ensuite, après la destruction

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 4.

(2) Journ. de Phys. an 1788, Octobre. Encycl. méthod. dict. de botan. art. Jujubier des Lotophages.

(3) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 4.



de plusieurs de ces villes et la décadence des autres, il y a eu un excédent que les Romains ont absorbé. Déjà la Sicile avait vu disparaître ses récoltes, par l'effet de l'administration vicieuse de ce peuple insatiable. l'Afrique y a suppléé et l'Egypte ensuite, jusqu'au moment où la division de l'Empire a fait refluer ses blés sur Constantinople : alors l'Afrique est devenue le grenier unique de Rome. La plus légère insurrection dans cette province, qui suspendait l'arrivage des convois, répandait l'allarme dans cette capitale, sans cesse inquiète pour ses moyens de subsistance. On a vu la populace vouloir contraindre le gouvernement à des bassesses, envers des chefs de révoltes, parce qu'elle craignait de manquer de pain, et le gouvernement n'a rétabli l'ordre qu'en faisant venir des Gaules le blé que refusait l'Afrique (1).

La culture du blé devait être alors la même qu'elle y est de nos jours, puisque le climat n'a pas changé. On le semait avec les pluies de l'automne ; il végétait pendant l'hiver tempéré de cette contrée, et mûrissait avec les premiers vents du midi ; le cultiva-

(1) Gibb. ecad. de l'emp. ch. 29.

teur le moissonnait, le dépiquait sur place, et le renfermait dans des excavations souterraines (1) : ce qui se pratique encore de nos jours. Les habitans faisaient principalement usage, pour eux, du froment sous la forme de gruaux, réduits en une espèce de pâte, d'où le nom de *pultophagoi* leur a été donné par les Grecs. La description que Procope a donnée de ce met (2), répond parfaitement au *Couscous*, dont les Maures font encore actuellement la base de leur nourriture (3). Pline assure qu'on a essayé d'y introduire la culture du froment locular, ou petite épeautre, et qu'on a dû y renoncer, parce qu'il y dégénérait promptement (4).

L'olivier était aussi une culture importante de l'Afrique septentrionale. Diodore prétend qu'il n'y existait pas avant l'époque où les Carthaginois ont fait la conquête d'une portion de la Sicile (5); mais c'est une erreur manifeste, et il est d'autant plus surprenant qu'elle lui soit échappée, que lui-

(1) A. Hist. de bell. afric. Varr. Econ. L. 1, c. 57.
(2) Procop. bell. vandal. L. 2.
(3) Chenier. Rech. sur les Maures. T. 3.
(4) Pl. hist. nat. L. 18, c. 29.
(5) Diod. Sic. L. 13, c. 81.

même a parlé de nombreux oliviers qui existaient non loin de Carthage, lors de l'expédition d'Agatocles en Afrique (1). Comment, en effet, outre Carthage, Utique, Leptis et toutes les colonies Lybophéniciennes, qui tiraient leur origine de la Phénicie, où l'olivier était cultivé depuis la plus haute antiquité, auraient-elles négligé si long-temps de se procurer cet arbre, dont elles connaissaient l'utilité; elles qui avaient toutes les facilités de se le procurer, soit de leur métropole, soit de l'Italie, soit de la Sicile, dont elles ont long-temps fréquenté les ports, avant que les Carthaginois eussent songé à l'invasion de cette ile (2)? Déjà Théophraste avait parlé des nombreux oliviers de la Cyrénaïque, où on fabriquait beaucoup d'huile (3), et le témoignage des anciens est unanime sur la

---

(1) Diod. Sic. L 20, c. 8.

(2) Il se peut qu'à l'époque dont a parlé Diodore, l'Afrique ne fournissait pas une quantité d'huile proportionnée aux besoins du commerce de Carthage, et que c'est la vente du surplus, que leur faisaient les commerçans de la Sicile, qui a causé son erreur (Diod. Sic. L. 13, c. 81.); en effet, il dit positivement qu'alors les Carthaginois en achetaient beaucoup des habitans d'Agrigente.

(3) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 3.

beauté de ceux de la Lybie, où sa culture s'étendait même à une certaine distance des côtes de la mer (1). Lorsque des fautes de l'administration eurent anéanti l'agriculture de l'Italie (2), Rome a dû avoir aussi recours à l'Afrique pour ses approvisionnemens d'huile (3), comme elle l'avait fait pour ses blés.

La vigne était cultivée dans le nord de l'Afrique : Magon conseillait de lui donner, sous ce climat, l'exposition du nord (4). C'est celle, en effet, où elle pouvait être à l'abri des vents brûlans du midi, et où elle profitait le mieux des évaporations de la mer, qui tempéraient la trop grande sécheresse de l'air, dont elle aurait pu souffrir pendant l'été. Un agronome, cité dans les Géoponiques, dit qu'on avait soin d'en déchausser les pieds, pendant l'hiver, et qu'on les laissait dans cet

---

(1) Pl. hist. nat. L. 17, c. 19. Synes. epist. 67. Geopon. L. 4, c. 3.

(2) Ces fautes seront développées dans le livre que je destine aux Romains : la culture des céreales a été abandonnée la première, celle des oliviers l'a été ensuite.

(3) Jul. Capit. in Anton. Proc. de bello vandal. L. 1, c. 2. Les Maures, et surtout ceux de l'interieur, ont conservé cette même industrie et en récoltent encore beaucoup pour l'exportation.

(4) Col. Econ. L. 3, c. 12.



état jusqu'au printemps, où on comblait ces fosses; la pluie pénétrait plus profondément par ce procédé, et le sol conservait plus longtemps l'humidité dont la vigne avait besoin pour prospérer (1). Les Carthaginois ont propagé sa culture dans les établissemens qu'ils ont formé sur les côtes occidentales de l'Afrique: au dire de Pline, on en voyait encore quelques restes autour de celui de Lixos, quoique abandonné et détruit depuis longtemps (2). On ignore si les Carthaginois et les peuples dont ils étaient entourés ont fabriqué du vin au-delà de leur consommation: si les premiers n'avaient pas été un peuple commerçant, ce ne serait pas un objet de doute, puisqu'ils en fournissaient beaucoup aux habitans de Cyrène (3); mais comme ils pouvaient l'avoir acheté sur d'autres points, pour en faire un objet de spéculation, ce n'est pas une preuve qu'ils en recoltaient un excédent pour le commerce.

Ils échangeaient principalement leurs vins, avec ce peuple, contre du Sylphium (4),

(1) Geop. L. 5, c. 26.
(2) Pl. hist. nat. L. 5, c. 1. Sol. polyh. c. 37.
(3) Str. geogr. L. 17.
(4) Str. geogr. L. 17.

suc résineux, pour lequel les anciens avaient un goût excessif (1), et qui provenait d'une plante de la famille des ombellifères, sur laquelle on n'a pu former, jusqu'à présent, que des conjectures. Plusieurs personnes ont pensé que ce pouvait être l'Assa fetida; l'odeur désagréable de cette substance ne serait pas un obstacle à cette opinion, puisqu'elle n'empêche pas les Persans d'en faire un grand usage et de le mêler dans leurs aliments (2). Mais d'autres motifs me font douter que ce soit la même substance. Théophraste, qui a donné plusieurs détails sur la plante qui produisait le Sylphium, dit que les animaux la broutaient avec avidité (3). Une assertion de Pline, si elle était fondée, viendrait à l'appui de son témoignage, puisqu'il attribue sa destruction, depuis la domination romaine, à l'introduction de nombreux troupeaux, faite par les fermiers du domaine, sur les terres qui la produisaient (4). Strabon, auteur bien plus exact et plus voisin des temps

(1) Pl. hist. nat. L. 19, c. 3.
(2) Encycl. Méthod. dict. de botan. art. *Férule.*
(3) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 3.
(4) Pl. hist. nat. L. 19, c, 3.



où l'événement a eu lieu, lui donne un motif différent: il dit que cette destruction a été un acte de vengeance des habitans de l'intérieur du pays, qui, dans leurs incursions, se sont attachés à la détruire (1). Mais, lors même que l'assertion de Pline serait erronée, le témoignage de Théophraste sur le gout des animaux pour cette plante, n'en serait pas moins un fait certain, et l'Assa fetida, étant le suc d'une plante du genre des férules, il est douteux qu'il puisse être le même que le Sylphium, puisque les animaux dédaignent toutes les plantes de ce genre (2). En second lieu, Théophraste dit que la plante du Sylphium a des feuilles semblables à celles de l'Ache (3); or aucune espèce de férule n'en a qui lui ressemble. Je serais plutôt disposé à croire que le Silphium des anciens était le galbanum, subs-

(1) Str. geogr. L. 17.

(2) M. Della Cella, qui a fait, depuis peu, un voyage à Cyrène, a cru retrouver la plante du Silphium, dans une férule très-commune sur le territoire de cette ville, et qu'il a reconnue mortelle pour les chameaux qui la broutaient (Nouv. ann. des Voy. T. 17, p. 325.). On peut avoir des doutes sur l'exactitude de cette conjecture, puisqu'elle est contraire au témoignage de Théophraste.

(3) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 3.

tance résineuse, presqu'aussi désagréable que l'Assa fœtida et produite par une plante dont les feuilles ont, en effet, cette ressemblance avec l'Ache, dont parle Théophraste (1). Ce même naturaliste dit que, de son temps, on n'était pas encore parvenu à la cultiver et qu'elle périssait dès qu'on voulait la sortir de son état sauvage (2). Plus tard, on y a réussi, puisque Synésius, dans une de ses lettres, parlait des pieds de Silphium qu'il avait dans son jardin et dont il recommandait d'avoir soin pendant son absence (3).

Si j'ai été privé de matériaux pour développer davantage l'agriculture des Carthaginois, je le suis, à plus forte raison, pour ce qui est relatif à leurs cultures de luxe. Les jardins sont inséparables des grandes villes et surtout des villes commerçantes. Le négociant, enchaîné par ses occupations, peut difficilement jouir des agrémens d'une propriété rurale éloignée: aussi se ménage-t-il hors des murs, une retraite où il va se délasser de ses fatigues. Carthage était entourée de

(1) Bubon gummiferum. L.

(2) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 3.

(3) Synes. epist. 106.



semblables réduits; nous en sommes instruits par un historien, qui nous a peint les inquiétudes de Scipion pour son armée, à cause des nombreuses clôtures qui embarrassaient ses mouvemens (1). Avant lui, Diodore avait parlé des mêmes obstacles qu'avait rencontré l'armée d'Agathocles (2).

Il est inutile de s'étendre sur le sort de l'Afrique, depuis la chute de Carthage: devenue province romaine, elle a été épuisée, comme tous les pays engloutis dans ce vaste empire; je ne vois aucune circonstance qui la distingue du sort commun. Des gouverneurs y cumulaient tous les pouvoirs; des fermiers y exploitaient toutes les branches du revenu public, finances, douanes et domaine; les avanies et les vexations y étaient les mêmes qu'ailleurs; ainsi elle rentrera dans le tableau général du sort des provinces, qui fera partie des livres que je consacrerai aux Romains, aux temps de leur république et sous leur empire.

(1) App. bell. ext. L. 8, c. 117.

(2) Diod. Sic. L. 20, c. 8.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.

A.



B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

K.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

Y.

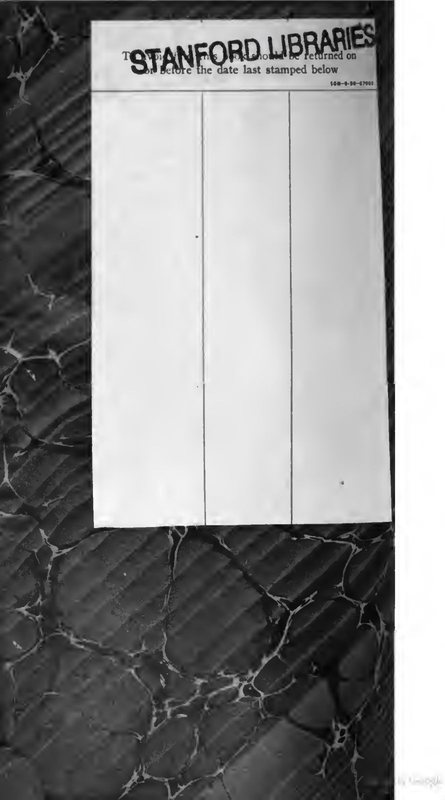
Z.

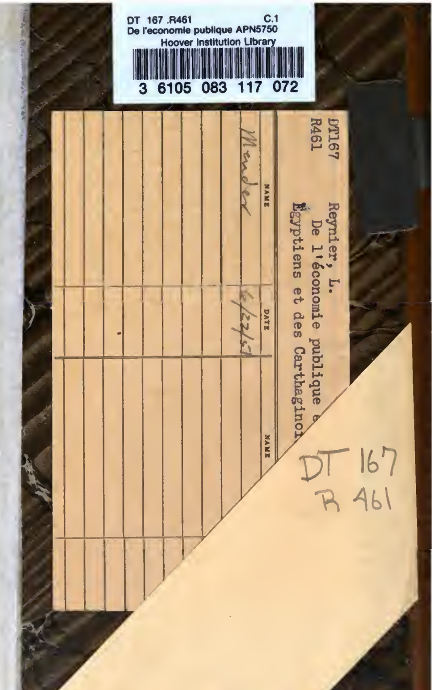
FIN DE LA TABLE.



DT 167
R 461.

Digitized by Google


STANFORD LIBRARIES
be returned on
before the date last stamped below


DT 167 .R461 C.1
De l'economie publique APN5750
Hoover Institution Library
3 6105 083 117 072
DT167
R461
Reynier, L.
De l'économie publique e
Égyptiens et des Carthagino
NAME
DATE
NAME
DT 167
R 461
189094

